



BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2013

Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Société Anonyme au capital de 1 329 256 700 €
Siège social : 34, rue du Wacken – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tel. 03 88 14 88 14
Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00
Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 238
N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 929

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DU GROUPE BFCM	4
	I.1 - Le groupe BFCM au sein du groupe CM11-CIC.....	5
	I.2 - Chiffres clés du groupe BFCM– Ratio de solvabilité et notations.....	7
	I.3 - Organisation et métiers du groupe BFCM	9
II.	GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE DE LA BFCM	11
	II.1 - Conseil d’administration de la BFCM.....	12
	II.2 - Rapport sur le fonctionnement du Conseil d’administration et les procédures de contrôle interne ...	24
	II.3 - Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d’administration	37
	II.4 - Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme	39
III.	ELEMENTS FINANCIERS DU GROUPE BFCM.....	42
	III.1 - Rapport de gestion du groupe BFCM	43
	III.2 - Evolutions récentes et perspectives.....	49
	III.3 - Rapport sur les risques	50
	III.4 – Risques liés au groupe et aux activités bancaires	69
	III.5 - Etats financiers consolidés du groupe BFCM	80
	III.6 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe BFCM	128
IV.	ELEMENTS FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM	130
	IV.1 - Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM	131
	IV.2 - Etats financiers de la BFCM.....	133
	IV.3 - Renseignements relatifs aux filiales et participations.....	163
	IV.4 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	165
V.	RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	167
	V.1 - Informations générales.....	168
	V.2 - Note méthodologique - Indicateurs.....	176
	V.3 - Reporting RSE – Exercice 2013	182
	V.4 - Attestation de présence du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion	187
VI.	ELEMENTS JURIDIQUES DE LA BFCM	189
	VI.1 - Actionnaires	190
	VI.2 - Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	206
	VI.3 - Renseignements divers.....	211
VII.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	215
	VII.1 - Documents accessibles au public.....	216
	VII.2 - Responsable de l'information.....	216
	VII.3 - Responsable du rapport financier annuel.....	217
	VII.4 - Responsables du contrôle des comptes	217
	VII.5 - Tableau de concordance du rapport financier annuel de la BFCM.....	218

I. PRESENTATION DU GROUPE BFCM

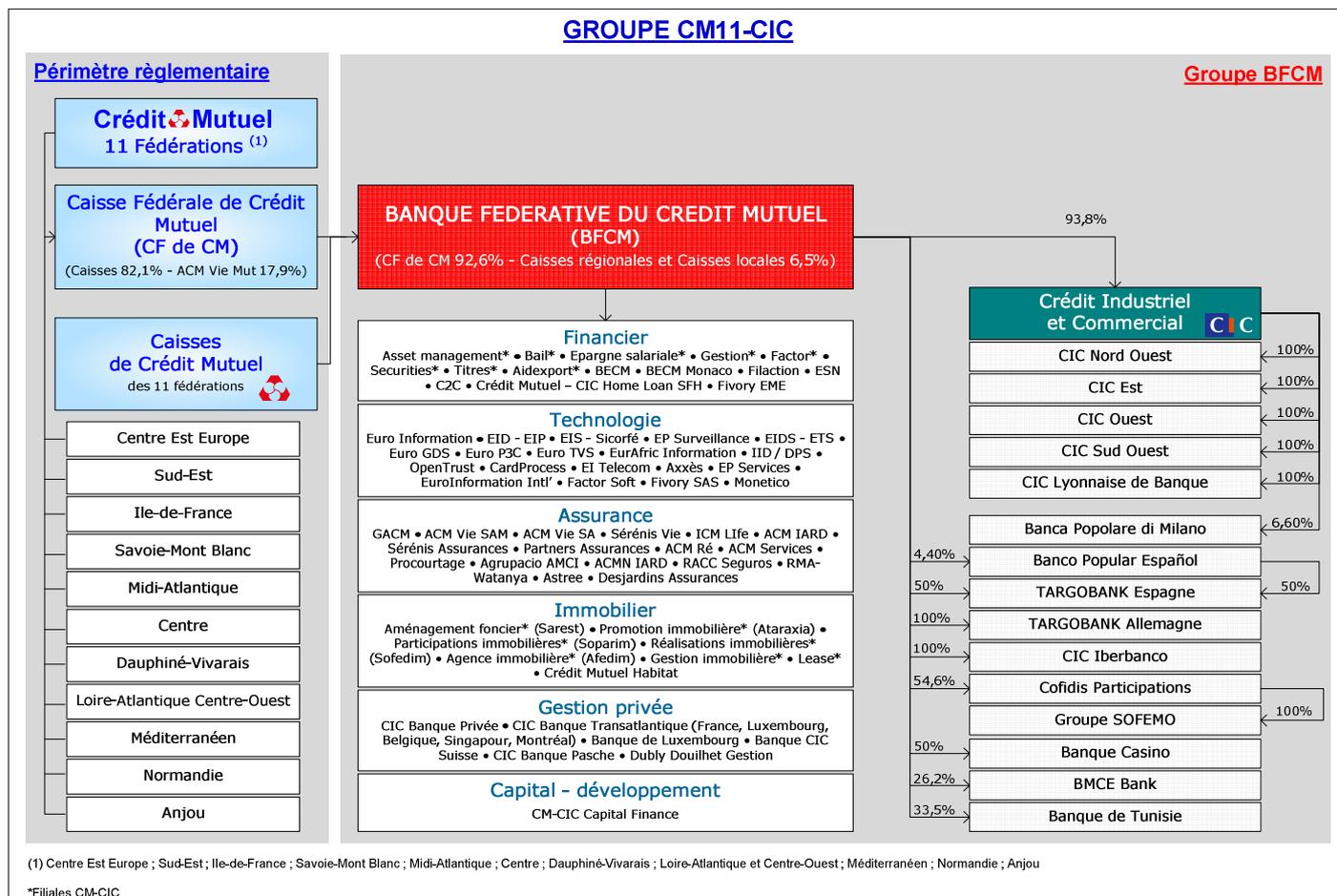
I.1 - Le groupe BFCM au sein du groupe CM11-CIC

Le périmètre règlementaire et le groupe BFCM constituent ensemble le groupe CM11-CIC.

- Le périmètre règlementaire (secteur mutualiste ou groupe Crédit Mutuel 11 ou groupe CM11) est composé des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, du Centre, Dauphiné-Vivarais, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen, Normandie, Anjou, des Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à leurs Fédérations respectives et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM). Cet ensemble détient la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à hauteur de 99%.
- Le groupe BFCM comprend :
 - la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, holding du groupe CM11-CIC, qui détient notamment le Crédit Industriel et Commercial (CIC) à hauteur de 93,8% et qui exerce également des activités de banque de financement et de marché ;
 - le Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale dur l’Ile de France et qui exerce les activités d’investissement, de financement et de marché ;
 - des établissements spécialisés par métier tant en France qu’à l’étranger.

Le groupe CM11-CIC compte 24,1 millions de clients, 4 669 points de vente et emploie 65 430 collaborateurs.

Organigramme général du groupe CM11-CIC et du groupe BFCM



I.1.1 - Le secteur mutualiste

Les Caisses de Crédit Mutuel (CCM), sont à la base du réseau bancaire de l'ensemble du groupe CM11-CIC. Contrôlées par leurs sociétaires, les caisses locales ont le statut de sociétés coopératives de crédit à capital variable et à responsabilité limitée ou d'associations coopératives inscrites à responsabilité limitée. Chaque caisse locale fonctionne de manière autonome en exerçant les fonctions de banque de proximité.

Les Fédérations, entités ayant le statut d'associations auxquelles les caisses locales adhèrent obligatoirement, sont les organes politiques qui déterminent les orientations stratégiques du groupe et organisent la solidarité entre Caisses.

Les Caisses de Crédit Mutuel, les ACM Vie à forme mutuelle et les Fédérations détiennent conjointement la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM). Société anonyme à statut de société coopérative de banque, elle est responsable de l'ensemble des services communs au réseau et assure son animation. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel centralise l'ensemble des dépôts des Caisses et assure parallèlement leur refinancement, tout en portant les emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, dépôts affectés, etc.)

Initialement au service des Caisses de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE), la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a, au fil des accords de partenariats signés entre 1993 et 2011, mis ses moyens de supports logistiques et financiers au service des Caisses de 10 autres Fédérations. L'agrément collectif d'exercice des nouveaux ensembles successifs a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Le réseau CM11 compte désormais 1 382 Caisses et 2 015 points de vente, 6,8 millions de clients dont 4,8 millions de sociétaires dans 83 départements avec une population de plus de 45 millions.

Les 11 Fédérations, les Caisses locales de Crédit Mutuel adhérentes à leurs Fédérations respectives et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel constituent ensemble le périmètre réglementaire également appelé secteur mutualiste ou groupe CM11. Le secteur mutualiste détient la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) à hauteur de 99%.

I.1.2 - Le groupe BFCM

La configuration actuelle de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est issue des opérations de restructuration menées en 1992. Cette réorganisation visait à clarifier les fonctions exercées par les différentes structures du groupe en distinguant l'activité mutualiste relevant de la maison mère (Caisses Locales, Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Fédérations) des opérations de diversification contrôlées par la BFCM, société holding.

Ainsi, la BFCM porte les filiales du groupe et coordonne leurs activités. Ces filiales couvrent les domaines de la finance, de l'assurance, de la monétique et de l'informatique. Elle assume la fonction de centrale de refinancement du groupe CM11-CIC. Elle assure les relations financières avec les grandes entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière. La BFCM exerce également la fonction de depositaire des organismes de placement collectif (OPC).

Dans son rôle de holding, la BFCM détient :

- le Crédit Industriel et Commercial à hauteur de 93,8%, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui exerce aussi les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel à hauteur de 52,8% qui contrôle notamment les sociétés ACM IARD SA, ACM Vie SA et qui conçoit et gère les gammes de produits en matière d'assurance de biens et de responsabilité, d'assurance de personnes, d'assurance-vie ;
- différents établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger (notamment Banque Européenne du Crédit Mutuel, Groupe Cofidis, TARGOBANK Allemagne, CM-CIC Asset Management, CM-CIC Factor,...)

La BFCM, le CIC, le GACM et les différents établissements spécialisés par métier constituent ensemble le groupe BFCM.

I.2 - Chiffres clés du groupe BFCM- Ratio de solvabilité et notations

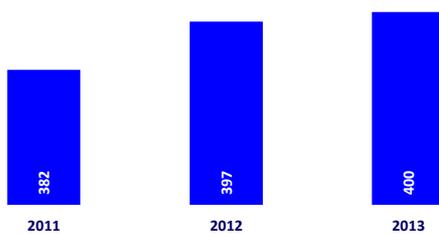
Les chiffres 2011 prennent en compte la norme IAS19-R et le retraitement comptable de la participation dans Banco Popular Español

	2013	2012	2011
Produit net bancaire	8 445	8 159	7 740
Résultat d'exploitation	2 282	2 057	1 503
Résultat net	1 484	1 200	1 086
Résultat net part du groupe	1 211	930	852
Coefficient d'exploitation ¹	62%	63%	63%

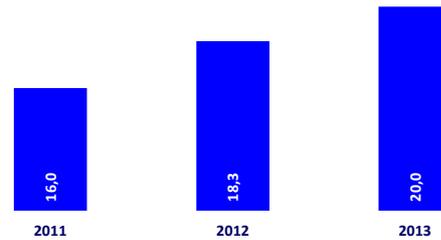
(1) Frais généraux rapportés au produit net bancaire

en millions d'€

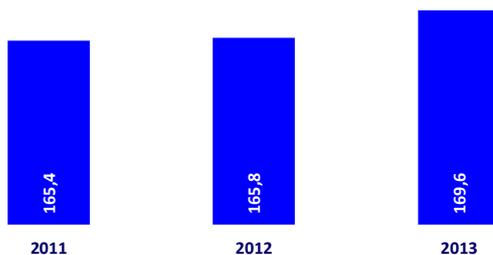
Total Bilan (en milliards d'€)



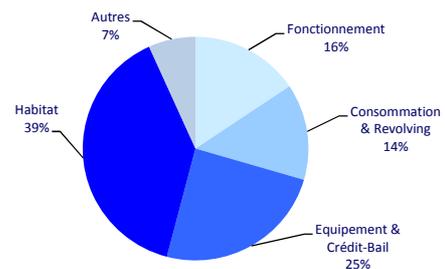
Capitaux propres et TSS (en milliards d'€)



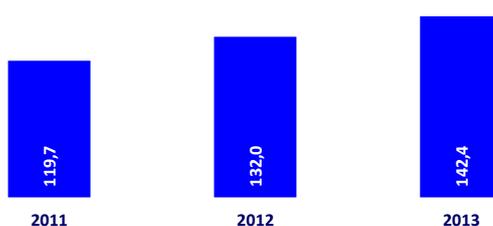
Crédits nets à la clientèle (en milliards d'€)



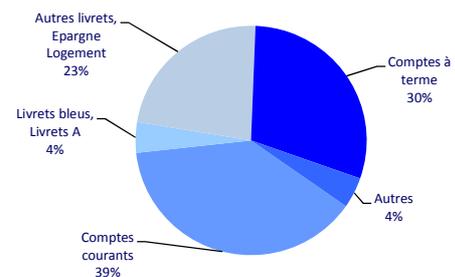
Structure 2013 des crédits nets



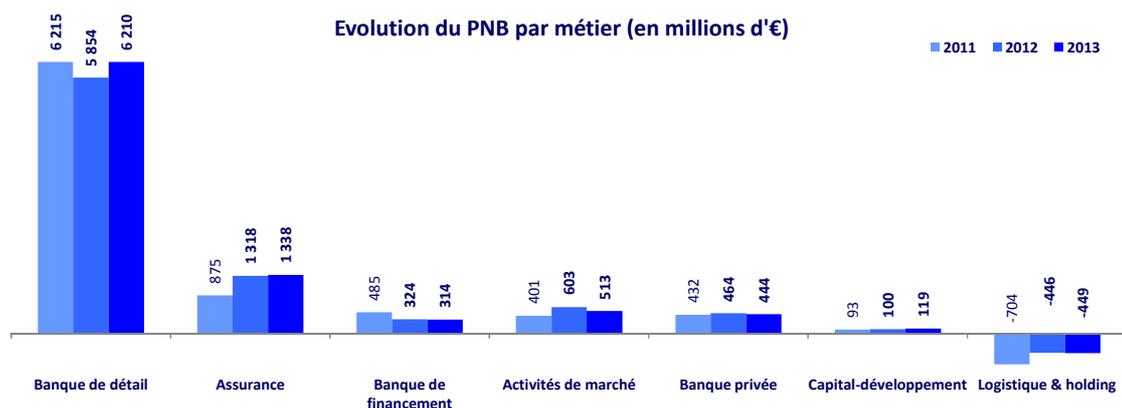
Dépôts bancaires de la clientèle (en milliards d'€)
-hors encours SFEF-



Structure 2013 des dépôts bancaires



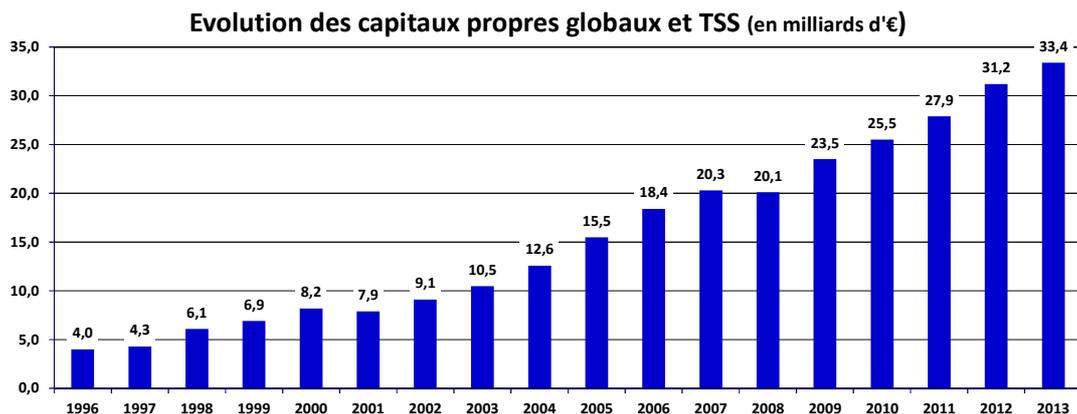
Evolution du PNB par métier (en millions d'€)



Ratio européen de solvabilité du groupe CM11-CIC et notations de la BFCM

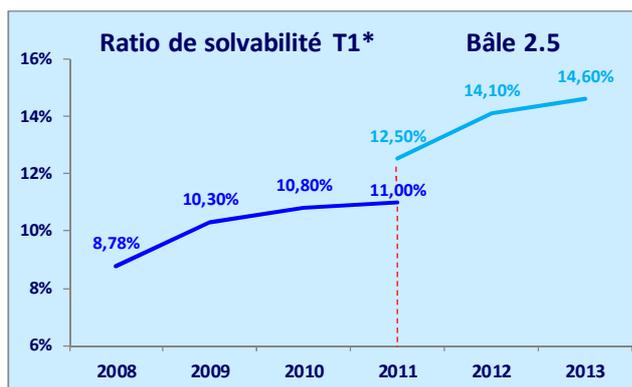
En application de l'article 4.1 du règlement CRBF N°2000-03 du 6 septembre 2000 relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée, la BFCM, incluse dans la consolidation du groupe CM11-CIC, n'est pas soumise au respect sur base sous-consolidée des ratios de gestion, ainsi que des dispositions relatives à l'adéquation du capital interne visées à l'article 17bis du règlement CRBF n°97-02. Cette dispense s'applique également au dispositif Bâle II (cf. article 1 de l'arrêté CRBF du 20 février 2007).

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres comptables et titres super subordonnés s'élèvent à 33,4 milliards d'euros et les fonds propres prudentiels tier one à 22,6 milliards.



Le ratio de solvabilité Core Tier One, déterminé selon les règles de Bâle 2,5 ressort à 14,6%, l'un des meilleurs au niveau européen, facilitant ainsi l'accès aux marchés financiers. Les informations sur les risques du ratio de solvabilité du groupe CM11-CIC sont présentées dans le chapitre « Informations relatives au pilier III de Bâle II ».

Selon les règles Bâle 3, définies dans le Règlement CRR du 26 juin 2013 et entrées en vigueur au 1er janvier 2014, le ratio CET1 au 31 décembre 2013 s'élève à 13,0%. Par ailleurs, le ratio de levier s'établit à 5,2%.



* Ratio T1 de 2008 à 2011 : avec exigences additionnelles des niveaux planchers de Bâle I

au 31/12/2013	Bâle 3 (sans mesures transitoires)
Ratio CET1 *	13,0 %
Ratio global *	15,8 %
Ratio de levier (ratio minimum de 3% à respecter au 01/01/2018)	5,2%

* tel qu'adopté par le règlement CRR/CRD4 ; avec pondération en risques de la valeur de mise en équivalence des sociétés d'assurances

La note à court terme de la BFCM attribuée par Fitch Ratings a été révisée à la baisse le 17 juillet 2013 passant de F1+ à F1 suite à la baisse de la note de l'Etat français le 12 juillet 2013. Les notations court terme attribuées par Standard & Poor's et Moody's sont demeurées inchangées en 2013.

Les agences de notation Moody's et Fitch Ratings ont confirmé la note à long terme de la BFCM alors que Standard & Poor's l'abaissait d'un cran en raison des perspectives et de l'environnement économique de la France. Cette dégradation ne remet pas en cause les fondamentaux du Crédit Mutuel. Les notes du groupe restent au plus haut niveau des banques françaises et témoignent de la solidité de sa structure financière.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Note à long terme	A	Aa3	A+
Note à court terme	A-1	P-1	F1
Perspective	Stable	Négative	Stable

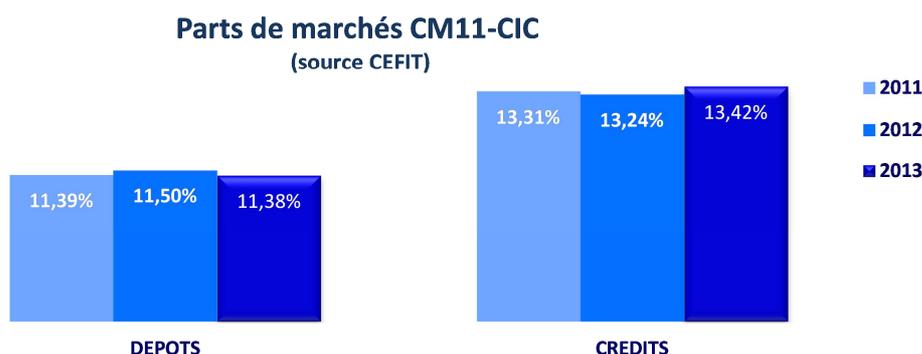
I.3 - Organisation et métiers du groupe BFCM

Le groupe CM11-CIC composé du secteur mutualiste et du groupe BFCM est contrôlé par 11 Fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen et Anjou. Ces Fédérations adhèrent à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter le groupe auprès des pouvoirs publics, d'assurer la promotion et la défense de ses intérêts et d'exercer un contrôle sur les Fédérations.

Le positionnement concurrentiel¹ est analysé au niveau de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel dont les métiers de la banque de détail et de l'assurance en font un acteur majeur de la bancassurance de détail en France. Ainsi, le groupe Crédit Mutuel affiche 17,3% de part de marché en crédits bancaires et 14,9% de part de marché en dépôts. Le groupe Crédit Mutuel se classe également :

- 1er bancassureur en IARD
- 1ère banque des associations et des comités d'entreprise
- 2^{ème} pour la monétique
- 2ème banque de l'agriculture
- 3^{ème} prêteur à l'habitat
- 3ème banque des PME
- 1er pour le crédit à la consommation en Europe

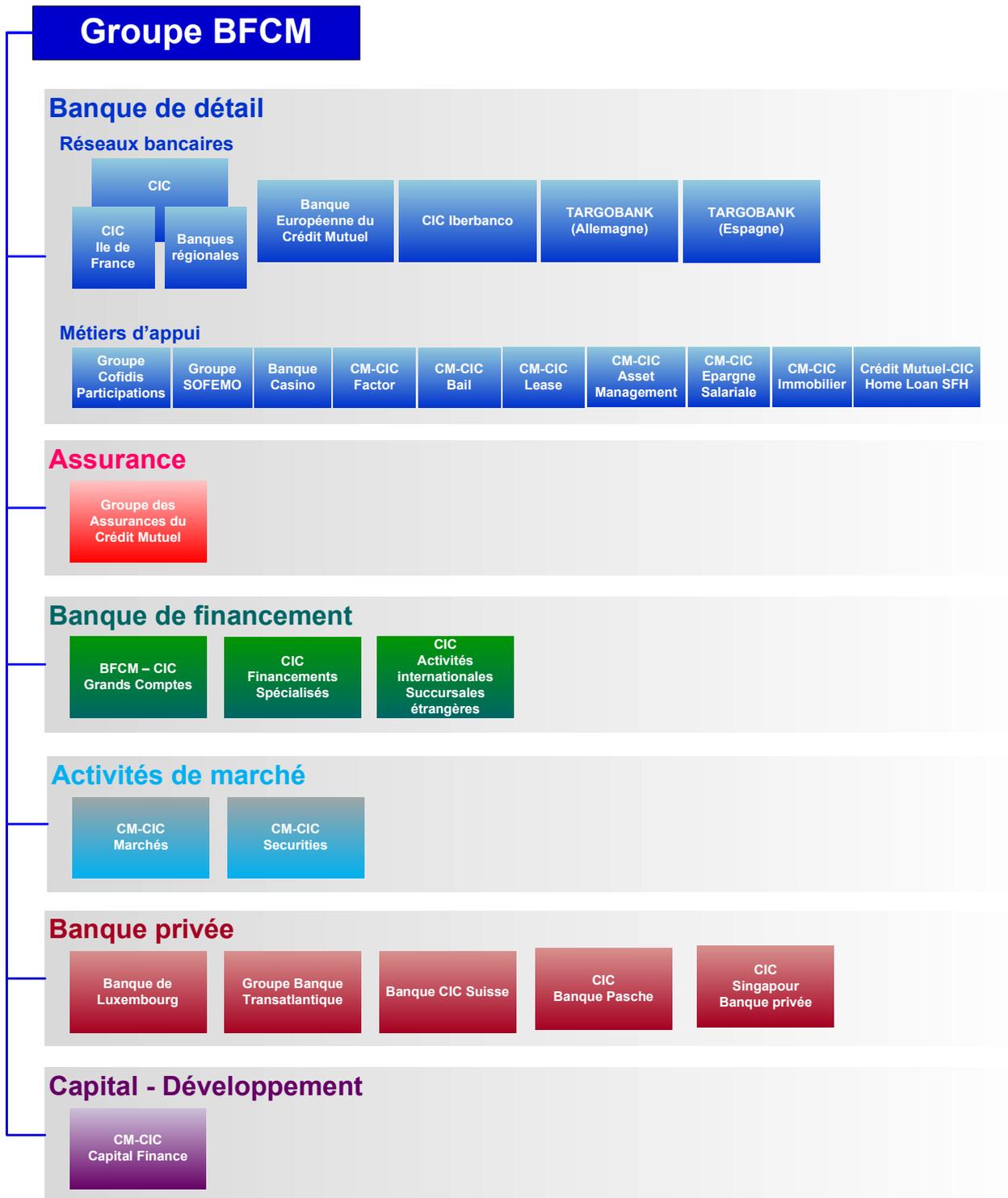
Les parts de marché en dépôts et en crédits bancaires du groupe CM11-CIC restent globalement stables en 2013 et s'élèvent respectivement à 11,38% et 13,42 %.



Le groupe n'a pas commercialisé de nouveaux produits ou exercé de nouvelles activités en 2013.

¹ Les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

Organisation du groupe BFCM par métier



II. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA BFCM

II.1 - Conseil d'administration de la BFCM

II.1.1 - Composition du Conseil d'administration

Les dispositions légales relatives à la composition et aux mandats des membres du conseil d'administration figurent ci-après.

L'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2013 a procédé au renouvellement du mandat d'administrateur de MM. Gérard CORMORECHE, Etienne GRAD, Michel LUCAS et Jean-Paul MARTIN.

Le conseil d'administration du 7 mai 2013 a renouvelé le mandat du Président-Directeur général et coopté M. Hervé BROCHARD membre du conseil d'administration, en remplacement de M. Eckart THOMÄ.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 22 novembre 2013 a nommé Mme Aimée BRUTUS censeur, en remplacement de M. Alain DEMARE.

Tableau de synthèse de la composition du conseil d'administration

Nom Dirigeant	Poste	Date Nomination	Date Echéance	Représentant
LUCAS Michel	Président-Directeur général	22/10/2010	31/12/2015	
HUMBERT Jacques	Administrateur	03/05/2006	31/12/2014	
BOISSON Jean-Louis	Administrateur	03/05/2006	31/12/2014	
BONTOUX Gérard	Administrateur	06/05/2009	31/12/2014	
BROCHARD Hervé	Administrateur	10/05/2013	31/12/2013	
CORGINI Maurice	Administrateur	03/05/2006	31/12/2014	
CORMORECHE Gérard	Administrateur	10/05/2007	31/12/2015	
DANGUEL Roger	Administrateur	07/05/2008	31/12/2013	
DURET François	Administrateur	11/05/2011	31/12/2013	
FILLIGER Pierre	Administrateur	11/05/2011	31/12/2013	
GIRODOT Jean-Louis	Administrateur	07/05/2008	31/12/2013	
GRAD Etienne	Administrateur	17/12/2010	31/12/2015	
MARTIN Jean Paul	Administrateur	10/05/2007	31/12/2015	
OLIGER Gérard	Administrateur	07/05/2008	31/12/2013	
PECCOUX Albert	Administrateur	03/05/2006	31/12/2014	
TETEDOIE Alain	Administrateur	10/05/2007	31/12/2014	
VIEUX Michel	Administrateur	11/05/2011	31/12/2013	
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	Administrateur	18/11/2011	31/12/2014	LEROYER Daniel

Censeurs :

BARTHALAY René, BAZILLE Jean Louis, BLANC Yves, BOKARIUS Michel, BRUTUS Aimée, DIACQUENOD Gérard, DUMONT Marie-Hélène, FLOURIOT Bernard, GROC Monique, LAVAL Robert, LUTZ Fernand, PAGES Jacques, TESSIER Alain, TRINQUET Dominique.

II.1.2 - Renseignements concernant les membres du Conseil d'administration et de la direction générale

II.1.2.1 - Conseil d'administration

M. Michel LUCAS, Président-Directeur général

Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président-Directeur général : Carmen Holding Investissement – Crédit Industriel et Commercial

Président du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel Vie SA – Assurances du Crédit Mutuel IARD SA – Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM – Banque du Crédit Mutuel Île-de-France – International Information Developments - Direct Phone Services – Républicain Lorrain –Est Républicain - Dernières Nouvelles d'Alsace – Liberté de l'Est

Président : Crédit Mutuel Cartes de Paiements - Europay France

Président du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel - Euro Information Production (GIE)

Vice-président du conseil de surveillance : CIC IBERBANCO - Banque de Luxembourg (Luxembourg)

Membre du conseil d'administration : ACMN IARD - ASTREE (Tunis) – Assurances Générales des Caisses Desjardins (Québec) - Banque de Tunisie (Tunis) – Banque Marocaine du Commerce Extérieur - CIC Banque Transatlantique - Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles) - Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronembourg » - CRCM Midi-Atlantique – CIC Lyonnaise de Banque - Dauphiné Libéré – Est Bourgogne Média – Groupe progrès SA

Membre du conseil de surveillance : Manufacture Beauvillé - CM-CIC Services (GIE) - CM-CIC Capital Finance

Membre du comité de direction : Euro Information - Euro Information Développement – EBRA

Représentant permanent de la BFCM au conseil de direction de Sofédis

M. Jacques HUMBERT, Vice-président du conseil d'administration

Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit mutuel du District de Mulhouse

Membre du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel la Doller - Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux «l'Alsace »

Représentant permanent de l'ADEPI au conseil d'administration du GACM – de la BFCM au conseil d'administration du Crédit Industriel et Commercial

M. Jean-Louis BOISSON, Membre du conseil d'administration

Né le 2 août 1948 à Bourg en Bresse (01)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne Champagne

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey

Vice-président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Vice-président du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Targobank Espagne – Est Bourgogne Média

Membre du conseil de surveillance : Euro Information Production

M. Gérard BONTOUX, Membre du conseil d'administration

Né le 7 mars 1950 à Toulouse (31)

Adresse professionnelle

Crédit Mutuel Midi-Atlantique

6, rue de la Tuilerie – 31112 BALMA Cedex

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Caisse de Crédit mutuel Toulouse St Cyprien

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la CRCM Midi-Atlantique au conseil d'administration du GACM, de MARSOVALOR au conseil d'administration de CIC Sud-Ouest

M. Hervé BROCHARD, Membre du conseil d'administration,

Né le 6 mars 1948 à Colmar (68)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel de Normandie

17 rue du 11 novembre - 14052 CAEN CEDEX

Est également :

Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel de Normandie – Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie- Caisse de Crédit Mutuel de Caen Ecuillère – Créavenir – Norfi

Vice-président du conseil d'administration : Association des Amis de Jean Bosco

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel

Représentant permanent : de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie au conseil d'administration du GACM – de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie au conseil du Centre International du Crédit Mutuel

M. Maurice CORGINI, Membre du conseil d'administration

Né le 27 septembre 1942 à Baume-les-Dames (25)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Besançon

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Agricole Crédit Mutuel – Crédit Industriel et Commercial - Caisse de Crédit Mutuel Baume-Valdahon-Rougemont

Co-gérant : Cogithommes Franche-Comté

M. Gérard CORMORECHE, Membre du conseil d'administration

Né le 3 juillet 1957 à Lyon (69)

Adresse professionnelle

Crédit Mutuel du Sud-Est

8-10 rue Rhin et Danube – 69266 Lyon Cedex 09

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est – Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est – Cecamuse

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône – Caisse Agricole Crédit Mutuel

Vice-président du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – MTRL

Membre du conseil d'administration : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Société des Agriculteurs de France – Cautionnement Mutuel de l'Habitat (CMH)

Vice-président du conseil de surveillance : CMAR (Crédit Mutuel Agricole et Rural)

Gérant : Scea Cormoreche Jean-Gérard – Sàrl Cormoreche

Représentant permanent de la CCM Sud-Est au conseil d'administration de ACM Vie SAM

M. Roger DANGUEL, Membre du conseil d'administration

Né le 3 août 1946 à Sélestat (67)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sélestat

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Sélestat-Scherwiller

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel - Editions Coprur

Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au conseil d'administration de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel

M. François DURET, Membre du conseil d'administration

Né le 18 mars 1946 à Chartres (28)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel du Centre

105 Faubourg Madeleine 45920 ORLEANS CEDEX 9

Est également :

Président : Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre – Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre – Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre - Caisse de Crédit Mutuel d'Auneau (Eure-et-Loir) - SODEREC

Vice-président : Syndicat Agricole du Dunois

Membre du conseil d'administration : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – CICM

Vice-président du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel

Représentant permanent : de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre au conseil d'administration des ACM Vie SAM et de la Caisse de Crédit Mutuel Agricole en qualité de membre du conseil d'administration – Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre au conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Agricole et rural - de la Caisse Régionale du CMC en qualité de président du conseil de surveillance de SODEREC

M. Pierre FILLIGER, Membre du conseil d'administration

Né 27 novembre 1943 à Rixheim (68)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

494 avenue du Prado BP 115 – 13267 MARSEILLE CEDEX 08

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen – Caisse locale CAMEFI – Caisse locale de Marseille Prado – des Caisses locales du Crédit Mutuel Méditerranéen en création

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Représentant permanent : du Crédit Mutuel Méditerranéen aux ACM Vie SAM

Censeur : conseil d'administration du Crédit Industriel et Commercial

M. Jean-Louis GIRODOT, Membre du conseil d'administration

Né le 10 février 1944 à Saintes (17)

Adresse professionnelle

Crédit Mutuel Île-de France

18, rue de la Rochefoucault 75439 Paris Cedex 09

Est également :

Président du conseil d'administration : Fédération des Caisses de Crédit Mutuel d'Île-de-France – Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Île-de-France - Caisse de Crédit Mutuel de Paris Montmartre Grands Boulevards – de plusieurs Caisses de Crédit Mutuel pendant leur phase de création

Président : Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale (CRIES) – Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale (CRIES) – AUDIENS – Mutuelle UNIVERS-MUTUALITE

Vice-président : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Île-de-France (CRESS) – Coopérative d'Information et d'Edition Mutualiste (CIEM)

Secrétaire général : Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS) – Syndicat de la Presse Magazine et Spécialisée

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – AFDAS – Crédit Industriel et Commercial – Centre International du Crédit Mutuel

Membre du conseil de surveillance : Euro Information Production – WELCARE

Représentant permanent : de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France au conseil d'administration ACM Vie SAM – de la FNPS à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse

M. Etienne GRAD, Membre du conseil d'administration

Né le 26 décembre 1952 à Illkirch Graffenstaden (67)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg – SAS GRAD Etienne Conseil et Développement

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Gérant : SCI Lemilion

M. Daniel LEROYER, représentant permanent de la CFCM Maine-Anjou et Basse-Normandie, Membre du conseil d'administration

Autres fonctions exercées

Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse Normandie – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie – Caisse Générale de Financement (CAGEFI) – Créavenir (Association) – Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois – Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou Basse Normandie

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel - SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou Normandie – Crédit industriel et Commercial – SAS Volney Bocage

Vice-président du conseil de surveillance : SODEREC

Membre du comité exécutif : Fondation du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie : membre du conseil d'administration dans le Gie CLOE Services et Vice-Président du conseil d'administration au Centre International du Crédit Mutuel, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de

Maine-Anjou et Basse Normandie au conseil d'administration de la SAS Volney Développement, des Assurances du Crédit Mutuel IARD SA

Autres fonctions exercées par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie

Président du conseil d'administration : SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine – Anjou – Normandie

Membre du conseil d'administration : Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel IARD SA – Crédit Mutuel Paiements Electroniques CMPE - CM-CIC Epargne Salariale – SAS Océan Participations – Gie CLOE Services – SCIC d'HLM Mayenne Logis Groupe CIL 53 – SA Logis Familial Mayennais Groupe CIL 53 – Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – SAS Volney Développement – SAS Volney Bocage

Membre du conseil de surveillance : SODEREC

Membre du comité de direction : Euro Information SAS

Gérant : SIDEL SNC

M. Jean-Paul MARTIN, Membre du conseil d'administration

Né le 22 octobre 1939 à Metz (57)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Metz

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe - CME 57

Membre du conseil de surveillance : Targobank Deutschland GmbH – Targo Management AG – Targobank AG – CM Akquisitions GmbH

M. Gérard OLIGER, Membre du conseil d'administration

Né le 7 juillet 1951 à Bitche (57)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Emile Gentil (Volmunster)

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

M. Albert PECCOUX, Membre du conseil d'administration

Né le 2 novembre 1939 à St Martin Bellevue (74)

Adresse professionnelle

Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

96, avenue de Genève BP56 74054 Annecy Cedex

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - Caisse de Crédit Mutuel d'Annecy-les-Fins – Centre International du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la CRCM Savoie-Mont Blanc au conseil d'administration des ACM Vie SAM

M. Alain TETEDOIE, Membre du conseil d'administration

Né le 16 mai 1964 à Loroux Bottereau (44)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest
46 rue du Port Boyer BP 92636 – 44236 Nantes Cedex 3

Est également :

Président : Fitega – Fiterra

Directeur général : Nanteurop

Président du conseil d'administration: Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest – Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest

Vice-président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Saint Julien de Concelles

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Président du conseil de surveillance : CM-CIC Services

Président du comité de surveillance : CM-CIC Immobilier

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel

Représentant permanent : - de la Fédération du Crédit Mutuel LACO à la Présidence d'Investlaco
- de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel LACO au conseil d'administration des ACM Vie et à la Gérance de la SCI CHAMPS DE MARS 2015 - de l'EFSA au conseil d'administration de la Banque CIC-OUEST - de UFIGESTION 2 au conseil d'administration de CM-CIC Bail

M. Michel VIEUX, Membre du conseil d'administration

Né le 12 avril 1951 à Gap (05)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais
130-132 avenue Victor Hugo 26009 VALENCE CEDEX

Est également :

Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Dauphinois-Vivarais – CCM Pierrelatte

Vice-président : Association « La Cascade »

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel

Membre du conseil d'administration : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Confédération Nationale du Crédit Mutuel – CCM Agriculture de Valréas.

II.1.2.2 - Direction générale

M. Alain FRADIN, Directeur général délégué

Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)

Adresse professionnelle

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : CIC Migrations

Président du conseil d'administration : Targobank Espagne - CM-CIC Bail

Président du conseil de surveillance : CIC Iberbanco – Cofidis – Cofidis Participations

Vice-président du conseil de surveillance : Targobank Deutschland GmbH –Targobank AG – Targo Management AG – CM Akquisitions GmbH

Directeur général : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Membre du conseil d'administration : Boréal - CM-CIC Titres - Banque du Crédit Mutuel Île-de-France – Banco Popular Espagne

Membre du comité de direction : Euro-Information – Bischenberg – EI Telecom

Membre du conseil de surveillance : CM-CIC Services - Eurafic Information

Représentant permanent : de CIC au comité de direction Euro GDS – de CIC Participations au conseil d'administration de CIC Nord-Ouest et de CIC Ouest – du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel au conseil d'administration de Sérénis Vie – de la BFCM au conseil d'administration de Crédit Mutuel Cartes de paiements – de la CFdeCM au conseil d'administration de Crédit Mutuel Paiements électroniques

II.1.2.3 - Rémunérations des dirigeants

Principes directeurs

Le groupe Crédit Mutuel a signé avec l'État la convention type relative au nouveau dispositif de garantie de l'Etat apportée au secteur financier, du 23 octobre 2008. Dans ce cadre, il a pris un certain nombre d'engagements par rapport aux statuts, rémunérations et engagements des mandataires sociaux, qui s'ajoutent aux prescriptions légales et réglementaires. Des décisions avaient été arrêtées à ce sujet par le conseil d'administration de la BFCM du 19 décembre 2008 et le conseil de surveillance du CIC du 26 février 2009.

La BFCM ne se réfère pas au code AFEP-MEDEF compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 95 % par des entités du groupe Crédit Mutuel.

En conséquence du changement du mode de direction du CIC et des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés, du 11 mai et du 1^{er} juillet 2011 pour la BFCM et du 19 mai 2011 pour le CIC, ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard.

Ces rémunérations et engagements ont été fixés par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs.

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le président-directeur général, ne reçoivent ni jetons de présence, ni rémunération d'aucune sorte.

Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président-directeur général et le directeur général délégué.

Le président-directeur général ne dispose pas d'un contrat de travail et celui du directeur général délégué a été suspendu à effet du 1^{er} mai 2011.

Le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à monsieur Michel Lucas, en rémunération de son mandat social de président-directeur général du CIC, une indemnité annuelle de 550 000 euros. Il a également décidé de créer pour monsieur Michel Lucas, au titre de son mandat social de président-directeur général du CIC, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 24 mai 2012, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration de la BFCM du 1^{er} juillet 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à compter de l'exercice 2011 à monsieur Michel Lucas une indemnité annuelle brute de 250 000 euros au titre de son mandat de président-directeur général de la BFCM et le bénéfice d'une voiture de fonction.

Le conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de monsieur Alain Fradin à 800 000 euros, à laquelle s'ajoute le bénéfice d'une voiture de fonction, du régime de prévoyance, et le cas échéant d'une rémunération variable, dont le montant serait fixé par décision du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Monsieur Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de monsieur Fradin, ès qualités de directeur général délégué de la BFCM, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Il a également décidé de créer pour monsieur Alain Fradin une indemnité de cessation de mandat équivalente à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2012, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et, pour le directeur général délégué, du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. À la date du 31 décembre 2013, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

2013 Montants en euros (a)	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégrations sociales	Total
Michel LUCAS	BFCM CIC	250 000 550 000	0	5 187	538	255 187 550 538
Alain FRADIN (*)	BFCM	800 000	0	3 725	8 184	812 057

2012 Montants en euros (a)	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégrations sociales	Total
Michel LUCAS	BFCM CIC	250 000 550 000	0	5 298	529	255 298 550 529
Alain FRADIN	BFCM	800 000	0	4 346	8 184	812 530

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) La part variable éventuelle serait arrêtée par le comité des rémunérations de la BFCM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voitures de fonction exclusivement.

L'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière, transposant la directive dite CRD4, a introduit dans le Code monétaire et financier un article L.511-73 qui stipule que « L'assemblée générale ordinaire des établissements de crédit et des sociétés de financement est consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 », c'est-à-dire les dirigeants responsables, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Pour l'ensemble des personnes du groupe CM-CIC répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L.511-73 précité s'élève à 31 411 340 euros au titre de 2013.

En complément des données ci-dessus, l'annexe 37 des comptes consolidés du groupe BFCM, figurant en page 129 du présent document, détaillent les relations avec les principaux dirigeants du groupe et communiquent le montant global de la rémunération versée aux principaux dirigeants du groupe.

II.1.2.4 - Administrateurs indépendants

Bien que non cotée, la BFCM fait partie d'un groupe décentralisé dont les administrateurs tirent leur capacité à faire partie du conseil d'administration en raison de leur propre statut d'élu.

Le mécanisme est le suivant : chaque caisse de Crédit Mutuel élit en assemblée générale (rassemblant tous les sociétaires) les membres du conseil d'administration. Les caisses élisent, parmi ces membres, leur représentant au District, organe commun à un groupe de caisses de Crédit Mutuel ; le Président du District devient de plein droit membre du conseil d'administration de la Fédération, organe politique d'un groupe donné de caisse de Crédit Mutuel. Cette qualité leur permet de devenir membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Ce mode électif qui part de la base (caisse locale) confère à l'administrateur de la BFCM une légitimité et une indépendance équivalente à celle de l'administrateur indépendant dans les sociétés cotées.

Il n'y a en effet aucun lien financier, ni de conflit d'intérêt entre les mandats bénévoles exercés à la caisse de Crédit Mutuel, au District et à la BFCM.

Cette légitimité, issue des mécanismes électifs internes, est renouvelée lors de chaque élection de District (4 ans).

Toute cessation de mandat de Président de District emporte cessation du mandat à la BFCM quand bien même celui ne serait pas arrivé à terme.

II.1.2.5 - Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance de la BFCM, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la BFCM, des membres du conseil d'administration et du directeur général et leurs intérêts privés.

II.2 - Rapport sur le fonctionnement du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le président du conseil d'administration, rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, de la composition du conseil, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que des éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

II.2.1 - Préparation et organisation des travaux du conseil

II.2.1.1 - Composition du conseil

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 18 membres nommés par l'assemblée générale pour 3 ans et de 14 censeurs nommés également pour 3 ans par le conseil en application de l'article 20 des statuts.

Il est rappelé que la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils entrera en application le 1^{er} janvier 2017.

La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée au point II.1.1.

Le conseil comprend des représentants des Groupes de Crédit Mutuel associés dans le cadre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, à savoir : Anjou, Centre, Dauphiné-Vivarais, Île-de-France, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen, Midi-Atlantique, Normandie, Savoie-Mont Blanc et Sud-Est.

Deux membres salariés siègent au conseil d'administration au titre du comité d'entreprise interfédéral.

Il n'y a ni jetons de présence, ni stock-options.

II.2.1.2 - Fonctionnement du conseil. Mode d'exercice de la direction générale

En application des dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de commerce, le conseil a opté pour un régime commun d'exercice de la présidence et de la direction générale, lors de sa séance du 22 octobre 2010.

M. Michel LUCAS, président du conseil exerce également la direction générale. En cette qualité, il organise et dirige les travaux du conseil. Il représente la société à l'égard des tiers. Il dispose à cet effet des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Il n'y a pas de règlement intérieur formalisant les règles de fonctionnement du conseil qui est régi par les seules dispositions légales.

Sur le plan individuel, outre les obligations de réserve et de secret professionnel liées à l'objet même de la société, les administrateurs doivent en leur qualité d'élus respecter le code d'éthique et de déontologie en vigueur dans le Groupe.

En 2013, le conseil s'est réuni à cinq reprises. Le taux de présence est en moyenne de 83 %.

Pour chaque conseil, un dossier complet sur les points à l'ordre du jour est adressé par courrier à l'ensemble des administrateurs, censeurs et représentants du comité d'entreprise.

Lors de chaque réunion, les cadres responsables d'activités concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour sont invités pour les présenter, commenter ou répondre à toute question.

Les procès-verbaux des réunions sont communiqués aux administrateurs et soumis à l'approbation du conseil.

Toutes les réunions de conseil sont l'occasion de faire un tour d'horizon sur l'évolution de nos activités.

La réunion du 28 février 2013 a été dédiée à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 mai 2013. Le conseil a pris connaissance du compte-rendu du comité d'audit et des comptes groupe du 26 février 2013.

Le conseil a également approuvé la note de cadrage sur la politique de rémunération variable des professionnels exerçant une activité régulée, qui reprend les principes règlementaires adaptés à notre Groupe. Il a examiné, comme lors de chaque réunion, le tableau de bord des affaires financières du Groupe (refinancement, crédits, compte propre).

Le conseil du 6 avril 2013 a porté sur la préparation de l'assemblée générale extraordinaire en vue de procéder à une augmentation de capital destinée au groupe du Crédit Mutuel d'Anjou et à une augmentation de capital en numéraire et délégation de compétence au conseil.

Le conseil du 7 mai 2013 a essentiellement été consacré au renouvellement du mandat du Président-Directeur général et à la cooptation d'un administrateur.

La réunion du 31 juillet 2013 a été consacrée à l'arrêté des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2013. Le conseil a également pris connaissance du rapport du comité d'audit et des comptes ainsi que du rapport du comité de suivi des risques. Il a constaté la réalisation

de l'augmentation de capital réservée au groupe d'Anjou et décidé de la modification corrélative des statuts. Il a décidé de déclasser les conventions réglementées liées au programme de refinancement du groupe. Il a également procédé à la nomination/renouvellement d'un censeur.

La dernière réunion de l'année s'est tenue le 22 novembre 2013.

Le conseil a pris connaissance des travaux du comité de suivi des risques groupe du 30 octobre 2013.

Il a fait le point sur les évolutions du budget 2013 et la préparation du budget pour l'année 2014. Il a procédé à la nomination d'un censeur.

Tous les conseils abordent les points concernant les participations, les relations financières intra-groupe, les décisions de crédit prises par le comité de crédits et, le cas échéant, l'affiliation de nouvelles Caisses locales.

Des consultations écrites peuvent exceptionnellement être organisées en cas d'urgence. Les décisions prises dans ce cas sont réitérées lors du conseil suivant.

II.2.1.3 - Les comités internes

Plusieurs comités internes assurent des missions réglementaires et participent par leurs travaux au bon fonctionnement de l'organe délibérant.

- Le comité des rémunérations
Composé de deux membres minimum pour une durée de 3 ans renouvelables, le comité a notamment pour mission d'émettre des recommandations et propositions sur les rémunérations de l'organe exécutif et des professionnels des activités de marchés.
- Le comité d'audit et des comptes groupe
Créé en 2007, ses missions s'inscrivent dans le cadre du règlement 97-02 et portent sur le périmètre CM11-CIC. Il rend compte au conseil d'administration. Il est composé de 18 personnes représentant les composantes du groupe.
- Le comité de suivi des risques groupe
Constitué en 2007, ses missions s'inscrivent dans le même cadre règlementaire du 97-02 et sur le même périmètre CM11-CIC. Composé de 15 membres, il rend compte de sa mission au conseil.

- Le comité d'éthique et de déontologie groupe
Comité créé dans le cadre du périmètre groupe CM11-CIC, il a notamment contribué à la mise en place du recueil groupe. Il établit annuellement un bilan sur l'application et le respect au sein du groupe des principes et des règles d'éthique et de déontologie.

II.2.2 - Le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques

Le contrôle interne et de gestion des risques de la BFCM s'intègre dans le dispositif global de contrôle interne mis en œuvre pour le Groupe CM11-CIC, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du Groupe en s'appuyant sur les normes internes et les outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. C'est dans ce cadre que ce rapport a été rédigé avec le concours des services concernés par le contrôle interne et la gestion des risques, en accomplissant les diligences utiles à son établissement et en se référant, en tant que de besoin, au cadre de référence et au guide d'application recommandés par l'Autorité des Marchés Financiers.

II.2.2.1 - Le dispositif général de contrôle interne du Groupe CM11-CIC

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques fait pleinement partie de l'organisation du Groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques et à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

II.2.2.1.1 - Un dispositif commun, structuré et indépendant

Le Groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du Groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée,
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes,
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la fiabilité des informations financières.

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le Groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes qui ont été arrêtées. Il s'appuie dans ses travaux sur les méthodes et outils définis au niveau du Groupe ainsi que sur les règles habituellement pratiquées en matière d'inspection et de contrôle.

L'identification des principaux risques à travers des référentiels ou des cartographies ainsi que leur suivi avec des limites adaptées, des procédures formalisées et des outils dédiés constituent un objectif constant à la réalisation duquel les services de contrôle de l'ensemble du Groupe contribuent. Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, ils sont associés aux travaux qui visent à en accroître la maîtrise. Parallèlement, les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le Groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de liquidité, de gestion de bilan ou des risques opérationnels. Conformément aux dispositions réglementaires, il est établi en outre chaque année, en complément du rapport de contrôle interne, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques pour lequel il est procédé à une revue détaillée du dispositif de contrôle des risques.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence chez ceux qui les exercent, dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

II.2.2.1.2 - L'organisation des contrôles

Le dispositif de contrôle du Groupe CM11-CIC répond à un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de fonctions distinctes (périodique, permanent et conformité), conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du Groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes et complémentaires.

Une répartition par types de contrôle

Indépendamment des contrôles exercés par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente exercés notamment avec des outils de contrôle à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour tout ce qui se rapporte à l'application des dispositions réglementaires et des normes internes (*lutte anti-blanchiment, contrôles des services d'investissements, veille réglementaire, déontologie, protection des intérêts de la clientèle ...*).

Pour l'exercice de leurs fonctions, les responsables des services de contrôle ont accès en permanence et sans restriction aux personnes, aux locaux, matériels, logiciels et aux informations de toute nature sur la totalité du périmètre du Groupe. Ils peuvent déléguer en tant que de besoin à leurs collaborateurs, dans le cadre de missions définies, tout ou partie de leurs prérogatives.

Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble et à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseaux / métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une fonction réseaux correspondant à la banque de détail (*Fédérations régionales du CM, BECM, banques régionales du CIC, TARGOBANK Allemagne et Espagne*) et une fonction métiers (*banque commerciale, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...*) avec la nomination pour chacune d'elles d'un responsable exerçant sa fonction au niveau du Groupe CM11-CIC.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Ce pôle dédié aux fonctions de contrôle a pour vocation de :

- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace ;
- assurer l'élaboration des outils de reporting requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants, au niveau central et au niveau local (*régions et filiales*),
- veiller à la complémentarité des outils de contrôle entre les différentes fonctions de contrôle pour une couverture optimale des risques du Groupe.

Le pôle support s'appuie largement sur les moyens informatiques du Groupe.

II.2.2.1.3 - Le pilotage du dispositif par le Comité de Contrôle et de Conformité du Groupe (CCC)

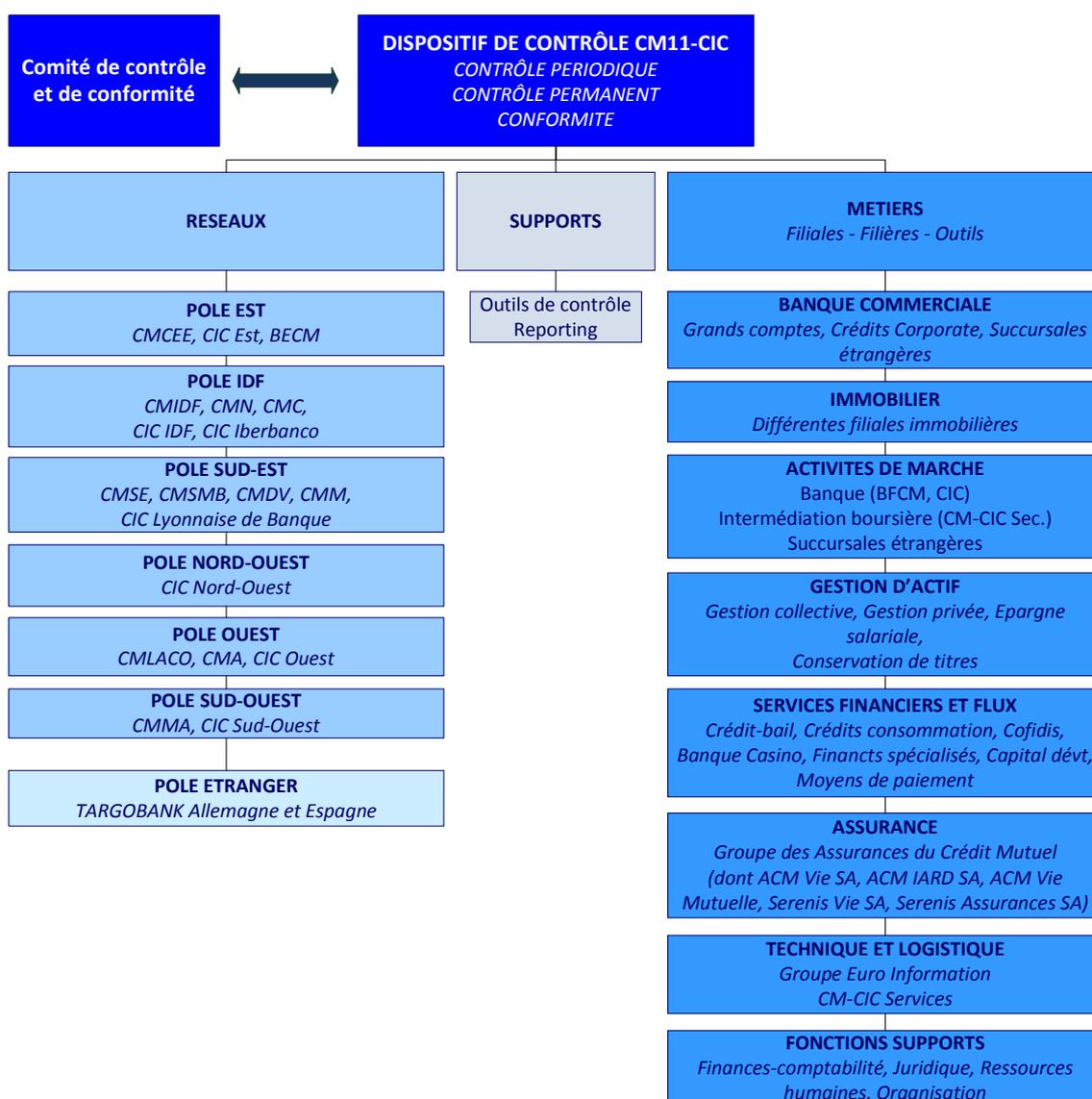
Sous l'autorité d'un membre de l'organe exécutif, le Comité de Contrôle et de Conformité réunit régulièrement les responsables du Groupe en matière de contrôle (*périodique, permanent, conformité*) et de risques avec les objectifs suivants :

- arrêter les plans de contrôle, examiner les résultats des missions de contrôle effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux menés par le contrôle permanent et la fonction conformité et proposer le cas échéant les améliorations requises à l'organe exécutif,
- analyser les conclusions des missions de contrôle externes, notamment des autorités de tutelle et suivre la mise en œuvre des recommandations par les entités du Groupe,

- veiller à la complémentarité des actions et des missions des différents acteurs du contrôle et de la conformité,
- valider toute nouvelle procédure de contrôle ou évolution touchant à l'organisation des fonctions de contrôle ; il a ainsi été conduit en 2013 à approuver la nouvelle méthodologie de suivi des recommandations émises lors des missions d'inspection dans les réseaux et d'audit dans les autres entités métiers ou fonctions, de même que la nouvelle méthodologie de certification des comptes des caisses locales du Crédit Mutuel. Le document formalisant l'organisation et les relations au sein du contrôle périodique réseaux, entre la fonction centrale et les contrôles périodiques régionaux, lui a également été soumis.

Il s'est réuni quatre fois en 2013 (5 mars, 17 juin, 16 septembre, 25 novembre 2013).

Schéma général de l'organisation mise en place (01/2014)



Le Comité de Contrôle et de Conformité rend lui-même compte au Comité d'Audit et des Comptes Groupe, représentant les organes délibérant du Groupe.

II.2.2.1.4 - Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe

En vue de répondre aux exigences issues de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent des nouvelles normes de gouvernance, un Comité d'Audit et des Comptes Groupe (CACG) a été mis en place au niveau du Groupe CM11-CIC.

Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe est composé d'administrateurs représentant les Fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (*en principe un par Fédération*) et de deux membres du conseil d'administration du CIC. Le Comité élit un Président en son sein pour une période de 3 ans, renouvelable une fois.

Trois de ces membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière.

L'indépendance des membres du Comité est assurée par le fait qu'ils sont tous issus de la base mutualiste du Groupe et à ce titre élus par les sociétaires de leur Caisse locale respective. Cette indépendance se trouve renforcée par le bénévolat qui prévaut pour la fonction de membre du CACG.

Au plan du contrôle interne, le Comité d'Audit et des Comptes Groupe :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne,
- reçoit communication du rapport annuel de contrôle interne consolidé,
- est informé des conclusions des principales missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité,
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les Autorités de tutelle,
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe,
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

Le CACG propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à la vue des constats dont il a pris connaissance.

En ce qui concerne le reporting financier, le Comité :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés,
- participe au choix des commissaires aux comptes et a libre accès à eux pour prendre connaissance de leur programme de travail, pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leur mission et pour débattre avec eux des conclusions de leurs travaux,
- examine les comptes annuels et consolidés,
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables.

Il s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (*26 février, 6 mai, 30 juillet et 23 septembre 2013*). Les réunions du CACG font l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes Fédérations et du CIC afin de permettre aux administrateurs d'être pleinement informés.

Les rôles des différentes instances de surveillance des risques, qui s'articulent autour d'un dispositif reposant sur une Direction des risques Groupe, un Comité des risques Groupe et un Comité de suivi des risques Groupe, sont développés ci-après.

[II.2.2.1.5 - Le dispositif de surveillances des risques](#)

La Direction des Risques Groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la Direction des Risques Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Pour réaliser les missions qui lui sont dévolues (notamment au regard des articles 11-8 à 11-10 du CRBF 97-02 modifié), la Direction des risques Groupe a formalisé ses relations avec les correspondants risques sur lesquels elle s'appuie et qui couvrent l'ensemble des entités du Groupe. Ces correspondants risques sont désignés par leur structure d'appartenance et peuvent être soit les responsables du contrôle permanent des Fédérations CM11 et des banques CIC, soit les responsables ou directeurs des risques dans les filiales et succursales, soit le responsable de la surveillance des engagements.

La Direction des risques Groupe assure l'animation de la filière des risques du Groupe et présente régulièrement tous les éléments intéressant la filière (bilan général de la situation des risques, nouvelles contraintes et évolutions prudentielles, faits marquants et évolution du Groupe sur les principaux risques de solvabilité, liquidité, crédit, opérationnels ..., points essentiels du tableau de bord trimestriel), afin qu'une bonne information des instances dirigeantes régionales (organes exécutifs et délibérants) puisse être assurée.

Le Comité des Risques Groupe (CRG)

Ce comité réunit trimestriellement les responsables des principaux métiers et fonctions concernés, en présence de la direction générale.

Ce Comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective, selon une approche globale, prudentielle, économique et financière.

Le Comité de suivi des risques Groupe (CSRG)

Ce comité est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du Groupe en termes de risques.

Le Comité propose aux organes délibérants du Groupe, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe.

Le responsable de la Direction des Risques anime les réunions du Comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du Comité des Risques Groupe. La direction générale est également conviée aux réunions du Comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

II.2.2.2 - Les procédures de contrôle interne spécifiques à la BFCM

Société holding du Groupe, propriété de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, des Assurances du Crédit Mutuel et des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée, Loire Atlantique Centre Ouest, la BFCM gère les participations détenues dans les filiales spécialisées du Groupe, toutes soumises au dispositif général de contrôle interne du Groupe.

Partie intégrante du Groupe CM11-CIC, la BFCM a également déployé pour les activités qu'elle gère à son niveau, un dispositif de contrôle interne répondant aux mêmes objectifs de prévention et de maîtrise des risques.

La BFCM gère la trésorerie du Crédit Mutuel et du CIC et intervient sur les marchés financiers. Elle développe une activité d'ingénierie financière et assure la correspondance avec les partenaires internationaux.

Partie intégrante de la BFCM et du CIC, CM-CIC Marchés regroupe au sein d'une salle des marchés toutes les activités de marché du Groupe CM11-CIC, pour refinancer l'ensemble du Groupe CM11-CIC, via une équipe unique de gestion de la trésorerie, développer la capacité à vendre des produits de marchés à la clientèle, renforcer un métier de compte propre.

Les méthodologies de suivi, les procédures et le système de limites sont référencés dans un corps de règles.

Le conseil d'administration du CIC et le conseil d'administration de la BFCM approuvent la stratégie de chaque métier (refinancement, commercial, compte propre), l'allocation de fonds propres, le suivi des limites et les budgets.

Dans ce dispositif, les activités de marché sont pilotées par plusieurs instances :

- la Direction de CM-CIC Marchés définit la stratégie, analyse l'activité, les résultats, les risques et le respect des limites et coordonne les aspects opérationnels (système d'information, budget, ressources humaines, procédures),

- le Comité des Risques de Marché (mensuel) assure le suivi du respect du corps de règles et des décisions de la Direction de CM-CIC Marchés et valide les limites opérationnelles à l'intérieur des limites générales fixées par le Directoire du CIC et le Conseil d'Administration de la BFCM,
- le Comité de Crédit CM-CIC Marchés (hebdomadaire) statue sur les demandes de lignes de crédit dans le cadre des délégations attribuées par le Comité des Engagements CM11-CIC.

Le système de contrôle interne s'appuie d'une part sur les missions des services post-marché, en charge du contrôle des risques, des résultats, du contrôle comptable et réglementaire, et d'autre part sur une équipe dédiée au suivi des activités de marché, rattaché au responsable du contrôle permanent métiers ainsi que sur la fonction conformité.

A l'instar du regroupement des interventions sur les marchés dans une structure unique, les Grands comptes BFCM et Grands comptes CIC ont mis en œuvre un regroupement de leurs activités au sein de CM-CIC Grands Comptes, en harmonisant leurs outils et procédures. La coordination des tâches de contrôle via un portail unique est assurée par le responsable du contrôle permanent métiers ; les résultats des contrôles réalisés durant l'année ont été intégrés dans le même portail.

L'activité dépositaire Groupe est dévolue à la BFCM. Le plan de contrôle dépositaire est basé sur la définition d'un ensemble de tâches de contrôle et est établi en concertation avec le contrôle permanent métiers et la conformité BFCM. Ce plan renforce l'approche du risque client et du risque produit, en mettant en œuvre respectivement un processus contrôlé d'entrées en relations et un processus contrôlé d'analyse à la création d'OPC. Il permet d'exercer un contrôle a posteriori complet et de cerner l'ensemble des risques liés à la gestion collective.

Les dispositions déontologiques sont intégrées dans un recueil de déontologie reprenant tant les principes généraux que les dispositions spécifiques mises en place dans le cadre des activités de la BFCM. Les principes fondamentaux du respect de la primauté des intérêts du client et de l'intégrité du marché y sont notamment rappelés.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, l'évaluation des risques opérationnels découlant des activités de marché a été réalisée.

La BFCM participe à l'actualisation de la cartographie de ses risques spécifiques et des modèles de valorisation s'y référant.

S'agissant des mesures de protection, un Plan de Continuité d'Activité concernant l'ensemble des activités de marché est en place. Ce PCA permet de faire face aux risques majeurs d'indisponibilité des locaux, des moyens techniques et des hommes. Il repose respectivement sur l'existence de deux sites polyvalents, l'un assurant le back up de l'autre, sur des moyens informatiques de secours et sur l'organisation du travail en binôme, voire en trinôme, ainsi que sur l'équipement du quart des effectifs en portables permettant de se connecter à distance. Le PCA est actualisé et testé régulièrement.

Le contrôle périodique est exercé par l'Audit Groupe selon un rythme pluriannuel. Les conclusions de ces missions sont présentées au Comité de Contrôle et de Conformité, au Comité d'Audit et des Comptes Groupe et figurent dans le rapport annuel transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les missions peuvent être de portée générale ou à caractère ponctuel.

II.2.2.3 - Le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

II.2.2.3.1 - Le rôle des organes de gouvernance et du Comité d'Audit et des Comptes Groupe

Lors de chaque arrêté correspondant à des comptes ou des éléments d'information financière qui sont publiés, ceux-ci sont présentés par la Direction financière au Conseil d'Administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (*taux, capitaux moyens, etc.*).

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués au Conseil d'Administration arrêtant

les comptes. Ils sont invités à faire part de leur mission et à communiquer les résultats de leurs travaux à l'organe délibérant.

Les principes comptables du Groupe utilisés en consolidation des comptes sont exposés en détail dans les annexes aux comptes.

Les travaux comptables font l'objet d'une présentation régulière au Comité d'Audit et des Comptes du Groupe, indépendant de la Direction financière, et notamment chargé de procéder à un examen du processus d'élaboration des comptes et de l'information financière communiquée par le Groupe.

Au cours de l'exercice, les communications au Comité d'Audit et des Comptes du Groupe ont porté sur :

- l'exposition du Groupe dans le sud de l'Europe, compte tenu de la conjoncture économique (*participation dans BPE mise en équivalence dans les comptes et goodwill porté à l'actif sur TARGOBANK Espagne*),
- les impacts sur les comptes consolidés de l'application anticipée d'IAS19-R et ses effets rétroactifs sur les comptes au 30 juin 2012,
- les résultats consolidés et leur analyse approfondie (*analyse des différents postes des soldes intermédiaires de gestion, analyses sectorielles par métier, analyse des frais généraux, du coût du risque avéré et des provisions collectives*),
- l'évolution des éléments de calcul du ratio de solvabilité (fonds propres et risques),
- les changements de la réglementation fiscale et sociale et leurs impacts.

II.2.2.3.2 - Les spécificités propres à l'activité bancaire

Le pilotage de l'organisation comptable et financière est organisé pour répondre aux spécificités propres à l'activité d'un établissement de crédit :

- la quasi-totalité des opérations économiques réalisées par une banque se traduit par un flux financier ou un engagement qu'il convient de comptabiliser ;
- une volumétrie d'écritures comptables considérable s'appuyant sur des processus d'enregistrement entièrement automatisés des opérations réalisées ;
- contrairement aux entreprises industrielles et commerciales, une décentralisation des enregistrements comptables au sein de l'ensemble de l'organisation et non d'une seule Direction comptable.

Ainsi, l'immense majorité des enregistrements comptables est réalisée par le système informatique selon des schémas préétablis. Ces circuits automatisés ont pour objectif d'assurer :

- l'exhaustivité, la réalité, la mesure et la classification correcte de la traduction comptable des opérations économiques réalisées ;
- la prévention du risque de fraude en prédéfinissant de manière centralisée les opérations réalisables ou non par chaque acteur ;
- une centralisation comptable rapide et régulière, les enregistrements étant réalisés en temps réel ou au plus tard lors de traitements « batch » chaque jour ouvré ;
- une homogénéisation de facto des données comptables entre toutes les sociétés du Groupe.

II.2.2.3.3 - Le système comptable

L'architecture comptable

La société partage une plate-forme informatique commune à 15 Fédérations de Crédit Mutuel et aux banques du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires communes concernant notamment :

- le plan de compte, dont la structure est commune à tous les établissements gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (SURFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée à des divisions dédiées, les divisions « Procédures et schémas comptables », qui constituent des cellules autonomes selon le cas au sein de la Direction Financière CM11-CIC « banques de détail / réseaux » ou de la Direction Financière CM11-CIC « filières-métiers spécialisés ».

Ces dernières sont plus particulièrement chargées :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. Pour ce, lorsque nécessaire, le service fiscal est consulté et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les Divisions « Procédures et schémas comptables » sont indépendantes tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein de la société, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui sera en charge de son fonctionnement et de son contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi en déshérence et sans qu'une responsabilité de suivi soit clairement désignée.

L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 12 du règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Le plan de comptes est articulé autour de deux grands types de comptes : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Concernant la conservation de valeurs mobilières, il existe d'une part une comptabilité « matières » chez CM-CIC Titres, qui distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre (*titres de participation*), d'autre part une ségrégation externe, lorsque la conservation n'est plus assurée dans le Groupe (*activité « refinancement et marchés »*).

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique (plan NPCI – Nouveau Plan de Comptes Interne) et elle est gérée par les divisions « Procédures et schémas comptables ».

Ce plan de comptes définit les propriétés des comptes portant notamment sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit lié aux états réglementaires prudentiels – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.),
- certaines caractéristiques fiscales (position TVA, etc.),
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de compte de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du Groupe.

S'y ajoute un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier un logiciel de production du reporting de gestion, un logiciel de production des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales.

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre des fichiers, validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Un applicatif dédié de contrôle des comptes automatisés est déployé depuis 2010, pour gérer des montants limites de plafonds d'imputation comptable, différenciés par type de comptes (*tiers/comptabilité générale*), par sens (*débit/crédit*), par code application informatique, par entité et par secteur d'activité de l'entité.

L'outil comporte deux niveaux de contrôle portant sur :

- un seuil limite,
- un seuil d'alerte.

Le contrôle s'applique aux traitements en temps réel ou en batch de tous les applicatifs qui ne nécessitent pas une validation des mouvements selon le principe des « 4 yeux ». Le dépassement de seuil a pour effet de bloquer le flux comptable, qui est alors dévié vers un compte de régularisation. Après analyse, l'utilisateur peut :

- pour le niveau « alerte », valider le mouvement après contrôle,
- pour le niveau « limite », la finalisation de l'opération suppose une validation selon le principe des « 4 yeux ».

Dans tous les cas, les mouvements passés au-dessus du seuil d'alerte (automatiquement en traitement de fichiers et après forçage pour le temps réel) sont tracés et archivés en gestion des événements.

[II.2.2.4 - Le contrôle interne dans l'élaboration des comptes sociaux et dans le processus de consolidation](#)

[II.2.2.4.1 - Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux](#)

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable assurent en outre une mission générale de contrôle portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes, le suivi des guichets, le contrôle de la position de change, le contrôle du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables, l'interface entre les back-offices et les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Des portails de contrôle interne sont dédiés à la fonction comptable et sont adaptés aux spécificités des entités (nature de l'activité et types de contrôle déployés).

[II.2.2.4.2 - Les contrôles sur les comptes consolidés](#)

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1er janvier 2005 dans les entités du Groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le Groupe CM11-CIC définit les principes et méthodes internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du Groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les reporting financiers.

Pour les entités utilisant le système d'information commun, les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d'information central.

Le Groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux Commissaires aux comptes et comprenant le cas échéant les changements de procédure ou de norme à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et le responsable du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les Commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d'audit visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et assurant ainsi l'homogénéité entre données sociales et données consolidées.

D'autre part, la liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous la condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence directement programmées dans la liasse. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement) sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont également effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s'assurer de la cohérence du passage entre ces deux séries, sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, permettant ainsi la validation de ces éléments consolidés.

En conclusion, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques de la BFCM, fondé sur des méthodes et des outils communs, s'inscrit dans le cadre de l'organisation des contrôles du Groupe CM11-CIC. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent.

II.2.3 - Limitation des pouvoirs du Président – Directeur général

Le conseil n'a pas apporté de limitations aux pouvoirs du président-directeur général tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

II.2.4 - Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le président du conseil d'administration, dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, présente en outre les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le conseil d'administration de la BFCM a mis en place un règlement intérieur du Comité des rémunérations qui s'inscrit dans le cadre des dispositions du règlement CRBF 97-02.

La communication annuelle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution au regard des articles 43-1, 43-2 et 43-3 sur la mise en œuvre de la politique de rémunération a été réalisée par un « rapport à l'ACPR sur la politique de rémunération et les pratiques en matière de rémunération », notamment à partir des éléments fournis par la DRH, tant pour ce qui concerne le processus décisionnel, les principales caractéristiques de la politique de rémunération, que les informations quantitatives concernant les dirigeants et les professionnels des marchés financiers. Ce rapport est commun à la BFCM et au CIC.

Le Président du Conseil d'administration

II.3 - Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris – La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 14 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département KPMG S.A.
Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG et Autres
Olivier Durand

II.4 - Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

II.4.1 - Organisation du dispositif et formation du personnel

La fonction centrale de conformité Groupe a un rôle de coordination, d'animation, de formation, d'organisation et de contrôle du dispositif LAB/FT au sein du groupe. Le responsable de la conformité groupe (Stéphane Cador, stephane.cador@cic.fr) rapporte directement à l'exécutif du groupe ; il est assisté d'un responsable national pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (Raoul d'Estaintot, raoul.destaintot@creditmutuel.fr).

Pour l'exécution des missions qui lui sont confiées, la fonction centrale de conformité dispose au sein des services de contrôle permanent et de conformité dans les différents pôles régionaux, dans les entités métiers et les entités implantées à l'étranger, de correspondants qui lui sont fonctionnellement rattachés, notamment les correspondants et déclarants TRACFIN.

L'exercice 2013 a été marqué par :

- le déploiement des outils et accès « Worldcheck » comme base d'information unique pour le Groupe sur le périmètre confédéral, dans la détection des Personnes Politiquement Exposées suivi de l'automatisation, en février, du filtrage de la base tiers pour détecter des Personnes Politiquement Exposées avec la génération d'alertes ;
- La prise en compte, des contraintes CNIL sur les zones sensibles (mots interdits),
- La création automatique, en avril, d'un dossier d'analyse en cas de récurrence d'alertes de blanchiment dont l'issue du traitement aurait dû donner lieu à l'ouverture d'un tel dossier,
- Le déploiement, sur le périmètre Euro-Information de TACO (Tableau des COntroles) qui donne l'accès à des listes de données, des tableaux de bord et de synthèse pour faire des reporting de l'activité LAB, étayer et justifier les synthèses de contrôle de second niveau postés dans l'outil de contrôle interne dédié à la Lutte anti-blanchiment,
- Le projet « Safewatch » qui consiste dans la mise en œuvre d'un outil de filtrage directement sur les plateformes SWIFT-ALLIANCE destiné à détecter plus rapidement les personnes physiques ou morales faisant l'objet de sanctions internationales, notamment pour les opérations sur les activités de marché.

Les actions de formations du domaine LCB/FT entrent dans le plan de la formation groupe.

Des modules destinés aux directeurs de guichet pour l'information de leurs collaborateurs ont été mise à jour et restructurés afin d'être mieux calibrés et d'être intégrés dans un outil de suivi et de reporting qui sera déployé courant mars 2014 sur le périmètre Euro-Information. A fin 2013, plus de 94 % des personnels concernés par le risque de blanchiment ont suivi le parcours de formation.

Enfin, les réunions annuelles des responsables de LAB se sont tenues les 21 et 22 novembre 2013. Elles étaient axées sur le thème de la gestion de fortune. Les représentants de TRACFIN sont également intervenus pour présenter une démarche d'enquête à partir d'un cas réel, pour faire un point sur les récentes évolutions réglementaires (recevabilité d'une déclaration de soupçon, la Communication systématique d'information) et pour répondre très largement aux questions.

II.4.2 - Classification des risques, description des procédures

II.4.2.1 - Classification et obligations de vigilances

A fin décembre 2013, 0,24% des clients sont concernés par la mise en œuvre de mesures de vigilance renforcée.

II.4.2.2 - Evolution des procédures

Concernant le Groupe, toutes les procédures ont été mises à jour en 2013 pour préciser les justificatifs d'identité et de domicile ainsi que pour tenir compte de la loi n°2012-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires qui codifient les COmmunications Systématiques d'Informations (COSI). Les listes des pays sensibles ont été mises à jour. La procédure Grands Comptes a été complétée par une partie relative à l'activité de financements spécialisés.

II.4.3 - Contrôles permanents

En 2013, au CM11-CIC² :

- 122 191 alertes ont été générées par les applications et traitées à hauteur de 91% ;
- 21 907 opérations ont fait l'objet d'un examen renforcé;

L'application des sanctions financières internationales (embargo et lutte contre le financement du terrorisme) n'appelle pas de remarque particulière pour l'exercice 2013.

Le plan de contrôle de premier niveau restitué dans un outil dédié, est supervisé par les équipes de contrôle permanent réparties en région. Avec près de 12000 contrôles effectués avec une notation moyenne de 3.7/4, le plan de contrôle montre une progression significative sur l'année qui s'explique notamment par les efforts effectués pour la récupération des justificatifs clients. Le taux moyen de réalisation des tâches de contrôle de deuxième niveau (CINTMT) ressort à 98 % pour CM11-CIC.

Pour ce qui est du contrôle centralisé des flux, dans le cadre du Règlement 1781/2006, 6755 anomalies ont été identifiées représentant 0,24 à 0,29 % des flux mensuels pour un total d'opérations de 2 553 836 (contre environ 2,6 M en 2012). Le nombre d'anomalies s'élevait à un peu plus de 8400 en 2011 et 2012. Au terme de cette revue annuelle aucune banque ne nécessite une déclaration auprès du Secrétariat Général de l'ACP soit en raison de la faible volumétrie des opérations en anomalie soit en raison des réponses apportées à nos interrogations.

Un contrôle mensuel de « validation WEBCHEQUES » a pour objectif de vérifier la bonne application par le réseau de la procédure de contrôle des chèques émis. Les contrôles et les statistiques montrent la bonne appropriation de cette procédure par les réseaux. Le nombre de guichets en anomalie est faible et les relances sont systématiques.

Enfin, le plan de supervision réalisé par la fonction centrale de Conformité sur une couverture nationale, destiné à s'assurer que le dispositif LCB/FT est appliqué de manière uniforme en région, a été mis en œuvre lors de visites spécifiques sur place aussi bien dans la quasi-totalité des fédérations CM que des banques régionales du CIC. Les dernières entités concernées seront visitées au cours du premier trimestre 2014.

De l'ensemble des contrôles, il en ressort une correcte maîtrise des risques LAB/FT ainsi qu'une bonne appropriation des outils dédiés à la vigilance TRACFIN, cependant une meilleure couverture de la surveillance des flux et une meilleure sensibilisation sur la présence des justificatifs d'identification de la clientèle reste nécessaires. Pour remédier aux anomalies relevées, les services de lutte anti-blanchiment poursuivent la sensibilisation et les actions de formation et accompagnent au quotidien les personnels concernés dans des actions de prévention.

II.4.4 - Principales insuffisances relevées par les autorités de contrôle nationales et étrangères et mesures correctrices décidées

L'année 2013 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la mission de contrôle de l'ACPR de 2011. 21 recommandations étaient considérées comme terminées en fin d'année 2013, 2 autres ont été mises en œuvre en janvier 2014, une troisième devrait l'être au cours du deuxième trimestre 2014 et la dernière fin 2014. Ces mises en œuvre sont dues à des développements informatiques importants touchant des applications (WEBCHEQUE, OPFL et FORMAT). Ainsi, à la fin 2013, 86 % des recommandations de l'ACPR ont été mises en œuvre selon le suivi établi par la conformité.

Plan de récupération des justificatifs

Le besoin de mise en place d'un plan de récupération des justificatifs clients a été identifié par l'ACPR et l'Inspection Générale de la CNCM lors de deux missions de contrôle sur place en 2010 et 2012. D'autres observations avaient également été formulées par les services de contrôle permanent, conformité et périodique du Groupe.

La Direction Générale du Groupe a donné une forte impulsion à ces travaux en sensibilisant au cours du premier trimestre les directions régionales ainsi que les directeurs de caisse et d'agence lors des réunions de présentation budgétaires.

² Incluant les banques régionales du CIC, les Groupes des ACM et COFIDIS ainsi que BFCM, BECM, CREDIT MUTUEL-CIC HOME LOAN SFH, CM-CIC FACTOR, CM-CIC EPARGNE SALARIALE, CM-CIC SECURITIES, CM-CIC BAIL.

Le plan de mise en conformité comprend des mesures pratiques destinées à informer le client ou le chargé de clientèle des justificatifs manquants, des outils de pilotage et de gestion permettant de vérifier l'efficacité des mesures prises (requêtes statistiques) ainsi que des tâches contrôle de premier, second niveau et périodique. Chaque région a en outre formalisé un plan de récupération en priorisant les actions à mener par nature de client et les moyens à mettre en œuvre. Après un an de mise en œuvre du plan, des résultats significatifs sont observés.

Suivi QLB 2012 SGACPR

21 banques régionales et filiales ont reçu une lettre de suite concernant le QLB de l'exercice 2012. A chaque fois, les réponses effectuées non pas mis en évidence de défaillances dans le dispositif mais des mauvaises interprétations des questions du QLB ou des réponses non appropriées ou l'absence de justification des informations transmises.

FEDR et NYSB sur CICNY

La Federal Reserv et le New York State Banking Dept ont réalisé un contrôle d'application des règles de compliance sur la succursale de New York en juillet 2013. A ce jour les résultats du contrôle n'ont pas été communiqués.

III. ELEMENTS FINANCIERS DU GROUPE BFCM

III. 1 - Rapport de gestion du groupe BFCM

III.1.1 – Bilan économique 2013 - L'année des inflexions

Alors qu'en 2012 la question des dettes souveraines avait capté l'attention, 2013 a été marquée par un regain notable de la confiance des agents privés et une embellie dans les grands pays développés, en particulier dans l'U.E., où la conjoncture a enfin cessé de se dégrader.

Afin d'accompagner cette reprise, les banques centrales sont restées très opérationnelles avec, au plan monétaire, une poursuite de l'assouplissement en zone euro et un véritable électrochoc au Japon. Aux Etats-Unis, la confirmation d'une dynamique solide toujours tirée par la consommation privée a permis au contraire à la banque centrale de commencer à réduire l'ampleur de son action.

Cette amélioration a entraîné d'importants rapatriements de flux financiers vers l'Europe et les Etats-Unis. Ceci a fortement pénalisé les économies émergentes, grandes perdantes des arbitrages internationaux.

Europe : la sortie du tunnel

Les évolutions structurelles engagées par les gouvernements, associées à une atténuation des efforts d'austérité budgétaire concédée par la Commission européenne, ont conforté la confiance des investisseurs et le rebond de l'activité. La BCE, qui a choisi de rester extrêmement accommodante tout en rassurant sur sa capacité à intervenir en cas de nécessité, a également joué un rôle clé. Malgré plusieurs crises politiques (Italie, Espagne, Portugal) et une forte incertitude liée à la restructuration des banques chypriotes au cours des premiers mois, la croissance a marqué une inflexion positive à partir du deuxième trimestre et les prévisions confirment que le creux de la vague est désormais derrière nous.

Cet environnement plus favorable a entraîné une baisse du coût de refinancement des Etats les plus en difficulté, permettant notamment à l'Irlande de devenir le premier membre de la zone euro à sortir du programme d'aide financière de la Troïka (BCE, Commission européenne, FMI). Parallèlement, les partenaires européens ont avancé sur le projet d'Union bancaire, dont les premières étapes devraient se matérialiser dès 2014. Il doit permettre de briser le lien entre risques bancaire et souverain en solidifiant le secteur financier et de soutenir l'offre de crédit qui ne cesse de se raréfier.

La reprise demeurera cependant modérée en raison du désendettement des sphères privée et publique qui se poursuivra dans les trimestres à venir. Par ailleurs, de fortes disparités se font jour : si l'Allemagne conserve son rôle de locomotive et reste sur une tendance favorable, la France peine à trouver de nouveaux ressorts d'expansion. Les indicateurs avancés des directeurs d'achat y sont à nouveau mal orientés en fin d'année, tandis que la production industrielle et les exportations restent moroses. Les réformes se sont cependant poursuivies, avec notamment, en milieu d'année, une loi sur la régulation bancaire : outre le cantonnement des activités de marché les plus dangereuses dans des filiales autonomes, celle-ci prévoit une protection renforcée du consommateur.

Etats-Unis : la saga de la politique monétaire

La consommation a profité de plusieurs facteurs favorables : hausse soutenue du revenu disponible, effet richesse lié à la progression des prix immobiliers et des marchés financiers, lente amélioration de l'emploi.

Pourtant, l'économie américaine a dû absorber une phase d'austérité budgétaire sans précédent, et, à partir de mi-2013, une remontée brutale des taux souverains. De plus, de forts blocages politiques, conduisant à une fermeture temporaire de certaines agences fédérales, ont poussé les entreprises à la prudence dans leur politique d'investissement.

Après avoir soufflé le chaud et le froid tout au long du deuxième semestre, la Fed a finalement décidé en décembre de restreindre la création monétaire. Le programme d'achats mensuels a été ramené de 85 à 75 milliards de dollars par mois et sa fin est désormais prévue courant 2014.

Japon : un électrochoc monétaire

L'année a également vu une inflexion radicale dans la stratégie du Japon. Le nouveau Premier Ministre M. Abe a mis en œuvre une triple action d'une ampleur sans précédent, axée sur un programme de réformes structurelles et sur une relance budgétaire et monétaire. L'ambition est grande, car l'ensemble repose sur la modification progressive du comportement des agents privés, notamment via une meilleure intégration des femmes et des étrangers dans la population active et une redistribution plus forte des bénéfices des entreprises par le biais de hausses de salaires.

Mais ces mutations requièrent du temps et les premiers résultats, mitigés, devraient in fine être décevants, ce qui contraindra la banque centrale à accélérer encore la cadence de l'assouplissement monétaire en 2014 et pénalisera la devise japonaise.

Pays émergents : un palier de croissance perdu

L'atonie dans les pays développés et l'activisme des banques centrales avaient conduit les investisseurs à se tourner massivement vers les pays émergents. Mais en 2013, compte tenu de l'incertitude sur l'avenir des conditions de liquidité aux Etats-Unis, ces derniers se sont amplement désengagés. Ces mouvements ont entraîné une chute très sensible des devises locales, contraignant les autorités à relever les taux directeurs pour endiguer la fuite des capitaux et lutter contre l'accélération de l'inflation. Ce cycle de resserrement a fortement pénalisé la conjoncture et continuera de peser à moyen terme.

La Chine reste un cas à part en raison des contrôles de capitaux qu'elle exerce à ses frontières. Mais 2013 a aussi été charnière, du fait de l'installation d'une nouvelle équipe dirigeante et de la définition de sa politique de changements structurels. Le gouvernement s'est notamment engagé à encadrer plus strictement l'activité de financement et à améliorer la transparence des institutions financières, pour contenir le gonflement de la bulle immobilière et gagner en contrôle sur le shadow banking. Un autre objectif central de l'assainissement du modèle est la diminution de la dette contractée par les collectivités locales qui ont profité d'un financement bon marché pour mener de lourds projets d'investissement dont les rendements s'amenuisent globalement, afin de soutenir artificiellement la croissance. La lutte contre ces déséquilibres limite la capacité de rebond du PIB, dont le rythme de progression devrait baisser lentement tout en se maintenant au-dessus de 7%.

III.1.2 - Eléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation ANC 2013-04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Le Groupe applique la norme IAS 19R – avantages au personnel par anticipation depuis 2012.

Note : Le tableau des nouveaux textes comptables, en application à partir du 1er janvier 2013, est détaillé en annexe 1.1 des comptes consolidés.

III.1.2.1 - Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31. Le périmètre de consolidation est composé d'entités contrôlées de manière exclusive, d'entités sous contrôle conjoint et d'entités sous influence notable.

Note : les définitions des différents types de contrôle ou d'influence figurent en annexe 1.2 des comptes consolidés.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur sur option.

III.1.2.2 - Évolution du périmètre de consolidation

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre:

CM-CIC Proximité (Capital développement) ; SCI Eurosic Cotentin (Autres activités).

Fusions / absorptions:

TUP France EST avec BFCM ; TUP Promopresse avec le Dauphiné Libéré.

Sorties du périmètre:

Est Imprimerie, Inter'Print, Imprimerie Michel, SCI Gutenberg, SDV Plurimédia, Alternative Gestion SA.

Changement de dénomination :

Dubly-Douilhet devient Dubly-Douilhet Gestion.

III.1.3 - Activité et résultats du groupe BFCM

III.1.3.1 - Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan consolidé IFRS du Groupe BFCM est de 399,7 milliards d'euros contre 397,2 milliards en 2012 (+0,6%).

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 30 milliards d'euros en 2013, contre 30,9 milliards en 2012. Il s'agit essentiellement des dérivés et des autres passifs financiers de transaction ainsi que des dettes envers les établissements de crédit évaluées en juste valeur par résultat.

Les autres dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 19,9 milliards d'euros contre 34,5 milliards en 2012 (-42,3%).

Les émissions de titres autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 97,9 milliards d'euros au total contre 93,5 milliards en 2012 (+4,7%). Les titres du marché interbancaire et les titres de créance négociables en représentent l'essentiel, avec un encours de 47,9 milliards d'euros, suivis des emprunts obligataires (48,5 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et de titres divers.

Le poste «Dettes envers la clientèle» au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Ces dépôts ont progressé de 7,9% pour atteindre 142 milliards en 2013³, confirmant une nette reprise de la collecte d'épargne. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 79% de ce total, soit 112,6 milliards, tandis que TARGOBANK Allemagne contribue à hauteur de 7,9% (11,2 milliards), le Groupe Cofidis pour 0,6 milliard et TARGOBANK Espagne pour 0,8 milliard.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, représentatives des engagements envers les assurés, s'élèvent à 66,2 milliards d'euros (+6,7%), dont 58,6 milliards sont constitués par l'épargne des clients confiée aux sociétés d'assurance vie du Groupe Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

Les intérêts minoritaires au passif, 3,5 milliards d'euros fin 2013, concernent pour l'essentiel les autres Groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM (dont ils détiennent 27% du capital), les actionnaires externes dans le CIC (7% du capital) et les actionnaires externes du Groupe Cofidis (45% du capital).

A l'actif, les placements sur le marché interbancaire diminuent de 22,0% entre 2012 et 2013 à 55,3 milliards d'euros.

L'encours global des créances à la clientèle passe de 165,8 milliards à 169,6 milliards (+ 2,3%) en 2013.

Les crédits sont accordés à plus de 80% par l'intermédiaire des entités du CIC (136,7 milliards). Les encours de la BECM contribuent à hauteur de 6% de l'encours global (10,1 milliards d'euros), suivi de TARGOBANK Allemagne (10,6 milliards), le groupe Cofidis avec 8,9 milliards, TARGOBANK Espagne pour près d'1,1 milliard et Banque Casino pour 0,3 milliard.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 41,3 milliards d'euros contre 43,1 milliards l'an passé.

Les écarts d'acquisition à l'actif (4,2 milliards d'euros au total) découlent essentiellement de l'acquisition des titres TARGOBANK Allemagne en décembre 2008 (2,8 milliards), de la prise de participation dans le Groupe Cofidis pour 0,4 milliard début mars 2009, des titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel) et des titres TARGOBANK Espagne pour 183 millions.

³ Dépôts de la clientèle hors encours SFEF (2,8 milliards)

III.1.3.2 - Analyse du compte de résultat consolidé

Le PNB passe de 8 159 millions d'euros en 2012 à 8 445 millions au 31 décembre 2013.

Les frais généraux s'affichent à 5,2 milliards d'euros contre 5,1 milliards à fin 2012 (+0,2%).

Le coût du risque global reste à un niveau équivalent à 2012 (965M€; +0.3%). Le coût du risque clientèle avéré (hors provisions collectives) rapporté aux encours de crédits passe de 0,50 % à 0,51 % et le ratio de couverture globale des créances douteuses est de 69,8 % au 31 décembre 2013.

Le résultat net comptable atteint 1 484 millions d'euros contre 1 200 millions en 2012.

III.1.3.3 - Analyse et résultats par activité :

Les activités retenues correspondent à l'organisation du groupe BFCM schématisée en page 10 du présent document. Le lecteur pourra également se reporter à la note 2 des annexes « Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique » ainsi qu'à la note 3 « Composition du périmètre de consolidation » qui fait apparaître les regroupements retenus.

III.1.3.3.1 - La banque de détail

La banque de détail est le cœur de métier du Groupe BFCM. Il réunit la Banque Européenne du Crédit Mutuel, le réseau CIC, CIC Iberbanco, les agences TARGOBANK en Allemagne et en Espagne, le Groupe Cofidis, Banque Casino et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux, tels que le crédit-bail mobilier et la location avec option d'achat, le crédit-bail immobilier, le crédit vendeur, l'affacturage, la gestion collective et l'épargne salariale.

Toutes ont réalisé de bonnes performances commerciales en 2013. La collecte en dépôts comptables présente un taux de progression de +6,7%. Les encours de crédit augmentent également mais à un rythme moins soutenu (+2,9%).

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012	Variation
PNB	6 210	5 854	+6,1%
Frais de fonctionnement	(3 754)	(3 748)	+0,1%
RBE	2 457	2 106	+16,7%
Résultat avant impôt	1 621	1 243	+30,4%
Résultat net	1 089	787	+38,5%

Le PNB de la banque de détail s'établit à 6 210 millions d'euros contre 5 854 millions en 2012. Les principales contributions sont issues des réseaux bancaires du CIC (3 111 millions), de TARGOBANK Allemagne (1 361 millions) et du Groupe COFIDIS (1 137 millions).

Cette progression est imputable à l'augmentation de la marge d'intermédiation ainsi qu'à l'augmentation des commissions nettes encaissées.

Les frais généraux restent globalement stables à 3 754 millions d'euros.

Le coût du risque atteint 884 millions d'euros contre 774 millions en 2012.

Il en ressort un résultat net de 1 089 millions d'euros contre 787 millions en 2012.

III.1.3.3.2 - L'assurance

Les activités d'assurances du Groupe BFCM sont développées à travers les filiales du holding Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) et notamment ACM VIE SA, SERENIS VIE, ACM IARD, SERENIS ASSURANCES, PARTNERS ASSURANCES en Belgique et ICM LIFE au Luxembourg. Les sociétés du

GACM sont présentes sur le marché de l'assurance vie et non vie, du courtage assurance et de la réassurance. La commercialisation des produits est assurée par les réseaux du groupe CM-CIC.

L'exercice 2013 est le premier exercice d'intégration de la filiale espagnole Agrupacio.

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012	Variations brutes	Variations à périmètre constant
Produit net bancaire	1 338	1 318	+1,5%	-2,7%
Frais de fonctionnement	(391)	(335)	+17,0%	+2,4%
Résultat brut d'exploitation	946	983	-3,8%	-4,4%
Résultat avant impôt	918	942	-2,6%	-3,3%
Résultat net	575	568	+1,1%	+0,4%

Le chiffre d'affaires consolidé de l'assurance, à 9,6 milliards d'euros est en progression de 21% par rapport à 2012 : +29,3% pour l'assurance vie, +3,5% pour l'assurance de personnes, +5,7% pour l'assurance automobile et +8,8% pour l'habitation.

Le produit net assurance est de 1 338 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 318 millions, après rémunération des réseaux de distribution à hauteur de 1 074 millions. Le résultat net est de 575 millions d'euros contre 568 millions en 2012.

III.1.3.3.3 - La banque de financement

Le métier de la banque de financement comprend le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc...), les activités internationales et les financements réalisés par les succursales étrangères.

Il gère 12 milliards d'euros de crédits (-8%) et 8,7 milliards d'euros de dépôts (+56%).

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012	Variations
Produit net bancaire	314	324	-3,2%
Frais de fonctionnement	(89)	(92)	-3,4%
Résultat brut d'exploitation	225	232	-3,1%
Résultat avant impôt	187	171	+9,6%
Résultat net	124	131	-5,5%

Le PNB s'établit à 314 millions d'euros (324 millions en 2012) du fait d'une réduction des marges consécutive à un effort de collecte clientèle. Les frais généraux et le coût du risque global affichent une baisse respective de 3,4% et de 38%. Le résultat net ressort ainsi à 124 millions d'euros contre 131 millions à fin 2012.

III.1.3.3.4 - Activités de marché

Les activités de marché de la BFCM et du CIC sont regroupées au sein d'une seule entité, CM-CIC Marchés, qui assure les métiers de refinancement du groupe CM11-CIC, de commercial et d'investissement à partir des sites de Paris et Strasbourg et des succursales de New York, Londres, Francfort et Singapour.

Ces opérations sont enregistrées dans deux bilans :

- à la BFCM, pour le métier refinancement,
- et au CIC, pour les métiers de commercial et d'investissement en produits de taux, actions et crédits.

La banque a continué de sécuriser et diversifier son propre financement et d'accompagner de nombreux clients pour leurs émissions obligataires. Elle a aussi mis avec succès son expertise d'investissement au service de sa clientèle pour des opérations de placement et de couverture des risques financiers.

Les activités de marché comportent également une activité d'intermédiation boursière assurée par CM-CIC Securities.

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012	Variations
Produit net bancaire	513	603	-15,0%
Frais de fonctionnement	(184)	(196)	-6,3%
Résultat brut d'exploitation	329	407	-19,2%
Résultat avant impôt	322	383	-15,9%
Résultat net	204	230	-11,3%

Au 31 décembre 2013, le PNB s'élève à plus de 513 millions d'euros (603 millions en 2012). Les frais généraux et le coût du risque affichent un recul respectif de 6,3% et 71%. Le résultat net s'affiche à 204 millions d'euros contre 230 millions fin 2012.

III.1.3.3.5 - La banque privée

Le secteur de la banque privée développe, via CIC Private Banking, un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés, partout dans le monde et notamment en Europe et Asie.

En France, deux acteurs majeurs interviennent :

- CIC Banque Privée, filière métier intégrée au réseau CIC, s'adresse prioritairement aux dirigeants d'entreprises ;
- CIC Banque Transatlantique, dont les prestations sur mesure dédiées notamment à la clientèle des Français à l'étranger incluent une offre de banque privée et de stock-options.

À l'international, le groupe dispose d'entités, dont certaines implantées de longue date, dans les pays et zones où la banque privée présente un potentiel de croissance : Luxembourg, Suisse, Belgique et Asie. Ses enseignes proposent à près de 180 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée. Avec 103 milliards d'euros de capitaux sous gestion, 14 milliards d'euros d'engagements et 1900 collaborateurs.

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012	Variations
Produit net bancaire	444	463	-4,0%
Frais de fonctionnement	(329)	(334)	-1,4%
Résultat brut d'exploitation	115	129	-10,8%
Résultat avant impôt	108	106	+1,5%
Résultat net	70	79	-11,3%

Le PNB s'affiche à 444 millions d'euros contre 463 millions ; recul découlant notamment de la baisse de la marge d'intérêt. Le coût du risque baisse sensiblement à 8 millions d'euros (-22 millions) sachant qu'en 2012 il était encore impacté par un reliquat de dettes souveraines grecques. Néanmoins, le résultat net recule de 11% à 70 millions d'euros.

III.1.3.3.6 - Le capital développement

Le capital-développement constitue un pôle important de notre stratégie commerciale permettant d'accompagner le renforcement des fonds propres des clients entreprises du Crédit Mutuel et du CIC sur des durées à moyen et à long terme (7 à 8 ans). Ce métier est exercé au travers du pôle CM-CIC Capital Finance qui se positionne, avec 2,5 milliards d'euros sous gestion et près de 550 sociétés en portefeuille, comme le premier opérateur français à capitaux bancaires.

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012	Variations
Produit net bancaire	119	100	+19,0%
Frais de fonctionnement	(34)	(34)	-1,2%
Résultat brut d'exploitation	85	66	+29,5%
Résultat avant impôt	85	66	+29,3%
Résultat net	86	67	+26,9%

Le PNB de CM-CIC Capital Finance et de ses filiales s'élève à 119 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 100 millions en 2012 et le résultat net à 86 millions d'euros, en hausse de près de 27%

III.1.3.3.7 - La logistique

Ce pôle rassemble les structures à vocation purement logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques, les sociétés informatiques du groupe, Euro Protection Surveillance et le pôle presse.

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012	Variations
Produit net bancaire	301	314	-3,9%
Frais de fonctionnement	(333)	(342)	-2,5%
Résultat brut d'exploitation	(32)	(28)	ns
Résultat avant impôt	(5)	(3)	ns
Résultat net	(9)	(5)	ns

Le PNB de l'activité Logistique et Divers pour 301 millions d'euros (contre 314 millions à fin 2012) est constitué des marges commerciales des sociétés informatiques et de surveillance, du PNB des filiales logistiques de TARGOBANK Allemagne et Cofidis ainsi que de la marge commerciale du pôle presse.

Les structures relevant de cette activité Logistique affichent globalement un résultat net négatif de 9 millions d'euros à fin 2013 contre -5 millions à fin 2012.

III.1.3.3.8 - Holding

L'activité Holding, ne constituant pas un métier opérationnel, regroupe le portage et la coordination des activités des filiales.

Au 31 décembre 2013, cette activité affiche un PNB négatif de 750 millions d'euros et un résultat négatif de 655 millions. Ces chiffres intègrent notamment le coût de refinancement de TARGOBANK Allemagne, l'insuffisance de fonds de roulement de la BFCM, l'amortissement des écarts d'évaluation de TARGOBANK et Cofidis, les plans de développement du CIC, la dépréciation de la participation dans BPM.

III.2 - Evolutions récentes et perspectives

La situation économique est incertaine. L'évolution des problématiques structurelles en Europe et en France risque d'être neutralisée par l'absence de marges de manœuvre. Notre activité sera étroitement liée à ces incertitudes sur l'évolution économique.

III.3 - Rapport sur les risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

*Les chiffres qui y figurent sont audités, sauf ceux figurant dans des parties expressément marquées d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.*

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des processus sur l'ensemble des activités.

La direction des risques consolide la maîtrise globale des risques et optimise leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

III.3.1 - Risques de crédit

III.3.1.1 - Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

III.3.1.1.1 - Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'article 3 du CRBF 93-05.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 19 du CRBF 97-02, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation intuitu personae.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations intuitu personae, la décision relève d'une Commission décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

La filière engagements est présente à différents niveaux opérationnels. Une coordination de la filière et une intervention sur les principaux travaux et dossiers sont exercées depuis Strasbourg (Crédit Mutuel) et Paris (CIC). Une présence régionale est également assurée sur l'ensemble du périmètre du Groupe par des équipes spécialisées.

Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

III.3.1.1.2 - Dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, le Groupe BFCM dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération...).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites « grands risques », déterminées en fonction soit des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires, soit des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites corporate, sont suivies selon des modalités (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs / risques sensibles / remontées automatiques en recouvrement amiable / ...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des engagements

La fonction de contrôle permanent réseau, indépendante de la fonction engagements, assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies « risque » appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la masse risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous surveillance » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassées), douteuses ou contentieuses. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

Reporting

Comité des risques

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, les différentes instances, notamment le comité des risques, sont informées de l'évolution des engagements de crédits selon une périodicité au moins trimestrielle. Par ailleurs, elles sont informées et participent aux décisions sur l'évolution des différents dispositifs de gestion des engagements de crédits.

Information des dirigeants

Une information détaillée sur les risques de crédit et les procédures les concernant est présentée aux dirigeants. Ces données sont en outre soumises à un comité de suivi des risques chargé d'examiner les enjeux stratégiques du groupe BFCM en termes de risques, dans le respect de la réglementation en vigueur.

III.3.1.2 - Données chiffrées

III.3.1.2.1 - Synthèse chiffrée du risque crédit (bilan et hors bilan).

L'année 2013 se caractérise par l'augmentation des encours à la clientèle et par la stabilité du coût du risque, d'un niveau comparable à celui de 2012.

Exposition

Le total des expositions brutes atteint 229,3 milliards d'euros, en diminution de 4,8% par rapport à fin 2012. Les créances clientèle s'élèvent à 176,7 milliards d'euros, en progression de +3,2% par rapport 2012 et les encours sur les établissements de crédits sont en baisse de 24,3%.

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	52 689	69 580
Clientèle	176 655	171 256
Exposition brute	229 344	240 837
Provisions pour dépréciation		
Etablissements de crédit	-4	-280
Clientèle	-7 545	-6 275
Exposition nette	221 796	234 281

Source comptabilité - Hors pensions

Exposition sur engagements donnés

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement donnés		
Etablissements de crédit	3 776	3 815
Clientèle	39 510	37 090
Engagements de garantie donnés		
Etablissements de crédit	1 999	1 317
Clientèle	14 779	13 309
Provision pour risques sur engagements donnés	116	111

Source comptabilité - Hors pensions

Crédits à la clientèle

Le total des créances clientèle est de 176,7 milliards d'euros, en hausse de 3,2% par rapport à 2012. Les encours bilan des crédits à moyen ou long terme progressent de 4,8 % mais les crédits à court terme sont en baisse de 2,9 %.

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2013	31/12/2012
Crédits court terme	49 936	51 403
Comptes ordinaires débiteurs	6 876	7 252
Créances commerciales	4 877	4 722
Crédits de trésorerie	37 690	38 964
Créances export	494	465
Crédits moyen et long terme	115 608	110 268
Crédits d'équipement	32 735	31 199
Crédit habitat	66 238	63 746
Crédit-bail	8 890	8 436
Autres crédits	7 746	6 887
Total brut des créances clientèle		
Hors créances douteuses et créances rattachées	165 545	161 671
Créances Douteuses	10 828	9 270
Créances rattachées	307	315
Total brut des créances clientèle	176 679	171 257

Source comptabilité - Hors pensions

Sauf indication spécifique, les commentaires, les encours et les analyses qui vont suivre (sauf les points « Prêts habitat », « Risque géographique ») n'intègrent pas les éléments de TARGOBANK Allemagne, du groupe Cofidis, de TARGOBANK Espagne et de Banque Casino.

Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité. Sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97,2 % de l'encours.

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne	31/12/2013 en %	31/12/2012 en %
A+ et A-	30,4%	27,4%
B+ et B-	29,7%	33,0%
C+ et C-	27,0%	25,7%
D+ et D-	10,1%	11,3%
E+	2,8%	2,5%

Source : Suivi des risques

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA+
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B +	A1 à A2	A+ à A
B -	A3 à Baa1	A- à BBB+
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB-
D +	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D -	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

Zoom prêts Habitat

L'encours des prêts à l'habitat progresse de 3,9% en 2013. Il représente 40 % du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2013	31/12/2012
Prêts à l'habitat	66 238	63 746
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	24 759	22 281
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	33 943	34 221
Autres Garanties (1)	7 536	7 244

Source comptabilité (1). hypothèques autres rangs, nantissements, gage

Répartition des crédits par type de clientèle

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du Groupe BFCM.

	31/12/2013 en %	31/12/2012 en %
Grand Public	66%	65%
Entreprises	29%	29%
Grandes entreprises	3%	3%
Financements spécialisés et autres	2%	2%

Source : Suivi des Risques

Répartition géographique des risques clientèle

98% des risques pays recensés se situent sur la zone Europe. L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

	31/12/2013 en %	31/12/2012 en %
France	84%	85%
Europe hors France	14%	13%
Autres pays	2%	2%

source comptabilité

Risque de concentration / Exposition par secteur

Les tableaux présentés ci-dessous sont issus du calculateur Bâle II pour le Groupe CM11-CIC. Pour mémoire et conformément à l'article 4.1 du règlement CRBF 2000-03, les filiales suivantes sont exemptées de surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée : BFCM, CMCIC Home Loan SFH et CIC Iberbanco. Les autres entités régulées sont soumises à une surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée.

Exposition par catégorie du Groupe CM11-CIC*

En milliards d'euros	Expositions au 31.12.2013			Expositions au 31.12.2012			Expositions moyennes 2013
	IRB	Standard	Total	IRB	Standard	Total	
Administrations centrales et banques centrales		66	66		63	63	60
Etablissements	29	8	37	33	9	42	40
Entreprises	98	11	110	90	10	100	104
Clientèle de détail	205	38	243	199	36	235	241
Actions	3	0	3	3	0	3	3
Titrisation	4	0	4	4	0	4	4
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	5	1	5	5	1	5	5
TOTAL	344	125	469	333	119	453	458

Source : Calculateur Bâle 2 - Périmètre consolidé groupe CM11-CIC

Historiquement, le Crédit Mutuel a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. Le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises.

La composition du portefeuille du groupe traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se maintient à 52% au 31.12.2013.

Exposition par pays de résidence de la contrepartie du Groupe CM11-CIC

Catégorie d'exposition au 31/12/2013	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	11,5%	0,6%	1,6%	1,2%	14,9%
Etablissements	5,4%	0,4%	1,1%	0,8%	7,7%
Entreprises	18,7%	0,8%	1,9%	1,6%	23,0%
Clientèle de détail	48,4%	3,5%	1,5%	1,1%	54,5%
TOTAL	83,9%	5,3%	6,1%	4,8%	100%

Source : Calculateur Bâle 2 - Périmètre consolidé groupe CM11-CIC

Catégorie d'exposition au 31/12/2012	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	11,4%	0,5%	1,2%	1,6%	14,7%
Etablissements	5,9%	0,3%	0,7%	1,0%	7,9%
Entreprises	18,3%	0,7%	2,0%	1,8%	22,8%
Clientèle de détail	48,7%	3,2%	1,5%	1,1%	54,6%
TOTAL	84,2%	4,8%	5,5%	5,5%	100%

Source : Calculateur Bâle 2 - Périmètre consolidé groupe CM11-CIC

Le Groupe est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes au 31 décembre 2013 en est le reflet avec 95,3% des engagements dans l'Espace Economique Européen.

Exposition par secteur du Groupe CM11-CIC

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.

Secteur	31/12/2013 en %	31/12/2012 en %
Administrations publiques et Banques centrales	15,60%	15,51%
Particuliers	45,97%	45,20%
Banques et Etablissements financiers	7,13%	8,39%
Entrepreneurs individuels	3,19%	3,23%
Agriculteurs	1,49%	1,38%
Associations	0,54%	0,47%
Voyages & loisirs	1,17%	1,06%
Chimie	0,25%	0,26%
Distribution	3,74%	3,61%
Industrie automobile	0,78%	0,77%
Batiment & matériaux de construction	2,61%	2,50%
Biens & services industriels	2,32%	2,24%
Santé	0,61%	0,55%
Autres act. financières	1,83%	1,90%
Transport industriel	1,34%	1,39%
Produits ménagers	0,59%	0,60%
Immobilier	3,57%	3,48%
Services aux collectivités	0,49%	0,56%
Agro-alimentaire & boissons	1,42%	1,35%
Media	0,43%	0,44%
Holdings, Conglomérats	2,08%	2,24%
Technologies de pointe	0,90%	0,77%
Pétrole & gaz, Matières premières	1,25%	1,37%
Télécommunications	0,36%	0,34%
Divers	0,34%	0,38%
Total	100,00%	100,00%

Source : Calculateur Bâle 2 - Périmètre consolidé groupe CM11-CIC

Grands risques

Entreprises

Concentration des risques clientèle	31/12/2013	31/12/2012
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre de groupes de contreparties	36	28
Total Engagements en M€	23 840	20 269
<i>dont total bilan en M€</i>	8 066	7 726
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	15 773	12 543
Engagements dépassant 100 M€		
Nombre de groupes de contreparties	129	133
Total Engagements en M€	38 891	38 624
<i>dont total bilan en M€</i>	15 983	16 340
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	22 908	22 284

Source : DGR 4003

Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement

Banques

Concentration des risques clientèle	31/12/2013	31/12/2012
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre de groupes de contreparties	10	12
Total Engagements en M€	6 913	8 884
<i>dont total bilan en M€</i>	4 496	7 039
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	2 416	1 845
Engagements dépassant 100 M€		
Nombre de groupes de contreparties	29	29
Total Engagements en M€	10 671	12 062
<i>dont total bilan en M€</i>	7 286	9 714
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	3 384	2 348

Source : DGR 4003

Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement

Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses s'élèvent à 10 804 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre un encours retraité de 10 432 millions d'euros au 31 décembre 2012⁴. Elles représentent 6,1 % des crédits à la clientèle, contre 6,0%⁴ en 2012.

À fin 2013, le coût du risque avéré clientèle représente 0,506% de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,491%⁴ au 31 décembre 2012. Le coût du risque global clientèle, intégrant les provisions pour dépréciations collectives, ressort à 0,527% de l'encours brut des créances contre 0,522%⁴ au 31 décembre 2012. Le tableau ci-dessous en synthétise les principales composantes.

⁴ Chiffres retraité suite à la reconstitution à hauteur de 1 163M€ de créances intégralement amorties depuis plus de 5 ans sur TARGOBANK Allemagne

Coût du risque

	31/12/2013	31/12/2012 (1)	31/12/2012
Coût du risque global clientèle	0,527%	0,522%	0,526%
Réseaux bancaires ^a	0,29%	0,20%	0,20%
<i>Particuliers</i>	0,09%	0,08%	0,08%
<i>Crédits à l'habitat</i>	0,07%	0,07%	0,07%
Crédits à la consommation TARGOBANK Allemagne	1,25%	1,43%	1,57%
Crédits à la consommation Cofidis	3,49%	3,92%	3,92%
Banque de Financement ^b	0,20%	0,48%	0,48%
Banque privée	0,10%	0,31%	0,31%

Source : DGR et comptabilité

a. réseaux CIC, BECM, CIC Iberbanco, TARGOBANK Espagne (hors TARGOBANK Allemagne, COFIDIS)

et filiales support du réseau) b. Grandes entreprises, international (y compris succursales étrangères), financements spécialisés.

Qualité des risques clientèle

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2013	31/12/2012 (1)	31/12/2012
Créances dépréciées individuellement	10 804	10 432	9 269
Provisions pour dépréciation individuelle	6 959	6 949	5 785
Provision collective des créances	586	490	490
Taux de couverture global	69,8%	71,3%	67,7%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	64,4%	66,6%	62,4%

Source : comptabilité

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

31/12/2013 en millions d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1an	TOTAL
Instruments de dette (1)	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 771	18	22	12	1 822
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	1	0	0	0	1
Institutions non établissements de crédit	6	0	0	0	6
Grandes entreprises	394	2	18	9	422
Clientèle de détail	1 370	16	3	3	1 394
Total	1 771	18	22	12	1 822

31/12/2012 en millions d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1an	TOTAL
Instruments de dette (1)	0	0	0	0	0
Prêts et créances	2 055	17	11	16	2 099
Administrations centrales	1	0	0	0	1
Etablissements de crédit	10	0	0	0	10
Institutions non établissements de crédit	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	421	1	5	10	437
Clientèle de détail	1 624	16	5	5	1 651
Total	2 055	17	11	16	2 099

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

III.3.1.2.3 - Crédits interbancaires*

Répartition géographique des prêts interbancaires

	31/12/2013 en %	31/12/2012 en %
France	33,3%	43,1%
Europe hors France	38,8%	34,2%
Autres pays	27,9%	22,7%

Source Service Information Financière Contreparties

Banques uniquement - Hors TARGOBANK Allemagne, TARGOBANK Espagne et Cofidis

La répartition géographique est basée sur le pays de la maison mère.

A fin 2013, les expositions sont majoritairement centrées sur des banques européennes et nord-américaines.

On note une diminution de la part des encours situés en France alors que la part des encours dans les autres zones a globalement augmenté.

Structure des encours interbancaires par note interne

	Equivalent note externe	31/12/2013 en %	31/12/2012 en %
A +	AAA/AA+	0,1%	0,1%
A -	AA/AA-	24,1%	32,5%
B +	A+/A	51,4%	43,3%
B -	A-	8,5%	10,3%
C et en dessous	BBB+ et moins	15,9%	13,5%
Non noté		0,0%	0,3%

Source Service Information Financière Contreparties

Banques uniquement - Hors TARGOBANK Allemagne, TARGOBANK Espagne et Cofidis

En 2013, l'évolution de la structure des expositions interbancaires du groupe BFCM par note interne a été marquée par : i/ une réduction de la part des encours notés A- (équivalent externe AA/AA-); ii/ une augmentation de la part des encours notés B+ (équivalent externe A+/A) et une légère augmentation de la part des encours sur les contreparties notées au mieux C+ (BBB+ en équivalent externe).

Au global, 84% des encours sont notés dans les tranches B ou A, c'est-à-dire au minimum A- en équivalent externe, contre 86% l'année précédente.

III.3.1.2.4 - Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7bcde l'annexe aux états financiers consolidés du groupe BFCM.

III.3.1.2.5 - Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

Titres de créance (en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2013 Valeur comptable	31/12/2012 Valeur comptable
Effets publics	22 755	13 589
Obligations	71 763	72 424
Instruments dérivés	9 947	5 461
Pensions & prêts de titres	13 643	12 508
Exposition brute	118 108	103 983
Provisions pour dépréciation des titres	-97	-102
Exposition nette	118 011	103 881

Source : comptabilité

III.3.2 - Risques de gestion de bilan

III.3.2.1 - Organisation de l'activité

La gestion de bilan du Groupe CM11-CIC est centralisée et cette organisation intègre le groupe BFCM.

Les comités décisionnaires du Groupe CM11-CIC en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux, sont les suivants :

- Le Comité technique ALM gère le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt, en fonction des limites de risque en vigueur dans le Groupe CM11-CIC. Il est composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, marketing et risques) et se tient au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques, les impasses de liquidité en scénario de stress Bâle III, les impasses de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN.

- Le Comité de suivi ALM, composé des dirigeants du Groupe CM11-CIC, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque.

Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque dans les limites fixées, au niveau global CM11-CIC et pour chacune des entités composant le Groupe. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au Comité des risques du Groupe CM11-CIC.

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- La gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres.
- La gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part.
- La gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

La gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

III.3.2.2 - La gestion du risque de taux*

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du Groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre.

- 1 - **L'impasse statique à taux fixe** correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.
- 2 - **L'impasse statique « inflation »** sur un horizon de temps de 1 à 10 ans
- 3 - **La sensibilité de la marge nette d'intérêts** calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Quatre scénarios sont calculés :

- Scénario 1 (scénario de référence) : hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation
- Scénario 2 : hausse de 1 % des taux de marché et stabilité de l'inflation
- Scénario 3 : hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation
- Scénario 4 (stress) : hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation.

Au 31 décembre 2013, les produits nets d'intérêts du Groupe BFCM et du Groupe CM11-CIC sont, selon le scénario de référence, exposés à la baisse des taux. Pour ces deux périmètres, les sensibilités sont proches :

- Pour le périmètre consolidé du Groupe BFCM (hors activité de refinancement), la sensibilité est de -136,9 millions d'euros en année 1 et -130,0 millions d'euros en année 2 soit respectivement 3,0% et 2,7% du PNB prévisionnel de chaque année.
- Pour le périmètre de la Banque commerciale du Groupe CM11-CIC (hors holding), la sensibilité est de -112,4 millions d'euros en année 1 et -208,8 millions d'euros en année 2 soit respectivement 1,6% et 2,8% du PNB prévisionnel de chaque année. Les limites de risque (3% du PNB à 1 an et 4% à 2 ans) s'appliquant à la Banque commerciale sont respectées.

Indicateurs en cas de hausse des taux de la Banque commerciale CM11-CIC (hors holding) :

Sensibilité en % du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	1,6%	2,8%
Scénario 2	2,6%	4,4%
Scénario 3	1,8%	4,0%
Scénario 4	-0,2%	-2,0%

4 - **La sensibilité de la VAN** qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 2 standard :

Une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse (avec application d'un floor à 0% pour les taux de marché), permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	en % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	-2,8 %
Sensibilité - 200 bp	+4,6 %

*Groupe BFCM : Echancier statique à taux fixe en millions d'euros**

Groupe BFCM : Echancier statique à taux fixe en millions d'euros *

MACRO-AGREGAT	Encours 31/12/2013	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
INTERBANCAIRE ACTIF	87 393	3 699	3 357	1 734	1 380
CREDITS	153 027	89 468	71 535	37 054	12 117
TITRES	24 677	3 231	2 339	610	140
VALEURS IMMOBILISEES	26 937	24 817	24 766	24 020	23 989
AUTRES ACTIFS	13 364	10	10	10	10
Total Actif	305 398	121 226	102 008	63 428	37 637
INTERBANCAIRE PASSIF	-103 665	-8 893	-7 464	-3 270	-1 491
DEPOTS	-120 074	-53 465	-42 373	-23 765	-10 602
TITRES	-33 718	-24 790	-20 691	-11 279	-1 341
FONDS PROPRES	-19 463	-19 083	-19 083	-19 083	-19 083
AUTRES PASSIFS	-15 240	-21	-21	-21	-21
Total Passif	-292 160	-106 252	-89 631	-57 419	-32 538
Total Bilan	13 239	14 974	12 376	6 009	5 099
HB ACTIF FINANCIER	68 499	19 898	16 562	9 506	1 353
HB PASSIF FINANCIER	-70 674	-25 130	-19 420	-10 071	-181
Total Hors bilan	-2 175	-5 231	-2 857	-565	1 172
Total Général	11 063	9 742	9 519	5 444	6 270

III.3.2.3 - La gestion du risque de liquidité

Le Groupe CM11-CIC attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe CM11-CIC repose sur les axes suivants :

- le suivi du coefficient de liquidité standard et du LCR, représentatifs de la situation de liquidité à court terme du Groupe.
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 5 ans et font l'objet de seuils d'alerte.
- la détermination de l'impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, dont les règles d'écoulement sont basées sur les pondérations du NSFR. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de seuils d'alerte, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.

- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Ventilation du bilan consolidé BFCM selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)*

2013	Maturités résiduelles contractuelles							Total
	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm. (b)	
En millions d'euros								
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 862	954	2 892	3 104	6 369	1 855	16	17 054
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	6 656	2 626	1 624	0	1 646	0	0	12 552
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	2	0	3 712	1	3	43	9	3 770
Actifs fin. disponibles à la vente	2 415	2 677	10 549	2 295	7 103	4 794	1 053	30 887
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	36 259	12 362	21 702	24 457	48 903	79 387	1 363	224 432
Placements détenus jusqu'à leur échéance	43	53	1	0	641	0	0	739
Autres actifs	1 001	4 143	1 261	20	17	39	126	6 607
Passif								
Dépôts de banques centrales	15	34	120	50	115	127	0	460
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	911	191	1 507	1 040	5 782	1 215	43	10 690
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	7 827	4 585	4 098	0	0	0	0	16 510
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	7	0	2 442	54	1 219	78	14	3 814
Passifs fin. évalués au coût amorti	119 814	23 140	36 335	21 272	38 839	26 742	9 858	275 999

hors activités d'assurance

(a) Comprends les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

2012	Maturités résiduelles contractuelles							Total
	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm. (b)	
En millions d'euros								
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 823	1 091	5 312	1 722	4 815	3 179	9	17 951
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	5 296	2 439	2 742	116	1 838	18	20	12 470
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	3	0	2 500	9	95	5	2	2 614
Actifs fin. disponibles à la vente	427	369	2 190	3 793	8 142	4 071	867	19 859
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	48 852	10 782	18 484	24 569	53 360	77 527	2 439	236 012
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3	77	68	116	641	0	0	905
Autres actifs	731	15 110	958	9	45	48	375	17 276
Passif								
Dépôts de banques centrales	9	45	24	52	125	87	0	343
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	639	158	1 200	770	3 099	1 678	8	7 551
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	7 666	6 179	5 147	0	0	0	0	18 992
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	12	9	500	79	222	1 931	10	2 763
Passifs fin. évalués au coût amorti	104 297	31 838	38 962	18 855	48 452	25 296	8 863	276 562

hors activités d'assurance

(a) Comprends les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

III.3.2.4 - Risque de change

Les positions de change de chaque entité du Groupe sont centralisées automatiquement sur la holding CIC et sur la BFCM. Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée.

Ainsi, aucune entité du Groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de CMCIC Marchés bénéficient d'une limite propre de position de change.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transitent donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

III.3.2.5 - Risque actions

Le risque actions couru par le groupe BFCM est de différentes natures.

III.3.2.5.1 - Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 537 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 317 au 31 décembre 2012 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concerneraient :

- 1 897 millions d'euros en juste valeur sur option, dont 1 698 millions d'euros pour le métier capital développement (voir note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).
- 8 877 millions d'euros détenus par le pôle assurance GACM (voir note annexe 1.3.4. aux comptes consolidés), dans le cadre de contrats en unités de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

III.3.2.5.2 - Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 6 282 millions d'euros et 1 742 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- les titres de participation pour 1 274 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 335 millions d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres Club Sagem pour 210 millions, les titres Desjardins pour 46 millions, les titres Foncières des Régions pour 300 millions et les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 72 millions d'euros ;
- les autres titres détenus à long terme pour 133 millions d'euros.

III.3.2.5.3 - Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient.

Les reprises nettes de dépréciations constatées en résultat atteignent 49 millions d'euros en 2013 contre 31 millions d'euros en 2012.

Au 31 décembre 2013, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 3 280 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 1 814 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 1 466 millions d'euros.

III.3.2.6 - Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option. Les investissements se répartissaient sur environ 500 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

Risques liés à l'activité du capital-développement

	31/12/2013	31/12/2012
Nombre de lignes cotées	35	33
Nombre de lignes non cotées actives	387	416
Portefeuille réévalué pour compte propre en M€	1 894	1 769
Capitaux gérés pour comptes de tiers en M€	363	676
Nombre de fonds gérés pour compte de tiers	47	48

III.3.3 - Risques des activités de marché

III.3.3.1 - Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Francfort (BFCM), Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : refinancement (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et investissement taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC).

III.3.3.1.1 - Refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie assure le refinancement de l'ensemble des activités du groupe CM11-CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Francfort et Londres et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires ou obligataires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en AFS (*Available For Sale*), ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

III.3.3.1.2 - Commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

L'activité porte également sur la vente de produits de placement tels que Libre Arbitre ou Stork, directement issue de l'expertise du métier Investissement Taux-Actions-Crédits, qui s'adressent aux clients des différents réseaux CM-CIC, institutionnels, entreprises et particuliers.

III.3.3.1.3 - Investissement Taux-Actions-Crédits

Le métier est organisé avec des desks spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions / hybrides, crédit (*spread*), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe

III.3.3.2 - Structures de contrôle

En 2013, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué d'ajuster ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires CRD3, en particulier la VaR stressée et l'IRC (Incremental Risk Charge), en plus de la mesure de risques en VaR/stress-tests dans le cadre du projet « modèle interne des risques de marché », et de la mesure de risques réglementaires (CAD et RES en normes Bâle 2,5).

Une mission générale a été conduite par l'ACPR sur le métier taux-actions-crédits : elle a donné lieu en 2013 à un suivi des recommandations.

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un « corps de règles ». Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes de contrôle :
 - risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,

- comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires et de contrôle des risques opérationnels,
 - juridique CM-CIC Marchés, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
- du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec l'équipe juridique CM-CIC Marchés,
 - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- du contrôle périodique métiers du groupe CM11-CIC qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de CM-CIC Marchés (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Il est présidé par le membre de la direction générale en charge de CM-CIC Marchés, il comprend le directeur général délégué du CIC et de la BFCM, les responsables front office, du post-marché, du back office, du CCR, du contrôle CRR et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités. Le CRM est également l'instance qui valide les grandes orientations du « modèle interne des risques de marché ».

III.3.3.3 - Gestion des risques*

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES), déclinée par desk, et en VaR ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VaR historique et stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués pour les métiers d'Investissement taux-actions-crédits et commercial en métropole, stables de 2010 à 2012, ont été révisés à la baisse pour 2013. La VaR CM11-CIC était de 4,1 millions d'euros à fin 2013.

Pour 2014, les limites de ces activités ont été maintenues à leur niveau de 2013. Par ailleurs, le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA a été mis en place.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements et des ventes des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de trading sont maintenues dans des limites réduites sous la supervision de CM-CIC Marchés.

La position de trésorerie au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder une limite avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet de surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes:

1 - Refinancement :

Les risques de marché de la BFCM concernent principalement le portefeuille de liquidité. Ceux-ci sont calculés réglementairement à partir de la CAD et du RES. Au cours de l'année 2013, la consommation en fonds propres est passée globalement de 80 M€ à 87 M€ avec un plus haut à 104 M€. Les variations proviennent d'une hausse de la CAD au titre du Risque Général de Taux, compensée en partie par une baisse du RES (en raison de l'échéance d'opérations du portefeuille bancaire).

2 - Hybrides :

La consommation en fonds propres, stable tout au long de l'année, s'établit à 58 millions d'euros en moyenne en 2013. Le stock d'obligations convertibles a atteint 1,7 milliards d'euros fin 2013 (2,1 milliards en 2012).

3 - Crédit :

Les positions correspondent soit à des arbitrages titres/CDS (credit default swap), soit à des positions de corrélation de crédit (tranches ItraXX/CDX) ou d'ABS (asset backed securities). Sur le portefeuille arbitrage crédit, la consommation en fonds propres évolue en moyenne autour de 29 millions d'euros et termine l'année à 34,6 millions, suite à la liquidation de CDS/ItraXX. Sur le portefeuille ABS, la consommation de risques débute l'année à 107,3 M€, pour chuter en juin à 44 millions d'euros et s'afficher à 46,4 millions d'euros en fin d'année. Cette baisse s'explique par une gestion prudente des risques sur les pays périphériques tout au long de l'exercice et par l'allègement de positions sur ces pays. Sur l'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches ItraXX/CDX, la consommation de fonds propres évolue autour de 10 millions d'euros tout au long de l'année et termine à 16,3 millions d'euros fin 2013.

4 - Mergers and Acquisitions (M&A) et divers actions :

La consommation de fonds propres s'est établie à 25 millions d'euros en moyenne en 2013, pour terminer à 17,9 millions. Cette baisse suit l'évolution des encours et la sortie d'OST sur le M&A. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 155 millions d'euros en décembre 2013 contre 166 millions fin 2012.

5 - Fixed income :

Les positions concernent du directionnel ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les positions sur les états périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, la position a été réduite en 2012 de 35 % pour tomber à 2 milliards d'euros environ et est restée stable à ce niveau sur 2013, l'essentiel de cet encours venant à échéance en septembre 2014. L'encours global de titres d'États se montait à 5,8 milliards en 2012 contre 4,5 milliards d'euros fin 2013 dont 2,1 milliards sur la France.

III.3.3.4 - Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CM-CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

III.3.4 - Le ratio européen de solvabilité (RES)*

Conformément à l'article 4.1 du règlement CRBF 2000-03, les filiales suivantes sont exemptées de surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée: BFCM, Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH et CIC Iberbanco. Les autres entités régulées sont soumises à une surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée.

Les informations sur les risques du ratio de solvabilité concernant le Groupe CM11-CIC, sont présentées dans le document de référence du groupe CM11-CIC

III.3.5 - Risques opérationnels*

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le Groupe Crédit Mutuel – CIC a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel - CIC, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

Depuis le 1er janvier 2010, le groupe Crédit Mutuel – CIC est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Cette autorisation a été étendue à la Banque de Luxembourg depuis le 30 septembre 2013.

La déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères du groupe, de Cofidis, de Banque Casino est également autorisée depuis le 30 juin 2012.

III.3.5.1 - Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du Groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, l'autonomie et les contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

III.3.5.2 - Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire

La fonction nationale coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du Groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels régional.

III.3.5.3 - Dispositif de mesure et de maîtrise

Pour ses modélisations, le Groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externe et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces travaux sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, par type de risque et par objet de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le Groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PCA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

III.3.5.4 - Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants et intègrent les exigences du CRBF 97-02.

III.3.5.5 - Documentation et procédure

Le Groupe dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des reportings, du périmètre de suivi des entités du Groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des Key Risk Indicator (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

III.3.5.6 - Plans de continuité d'activité (PCA)

Les PCA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA », document de référence du Groupe Crédit Mutuel-CIC, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PCA métiers sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PCA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PCA logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

III.3.5.7 - Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du Groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque et au niveau national par le directeur général du Groupe. Ce comité de crise prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

III.3.5.8 - Assurance en déduction des fonds propres

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction et en fonction des principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs qui peuvent l'être et développer l'auto-assurance du Groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Le groupe dispose d'un programme d'assurances, couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude et la responsabilité civile professionnelle, qu'il compte faire valoir pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

III.3.5.9 - Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

III.3.5.10 - Inventaire des sinistres du groupe BFCM

Le total a atteint 80,8 millions d'euros en 2013, dont 67,2 millions de pertes et 43,9 millions de reprises nettes de provisions sur des sinistres passés.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 41,6 millions d'euros ;
- relation du travail : 2,2 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 11,9 millions d'euros ;
- risque juridique: 22,1 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 3 millions d'euros.

III.3.6 - Autres risques

III.3.6.1 - Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

III.3.6.2 - Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont compris dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PCA.

III.4 – Risques liés au groupe et aux activités bancaires

Le Groupe est exposé à plusieurs catégories de risques inhérents aux activités bancaires.

Il existe quatre grandes catégories de risques inhérentes aux activités du Groupe qui sont résumées ci-dessous. Les facteurs de risques décrits dans les paragraphes suivants détaillent ou illustrent par des exemples spécifiques ces différents types de risques, et décrivent également d'autres risques auxquels le Groupe est exposé.

■ Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à remplir ses obligations contractuelles. Le débiteur peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État et ses diverses entités, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le risque de crédit concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant le Groupe au risque de défaut d'une contrepartie, telles que ses activités de négociation, de marchés de capitaux, de dérivés et de règlement-livraison. En ce qui concerne les prêts immobiliers (logements), le degré du risque de crédit dépend également de la valeur du logement garantissant le prêt en question. Le risque de crédit existe également dans le cadre des activités d'affacturage du Groupe, bien que le risque se situe au niveau du défaut des clients du débiteur plutôt que du débiteur lui-même.

■ Risque de marché et de liquidité.

Le risque de marché est le risque que fait peser sur les bénéfices toute fluctuation défavorable des paramètres de marché. Ces paramètres incluent notamment les taux de change, les valeurs et taux d'intérêt des obligations, les cours des valeurs mobilières et des matières premières, les cours des instruments financiers dérivés, les *spreads* de crédit sur les instruments financiers et les prix d'autres actifs, notamment l'immobilier.

La liquidité des actifs constitue également une composante importante du risque de marché. En cas de liquidité insuffisante ou inexistante, un instrument financier ou tout autre actif négociable pourrait ne pas être négocié à sa valeur estimée (comme cela a été le cas récemment pour certaines catégories d'actifs dans un environnement de marché perturbé). Un manque de liquidité peut être dû à un accès réduit aux marchés de capitaux, à des exigences imprévues en matière de trésorerie ou de capitaux ou à des contraintes juridiques.

Le risque de marché concerne les portefeuilles de négociation ainsi que les portefeuilles d'investissement du Groupe. S'agissant de ces derniers, le risque de marché recouvre :

- le risque associé à la gestion actif-passif, c'est-à-dire le risque que fait peser sur les résultats le non-adossement de l'actif et du passif du portefeuille bancaire ou des métiers de l'assurance. Ce risque découle principalement du risque de taux d'intérêt ;
- le risque associé aux activités d'investissement, qui dépend directement des fluctuations de la valeur des actifs investis au sein des portefeuilles de titres, lesquelles peuvent être inscrites au compte de résultat ou directement dans les capitaux propres ; et
- le risque associé à certaines autres activités, telles que l'immobilier, qui est indirectement affecté par les variations de valeur des actifs négociables détenus dans le cadre normal de ses affaires.

■ Risque opérationnel.

Le risque opérationnel représente le risque de pertes dues à l'inadéquation ou la défaillance de processus internes, ou à des événements extérieurs, qu'ils soient intentionnels, accidentels ou naturels. Les procédures internes incluent notamment les ressources humaines, les systèmes informatiques, la gestion du risque et les contrôles internes (y compris la prévention des fraudes). Les événements extérieurs comprennent, par exemple, les inondations, les incendies, les tempêtes, les tremblements de terre ou encore les attentats.

■ Risque d'assurance.

Le risque d'assurance est le risque que fait peser sur les bénéfices tout décalage entre les sinistres prévus et les sinistres survenus. Selon les produits d'assurance concernés, le risque varie en fonction de l'évolution de facteurs macroéconomiques, des changements de comportement de la clientèle, de l'évolution de la politique de santé publique, des pandémies, des accidents et des catastrophes naturelles (tels que les tremblements de terre, les tempêtes, les accidents industriels ou les actes de terrorisme ou de guerre).

Des conditions de marché ou économiques difficiles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et donc sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Les activités du Groupe sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et, de manière générale, à l'environnement économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à une détérioration importante des conditions de marché et économiques, qui pourrait résulter notamment de crises affectant les dettes souveraines, les marchés de capitaux, le crédit ou la liquidité, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières, des taux de change ou des taux d'intérêts, de l'inflation ou de la déflation, ou d'événements géopolitiques défavorables (tels que

les catastrophes naturelles, les attentats ou les conflits militaires). Les perturbations du marché et les forts ralentissements économiques, qui sont susceptibles d'intervenir soudainement et dont les effets peuvent par conséquent ne pas pouvoir être totalement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats ou le coût du risque du Groupe.

Les marchés européens ont récemment connu des perturbations importantes liées aux incertitudes pesant sur la capacité de certains pays de la zone euro à refinancer leur dette ainsi que la volonté et la capacité des États membres de l'Union européenne à apporter une aide financière aux emprunteurs souverains concernés. Ces perturbations ont contribué à accroître la volatilité du taux de change de l'euro contre les autres devises significatives, ont affecté les indices des marchés d'actions et créé une incertitude sur les perspectives économiques à court terme de certains pays de l'Union européenne ainsi que sur la qualité des prêts bancaires aux emprunteurs souverains de ces États. Les marchés financiers ont récemment fait et pourraient continuer à faire l'objet d'une volatilité élevée.

Le Groupe détient des titres de dette émis par certains des pays qui ont été le plus affecté par la crise actuelle, et a constaté d'importantes provisions sur ses titres de dette souveraine grecque. Cf. la section "Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitations—Introduction—Certains facteurs affectant les résultats d'exploitation et la situation financière—Exposition dette souveraine européenne" pour plus de détails sur l'exposition du Groupe à la dette souveraine européenne. Le Groupe est également présent sur le marché interbancaire et se trouve par conséquent indirectement exposé aux risques liés à la dette souveraine détenue par les établissements financiers avec lesquels il traite. En outre, l'incertitude actuelle relative aux obligations souveraines de certains pays européens a eu, et pourrait continuer à avoir, un impact indirect sur les marchés financiers en Europe et dans le monde, et donc sur l'environnement dans lequel le Groupe mène ses activités.

Outre l'impact direct de ces éléments, le Groupe a été indirectement affecté par la propagation de la crise de la zone euro, qui a affecté la plupart des pays de la zone euro, y compris la France, le marché domestique du Groupe. Les notations de crédit de la dette souveraine française ont été abaissées en 2011, avec pour résultat mécanique un abaissement des notations de crédit des banques commerciales françaises, y compris celle de BFCM.

De surcroît, la perception de l'impact de la crise européenne sur les banques françaises a rendu certains acteurs de marché, tels que les fonds monétaires américains, plus réticents à financer les banques françaises que par le passé, affectant l'accès des banques françaises, y compris celui du Groupe, aux liquidités, en particulier en dollars U.S. Cette situation s'est dans une certaine mesure atténuée depuis que la Banque Centrale Européenne a fourni d'importantes liquidités au marché, mais il n'est pas certain que les conditions de marché défavorables ne se renouvelleront pas à l'avenir.

Si les conditions économiques ou du marché en France ou ailleurs en Europe se détérioraient, en particulier en raison d'une aggravation de la crise de la dette souveraine (tel un défaut au titre d'une dette souveraine ou l'impression qu'un État pourrait se retirer de l'euro), les marchés sur lesquels le Groupe opère pourraient être significativement perturbés, et l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe pourraient être affectés de manière significative.

Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe et sur l'environnement économique et financier dans lequel il opère.

Des mesures législatives et réglementaires ont récemment été adoptées ou proposées afin d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier mondial. Si l'objectif de ces nouvelles mesures est d'éviter une récurrence de la crise financière, l'impact des nouvelles mesures pourrait être de modifier substantiellement l'environnement dans lequel le Groupe et d'autres établissements financiers évoluent.

Les nouvelles mesures adoptées ou susceptibles d'être adoptées incluent des exigences en matière de fonds propres et de liquidité plus contraignantes, la taxation des opérations financières, la limitation ou l'imposition de la rémunération des employés au-delà de niveaux spécifiés, des limites aux types d'activités que les banques commerciales peuvent entreprendre (en particulier les opérations pour compte propre et l'investissement et la détention d'une participation dans des fonds de capital-investissement et fonds spéculatifs) ou de nouvelles exigences en matière de séparation des comptabilités relatives à certaines activités, des restrictions sur certains types d'activités financières ou de produits tels que les produits dérivés,

l'annulation obligatoire d'une dette ou la conversion obligatoire en capital de certains titres de créances, des régimes de redressement et de résolution améliorés, et la création de nouvelles autorités réglementaires aux pouvoirs renforcés. Certaines des nouvelles mesures sont des propositions en cours de discussion et sujettes à révision et interprétation, et qui devront être adaptées au cadre législatif de chaque pays par les régulateurs nationaux.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe a dû ajuster significativement, et pourrait devoir continuer à ajuster, certaines de ses activités pour permettre au Groupe de se conformer à ces nouvelles exigences. En outre, l'environnement politique général évolue de façon défavorable pour les banques et le secteur financier, avec pour conséquence une pression accrue de la part des instances législatives et réglementaires en vue d'adopter des mesures réglementaires plus contraignantes, en dépit du fait que ces mesures peuvent avoir des conséquences défavorables sur l'activité de prêt et les autres activités financières, et sur l'économie. Du fait de l'incertitude permanente quant aux nouvelles mesures législatives et réglementaires, il n'est pas possible de prédire leur impact sur le Groupe.

Les activités du Groupe sont fortement concentrées en France, exposant le Groupe à des risques liés à un potentiel ralentissement de l'économie française.

Le marché français représente la part la plus importante du produit net bancaire et des actifs du Groupe. En 2012, environ 83% du produit net bancaire du Groupe a été réalisé en France, et environ 84,2% du risque de crédit client du Groupe (y compris les prêts à la clientèle et les engagements hors bilan tels que les lignes de crédits et les garanties) trouvait son origine en France à la fin de l'année 2012.

Du fait de la concentration des activités du Groupe en France, une détérioration significative des conditions économiques en France aurait un impact plus important sur les résultats et la situation financière du Groupe que cela ne serait le cas pour un Groupe aux activités plus diversifiées sur un plan international. Un ralentissement économique en France pourrait affecter la qualité du crédit des particuliers et entreprises constituant la clientèle du Groupe, rendre plus difficile pour le Groupe l'identification de clients pour de nouvelles activités qui satisfont ses critères de crédit, et affecter les revenus issus des commissions suite à un ralentissement des ventes des polices d'assurance vie et des activités d'encours sous gestion ou de courtage. En outre, si la valeur des logements en France devait être significativement affectée par des conditions économiques défavorables, les activités et le portefeuille de crédits immobiliers (logements) du Groupe (qui représentaient environ 53% du portefeuille total des créances saines du Groupe, hors intérêts courus, au 31 décembre 2012) pourraient être significativement et défavorablement affectés.

BFCM doit maintenir des notations de crédit élevées, ou l'activité et la rentabilité du Groupe pourraient être défavorablement affectées.

Les notations de crédit sont importantes pour la liquidité de BFCM, et donc du Groupe. Un abaissement des notations de crédit pourrait avoir un impact défavorable sur la liquidité et la compétitivité de BFCM, augmenter son coût de refinancement, limiter l'accès aux marchés de capitaux ou déclencher des clauses dans certains contrats bilatéraux sur produits dérivés dans les secteurs marchés et financement du Groupe (CM-CIC Marchés). Le 18 juillet 2013, Fitch Ratings a confirmé la notation de BFCM à A+, et le 24 juillet 2013, Moody's Investors Service a confirmé la notation de BFCM à Aa3.

Le coût de refinancement long terme non sécurisé de BFCM est directement lié à son spread de crédit (l'écart entre le rendement de ses obligations et le rendement des obligations d'Etat de mêmes maturités), qui dépend à son tour dans une large mesure de sa notation de crédit, elle-même corrélée à la notation du risque souverain. L'accroissement des spreads de crédit peut engendrer une augmentation significative des coûts de refinancement de BFCM. Les évolutions de spreads de crédit sont continues, dépendent du marché et subissent parfois des changements imprévisibles et fortement volatils. Les spreads de crédit sont également influencés par les perceptions du marché quant à la solvabilité de l'émetteur. En outre, les spreads de crédit peuvent résulter des modifications du coût d'achat de credit default swaps de certaines obligations de BFCM, ce coût dépendant à la fois de la qualité de crédit de ces obligations et d'un certain nombre de facteurs liés au marché que BFCM et le Groupe ne contrôlent pas.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, le Groupe peut être exposé à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

Le Groupe a investi de manière significative dans le développement de sa politique de gestion des risques et les techniques, procédures et analyses correspondantes et a l'intention de poursuivre ses efforts en la matière.

Néanmoins, les techniques et stratégies de gestion du risque du Groupe pourraient ne pas être totalement efficaces afin de limiter son exposition au risque dans tous les environnements économiques de marché ou face à certains types de risques, en particulier les risques que le Groupe n'aurait pas pu identifier ou anticiper.

Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe utilise pour gérer ses risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, le Groupe procède ensuite à une analyse, notamment statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par le Groupe pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation.

Ces outils et indicateurs utilisés peuvent livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que le Groupe n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques. Cela diminuerait la capacité du Groupe à gérer ses risques et pourrait affecter ses résultats.

Comme tous les établissements financiers, le Groupe est soumis au risque de violation de sa politique et de ses procédures de gestion du risque, que ce soit du fait d'une erreur humaine ou d'un acte fautif intentionnel. Ces dernières années, plusieurs établissements financiers ont connu des pertes importantes du fait d'activités de marché non autorisées menées par des employés. Si le Groupe fait tout son possible pour s'assurer du respect de sa politique et de ses procédures de gestion du risque, il est impossible d'être certain que cette surveillance permettra effectivement d'éviter des pertes causées par des activités interdites.

Compte tenu du caractère international de ses activités, le Groupe pourrait être vulnérable aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers ou aux situations particulières des pays où il conduit ses activités.

Le Groupe est exposé au risque pays, qui est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger affectent ses intérêts financiers.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du Groupe est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Si les activités internationales relativement limitées du Groupe limitent son exposition au risque pays en comparaison d'établissements financiers plus actifs sur le plan international, le Groupe a d'importantes activités et affiliés en Espagne, Italie, Europe de l'Est et Afrique du Nord, qui pourraient exposer le Groupe à des risques importants. Le Groupe surveille le risque pays et le prend en compte dans les provisions enregistrées dans ses comptes. Cependant, une modification importante de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait nécessiter l'enregistrement de provisions additionnelles ou faire encourir au Groupe des pertes d'un montant supérieur aux provisions actuelles.

Le Groupe est soumis à une réglementation importante et susceptible d'évoluer.

Plusieurs régimes réglementaires et de contrôle par les autorités s'appliquent au Groupe en France et dans chacun des pays où le Groupe mène ses activités. Cf « Supervision et Régulation par l'État en France » pour une description détaillée de certains aspects du système réglementaire français applicables au Groupe. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces réglementations exposerait le Groupe à des interventions importantes des autorités réglementaires, à des amendes, à des avertissements publiés par les autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des activités du Groupe. Le secteur des services financiers a connu un contrôle accru de plusieurs autorités réglementaires au cours des dernières années, de même qu'une augmentation des pénalités et amendes infligées par ces autorités réglementaires, tendance qui pourrait s'accroître dans le contexte financier actuel.

De plus, les activités et les résultats du Groupe peuvent être affectés de manière défavorable par diverses mesures ou décisions qui pourraient être prises par les autorités réglementaires françaises, l'Union européenne ou les gouvernements étrangers et par des organismes internationaux. De telles contraintes pourraient limiter la capacité des entités du Groupe à développer leurs métiers ou à poursuivre certaines activités. La nature et l'impact de ces éventuels changements des politiques et mesures réglementaires ne

sont pas prévisibles et sont hors du contrôle du Groupe. De tels changements peuvent, entre autres, avoir trait aux éléments suivants :

- les politiques monétaires, les politiques de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer significativement sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres, telles que par exemple la réglementation mettant en œuvre les exigences de Bâle III/CRD IV ;
- la mise en œuvre de la directive bail-in, lors d'une procédure de sauvegarde ou de résolution ;
- l'évolution des règles et procédures relatives aux contrôles internes ;
- l'évolution des règles en matière d'information financière ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution des normes comptables ;
- la limitation de la rémunération des employés ;
- l'expropriation, la nationalisation, le contrôle des prix, le contrôle des changes, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers ; et
- toute évolution défavorable de la situation politique, militaire ou diplomatique engendrant une instabilité sociale ou un contexte juridique incertain, susceptible d'affecter la demande des produits et services proposés par le Groupe,
- les mesures adoptées récemment qui ont ou sont susceptibles d'avoir un impact sur le Groupe, comprennent notamment (i) l'ordonnance du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement, entrée en vigueur le 1er janvier 2014, la loi française du 26 juillet 2013 qui prévoit la séparation des opérations dites spéculative des activités utiles au financement de l'économie, elle crée également un principe d'imputation prioritaire des pertes sur les actionnaires et les créanciers. Cette loi dote l'ACPR de larges pouvoirs d'intervention comme par exemple révoquer les dirigeants, ou transférer tout ou partie des activités ou des actifs (ii) l'ordonnance du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation française au droit de l'Union européenne en matière financière, la Directive et le Règlement sur les fonds propres réglementaires dits "CRD IV" du 26 juin 2013 et dont un nombre important de dispositions sont applicables depuis le 1er janvier 2014, les projets de normes techniques de réglementation et d'exécution relatives à la Directive et au Règlement CRD IV élaborées par l'EBA, (iii) la consultation sur la réforme structurelle du secteur bancaire de l'Union européenne de 2013 et la proposition de la Commission Européenne de réforme structurelle du secteur bancaire européen du 29 janvier 2014, la proposition de Règlement sur les indices de référence, (iv) le mécanisme européen de surveillance unique, le mécanisme européen de résolution unique et la directive européenne sur le redressement et la résolution des banques,
- la Banque Centrale Européenne ("BCE") procède actuellement à une évaluation complète du groupe et d'autres banques européennes, dont le résultat est incertain. La BCE a annoncé en octobre 2013 qu'elle débiterait une évaluation complète, reposant sur des tests de résistance et un examen de la qualité des actifs, de certaines grandes banques européennes, dont le Groupe BFCM. Les résultats de cette évaluation, dont la publication est attendue en novembre 2014, pourrait déboucher sur des recommandations en vue de l'adoption de mesures de contrôle et mesures correctives supplémentaires affectant le groupe et le secteur bancaire en général. Il n'est pas encore possible de mesurer l'impact éventuel de telles mesures sur le groupe. Par ailleurs, la publication des résultats de la BCE ou la mise en œuvre de mesures de contrôle supplémentaires perçues par le marché comme défavorables au groupe ou aux titres émis par le groupe pourrait avoir un impact négatif sur le prix des titres émis par le groupe.

La BFCM et le Groupe sont soumis à une réglementation importante et fluctuante dans les pays et régions où elle exerce ses activités l'exposant au risque de non-conformité.

Les risques de non-conformité concernent notamment l'incapacité à respecter intégralement des règles liées aux activités financières ou bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif de préserver la réputation du Groupe.

Le Groupe fait face à une concurrence importante.

Les principaux métiers du Groupe sont tous confrontés à une vive concurrence. Les marchés français et européens des services financiers témoignent d'une certaine maturité, et la demande de produits de services financiers est dans une certaine mesure, liée au développement économique général. La concurrence dans un tel environnement se fonde sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les systèmes de distribution, le service client, la réputation, la solidité financière perçue et la bonne volonté à utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Certains des concurrents du Groupe en France sont plus grands et disposent de ressources plus importantes que le Groupe, et ils pourraient bénéficier d'une meilleure réputation dans certaines régions de France. Les filiales internationales du Groupe font également face à une concurrence importante de la part des banques et établissements financiers ayant leur siège dans les pays où lesdites filiales mènent leurs activités, ainsi que de la part d'autres établissements financiers qui sont présents dans ces pays. Si le Groupe n'est pas à même de faire face à l'environnement concurrentiel en France ou sur ses autres marchés avec des offres de produits et de services attractives qui sont rentables, il pourrait perdre des parts de marché dans d'importants segments de son activité ou subir des pertes sur certaines ou toutes ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie globale ou de l'environnement économique dans lequel se situent les principaux marchés du Groupe est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, notamment à travers une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité du Groupe et de ses concurrents.

Les revenus du Groupe générés par les activités d'assurance vie, de courtage et de gestion d'actifs et d'autres activités générant des commissions pourraient diminuer en cas de repli des marchés.

Le récent ralentissement des marchés s'est traduit par une baisse du volume des transactions sur le marché et à une réduction de la croissance des produits des fonds communs de placement, d'assurance vie et des produits similaires. Ces opérations et produits génèrent des commissions pour le Groupe, qui ont été impactées de manière défavorable par le ralentissement affectant ces domaines pendant la crise financière. Par ailleurs, les commissions que le Groupe facture à ses clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, le repli des marchés a diminué la valeur des portefeuilles gérés réduisant ainsi les revenus du Groupe issus des activités de gestion d'actifs et de gestion privée. Tout repli futur pourrait avoir des effets semblables sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Indépendamment d'un éventuel ralentissement du marché, toute sous-performance de l'activité de gestion d'actifs et d'assurance-vie du Groupe peut avoir pour conséquence une augmentation des retraits et une baisse des flux investis, ce qui réduirait les revenus du Groupe générés par les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché financier pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe.

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement, d'investissement et des opérations portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières ou des acteurs du marché financier. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie et de financement. En conséquence, la défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant la stabilité d'un ou plusieurs établissements financiers ou une perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe est exposé directement et indirectement aux risques des nombreuses contreparties financières avec lesquelles il interagit, telles que les courtiers, les banques commerciales ou d'investissement, les fonds communs de placement, les fonds spéculatifs (*hedge funds*), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels le Groupe conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent ainsi le Groupe à un risque de défaillance des co-contractants ou des clients du Groupe. Ce risque serait exacerbé si les actifs

détenus en garantie par le Groupe ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Un repli prolongé des marchés pourrait réduire la liquidité du Groupe et rendre difficile la cession d'actifs, ce qui pourrait entraîner des pertes importantes.

Dans plusieurs activités du Groupe, une baisse prolongée des marchés, en particulier du prix des actifs, peut réduire le niveau d'activité sur ces marchés ou leur liquidité. De tels développements peuvent entraîner des pertes importantes si le Groupe n'est pas en mesure de dénouer rapidement ses positions dégradées. Ce risque est particulièrement accru en ce qui concerne les actifs détenus par le Groupe dont les marchés sont intrinsèquement peu liquides. Les actifs détenus par le Groupe qui ne se négocient pas sur des marchés réglementés ou d'autres plateformes d'échange, tels que les contrats portant sur les produits dérivés conclus entre banques, peuvent être valorisés sur la base de modèles internes du Groupe plutôt sur la base du prix de marché. Il est difficile de suivre en permanence le cours de ces actifs et le Groupe pourrait ainsi être conduit à enregistrer des pertes non anticipées.

A des fins d'investissement le Groupe prend des positions sur les marchés de dette, de devises, et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude de la variation de prix sur une période ou sur un marché donné, indépendamment du niveau de marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations du Groupe, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par le Groupe tel que les produits dérivés.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur le produit net bancaire ou la rentabilité du Groupe.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par le Groupe au cours d'une période donnée influe de manière significative sur son produit net bancaire et sa rentabilité de cette période. En outre, des changements significatifs dans les spreads de crédit, tels que l'élargissement des écarts observé récemment, peuvent influencer sur les résultats du Groupe. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette contractée. Toute évolution défavorable de la courbe des rendements peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme du Groupe et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

Toute augmentation substantielle des provisions ou toute perte dépassant les niveaux de provisions déjà comptabilisés pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats ou la situation financière du Groupe.

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe constitue périodiquement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat au poste « coût du risque ». Le niveau global de provisions du Groupe est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts accordés, des pratiques du marché, des arriérés de prêts, des conditions économiques ou d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de divers prêts.

Bien que le Groupe s'efforce de constituer un niveau suffisant de provisions, ses activités de prêt pourraient le conduire à augmenter à l'avenir ses provisions pour pertes sur prêts en raison d'une augmentation des actifs non performants, d'une détérioration des conditions économiques semblable à celle survenue en 2008 et 2009, ou d'événements affectant certains pays, tels que les événements récents en Grèce. Toute hausse significative des provisions pour pertes ou un changement important de l'estimation par le Groupe du risque de perte propre à son portefeuille de prêts non dépréciés, ainsi que toute survenance de pertes supérieures aux provisions constituées au titre des prêts en question, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de perte.

Le Groupe pourrait subir des pertes si l'un des différents instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait inefficace. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si le Groupe détient une position longue sur un actif, il pourrait couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont l'évolution a, par le passé, permis de neutraliser

l'évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture du Groupe. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de certaines couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe.

La capacité du Groupe à attirer et retenir des employés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter de façon significative sa performance.

Les employés du Groupe constituent une ressource des plus importantes et la concurrence pour attirer du personnel qualifié est intense dans beaucoup de domaines du secteur des services financiers. Les résultats du Groupe dépendent de sa capacité à attirer de nouveaux employés et à retenir et motiver ses employés actuels. L'adoption ou la proposition de mesures législatives et réglementaires encadrant plus strictement la rémunération des salariés du secteur financier pourrait peser sur la capacité du Groupe à attirer et retenir du personnel qualifié. Des changements dans l'environnement économique pourraient conduire le Groupe à déplacer des employés d'une activité à l'autre ou à réduire le nombre d'employés dans certaines de ses activités. Cela pourrait provoquer des perturbations temporaires dans la mesure où les employés doivent s'adapter à leurs nouvelles fonctions et pourrait réduire la capacité du Groupe à tirer profit des améliorations de l'environnement économique. En outre, des lois actuelles ou futures (y compris celles relatives à l'immigration et l'externalisation des services) pourraient entraver la capacité du Groupe à délocaliser des services ou des employés d'une juridiction à une autre. Cela pourrait avoir un impact sur la capacité du Groupe à tirer profit d'opportunités commerciales ou de potentiels gains d'efficacité.

Les événements futurs pourraient être différents des hypothèses retenues par les dirigeants pour établir les états financiers du Groupe, ce qui pourrait à l'avenir l'exposer à des pertes non anticipées.

En application des normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, le Groupe doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations comptables relatives à la détermination des provisions sur les prêts et créances douteuses, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les valeurs que le Groupe a retenues pour ces éléments s'avéraient significativement inexactes, ou si les méthodes relatives à leur détermination venaient à être modifiées dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, le Groupe s'exposerait, le cas échéant, à des pertes non anticipées.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe ou de tiers peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes.

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si le Groupe connaissait une défaillance de ses systèmes informatiques, même sur une courte période, il serait incapable de répondre à certains besoins de clients dans les délais et pourrait ainsi perdre des opportunités de transactions. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence, pourrait entraîner des coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'information. Le Groupe ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. La survenance de telles défaillances ou interruptions pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Des événements imprévus peuvent provoquer une interruption des activités du Groupe et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels que des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle grave, une pandémie, des attentats ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités du Groupe et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas, ou ne seraient qu'insuffisamment, couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient, de plus, perturber l'infrastructure du Groupe ou celle de tiers avec lesquels le Groupe conduit ses activités et pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment aux coûts de déplacement du

personnel concerné) et alourdir les charges du Groupe (en particulier les primes d'assurance). À la suite de tels événements, le Groupe pourrait être dans l'incapacité d'assurer certains risques, ce qui augmenterait le risque global du Groupe.

Un risque de réputation et un risque juridique pourraient avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives commerciales du Groupe.

Plusieurs problèmes sont susceptibles d'engendrer un risque de réputation et de nuire au Groupe et à ses perspectives commerciales, en particulier une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires, des questions relatives à la concurrence, des problèmes déontologiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux ventes des produits et aux transactions. Pourraient également nuire à la réputation du Groupe tout comportement inapproprié d'un salarié, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels le Groupe est exposé, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sur sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problèmes pourrait donner lieu à un risque juridique supplémentaire pour le Groupe et provoquer une augmentation du nombre de litiges et du montant des dommages et intérêts réclamés au Groupe ou l'exposer à des sanctions de la part des autorités réglementaires.

Risques relatifs à l'organisation du Groupe

BFCM ne détient aucune participation ou intérêt financier dans les Caisses Locales.

BFCM ne détient aucune participation dans les Caisses Locales. Par conséquent, BFCM ne partage ni les bénéfices ni les pertes des Caisses Locales. Son intérêt économique quant aux résultats des Caisses Locales est limité au financement qu'elle leur fournit dans le cadre de son activité en tant qu'organe central de financement du Groupe. En outre, BFCM ne dispose pas de droits de vote ou d'autres droits pour influencer la gestion, la stratégie ou la politique des Caisses Locales. Si la direction de BFCM participe activement à la détermination de la stratégie globale et de la politique interne du Groupe, et si ses activités sont significativement intégrées à celles du Groupe, cela ne donne pas à BFCM les mêmes droits juridiques qu'une participation dans les Caisses Locales.

Les Caisses Locales contrôlent BFCM et sont susceptibles d'avoir des intérêts différents de ceux des investisseurs dans les titres de BFCM.

La quasi-totalité des actions de BFCM est détenue par les Caisses Locales, notamment 93% par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, (ci-après CF de CM). Par conséquent, la CF de CM et les Caisses Locales déterminent à elles seules l'issue des votes aux assemblées des actionnaires de BFCM, y compris les votes sur des décisions telles que la nomination ou cooptation de membres de son conseil d'administration ainsi que la distribution de dividendes. Les Caisses Locales sont susceptibles d'avoir des intérêts différents de ceux de BFCM, des détenteurs de titres de créances de BFCM et des détenteurs d'obligations garanties adossées à des prêts à BFCM.

BFCM n'a droit à aucun titre au soutien financier des Caisses Locales.

Les Caisses Locales n'ont aucunement l'obligation de soutenir ni la liquidité ni la solvabilité de BFCM dans l'hypothèse où un tel soutien pourrait être nécessaire. Si les notations financières de BFCM se fondent en partie sur l'hypothèse des agences de notation qu'un tel soutien serait fourni en cas de besoin en raison du rôle central joué par BFCM dans la structure financière du Groupe, cette hypothèse se fonde sur l'opinion des agences de notation quant aux intérêts économiques des Caisses Locales, et non sur une quelconque obligation juridique. Si la situation financière de BFCM devait se détériorer, il ne pourrait y avoir d'assurance que les Caisses Locales ou la CF de CM fourniraient des apports supplémentaires en capitaux ou tout autre soutien à la BFCM.

Des banques qui ne font pas partie du Groupe mènent leurs activités sous l'enseigne Crédit Mutuel dans certaines régions de France.

Sur les dix-huit fédérations Crédit Mutuel actives en France, seules onze font partie du Groupe CM11-CIC. Les banques de sept autres fédérations utilisent le nom et le logo Crédit Mutuel, mais mènent leurs activités

en dehors du Groupe. Trois de ces fédérations agissent ensemble et font concurrence au Groupe en France dans nombre d'activités. Si l'une ou plusieurs des fédérations du Crédit Mutuel qui sont en dehors du Groupe devait rencontrer des difficultés, telles qu'un ralentissement de ses activités, une détérioration de la qualité des actifs ou un abaissement d'une notation financière, il est possible que le marché ne fasse pas la distinction entre cette fédération en difficulté qui ne fait pas partie du Groupe et les fédérations du Groupe. Dans une telle hypothèse, les difficultés rencontrées par une fédération en dehors du Groupe pourraient avoir un impact défavorable sur la réputation du Groupe et/ou avoir un impact sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Les Caisses Locales qui font partie du Groupe sont membres d'un mécanisme de soutien financier qui comprend l'ensemble des dix-huit fédérations Crédit Mutuel, y compris les fédérations hors Groupe.

Les dix-huit fédérations Crédit Mutuel disposent d'un mécanisme de soutien financier mutuel en vertu duquel des Caisses Locales du Groupe pourraient se voir dans l'obligation d'apporter leur soutien à des caisses locales de fédérations hors Groupe. Bien que le système de soutien d'une banque locale serait initialement mis en œuvre au niveau régional, au sein de la fédération de ladite banque locale, si les ressources au niveau régional étaient insuffisantes, il pourrait alors être fait appel au mécanisme de soutien national, c'est-à-dire au soutien des autres fédérations. Si les Caisses Locales du Groupe bénéficient également du soutien des fédérations hors Groupe, elles demeurent exposées aux risques relatifs aux caisses locales qui ne font pas partie du Groupe. [Cf. « Histoire et Structure du Groupe CM11-CIC —Le Groupe CM11-CIC et les dix-huit fédérations Crédit Mutuel—Le Mécanisme de Solidarité Financière » pour une description plus détaillée de ce mécanisme de soutien mutuel.]

Certains aspects de la gouvernance du Groupe sont soumis aux décisions prises par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, qui représente le Groupe ainsi que les caisses locales qui ne font pas partie du Groupe.

En droit français, certaines questions relatives à la gouvernance des dix-huit fédérations Crédit Mutuel (ce qui comprend les onze fédérations du Groupe et les sept fédérations hors Groupe) sont déterminées par un organe central connu sous le nom de Confédération Nationale du Crédit Mutuel (« CNCM »). La CNCM représente toutes les caisses locales des dix-huit fédérations devant les autorités françaises de régulation et de supervision bancaires. En outre, la CNCM a le pouvoir d'exercer des fonctions de surveillance financière, technique et administrative quant à l'organisation des banques Crédit Mutuel, et de prendre des mesures pour assurer leur bon fonctionnement, y compris la radiation d'une banque de la liste des banques autorisées à mener leurs activités au sein du système Crédit Mutuel.

III.5 - Etats financiers consolidés du groupe BFCM

Bilan actif - IFRS

En millions	31.12.2013	31.12.2012	Notes
Caisse, Banques centrales	14 778	9 429	4a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	41 303	43 091	5a, 5c
Instruments dérivés de couverture	3 770	2 614	6a, 5c, 6c
Actifs financiers disponibles à la vente	79 133	63 570	7a, 5c
Prêts et créances sur les établissements de crédits	55 300	70 703	4a
Prêts et créances sur la clientèle	169 568	165 775	8a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	562	852	6b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 159	11 593	9
Actifs d'impôts courants	710	701	13a
Actifs d'impôts différés	770	873	13b
Comptes de régularisation et actifs divers	12 892	17 727	14a
Actifs non courants destinés à être cédés	4	1	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 196	2 079	15
Immeubles de placement	1 587	1 167	16
Immobilisations corporelles	1 869	1 928	17a
Immobilisations incorporelles	941	938	17b
Ecarts d'acquisition	4 182	4 164	18
Total de l'actif	399 725	397 205	

Bilan passif - IFRS

En millions	31.12.2013	31.12.2012	Notes
Banques centrales	460	343	4b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 408	30 970	5b, 5c
Instruments dérivés de couverture	3 814	2 763	6a,5c,6c
Dettes envers les établissements de crédit	19 880	34 477	4b
Dettes envers la clientèle	145 217	134 864	8b
Dettes représentées par un titre	97 957	93 543	19
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 252	-1 947	6b
Passifs d'impôts courants	336	446	13a
Passifs d'impôts différés	851	805	13b
Compte de régularisation et passifs divers	9 554	13 430	14b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Provisions techniques des contrats d'assurance	66 256	62 115	20
Provisions	1 547	1 512	21
Dettes subordonnées	6 911	7 836	22
Capitaux propres totaux	17 785	16 047	
Capitaux propres part du Groupe	14 300	12 709	
Capital et réserves liées	2 088	2 063	23a
Réserves consolidées	10 462	9 625	23a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	538	91	23c
Résultat de l'exercice	1 211	930	
Intérêts minoritaires	3 486	3 338	
Total du passif	399 725	397 205	

COMPTE DE RESULTAT - IFRS

En millions	31.12.2013	31.12.2012	Notes IFRS
Intérêts et produits assimilés	13 501	15 229	25
Intérêts et charges assimilées	-9 261	-12 073	25
Commissions (produits)	2 865	2 696	26
Commissions (charges)	-780	-753	26
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-145	886	27
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	342	243	28
Produits des autres activités	12 581	10 762	29
Charges des autres activités	-10 656	-8 831	29
Produit net bancaire IFRS	8 445	8 159	
Charges générales d'exploitation	-4 918	-4 851	30a, 30b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-280	-289	30c
Résultat brut d'exploitation IFRS	3 247	3 019	
Coût du risque	-965	-962	31
Résultat d'exploitation IFRS	2 282	2 057	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	13	-131	15
Gains ou pertes sur autres actifs	5	12	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	-27	33
Résultat avant impôt IFRS	2 300	1 910	
Impôts sur les bénéfices	-816	-711	34
Résultat net	1 484	1 200	
Intérêts minoritaires	273	270	
Résultat net (part du Groupe)	1 211	930	
Résultat par action en euros*	45,61	35,07	35

* le résultat dilué par action est identique au résultat par action

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En millions	31.12.2013	31.12.2012	Notes IFRS
Résultat net	1 484	1 200	
Ecarts de conversion	-10	2	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	401	1 428	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	75	6	
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	19	-19	
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	484	1 417	
Réévaluation des immobilisations	0	0	
- Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	9	-75	
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	9	-75	23c, 23d
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 976	2 541	
<i>Dont part du Groupe</i>	1 658	2 099	
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	318	442	

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions	Capital	Primes	Réserves (1)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
				Ecarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Ecarts actuariels				
Capitaux propres au 31 décembre 2011 (publié)	1 325	736	8 823		-973	-105		817	10 623	3 072	13 695
Retraitements liés au changement de méthode comptable			73	-14	54	23	-63	35	108	-2	106
Capitaux propres au 31 décembre 2011 retraité (2)	1 325	736	8 896	-14	-919	-82	-63	852	10 731	3 070	13 801
Affectation du résultat de l'exercice précédent	2		852					-852	2		2
Augmentation de capital									-52	-132	-184
Distribution de dividendes			-52						-71	-42	-113
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			-71						-121	-174	-295
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2		729					-852	930	270	1 200
Résultat consolidé de la période					1 236	2		930	1 238	177	1 415
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente							-72		-72	-3	-75
Variation des écarts actuariels				3				3	3	-1	2
Variation des taux de conversion				3	1 236	2	-72	930	2 099	443	2 542
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	-1
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires											
Autres variations											
Capitaux propres au 31 décembre 2012	1 327	736	9 625	-11	317	-80	-135	930	12 709	3 338	16 047
Affectation du résultat de l'exercice précédent	2	23	930					-930	25		25
Augmentation de capital									-70	-141	-212
Distribution de dividendes			-70						-10	9	-1
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			-10						-56	-132	-188
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2	23	849					-930	1 211	273	1 484
Résultat consolidé de la période					404	39		1 211	443	32	475
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente							8		8		8
Variation des écarts actuariels				-20					-20		-20
Variation des taux de conversion				-20	404	39	8	1 211	1 642	305	1 947
Sous-total	0	0	-1	-11	0	16			-1	-25	-20
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires											
Autres variations											
Capitaux propres au 31 décembre 2013	1 329	759	10 462	-31	722	-25	-127	1 211	14 300	3 486	17 785

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2013 par la réserve légale pour 133 M€, les réserves statutaires pour 2 056 M€, et les autres réserves pour 8 273 M€.

(2) Après prise en compte de la norme IAS19R

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net	1 484	1 200
Impôt	816	711
Résultat avant impôts	2 300	1 910
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	282	301
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	24	18
+/- Dotations nettes aux provisions	4 127	-407
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-70	71
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	0	266
+/- /charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-2 228	-1 116
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 135	-867
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-5 011	2 398
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	5 279	8 232
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-10 582	1 334
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	628	3 944
- Impôts versés	-885	-478
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-10 571	15 430
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	-6 136	16 474
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-29	4 649
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-450	-321
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-252	-193
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-731	4 135
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-191	-182
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	5 573	4 564
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	5 382	4 381
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE	-146	-7
Augmentation/ nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 631	24 983
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-6 136	16 474
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-731	4 135
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 382	4 381
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-146	-7
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	14 597	-10 387
Caisse, banques centrales, CCP	9 086	5 147
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 511	-15 534
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	12 966	14 597
Caisse, banques centrales, CCP	14 318	9 086
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-1 352	5 511
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-1 631	24 983

Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation ANC 2013-04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Le Groupe applique la norme IAS 19R – avantages au personnel par anticipation depuis 2012.

Nouveaux textes comptables appliqués depuis le 1^{er} janvier 2013 :

	Date d'application obligatoire (exercices ouverts à compter du)	Conséquences de l'application
Amendement IAS 1 - Présentation des éléments de détail des autres éléments du résultat global	01/01/2013	Limitée
Amendement IFRS 7 - Compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2013	Limitée
Amendement – Améliorations annuelles des normes internationales d'information financière IFRS	01/01/2013	Limitée
Amendement IAS 12 (mai 2012) – Impôts sur le résultat et impôts différés, recouvrement des actifs sous-jacents	01/01/2013	Limitée
IFRS 13 - Evaluation à la juste valeur, notamment sur la valorisation des dérivés en tenant compte du risque de crédit des contreparties et du risque de crédit propre (CVA et DVA)	01/01/2013	Limitée

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées du fait de leur date de survenance :

	Date d'application obligatoire (exercices ouverts à compter du)	Conséquences de l'application
Amendement IAS 32 - Compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2014	Limitée
IFRS 10-11-12 - IAS 28 - Normes relatives à la consolidation et à l'information financière des entités non consolidées	01/01/2014	Limitée

1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27R, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital ou la majorité des droits de vote, ou le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du Groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

□ Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

- **Entrées dans le périmètre**: CM-CIC Proximité (Capital développement) ; SCI Eurosic Cotentin (Autres activités).

- **Fusions / absorptions**: TUP France EST avec BFCM ; TUP Promopresse avec le Dauphiné Libéré.

- **Sorties du périmètre**: Est Imprimerie, Inter'Print, Imprimerie Michel, SCI Gutenberg, SDV Plurimédia, Alternative Gestion SA.

- **Changement de dénomination** : Dubly-Douilhet devient Dubly-Douilhet Gestion.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

❑ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

❑ Intégration proportionnelle

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

❑ Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique aux entités sous influence notable.

Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significatif en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004 comme le permet IFRS 1.

Ecarts d'acquisition

□ Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

□ Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Effet net positif des regroupements d'entreprises».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent plus les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS3R, sont comptabilisés en résultat,

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Intérêts minoritaires

Ils correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

1.3 Principes et méthodes comptables

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le groupe concernent :

- la valorisation à la juste valeur de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation.
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la

clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le groupe.

- le Groupe a utilisé l'amendement d'IAS39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêt et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance. Les reclassements vers les actifs disponibles à la vente sont également possibles.

1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option). La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

1.3.2 Dépréciation des prêts et créances, des engagements de financement et garanties financières données, et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

□ Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêt par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

□ Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de

défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

1.3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

❑ Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

❑ Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

1.3.4 Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les trois catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente.

❑ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

- *Classification*

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - a. ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
 - b. sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
 - c. constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :

- a. l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, sous réserve que le dérivé incorporé a un impact non négligeable sur la valeur de l'instrument,
- b. la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs – ce qui est notamment le cas lorsqu'une relation de couverture (taux, crédit) ne peut être établie,
- c. la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

▪ *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les instruments classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenus fixe classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces instruments est prise en compte dans la juste valeur.

▪ *Juste valeur ou valeur de marché*

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Pour les dérivés qui constituent une créance, leur valorisation intègre également le risque de défaillance de la contrepartie. Lorsqu'un dérivé constitue une dette, sa valorisation tient compte du risque de défaillance de l'entité du groupe qui le détient.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- a- « *détenus jusqu'à l'échéance* » uniquement dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b- « *prêts et créances* » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.
- c- « *disponible à la vente* » uniquement dans des cas rares ;

Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

- *Classification*

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* » ni en « *juste valeur par résultat* ».

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Ces actifs sont comptabilisés à leur entrée au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

- *Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente*

Les dépréciations sont calculées sur la base de la juste valeur. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins values latentes ou différées sont reprises en résultat.

- *Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente*

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les

titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le Groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins values latentes ou différées sont reprises en résultat.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette disponibles à la vente peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances » : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

- *Classification*

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur coûts de transaction inclus. Ceux-ci sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- *Dépréciation*

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

□ Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêts dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêts du marché observés à la date d'arrêté ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participation ou les titres du métier de capital-développement.

□ Dérivés et comptabilité de couverture

- *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés*

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix, de taux ou de crédit, ou d'autres variables appelées « sous-jacent » ;
- qui requiert un investissement net initial faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,

- *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés*

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe

différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de " flashage ". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « Day one profit ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

▪ *Comptabilité de couverture*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Le seul risque faisant l'objet d'une relation de couverture de juste valeur est le risque de taux.

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier

classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80% à 125%.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe. Elle concerne la grande majorité des couvertures de taux mises en place par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, il est vérifié à chaque arrêté et par pilier qu'il n'y a pas de sur couverture.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

1.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

1.3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

1.3.7 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.3.8 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

1.3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

❑ Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

1.3.11 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19R appliquée par anticipation depuis le 1^{er} janvier 2012. Les nouvelles dispositions se traduisent pour :

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, par la constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, et des modifications de régime en résultat, l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette et un renforcement des informations à présenter en annexe ;
- les avantages à court terme, par une nouvelle définition visant les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été rendus (et non plus « payables dans les 12 mois... »).

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

❑ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans
- la mortalité selon la table INSEE TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre

caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

❑ [Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies](#)

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

❑ [Avantages à long terme](#)

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps... L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période. Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

❑ [Retraite supplémentaire des salariés](#)

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel CM11 et du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA. Les salariés du groupe CM11 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite. Le total des engagements est de 915 millions d'euros au 31 décembre 2013, couvert par 808 millions d'euros de provisions techniques spéciales, 54 millions d'euros de provisions techniques spéciales complémentaires, et 53 millions d'euros de provisions mathématiques des contrats à prestations définies inscrits au passif du bilan d'ACM VIE SA pour l'ensemble des participants.

Les salariés des groupes du groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA. Le total des engagements est de 406 millions d'euros au 31 décembre 2013, couvert par 378 millions d'euros de provisions techniques spéciales et 28 millions d'euros de provisions techniques spéciales complémentaires inscrites au passif du bilan d'ACM VIE SA pour l'ensemble des participants.

❑ [Indemnités de fin de contrat de travail](#)

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

❑ Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

1.3.12 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

❑ Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

❑ Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

❑ Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

1.3.13 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe. Elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants - (Niveau 2).

1.3.14 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

□ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.3.15 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

1.3.16 Garanties financières (cautions, avals et autres garanties d'ordre) et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.17 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

❑ Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

❑ Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette réserve de conversion est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

1.3.18 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

1.3.19 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat »,
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 2 - Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe les banques régionales du CIC, Targobank Allemagne, Targobank Espagne, Cofidis, Banco Popular Espanol, Banque Marocaine du Commerce Extérieur, Banque de Tunisie ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel

- Les activités de financement et de marché regroupent :

- a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;

- b) les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.

- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.

- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.

- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

2a - Répartition du bilan par activité

31.12.2013	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	Total
ACTIF							
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 973	0	4 121	1 325	0	7 359	14 778
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	420	11 308	27 515	97	1 903	60	41 303
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 516	0	909	4	0	1 342	3 770
Actifs financiers disponible à la vente	907	47 146	27 794	2 772	12	502	79 133
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 323	153	39 114	1 439	6	9 265	55 300
Prêts et créances sur la clientèle	147 966	291	12 672	8 554	1	83	169 568
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	55	9 420	76	20	0	588	10 159
Participations dans les entreprises MEE	1 182	240	0	0	0	774	2 196
PASSIF							
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0	460	0	0	460
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	316	3 051	26 921	121	0	0	30 408
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 227	0	2 293	241	0	53	3 814
Dettes envers les établissements de crédit	9 629	0	10 250	0	0	0	19 880
Dettes envers la clientèle	112 167	91	12 104	15 756	2	5 097	145 217
Dettes représentées par un titre	31 547	0	66 390	19	0	0	97 957

31.12.2012	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	Total
ACTIF							
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 980	0	5 593	750	0	1 106	9 429
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	528	12 638	27 750	142	1 784	249	43 091
Instruments dérivés de couverture - Actif	740	0	157	4	0	1 713	2 614
Actifs financiers disponible à la vente	738	42 051	16 955	3 385	19	422	63 570
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 655	230	52 517	2 573	6	9 722	70 703
Prêts et créances sur la clientèle	143 721	262	14 196	7 529	0	67	165 775
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	64	10 688	251	2	0	588	11 593
Participations dans les entreprises MEE	1 061	308	0	0	0	710	2 079
PASSIF							
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0	343	0	0	343
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	529	4 359	25 886	196	0	0	30 970
Instruments dérivés de couverture - Passif	287	0	1 977	399	0	100	2 763
Dettes envers les établissements de crédit	7 260	0	27 217	0	0	0	34 477
Dettes envers la clientèle	105 168	85	7 216	15 758	1	6 636	134 864
Dettes représentées par un titre	32 586	0	60 936	21	0	0	93 543

2b - Répartition du compte de résultat par activité

31.12.2013	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	6210	1338	826	444	119	-449	-43	8 445
Frais généraux	-3754	-391	-273	-329	-34	-461	43	5 198
Résultat brut d'exploitation	2457	946	554	115	85	-910	0	3 247
Coût du risque	-884		-44	-8	0	-29	0	965
Gains sur autres actifs	48	-28		0		-2		18
Résultat avant impôts	1621	918	509	108	85	-942	0	2 300
Impôt sur les sociétés	-532	-343	-182	-38	0	278		816
Résultat net comptable	1090	575	328	70	86	-664	0	1 484
Minoritaires								273
Résultat net part du groupe								1 211

31.12.2012	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	5 854	1 318	927	464	100	-446	-58	8 159
Frais généraux	-3 748	-335	-288	-334	-34	-458	58	-5 140
Résultat brut d'exploitation	2 106	983	639	129	66	-904	0	3 019
Coût du risque *	-774		-85	-29		-75		-962
Gains sur autres actifs	-89	-41	-1	6		-22		-146
Résultat avant impôts	1 243	942	554	107	66	-1 001	0	1 910
Impôt sur les sociétés	-457	-374	-193	-27	2	338		-711
Résultat net comptable	787	568	361	79	67	-663	0	1 200
Minoritaires								270
Résultat net part du groupe								930

* La cession au premier semestre 2012 des titres reçus en échange des titres émis par l'Etat grec et apportés à l'offre d'échange du plan de participation du secteur privé (PSI), a généré un impact négatif de 30 millions d'euros en coût du risque, dont -34 millions d'euros dans la holding et +4 millions d'euros dans les activités de marché.

2c - Répartition du bilan par zone géographique

	31.12.2013				31.12.2012			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
ACTIF								
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	7 705	2 951	4 122	14 778	1 429	2 407	5 593	9 429
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	39 520	522	1 260	41 303	41 138	941	1 011	43 091
Instruments dérivés de couverture - Actif	3 761	4	5	3 770	2 601	4	9	2 614
Actifs financiers disponibles à la vente	73 741	4 880	512	79 133	57 985	4 905	680	63 570
Prêts et créances sur les établissements de crédit	51 849	2 238	1 212	55 300	66 137	3 191	1 375	70 703
Prêts et créances sur la clientèle	142 570	23 824	3 174	169 568	140 300	22 290	3 186	165 775
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 139	20	0	10 159	11 591	2	0	11 593
Participations dans les entreprises MEE	878	759	559	2 196	824	705	550	2 079
PASSIF								
Banques centrales, CCP - Passif	0	460	0	460	0	343	0	343
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	29 722	554	133	30 408	30 562	224	184	30 970
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 546	242	27	3 814	2 316	401	45	2 763
Dettes envers les établissements de crédit	9 818	5 362	4 700	19 880	20 146	7 639	6 691	34 477
Dettes envers la clientèle	118 204	26 327	686	145 217	109 246	24 915	703	134 864
Dettes représentées par un titre	91 909	1 638	4 410	97 957	89 097	510	3 937	93 543

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

2d - Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31.12.2013				31.12.2012			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire	6 298	1 966	181	8 445	6 193	1 793	173	8 159
Frais généraux	-3 774	-1 346	-79	-5 198	-3 802	-1 266	-72	-5 140
Résultat brut d'exploitation	2 524	621	102	3 247	2 391	526	101	3 019
Coût du risque	-673	-290	-2	-965	-556	-360	-46	-962
Gains sur autres actifs **	4	5	9	18	-10	-106	-30	-146
Résultat avant impôts	1 855	336	109	2 300	1 825	60	25	1 910
Résultat net global	1 141	266	77	1 484	1 190	17	-8	1 200
Résultat net part du Groupe	913	216	83	1 211	961	-37	5	930

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

28 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2013

** y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

NOTE 3 - Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

	Pays	31.12.2013			31.12.2012		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
A. Réseau bancaire							
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France (BCMI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
CIC Est	France	100	93	IG	100	93	IG
CIC Iberbanco	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	93	IG	100	93	IG
CIC Nord Ouest	France	100	93	IG	100	93	IG
CIC Ouest	France	100	93	IG	100	93	IG
CIC Sud Ouest	France	100	93	IG	100	93	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	93	93	IG	93	93	IG
Targobank AG & Co. K&A	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targobank Espagne	Espagne	50	50	IP	50	50	IP

	Pays	31.12.2013			31.12.2012		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
B. Filiales du réseau bancaire							
Banca Popolare di Milano	Italie	7	6	ME	7	6	ME
Bancas	France	50	50	IP	50	50	IP
Banco Popular Español	Espagne	4	4	ME	4	4	ME
Banque de Tunisie	Tunisie	34	34	ME	20	20	ME
Banque du groupe Casino	France	50	50	IP	50	50	IP
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	96	IG	100	96	IG
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26	26	ME	26	26	ME
Cartes et crédits à la Consommation	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Asset Management	France	74	73	IG	74	73	IG
CM-CIC Bail	France	99	92	IG	99	92	IG
CM-CIC Epargne salariale	France	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Factor	France	96	89	IG	96	88	IG
CM-CIC Gestion	France	100	73	IG	100	93	IG
CM-CIC Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Lease	France	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Leasing GmbH	Allemagne	100	92	IG	100	92	IG
Cofidis Argentine	Argentine	66	36	IG	66	28	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	55	IG	100	43	IG
Cofidis France	France	100	55	IG	100	43	IG
Cofidis Italie	Italie	100	55	IG	100	43	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	55	IG	100	43	IG
Cofidis Slovaquie	Slovaquie	100	55	IG	100	43	IG
Creatis	France	100	55	IG	100	43	IG
FCT CMCIC Home loans	France	100	100	IG	100	100	IG
Monabanq	France	100	55	IG	100	43	IG
Saint-Pierre SNC	France	100	93	IG	100	93	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
SOFEMO - Société Fédérative Europ.de Monétique et de Financement	France	100	55	IG	100	98	IG
Sofim	France	100	93	IG	100	93	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
C. Banques de financement et activités de marché							
Cigogne Management	Luxembourg	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Securities	France	100	93	IG	100	93	IG
Diversified Debt Securities	Luxembourg	100	93	IG	100	93	IG
Divhold	Luxembourg	100	93	IG	100	93	IG
Lafayette CLO 1 LTD	Grands Caïmans	100	93	IG	100	93	IG
Ventadour Investissement	France	100	100	IG	100	100	IG
D. Banque privée							
Agefor SA Genève	Suisse	70	65	IG	70	65	IG
Alternative gestion SA Genève	Suisse			NC	45	57	ME
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	93	IG	100	93	IG
Banque Pasche	Suisse	100	93	IG	100	93	IG
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	Liechtenstein	53	49	IG	53	49	IG
Banque Pasche Monaco SAM	Monaco	100	93	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique	France	100	93	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	93	IG	100	92	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	93	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Singapore	Singapour	100	93	IG	100	93	IG
Calypso Management Company	Cayman	70	65	IG	70	65	IG
CIC Suisse	Suisse	100	93	IG	100	93	IG
Dubly-Douilhet Gestion	France	100	93	IG	63	58	IG
LRM Advisory SA	Bahamas	70	65	IG	70	65	IG
Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	Bahamas	100	93	IG	100	93	IG
Pasche Finance SA Fribourg	Suisse	100	93	IG	100	93	IG
Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda	Brésil	100	93	IG	50	46	IG
Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda	Brésil	97	90	IG	52	48	IG
Serficom Family Office Inc	Bahamas	100	93	IG	100	93	IG
Serficom Family Office SA	Suisse	100	93	IG	100	93	IG
Transatlantique Gestion	France	100	93	IG	100	93	IG
Valeroso Management Ltd				NC	100	93	IG
E. Capital développement							
CM-CIC Capital Finance	France	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Capital Innovation	France	100	93	IG	100	92	IG
CM-CIC Conseil	France	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Investissement	France	100	93	IG	100	92	IG
CM-CIC Proximité	France	100	93	IG			NC
Sudinnova	France	66	61	IG	66	61	IG

	Pays	31.12.2013			31.12.2012		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
F. Logistique et holding							
Adepi	France	100	93	IG	100	93	IG
Carmen Holding Investissement	France	100	100	IG	84	84	IG
CIC Migrations	France	100	93	IG	100	93	IG
CIC Participations	France	100	93	IG	100	93	IG
Cicor	France	100	93	IG	100	93	IG
Cicoval	France	100	93	IG	100	93	IG
CM Akquisitions	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	France	45	46	ME	45	46	ME
Cofidis Participations	France	55	55	IG	51	43	IG
Efsa	France	100	93	IG	100	93	IG
Est Bourgogne Rhone Alpes (EBRA)	France	100	100	IG	100	100	IG
Euro-Information	France	26	25	ME	26	25	ME
Euro Protection Surveillance	France	25	25	ME	25	25	ME
France Est	France			FU	100	98	IG
Gesteurop	France	100	93	IG	100	93	IG
Gestunion 2	France	100	93	IG	100	93	IG
Gestunion 3	France	100	93	IG	100	93	IG
Gestunion 4	France	100	93	IG	100	93	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	100	IG	100	100	IG
Impex Finance	France	100	93	IG	100	93	IG
L'Est Républicain	France	92	92	IG	92	91	IG
Marsovalor	France	100	93	IG	100	93	IG
Pargestion 2	France	100	93	IG	100	93	IG
Pargestion 4	France	100	93	IG	100	93	IG
Placinvest	France	100	93	IG	100	93	IG
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA)	France	50	50	IG	50	50	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	100	IG	100	90	IG
Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux (SFEJIC)	France	99	97	IG	99	97	IG
Sofiholding 2	France	100	93	IG	100	93	IG
Sofiholding 3	France	100	93	IG	100	93	IG
Sofiholding 4	France	100	93	IG	100	93	IG
Sofinaction	France	100	93	IG	100	93	IG
Targo Akademie GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Management AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Realty Services GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Ufigestion 2	France	100	93	IG	100	93	IG
Ugépar Service	France	100	93	IG	100	93	IG
Valimar 2	France	100	93	IG	100	93	IG
Valimar 4	France	100	93	IG	100	93	IG
VTP 1	France	100	93	IG	100	93	IG
VTP 5	France	100	93	IG	100	93	IG
G. Sociétés d'assurance							
ACM GIE	France	100	72	IG	100	72	IG
ACM IARD	France	96	69	IG	96	69	IG
ACM Nord IARD	France	49	35	ME	49	35	ME
ACM RE	Luxembourg	100	72	IG	100	72	IG
ACM Services	France	100	72	IG	100	72	IG
ACM Vie	France	100	72	IG	100	72	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	73	59	IG	60	50	IG
Agrupació Bankpyme Pensiones	Espagne	73	59	IG	60	50	IG
Agrupació Serveis Administratius	Espagne	73	59	IG	60	50	IG
AMDIF	Espagne	73	59	IG	60	50	IG
AMSYR	Espagne	73	59	IG	60	50	IG
Assistència Avançada Barcelona	Espagne	73	59	IG	60	50	IG
Astree	Tunisie	30	22	ME	30	22	ME
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	73	72	IG	73	72	IG
ICM Life	Luxembourg	100	72	IG	100	72	IG
Immobilière ACM	France	100	72	IG	100	72	IG
Partners	Belgique	100	72	IG	100	72	IG
Procourtage	France	100	72	IG	100	72	IG
RMA Watanya	Maroc	22	16	ME	22	16	ME
Royal Automobile Club de Catalogne	Espagne	49	35	ME	49	35	ME
Serenis Assurances	France	100	72	IG	100	71	IG
Serenis Vie	France	100	72	IG	100	72	IG
Voy Mediación	Espagne	90	63	IG	90	63	IG

	Pays	31.12.2013			31.12.2012		
		Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
H. Autres sociétés							
Affiches D'Alsace Lorraine	France	100	98	IG	100	89	IG
Agence Générale d'Informations régionales	France	100	98	IG	100	98	IG
Alsace Média Participation	France	100	98	IG	100	89	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	98	IG	100	89	IG
CM-CIC Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
Distribub	France	100	97	IG	100	97	IG
Documents AP	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Imprimerie	France			NC	100	100	IG
Foncière Massena	France	100	72	IG	100	72	IG
France Régie	France	100	98	IG	100	89	IG
GEIE Synergie	France	100	55	IG	100	43	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries - GRLI	France	100	100	IG	100	100	IG
Immocty	France	100	100	IG	100	100	IG
Imprimerie Michel	France			NC	100	100	IG
Interprint	France			NC	100	100	IG
Jean Bozzi Communication	France	100	100	IG	100	100	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	46	ME	50	46	ME
La Liberté de l'Est	France	97	89	IG	97	89	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
L'Alsace	France	100	97	IG	100	97	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	100	98	IG	99	89	IG
Les Dernières Nouvelles de Colmar	France	100	98	IG	100	89	IG
Les Editions de l'Echiquier	France	100	97	IG	100	97	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	IP	50	50	IP
Massena Property	France	100	72	IG	100	72	IG
Massimob	France	100	69	IG	100	69	IG
Mediaportage	France	100	97	IG	100	97	IG
Presse Diffusion	France	100	100	IG	100	100	IG
Promopresse	France			FU	100	100	IG
Publprint Dauphiné	France	100	100	IG	100	100	IG
Publprint province n°1	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Tv News	France	100	100	IG	100	100	IG
Roto Offset	France	100	97	IG	100	97	IG
SCI ACM	France	87	62	IG	83	60	IG
SCI Alsace	France	90	87	IG	90	87	IG
SCI Gutenberg	France			NC	100	100	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SDV Plurimédia	France			NC	20	18	ME
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura	France	100	100	IG	100	100	IG

* Méthode :
IG = Intégration Globale
IP = Intégration Proportionnelle
ME = Mise en Equivalence
NC = Non Consolidée
FU = Fusionnée

Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

Pays	PNB	Effectifs moyens
Allemagne	1 006	6 735
Antilles néerlandaises	2	6
Bahamas	3	10
Belgique	125	527
Brésil		2
Espagne	269	1 575
Etats-Unis	129	83
France	6 296	28 577
Hongrie	16	138
Iles Caïmans	-2	
Italie	23	133
Liechtenstein	5	22
Luxembourg	274	751
Monaco	3	22
Portugal	118	394
République tchèque	10	108
Royaume-Uni	40	51
Singapour	53	195
Slovaquie	0	2
Suisse	74	355
Total	8 445	39 686

Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 21 août 2013.

NOTE 4 - Caisse, Banques centrales

4a - Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2013	31.12.2012
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	14 133	8 879
dont réserves obligatoires	1 396	1 335
Caisse	646	550
Total	14 778	9 429
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	4 831	5 425
Autres comptes ordinaires	3 783	2 426
Prêts	41 258	57 460
Autres créances	668	633
Titres non cotés sur un marché actif	1 812	2 344
Pensions	2 615	1 403
Créances dépréciées sur base individuelle	8	925
Créances rattachées	329	367
Dépréciations	-4	-280
Total	55 300	70 703

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu)

4b - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2013	31.12.2012
Banques centrales		
	460	343
Dettes envers les établissements de crédit		
Autres comptes ordinaires	4 024	8 741
Emprunts	14 646	24 634
Autres dettes	161	298
Pensions	992	656
Dettes rattachées	57	147
Total	20 340	34 820

NOTE 5 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2013			31.12.2012		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
. Titres	10 986	13 570	24 555	15 148	14 784	29 932
- Effets publics	1 764	1	1 765	1 644	1	1 645
- Obligations et autres titres à revenu fixe	8 685	2 795	11 480	13 186	2 765	15 952
. Cotés	8 685	2 476	11 160	13 186	2 716	15 902
. Non cotés	0	319	319	0	50	50
- Actions et autres titres à revenu variable	537	10 774	11 311	317	12 019	12 336
. Cotés	537	9 038	9 575	317	10 259	10 577
. Non cotés	0	1 736	1 736	0	1 759	1 759
. Instruments dérivés de transaction	6 176	0	6 176	2 848	0	2 848
. Autres actifs financiers		10 571	10 571		10 311	10 311
dont pensions		10 571	10 571		10 311	10 311
TOTAL	17 162	24 141	41 303	17 996	25 096	43 091

5b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2013	31.12.2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10 850	7 619
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	19 559	23 351
TOTAL	30 408	30 970

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2013	31.12.2012
. Vente à découvert de titres	1 810	1 507
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 192	1 048
- Actions et autres titres à revenu variable	617	458
. Instruments dérivés de transaction	8 204	5 603
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	836	509
TOTAL	10 850	7 619

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2013			31.12.2012		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
. Titres émis	184	184	0	24	24	0
. Dettes interbancaires	17 088	17 088	0	22 723	22 720	3
. Dettes envers la clientèle	2 287	2 287	0	604	604	0
Total	19 559	19 559	-0	23 351	23 348	3

L'évaluation du risque de crédit propre n'est pas significative.

5c - Hiérarchie de la Juste Valeur

31.12.2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	76 838	929	1 366	79 133
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	20 937	53	0	20 990
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	48 867	831	410	50 108
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	6 166	5	111	6 282
- Participations et ATDLT - DALV	858	22	527	1 407
- Parts entreprises liées - DALV	10	18	318	346
Transaction / JVO	20 509	18 361	2 433	41 303
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 499	100	165	1 764
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	7 207	1 224	254	8 685
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	2 294	132	369	2 795
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	531	0	6	537
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	8 924	374	1 476	10 774
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	5 505	0	5 505
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	5 066	0	5 066
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	53	5 965	158	6 176
Instruments dérivés de couverture	0	3 767	3	3 770
Total	97 347	23 062	3 797	124 206

Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	2 689	27 566	154	30 409
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	17 088	0	17 088
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	2 287	0	2 287
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	184	0	184
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 689	8 018	143	10 850
Instruments dérivés de couverture	0	3 806	8	3 814
Total	2 689	31 383	151	34 223

31.12.2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	61 765	458	1 346	63 569
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	11 912	32	0	11 944
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	44 003	399	464	44 866
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	5 007	0	100	5 107
- Participations et ATDLT - DALV	836	9	469	1 314
- Parts entreprises liées - DALV	7	18	313	338
Transaction / JVO	24 726	16 161	2 205	43 092
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 558	86	0	1 644
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	10 124	2 670	392	13 186
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	2 711	50	4	2 765
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	307	0	10	317
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	9 976	349	1 694	12 019
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	5 802	0	5 802
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	4 510	0	4 510
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	49	2 694	105	2 848
Instruments dérivés de couverture	0	2 610	4	2 614
Total	86 491	19 229	3 555	109 275

Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	2 082	28 790	98	30 970
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	22 723	0	22 723
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	604	0	604
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	24	0	24
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 082	5 439	98	7 619
Instruments dérivés de couverture	0	2 726	37	2 763
Total	2 082	31 516	135	33 733

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : Utilisation du cours de bourse. Dans les activités de marché, concerne les titres de créance cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- niveau 2 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créance cotés par deux ou trois contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.
- niveau 3 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créance cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés dont au moins un des sous-jacents est jugé peu liquide.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	1 694	193	-181	45	-275	1 476

5d) Compensation des actifs et passifs financiers

31.12.2013	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
					Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	9 947	0	9 947	-4 979	0	-1 440	3 527
Pensions	13 644	0	13 644	0	-13 519	-34	91
Total	23 591	0	23 591	-4 979	-13 519	-1 475	3 618

31.12.2013	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
					Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	12 015	0	12 015	-4 922	0	-5 570	1 523
Pensions	20 340	0	20 340	0	-19 542	-787	12
Total	32 356	0	32 356	-4 922	-19 542	-6 357	1 535

31.12.2012	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
					Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	5 461	0	5 461	-1 236	0	-524	3 701
Pensions	12 509	0	12 509	0	-12 160	-153	195
Total	17 970	0	17 970	-1 236	-12 160	-677	3 896

31.12.2012	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
					Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	8 363	0	8 363	-1 192	0	-5 954	1 218
Pensions	24 184	0	24 184	0	-23 401	-679	104
Total	32 547	0	32 547	-1 192	-23 401	-6 633	1 322

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (applicable depuis le 1er janvier 2013), ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.
Le Groupe ne pratique pas la compensation comptable, selon IAS 32, ce qui explique qu'aucun montant ne figure dans la deuxième colonne. La colonne "Impact des conventions-cadre de compensation" correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable.
La colonne "Instruments financiers reçus/donnés en garantie" comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.
La colonne - trésorerie reçue/versée (cash collateral) - inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs

NOTE 6 - Couverture

6a - Instruments dérivés de couverture

	31.12.2013		31.12.2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	4	11	4	46
. couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	3 766	3 803	2 610	2 717
TOTAL	3 770	3 814	2 614	2 763

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisés en résultat.

6b - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur	Juste valeur	Variation de juste valeur
	31.12.2013	31.12.2012	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	562	852	-290
. de passifs financiers	-1 252	-1 947	695

6c - Analyse des instruments dérivés

	31.12.2013			31.12.2012		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instrument de taux</i>						
Swaps	230 854	4 748	6 570	290 445	2 045	4 522
Autres contrats fermes	13 022	5	1	14 796	4	2
Options et instruments conditionnels	24 940	112	238	23 447	92	265
<i>Instrument de change</i>						
Swaps	75 932	21	42	81 679	20	71
Autres contrats fermes	71	341	325	10 871	401	391
Options et instruments conditionnels	22 393	54	54	16 193	53	52
<i>Autres que taux et change</i>						
Swaps	13 276	109	180	13 553	74	138
Autres contrats fermes	1 572	0	0	1 744	0	0
Options et instruments conditionnels	27 183	785	795	4 550	158	162
Sous-total	409 242	6 176	8 204	457 278	2 848	5 603
Instruments dérivés de couverture						
<i>couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps	76 215	3 766	3 803	74 463	2 609	2 717
Options et instruments conditionnels	1	0	0	1	0	0
<i>couverture de Cash Flow Hedge</i>						
Swaps	217	4	8	165	4	41
Autres contrats fermes	0	0	3	0	0	5
Sous-total	76 433	3 770	3 814	74 630	2 614	2 763
Total	485 676	9 947	12 018	531 907	5 461	8 366

La norme IFRS 13 traitant de l'évaluation de la juste valeur est entrée en application le 1er janvier 2013. Concernant les dérivés de gré à gré, elle modifie des modalités d'évaluation du risque de contrepartie inclus dans leur juste valeur par la prise en compte du « credit value adjustment (CVA) » et la prise en compte des « debt value adjustment (DVA) » - qui consiste à prendre en compte le risque de crédit propre - et « funding value adjustment » (FVA) - qui correspond aux coûts ou bénéfices liés au financement de certains dérivés non couverts par un accord de compensation. La première application de cette norme étant prospective, ses effets sur les états financiers consolidés ont été enregistrés en résultat. La première application de cette norme étant prospective, ses effets sur les états financiers consolidés ont été enregistrés en résultat. La CVA et la FVA s'élèvent respectivement au 31 décembre 2013 à (-24) millions d'euros et (-10) millions d'euros. Elles étaient de (-28) millions d'euros et 0 million d'euros au 31/12/2012. Le montant de DVA n'est pas significatif.

NOTE 7 - Actifs financiers disponibles à la vente

7a - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2013	31.12.2012
. Effets publics	20 856	11 809
. Obligations et autres titres à revenu fixe	50 000	44 766
- Cotés	49 781	44 149
- Non cotés	219	617
. Actions et autres titres à revenu variable	6 282	5 119
- Cotés	6 145	4 966
- Non cotés	137	153
. Titres immobilisés	1 742	1 625
- Titres de participations	1 274	1 177
- Autres titres détenus à long terme	133	133
- Parts dans les entreprises liées	335	311
- Titres prêtés	1	4
. Créances rattachées	254	251
TOTAL	79 133	63 570
<i>Dont plus/moins values latentes sur obligations et autres titres à revenus fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	99	-80
<i>Dont plus/moins values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	761	545
<i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-80	-88
<i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	-1 814	-1 986

7b- Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat	
Crédit logement	Non coté	< 10%	1 488	9 921	255	104
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	< 40%	313	55 338	5	2
Foncière des Régions	Coté	< 10%	6 062	14 117	713	59
Veolia Environnement	Coté	< 5%	9 126	44 612	29 439	530

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2012

7c - Exposition au risque souverain

Pays bénéficiant d'un plan de soutien

Expositions nettes*	31.12.2013		31.12.2012	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	7			
Actifs disponibles à la vente	63	102	63	100
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
TOTAL	70	102	63	100

* Les montants des expositions nettes s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

<i>Durée résiduelle contractuelle</i>	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
<1 an	13			
1 à 3 ans			13	
3 à 5 ans	50			
5 à 10 ans	2	94	50	93
Sup à 10 ans	5	8		7
Total	70	102	63	100

Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

<i>Expositions nettes</i>	31.12.2013		31.12.2012	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	248	14	204	39
Actifs disponibles à la vente	100	3 370	54	3 472
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
TOTAL	348	3 384	258	3 511

Activités de marchés en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale. Les encours sont présentés nets de CDS.

<i>Durée résiduelle contractuelle</i>	Espagne	Italie	Espagne	Italie
<1 an	181	2 225	81	30
1 à 3 ans	138	379	118	2 645
3 à 5 ans	20	349	29	206
5 à 10 ans	0	198	13	382
Sup à 10 ans	8	233	16	248
Total	348	3 384	258	3 511

NOTE 8 - Clientèle

8a - Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2013	31.12.2012
Créances saines	157 221	154 164
. Créances commerciales	4 877	4 722
. Autres concours à la clientèle	151 462	148 881
- crédits à l'habitat	66 238	63 746
- autres concours et créances diverses dont pensions	85 224	85 135
. Créances rattachées	307	316
. Titres non cotés sur un marché actif	576	245
Créances d'assurance et réassurance	198	180
Créances dépréciées sur base individuelle	10 456	8 897
Créances brutes	167 875	163 241
Dépréciations individuelles	-6 822	-5 656
Dépréciation collectives	-586	-490
SOUS TOTAL I	160 467	157 096
Location financement (investissement net)	9 238	8 809
. Mobilier	5 421	5 293
. Immobilier	3 469	3 144
. Créances dépréciées sur base individuelle	348	373
Dépréciations	-137	-130
SOUS TOTAL II	9 101	8 680
TOTAL	169 568	165 775
dont prêts participatifs	12	11
dont prêts subordonnés	18	13

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2012	Acquisition	Cession	Autres	31.12.2013
Valeur brute comptable	8 809	1 679	-1 256	6	9 238
Dépréciations des loyers non recouvrables	-130	-34	27	0	-137
Valeur nette comptable	8 680	1 645	-1 229	6	9 101

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	>1 an et <5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 659	4 862	2 012	9 533
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 505	4 681	2 003	9 189
Produits financiers non acquis	154	181	9	344

8b - Dettes envers la clientèle

	31.12.2013	31.12.2012
. Comptes d'épargne à régime spécial	39 661	39 098
- à vue	30 065	30 071
- à terme	9 597	9 027
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1	3
Sous-total	39 662	39 101
. Comptes à vue	55 045	47 682
. Comptes et emprunts à terme	49 741	47 293
. Pensions	166	202
. Dettes rattachées	512	501
. Dettes d'assurance et de réassurance	91	85
Sous-total	105 555	95 762
TOTAL	145 217	134 864

NOTE 9 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2013	31.12.2012
. Titres	10 174	11 605
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	10 174	11 605
. Cotés	10 148	11 560
. Non cotés	26	45
. Créances rattachées	1	1
TOTAL BRUT	10 175	11 606
<i>dont actifs dépréciés</i>	<i>25</i>	<i>25</i>
Dépréciations	-16	-14
TOTAL NET	10 159	11 593

NOTE 10 - Variation des dépréciations

	31.12.2012	Dotation	Reprise	Autres (1)	31.12.2013
Prêts et créances Etablissements de crédit	-280	0	2	275	-4
Prêts et créances sur la clientèle	-6 275	-1 370	1 273	-1 173	-7 545
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-2 074	-20	203	-4	-1 895
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-14	-3	0	0	-16
Total	-8 643	-1 393	1 479	-902	-9 460

(1) dont -1 163 M€ suite à la reconstitution de provisions intégralement amorties depuis plus de 5 ans dans TARGOBANK Allemagne. Le montant total à fin 2012 retraité de ces provisions s'élève à -11 240 M€ au lieu de -10 077 M€. Au 31/12/2013, les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élevaient à 7 545 M€ (contre 7 438 M€ retraité à fin 2012) dont 586 M€ de provisions collectives. S'agissant des provisions individuelles, elles se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 673 M€ (contre 707 M€ fin 2012) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 6148 M€ (contre 6 112 M€ retraité à fin 2012).

NOTE 11 - Instruments financiers - Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le groupe a transféré au 1er juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros) ; et 6,5 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables (5,9 milliards d'euros) et vers le portefeuille HTM (0,6 milliards d'euros). Aucun nouveau transfert n'a été effectué depuis cette date.

	31.12.2013		31.12.2012	
	valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
Portefeuille de Loans & Receivables	2 109	2 193	2 929	2 910
Portefeuille AFS	4 685	4 684	5 489	5 492

	31.12.2013	31.12.2012
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	-97	635
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	154	-498
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	19	92

NOTE 12 - Note sur les expositions liées à la crise financière

Il est présenté ci-après les expositions liées à la crise financière. Les portefeuilles ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable	
	31.12.2013	31.12.2012
RMBS	1 919	2 391
CMBS	558	333
CLO	1 462	943
Autres ABS	734	731
CLO couverts par des CDS	476	833
Autres ABS couverts par des CDS	22	25
Lignes de liquidité des programmes ABCP	303	351
TOTAL	5 474	5 606

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31/12/2013	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	700	498	133	294	1 625
AFS	450	60	520	295	1 325
Loans	769		809	145	1 723
TOTAL	1 919	558	1 462	734	4 672
France		2		376	379
Espagne	106			22	128
Royaume Uni	259			55	314
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	806	75	1 008	266	2 155
USA	696	481	123	14	1 313
Autres	52		331		383
TOTAL	1 919	558	1 462	734	4 672
US Agencies	243				243
AAA	619	472	971	492	2 553
AA	208		413	65	687
A	203	19	41	124	387
BBB	89	67	12	27	195
BB	72		17		89
Inférieur ou égal à B	485			25	510
Non noté	0		8		8
TOTAL	1 919	558	1 462	734	4 672
Origination 2005 et avant	315	362	18	12	707
Origination 2006	303	113	204	10	630
Origination 2007	593	74	409	53	1 129
Origination depuis 2008	708	10	830	658	2 206
TOTAL	1 919	558	1 462	734	4 672

Expositions au 31/12/2012	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	921	269	15	505	1 710
AFS	478	64	29	75	646
Loans	992		899	151	2 042
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398
France	1	2		519	522
Espagne	105			68	173
Royaume Uni	244			47	291
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	706	64	664	72	1 506
USA	1 232	267	279	25	1 803
Autres	103				103
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398
US Agencies	447				447
AAA	546	259	383	462	1 650
AA	239		488	53	780
A	188	10	47	150	395
BBB	66	64	12	19	161
BB	101		14		114
Inférieur ou égal à B	804			47	851
Non noté					0
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398
Origination 2005 et avant	400	98		28	526
Origination 2006	508	60	180	45	793
Origination 2007	746	175	418	60	1 399
Origination depuis 2008	736	0	346	598	1 680
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398

NOTE 13 - Impôts

13a - Impôts courants

	31.12.2013	31.12.2012
Actif (par résultat)	710	701
Passif (par résultat)	336	446

13b - Impôts différés

	31.12.2013	31.12.2012
Actif (par résultat)	648	625
Actif (par capitaux propres)	121	249
Passif (par résultat)	490	486
Passif (par capitaux propres)	361	320

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2013		31.12.2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	121	361	249	320
- dépréciations	381		375	
- réserve latente de location financement		207		144
- résultats des sociétés transparentes		0		1
- réévaluation des instruments financiers	643	610	734	104
- charges à payer et produits à recevoir	97	22	94	752
- déficits fiscaux (1) (2)	49		63	
- activité d'assurance	30	173	28	174
- autres décalages temporaires	30	60	98	78
- Compensation	-582	-582	-767	-767
Total des actifs et passifs d'impôts différés	770	851	873	805

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé correspond au taux normal d'impôt en vigueur pour chaque entité (38 % ou 34,43 %) pour les décalages temporaires se retournant en 2014, et 34,43% pour les années suivantes.

(1) Dont concernant les USA : 25 millions d'euros en 2013 et 50 millions d'euros en 2012.

(2) Les déficits fiscaux sont source d'actif d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée.

NOTE 14 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

14a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2013	31.12.2012
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	239	188
Comptes d'ajustement sur devises	4	83
Produits à recevoir	430	404
Comptes de régularisation divers	2 744	2 296
Sous-total	3 417	2 972
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	107	79
Dépôts de garantie versés	6 002	8 069
Débiteurs divers	2 947	6 191
Stocks et assimilés	13	13
Autres emplois divers	52	49
Sous-total	9 122	14 402
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques - Part des réassureurs	265	269
Autres	88	83
Sous-total	353	353
Total	12 892	17 727

14b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2013	31.12.2012
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	129	153
Comptes d'ajustement sur devises	188	6
Charges à payer	705	643
Produits constatés d'avance	651	639
Comptes de régularisation divers	4 695	7 435
Sous-total	6 369	8 877
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	114	123
Versements restant à effectuer sur titres	74	100
Créditeurs divers	2 815	4 163
Sous-total	3 003	4 386
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	182	167
Sous-total	182	167
Total	9 554	13 430

NOTE 15 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

			31.12.2013			31.12.2012		
			QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat
ACM Nord	Non Coté	Non Coté	49,00%	28	6	49,00%	22	6
ASTREE Assurance	Cotée	Cotée	30,00%	16	2	30,00%	17	1
Banca Popolare di Milano (1)	Cotée	Cotée	6,87%	103	-47	6,87%	142	-58
Banco Popular Español	Cotée	Cotée	4,41%	484	16	4,37%	410	-105
Banque de Tunisie	Cotée	Cotée	33,52%	159	12	20,00%	52	6
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	Cotée	Cotée	26,21%	940	35	26,21%	923	16
CMCP	Non Coté	Non Coté		5	0		5	0
Euro Information	Non Coté	Non Coté	26,36%	245	21	26,36%	222	20
Euro Protection Surveillance	Non Coté	Non Coté	25,00%	7	4	25,00%	3	3
RMA Watanya (2)	Non Coté	Non Coté	22,02%	151	-39	22,02%	209	-25
Royal Automobile Club de Catalogne	Non Coté	Non Coté	48,99%	45	4	48,99%	59	4
SCI Treflière	Non Coté	Non Coté	46,09%	11	0	46,09%	12	1
Autres participations	Non Coté	Non Coté		2	1		3	1
TOTAL				2 196	13		2 079	-131

(1) Le résultat négatif de Banca Popolare di Milano à hauteur de (47) millions d'euros, comprend une dépréciation de (34) millions d'euros sur cette participation.

(2) L'écart d'acquisition de RMA de 87 millions d'euros a été déprécié à hauteur de 15 millions d'euros durant l'année 2013.

	Total bilan	PNB ou CA	Résultat net
ACM Nord	165	142	12
ASTREE Assurance (1) (2)	388	109	11
Banca Popolare di Milano (1)	52 475	1 550	-435
Banco Popular Español	147 852	3 707	325
Banque de Tunisie (1) (2)	3 745	161	63
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (1) (3)	230 889	9 017	1 579
Euro Information	932	919	76
Euro Protection Surveillance	95	118	15
RMA Watanya (1) (3)	261 296	4 670	-1 205
Royal Automobile Club de Catalogne	192	123	8

(1) Montants 2012 (2) en millions Dinar Tunisien (3) en millions Dirham Marocain

Banca Popolare di Milano S.C.a.r.l. (BPM) :

Au cours de l'exercice 2013, un complément de dépréciation de 34 millions d'euros a été constaté. Il en résulte une valeur de l'investissement au 31 décembre 2013 de 103 millions d'euros à l'actif du bilan.

La quote-part de résultat de BPM de la période est de -13 millions d'euros, hors dépréciation.

Pour mémoire, le cours de l'action BPM à la bourse de Milan était de 45 centimes à la clôture du 31 décembre 2013 ce qui représente une valeur boursière de l'investissement de 100 millions d'euros.

Banco Popular Español (BPE) :

L'investissement dans BPE est consolidé par mise en équivalence compte tenu des liens d'influence notable entre le Groupe et BPE : représentation du Crédit Mutuel - CIC au Conseil d'administration de BPE, existences d'une co-entreprise bancaire entre les deux groupes et de multiples accords commerciaux croisés sur les marchés franco-espagnols des entreprises et des particuliers.

La valeur au bilan de la participation dans BPE représente la quote-part du Groupe dans l'actif net de BPE en normes IFRS, dans la limite de sa valeur recouvrable basée sur la valeur d'utilité de la participation. Cette dernière est déterminée à partir des flux prévisionnels futurs actualisés distribuables aux actionnaires, compte tenu des contraintes réglementaires de capitalisation propres aux établissements de crédit. Le taux d'actualisation des flux résulte du taux d'intérêt à long terme de la dette de l'Etat espagnol auquel s'ajoute une prime de risque de BPE fonction de la sensibilité du cours de son action au risque de marché, déterminée par référence à l'indice Ibex 35 de la Bourse de Madrid.

La valeur d'utilité ainsi déterminée aboutit à une valeur de 6,2 € par action BPE, supérieure à la valeur de mise en équivalence totale de 484 millions dans les comptes du Groupe au 31 décembre. Une analyse de sensibilité aux principaux paramètres retenus dans le modèle, notamment au taux d'actualisation, fait ressortir qu'une variation de 50bp à la hausse du taux entraînerait une diminution de la valeur d'utilité de 4,5%. De même, une réduction de 1% des résultats prévisionnels affecterait la valeur d'utilité de -1,0%. Ces deux derniers cas de figure ne remettraient cependant pas en cause la valeur de mise en équivalence inscrite dans les comptes consolidés du Groupe.

NOTE 16 - Immeubles de placement

	31.12.2012	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2013
Coût historique	1 368	450	0	3	1 821
Amortissement et dépréciation	-201	-30	0	-3	-233
Montant net	1 167	421	0	0	1 587

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 2 236 millions d'euros au 31.12.2013.

NOTE 17 - Immobilisations corporelles et incorporelles

17a - Immobilisations corporelles

	31.12.2012	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2013
Coût historique					
Terrains d'exploitation	392	7	-1	0	397
Constructions d'exploitation	2 748	97	-21	0	2 825
Autres immobilisations corporelles	1 268	73	-97	0	1 244
Total	4 408	177	-119	0	4 466
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-2	0	0	0	-2
Constructions d'exploitation	-1 538	-124	17	36	-1 608
Autres immobilisations corporelles	-941	-64	57	-39	-987
Total	-2 481	-188	74	-3	-2 597
Montant net	1 928	-11	-44	-3	1 869

17b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2012	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2013
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	15	1	0	0	16
. Immobilisations acquises	1 460	129	-18	-15	1 557
- logiciels	472	11	-8	1	476
- autres	988	118	-9	-16	1 081
Total	1 475	130	-18	-15	1 572
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations acquises	-537	-117	14	9	-631
- logiciels	-296	-62	7	-1	-352
- autres	-241	-55	7	10	-279
Total	-537	-117	14	9	-631
Montant net	938	13	-3	-6	941

NOTE 18 - Ecart d'acquisition

	31.12.2012	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2013
Ecart d'acquisition brut	4 346	20	-1	-1	4 364
Dépréciations	-182	0	0	0	-182
Ecart d'acquisition net	4 164	20	-1	-1	4 182

Filiales	Valeur de l'EA au 31.12.2012	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations	Valeur de l'EA au 31.12.2013
Targobank Allemagne	2763	20				2 783
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506					506
Cofidis Participations	378					378
Targobank Espagne (ex Banco Popular Hipotecario)	183					183
CIC Private Banking - Banque Pasche	55		-1		-1	53
Banque Casino	26					26
CM-CIC Investissement	21					21
Monabanq	17					17
CIC Iberbanco	15					15
Banque de Luxembourg	13					13
Banque Transatlantique	6					6
Transatlantique Gestion	5					5
Autres	175					175
TOTAL	4 164	20	-1	0	-1	4 182

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2% pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et les niveaux anticipés des flux futurs. Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Targobank Espagne	Cofidis	RMA Watanya
	Banque de réseau	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Assurance (Maroc)
Coût du capital	9,00%	10,50%	9,30%	12,25%
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-353	-12	-132	-1
Effet de la baisse de 1% des flux futurs	-52	-2	-20	-1

L'écart d'acquisition sur RMA Watanya a été déprécié de 15 millions en 2013. Concernant les autres écarts, il n'y aurait pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition avec les plus mauvaises des hypothèses considérées.

NOTE 19 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2013	31.12.2012
Bons de caisse	199	176
TMI & TCN	47 965	49 526
Emprunts obligataires	48 521	42 630
Dettes rattachées	1 272	1 211
TOTAL	97 957	93 543

NOTE 20 - Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2013	31.12.2012
Vie	57 808	53 772
Non vie	2 284	2 141
Unités de compte	5 952	5 995
Autres	211	207
TOTAL	66 256	62 115
Dont participation aux bénéfices différée passive	5 480	4 906
Part des réassureurs dans les provisions techniques	265	269
TOTAL - Provisions techniques nettes	65 991	61 846

NOTE 21 - Provisions

	31.12.2012	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2013
Provisions pour risques	298	93	-29	-82	-10	268
Sur engagements par signature	111	54	0	-50	1	116
Sur engagements de financement et de garantie	0	1	0	0	0	1
Sur risques pays	16	0	0	0	0	16
Provision pour impôt	50	6	-8	-10	1	39
Provisions pour litiges	98	23	-19	-19	-12	71
Provision pour risques sur créances diverses	23	9	-2	-3	0	25
Autres provisions	637	123	-22	-51	2	689
Provision pour épargne logement	20	5	0	0	-1	24
Provisions pour éventualités diverses	322	50	-10	-36	8	334
Autres provisions (1)	295	68	-12	-15	-5	331
Provisions pour engagements de retraite	577	43	-8	-9	-14	589
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
Indemnités de fin de carrière	432	28	-2	-1	5	461
Compléments de retraite	76	5	-5	-6	-5	65
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	43	4	0	-1	0	45
sous-total comptabilisé	551	37	-8	-9	0	571
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe						
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite (2)	26	5	0	0	-14	18
sous-total comptabilisé	26	5	0	0	-14	18
Total	1 512	258	-59	-142	-23	1 547

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 273 millions d'euros.

(2) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite concernent uniquement les entités situées à l'étranger.

Hypothèses retenues	2013	2012
Taux d'actualisation (1)	3,0%	2,9%
Augmentation annuelle des salaires (2)	Minimum 1,4%	Minimum 1,5%

(1) Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice iBOXX.

(2) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires et est également fonction de l'âge du salarié.

Evolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	31.12.2012	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Ecart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31.12.2013
						démographiques	financières					
Engagements	761	24	0	28	-2	9	-1	-35	0	1	21	806
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	329	0	11	0	0	0	3	0	4	0	0	346
Provisions	432	24	-11	28	-2	9	-4	-34	-4	1	21	461

	31.12.2011	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Variation des écarts actuariels		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31.12.2012
						démographiques	financières					
Engagements	626	28		23	21		110	-23		0	-24	761
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	312		14	0	0		8		-5		0	329
Provisions	314	28	-14	23	21		102	-23	5	0	-24	432

Une variation de plus/moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 48 M€ / une augmentation de l'engagement de 56 M€. La durée des engagements (hors entités étrangères) est de 17 ans.

Variation de la juste valeur des actifs du régime

en K€	JV des actifs 31.12.2012	effet de l'actualisation	écart actuariel	rendement des actifs du régime	cotisations des participants au régime	cotisations de l'employeur	paiement aux bénéficiaires	effet des variations de change	autres	JV des actifs 31.12.2013
Juste valeur des actifs du régime	458 600	3 887	1 957	15 853	3 044	23 156	-20 533	0	0	485 963

en K€	JV des actifs 31.12.2011	effet de l'actualisation	écart actuariel	rendement des actifs du régime	cotisations des participants au régime	cotisations de l'employeur	paiement aux bénéficiaires	effet des variations de change	autres	JV des actifs 31.12.2012
Juste valeur des actifs du régime	419 612	4 538	6 889	15 947	-4 417	23 350	-7 319	0	0	458 600

Détail de la juste valeur des actifs du régime

	31.12.2013				31.12.2012			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	75%	19%	0%	4%	77%	19%	0%	4%
Actifs non cotés sur un marché actif	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%
Total	75%	19%	1%	4%	77%	19%	1%	4%

Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31.12.2013	31.12.2012
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté inférieure à 10 ans	3 421	2 706
Ancienneté supérieure à 10 ans	3 111	3 470
Total	6 532	6 176
Encours de comptes d'épargne logement	618	620
Total des comptes et plans d'épargne logement	7 150	6 795

	31.12.2013	31.12.2012
Prêts d'épargne-logement		
Encours de prêts d'épargne-logement, source de provisions pour risques, inscrits à l'actif du bilan	146	186

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	7	3		10
Sur plans d'épargne-logement	8	2		10
Sur prêts d'épargne-logement	5	(1)		4
Total	20	4		24
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement				
Ancienneté inférieure à 10 ans	0			0
Ancienneté supérieure à 10 ans	8	2		10
Total	8	2		10

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation)
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La hausse des provisions pour risques observée cet exercice est principalement due à :

- Une modification de la loi comportementale des dépôts PEL, prenant désormais en compte une corrélation entre les clôtures de PEL (sans mise en place de prêts) et les taux d'intérêt : ainsi, lorsque les taux de marché sont bas, les détenteurs de PEL sont plus enclins à conserver leurs dépôts plus rémunérateurs, ce qui favorise la hausse de la provision.
- Une augmentation de la provision CEL, en raison de la baisse du taux des crédits CEL consécutive à la baisse du taux d'inflation : la provision est d'autant plus importante que l'écart entre les taux de crédits CEL et le taux des crédits immobiliers classiques est élevé.

NOTE 22 - Dettes subordonnées

	31.12.2013	31.12.2012
Dettes subordonnées	3 971	4 853
Emprunts participatifs	28	29
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 862	2 861
Autres dettes	1	1
Dettes rattachées	49	92
TOTAL	6 911	7 836

Principales dettes subordonnées

en M€	Type	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice (1)	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	30.09.2003	800 M€	791 M€	5,00	30.09.2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.12.2007	300 M€	300 M€	5,10	18.12.2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2008	300 M€	300 M€	5,50	16.06.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.12.2008	500 M€	500 M€	6,10	16.12.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	06.12.2011	1000 M€	1000 M€	5,30	06.12.2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22.10.2010	1000 M€	916 M€	4,00	22.10.2020
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	13 M€	(2)	(3)
CIC	TSDI	30.06.2006	200 M€	200 M€	(4)	indéterminé
CIC	TSDI	30.06.2006	550 M€	550 M€	(5)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2005	500 M€	500 M€	(6)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	750 M€	750 M€	(7)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	(8)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	28.04.2005	404 M€	393 M€	(9)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	17.10.2008	147 M€	147 M€	(10)	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe.

(2) Minimum 85% (TAM-TMO)/2. Maximum 130% (TAM+TMO)/2.

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

(4) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

(5) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.

(6) Taux Euribor 1 an + 0,3 point de base.

(7) CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

(8) CMS 10 ans ISDA+10 points de base.

(9) Taux fixe 4,471 Jusqu'au 28/10/2015, puis EURIBOR 3M + 185 points de base.

(10) Taux Euribor 3 mois + 665 points de base.

NOTE 23 - Capitaux propres

23a - Capitaux propres part du groupe (hors gains ou pertes latents ou différés)

	31.12.2013	31.12.2012
. Capital et réserves liés au capital	2 088	2 063
- Capital	1 329	1 327
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	759	736
. Réserves consolidées	10 462	9 625
- Réserves réglementées	7	7
- Réserves de conversion	0	0
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	10 459	9 621
- Report à nouveau	-4	-3
. Résultat de l'exercice	1 211	930
TOTAL	13 761	12 618

23b - Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2013	31.12.2012
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
. Actifs disponibles à la vente		
- actions	803	582
- obligations	99	-80
. Dérivés de couverture (CFH)	-24	-99
. Ecarts actuariels	-132	-140
. Ecarts de conversion	13	23
. Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-38	-56
TOTAL	722	230
dont part du groupe	538	91
dont part des intérêts minoritaires	184	138

* soldes net d'IS.

23c - Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 2013	Variations 2012
Ecarts de conversion		
- Reclassement vers le résultat	0	0
- Autres mouvements	-10	2
Sous-total - Ecarts de conversion	-10	2
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
- Reclassement vers le résultat	38	8
- Autres mouvements	363	1 420
Sous-total - Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	401	1 428
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
- Reclassement vers le résultat	0	0
- Autres mouvements	75	6
Sous-total - Réévaluation des instruments dérivés de couverture	75	6
- Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	19	-19
Sous-total - Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	19	-19
TOTAL - Gains et pertes recyclables	484	1 417
- Réévaluation des immobilisations	0	0
- Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	9	-75
TOTAL - Gains et pertes non recyclables	9	-75
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	493	1 341

23d - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 2013			Variations 2012		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	-10		-10	2		2
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	505	-104	401	1 308	120	1 428
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	77	-3	75	0	6	6
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	12	-3	9	-99	23	-76
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	19		19	-19		-19
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	602	-110	493	1 192	149	1 341

NOTE 24 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2013	31.12.2012
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 776	3 815
Engagements en faveur de la clientèle	39 510	37 090
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 999	1 317
Engagements d'ordre de la clientèle	14 779	13 309
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	298	242
Engagements donnés de l'activité d'assurance	465	193
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	11 702	24 313
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	28 642	26 755
Engagements reçus de la clientèle	6 174	5 349
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	105	102
Engagements reçus de l'activité d'assurance	3 794	5 595
Titres et valeurs donnés en pension		
Actifs donnés en pension	20 231	23 761
Passifs associés	20 326	24 165
Autres actifs donnés en garantie de passif		
Titres prêtés	1	4
Dépôts de garantie sur opérations de marché	6 002	8 069
Total	6 003	8 074

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le Groupe est exposé à la non-restitution des titres.

NOTE 25 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2013		31.12.2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	1 210	-669	1 486	-1 486
. Clientèle	9 278	-4 471	9 405	-4 848
. dont location financement et location simple	2 677	-2 375	2 681	-2 360
. Instruments dérivés de couverture	2 261	-2 082	3 215	-3 561
. Actifs financiers disponibles à la vente	417		734	
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	334		389	
. Dettes représentées par un titre		-1 958		-2 084
. Dettes subordonnées		-81		-94
TOTAL	13 501	-9 261	15 229	-12 073

NOTE 26 - Commissions

	31.12.2013		31.12.2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	9	-3	7	-3
Clientèle	952	-13	832	-10
Titres	685	-67	650	-69
dont activités gérées pour compte de tiers	467		459	
Instruments dérivés	2	-4	3	-5
Change	18	-2	15	-2
Engagements de financement et de garantie	29	-26	27	-4
Prestations de services	1 169	-666	1 162	-660
TOTAL	2 865	-780	2 696	-753

NOTE 27 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2013	31.12.2012
Instruments de transaction	-316	665
Instruments à la juste valeur sur option (1)	132	181
Inefficacité des couvertures	2	7
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	3	7
. Variations de juste valeur des éléments couverts	-298	-1 198
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	301	1 205
Résultat de change	37	33
Total des variations de juste valeur	-145	886

(1) dont 105 millions d'euros provenant de l'activité Capital Développement

NOTE 28 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2013			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		231	0	231
. Actions et autres titres à revenu variable	15	19	33	67
. Titres immobilisés	31	-5	16	42
. Autres	0	2	0	2
Total	46	247	49	342

	31.12.2012			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		89	0	89
. Actions et autres titres à revenu variable	7	15	20	41
. Titres immobilisés	64	41	11	116
. Autres	0	-3	0	-4
Total	71	141	31	243

NOTE 29 - Produits et charges des autres activités

	31.12.2013	31.12.2012
Produits des autres activités		
. Contrats d'assurance :	11 725	9 822
. Immeubles de placement :	2	1
- reprises de provisions/amortissements	2	0
- plus values de cession	0	0
. Charges refacturées	67	63
. Autres produits	788	876
Sous-total	12 581	10 762
Charges des autres activités		
. Contrats d'assurance :	-10 107	-8 246
. Immeubles de placement :	-29	-22
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-28	-22
- moins values de cession	0	-1
. Autres charges	-521	-563
Sous-total	-10 656	-8 831
Total net des autres produits et charges	1 925	1 930

Produits nets des activités d'assurance

	31.12.2013	31.12.2012
Primes acquises	9 414	7 695
Charges des prestations	-6 075	-5 591
Variations des provisions	-4 041	-2 657
Autres charges et produits techniques et non techniques	77	55
Produits nets des placements	2 243	2 074
Total	1 618	1 576

NOTE 30 - Frais généraux

	31.12.2013	31.12.2012
Charges de personnel	-2 829	-2 819
Autres charges	-2 369	-2 321
TOTAL	-5 198	-5 140

30a - Charges de personnel

	31.12.2013	31.12.2012
Salaires et traitements	-1 847	-1 824
Charges sociales (1)	-681	-711
Avantages du personnel à court terme	-4	-4
Intéressement et participation des salariés	-117	-113
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-177	-161
Autres	-3	-6
TOTAL	-2 829	-2 819

(1) Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 23 millions d'euros au titre de l'exercice 2013.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :
- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes) et systèmes de visioconférences sur ordinateur portable permettant aux clients et aux sociétaires d'être à la fois plus proches de leurs chargés de clientèle et à la fois de réaliser des économies énergétiques
- en développements informatiques concernant de nouveaux moyens de paiement par téléphone,
- en recherches de nouveaux services au bénéfice de notre clientèle de commerçants,
- dans la prospection de nouveaux marchés nationaux et internationaux permettant de réduire nos coûts de production des prestations fournies aux clients et aux sociétaires.

Effectifs

Effectifs moyens	31.12.2013	31.12.2012
Techniciens de la banque	25 228	25 858
Cadres	14 458	14 400
Total	39 686	40 258
Ventilation par pays		
France	28 577	29 271
Etranger	11 109	10 987
Total	39 686	40 258

Les effectifs des sociétés Targobank Espagne et Banque Casino, consolidées par intégration proportionnelle, ont été repris à hauteur de la quote-part du Groupe, soit respectivement 294 et 85 personnes.

Effectifs inscrits*	31.12.2013	31.12.2012
	42 569	43 034

*Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale ou proportionnelle.

30b - Autres charges d'exploitation

	31.12.2013	31.12.2012
Impôts et taxes	-216	-221
Services extérieurs	-1 888	-1 831
Autres charges diverses (transports, déplacements, ...)	15	20
Total	-2 088	-2 032

30c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2013	31.12.2012
Amortissements :		
- immobilisations corporelles	-187	-199
- immobilisations incorporelles	-91	-89
Dépréciations :		
- immobilisations corporelles	-3	0
- immobilisations incorporelles	1	-1
Total	-280	-289

NOTE 31 - Coût du risque

31.12.2013	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	30	-1	0	0	29
Clientèle	-1 245	1 247	-717	-324	106	-933
. Location financement	-5	6	-4	-3	1	-6
. Autres - clientèle	-1 239	1 241	-712	-322	105	-927
Sous total	-1 245	1 277	-718	-324	106	-904
HTM - DJM	-3	0	0	0	0	-3
AFS - DALV	-14	3	-12	-39	15	-46
Autres	-63	56	-2	-2	0	-12
Total	-1 325	1 336	-732	-365	121	-965

31.12.2012	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	-15	38	-3	0	0	20
Clientèle	-1 220	1 187	-618	-381	126	-905
. Location financement	-5	8	-5	-3	1	-4
. Autres - clientèle	-1 215	1 180	-613	-378	125	-900
Sous total	-1 235	1 225	-620	-381	126	-885
HTM - DJM	0	0	0	0	0	0
AFS - DALV (1)	-10	408	-473	-44	31	-89
Autres	-46	60	0	-2	0	12
Total	-1 291	1 693	-1 094	-427	156	-962

(1) dont -30 millions d'euros provenant de la cession des titres souverains grecs.

NOTE 32 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2013	31.12.2012
Immobilisations corporelles et incorporelles	5	12
. MV de cession	-5	-12
. PV de cession	10	24
PV/MV sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	5	12

NOTE 33 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2013	31.12.2012
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	-27
TOTAL	0	-27

NOTE 34 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2013	31.12.2012
Charge d'impôt exigible	-828	-713
Charge d'impôt différé	15	2
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-2	0
TOTAL	-816	-711

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2013	31.12.2012
Résultat taxable	2 287	2 041
Taux d'impôt théorique	38,00%	36,10%
Charge d'impôt théorique	-869	-737
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	32	25
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	0	43
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	30	1
Décalages permanents et autres impacts	-9	-43
Charge d'impôt	-816	-711
Taux d'impôt effectif	35,69%	34,81%

NOTE 35 - Résultat par action

	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net part du Groupe	1 211	930
Nombre d'actions à l'ouverture	26 532 613	26 496 265
Nombre d'actions à la clôture	26 585 134	26 532 613
Nombre moyen pondéré d'actions	26 558 874	26 514 439
Résultat de base par action	45,61	35,07
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	45,61	35,07

NOTE 36 - Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti ou au coût de bilan

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2013. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts, ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

	31.12.2013					
	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	241 071	235 026	6 044	11 462	63 871	165 737
Prêts et créances sur établissements de crédit	55 407	55 300	107	1 011	54 395	0
- Titres de dettes - EC	1 815	1 812	3	1 011	804	0
- Prêts et avances - EC	53 592	53 488	104	0	53 592	0
Prêts et créances à la clientèle	174 398	169 568	4 830	243	8 418	165 737
- Titres de dettes - Clientèle	555	576	-21	243	119	193
- Prêts et avances - Clientèle	173 843	168 992	4 851	0	8 299	165 544
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 267	10 159	1 108	10 208	1 059	0
Passifs	273 810	269 965	3 845	709	185 660	87 442
Dettes envers les établissements de crédit	19 951	19 880	71	0	19 951	0
Dettes envers la clientèle	144 868	145 217	-350	0	57 426	87 442
Dettes représentées par un titre	101 233	97 957	3 277	672	100 561	0
Dettes subordonnées	7 758	6 911	847	37	7 722	0

	31.12.2012		
	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes
Actifs	252 275	248 071	4 204
Prêts et créances sur établissements de crédit	70 666	70 703	-37
Prêts et créances à la clientèle	169 312	165 775	3 537
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 297	11 593	704
Passifs	272 895	270 720	2 174
Dettes envers les établissements de crédit	34 615	34 477	139
Dettes envers la clientèle	133 509	134 864	-1 355
Dettes représentées par un titre	96 643	93 543	3 099
Dettes subordonnées	8 128	7 836	291

NOTE 37 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

Eléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.2013				31.12.2012			
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Autres Ets adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM11	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Autres Ets adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM11
Actif								
Prêts, avances et titres								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	27	280	2 588	36 688	0	271	3 152	38 328
Prêts et créances sur la clientèle	29	3	32	0	32	0	36	0
Titres	0	0	389	1 281	0	0	360	1597
Actifs divers	2	2	150	0	1	2	36	0
Total	58	285	3 159	37 969	32	272	3 585	39 925
Passif								
Dépôts								
Dettes envers les établissements de crédit	2	2	4 782	2 822	0	3	3 443	7 766
Dettes envers la clientèle	250	7	2 059	27	154	4	2 053	26
Dettes représentées par un titre	0	0	1 429	0	0	0	1 217	0
Passifs divers	43	0	87	1 250	39	0	207	1 250
Total	295	9	8 356	4 099	194	6	6 921	9 041
Engagements de financement et de garantie								
Engagements de financement donnés	9	162	11	2 200	0	76	0	2 200
Engagements de garantie donnés	0	14	409	0	0	21	0	0
Engagements de garantie reçus	0	0	380	950	0	0	282	748

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.2013				31.12.2012			
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Autres Ets adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM11	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Autres Ets adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM11
Intérêts reçus	7	4	50	985	9	1	51	1 220
Intérêts versés	-4	0	-77	-95	-2	0	-87	-160
Commissions reçues	12	1	0	12	11	0	0	22
Commissions versées	-18	0	-5	-203	-15	0	-6	-199
Autres produits et charges	2	-2	0	54	10	0	1	10
Frais généraux	-339	5	0	-39	-311	7	0	-38
Total	-339	9	-32	714	-298	8	-41	856

Les "Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale" correspondent à la Caisse Centrale de Crédit Mutuel ainsi qu'aux autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non affiliées au groupe CM11-CIC.

Les relations avec les entreprises mères sont principalement des prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

Pour les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, Banque Casino, Bancas et Targobank Espagne, les montants comprennent la part non-éliminée des intercos en consolidation.

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation (règlement CRBF 97-02) et du respect des recommandations professionnelles, les organes délibérants du groupe et plus particulièrement le conseil d'administration de la Banque Fédérative ont pris des engagements dans le domaine des rémunérations des professionnels des marchés mais aussi pour les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces engagements ont fait l'objet de déclarations à l'AMF et de publications sur le site internet de l'établissement. Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe BFCM en 2013 comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. Pour chacune des activités elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. Aucune partie variable n'a été versée ces deux dernières années. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquiescer des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants*	31.12.2013	31.12.2012
en milliers d'euros	rémunérations globales	rémunérations globales
Mandataires Sociaux - Comité de Direction - Membres du Conseil touchant une rémunération	5 514	5 267

* Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de PDG de M. Lucas, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé à 770 000 euros (charges sociales incluses) actuellement.

Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de DG délégué de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1.120.000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Pour son mandat social, M. Fradin bénéficie également d'un régime de retraite supplémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 17.923 euros en 2013.

NOTE 38 - Evénements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe BFCM clos au 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 février 2014.

NOTE 39 - Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

NOTE 40 - Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros HT	ERNST & YOUNG				KPMG AUDIT			
	Montant		%		Montant		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes								
- BFCM	171	174	5%	5%	128	173	3%	4%
- Filiales intégrées globalement	2 553	2 557	75%	80%	3 963	3 650	78%	76%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (1)								
- BFCM	302	237	9%	7%	95	249	2%	5%
- Filiales intégrées globalement	343	152	10%	5%	282	149	6%	3%
Sous-total	3 369	3 120	98%	98%	4 468	4 221	87%	88%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal et social	32	0	1%	0%	85	19	2%	0%
- Autres	22	73	1%	2%	556	553	11%	12%
Sous-total	55	73	2%	2%	641	572	13%	12%
Total	3 424	3 193	100%	100%	5 109	4 793	100%	100%

(1) Concernant les autres diligences directement liées à la mission de commissaires aux comptes, il s'agit principalement des diligences effectuées à la demande d'autorité de surveillance visant à s'assurer de la conformité de l'organisation et des procédures aux exigences réglementaires.

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de la BFCM, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 6 787 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013

III.6 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe BFCM

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris – La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions tels que décrits dans les notes 1.3 et 12 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.
- Votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou importante de la valeur de ces actifs (notes 1.3 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.
- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1.3 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.
- Votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.3, 8a, 10, 21 et 31 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.3 et 21 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG et Autres
Olivier Durand

IV. ELEMENTS FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM

IV.1 - Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM

IV.1.1 - Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2013 totalise 168,5 milliards d'euros, en progression de 3,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit pour 55 milliards comprennent principalement des emprunts à terme aux organismes du groupe. Ils se montent à 43,9 milliards dont la majorité est empruntée au CIC et à ses banques régionales (13,4 milliards) et à CM-CIC Home Loan SFH (25,2 milliards).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 31,8 milliards. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue (5,6 milliards) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle financière (25,7 milliards).

Les titres du marché interbancaire (9,5 milliards) et les titres de créances (23,8 milliards) ajoutés aux emprunts obligataires (32,8 milliards) permettent d'atteindre un total de ressources sous forme de titres de 66,1 milliards.

Le fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 61,6 millions ainsi que le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) pour un montant de 2,1 milliards sont restés stables. Après une augmentation de capital en juillet 2013 de 2,6 millions destinée exclusivement à la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Anjou, l'ensemble des capitaux propres et assimilés atteint 6,8 milliards.

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie du Groupe CM11-CIC se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 99,1 milliards. Le refinancement accordé à la CFdeCM représente 36 milliards, afin de nourrir les crédits distribués par les Caisses de Crédit Mutuel et pour assurer la liquidité de la CFdeCM. L'activité de refinancement à terme de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque Européenne de Crédit Mutuel (3,4 milliards), à la SOFEMO (1 milliard), au Groupe CIC (45 milliards), au Groupe COFIDIS (6,1 milliards), au Groupe CASINO (0,5 milliard) et aux autres Caisses Fédérales (2,6 milliards).

Les opérations avec la clientèle totalisent 6,8 milliards. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de structures d'acquisition de participations détenues par la BFCM.

Les titres de placement, d'investissement et accessoirement les titres de transaction constituent les autres emplois de trésorerie (43 milliards).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 7,1 milliards, sont majoritairement composées par les participations dans le CIC (2,9 milliards), dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (1 milliard) et le Groupe Cofidis (1 milliard). Les titres de participation s'élèvent à 2 milliards. Ce poste est constitué pour l'essentiel par les participations dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, la Banque de Tunisie et la Banco Popular Español.

Les articles L441-6-1 et D441-4 du code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

IV.1.2 - Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 8,7 milliards d'euros. Ce total est formé à hauteur de 7,8 milliards par des opérations avec les établissements de crédit.

Les intérêts et charges assimilées ressortent à 8,9 milliards. Les intérêts servis aux établissements de crédit (6,7 milliards) et les intérêts sur titres émis (1,6 milliard) en constituent la majorité.

Les revenus des titres à revenu variable (actions) sont majoritairement constitués de dividendes reçus des filiales de la BFCM.

Les impacts positifs constatés sur les portefeuilles de négociation pour 45,5 millions sont principalement issus de reprises de provisions sur le portefeuille obligataire swappé, qui avait fait l'objet de provisions à titre de prudence en 2012.

De même, les reprises de provisions pour dépréciation (+ 43,6 millions) ainsi que les plus-values de cessions sur ce même portefeuille (+ 54,2 millions) constituent l'essentiel du poste gains et pertes sur portefeuilles de placement (+ 97,3 millions).

Compte tenu des commissions et des autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 383,4 millions d'euros.

Les charges générales d'exploitation, en baisse, totalisent 53,2 millions contre 55,9 millions en 2012.

En 2013, le montant inscrit en coût du risque pour (- 10,4 millions) correspond pour l'essentiel à des dotations aux provisions pour risques et charges sur des crédits distribués à l'étranger par une filiale du groupe.

D'autre part, le solde du poste gains et pertes sur actifs immobilisés correspond principalement à des moins-values de cessions pour un montant de (- 20,2 millions) et des dotations aux provisions pour (- 27,3 millions).

Par ailleurs, un montant de 15 296 euros correspondant aux loyers et aux amortissements des véhicules de fonction non déductibles fiscalement a été réintégré au résultat imposable au taux de droit commun.

L'impôt dû par les sociétés intégrées fiscalement a été imputée sur l'impôt à payer de la BFCM, permettant ainsi d'enregistrer un produit d'impôt sur les bénéfices de 35 millions.

Finalement, le résultat de l'exercice atteint 311,5 millions en 2013.

IV.1.3 - Les propositions du conseil à l'assemblée

L'affectation proposée à l'assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

Bénéfice 2013 :	311 481 573,22 €
Report à nouveau :	+ 653 565,20 €
soit un total de :	<u>312 135 138,42 €</u>

Nous vous proposons :

- de verser un dividende de 4,90 € à chacune des 26 532 613 actions portant jouissance sur l'année complète et un dividende de 2,04 € à chacune des 52521 actions nouvelles portant jouissance à partir du 29 juillet 2013, soit une distribution de 130 116 946,54 € au total. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;
- d'affecter à la réserve légale un montant de 262 605 euros, la portant ainsi à 10% du capital social de la BFCM ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 181 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 755 586,88 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2010	2011	2012
Montant en €	-	2,00 €	2,65 €
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	-	oui	oui

IV.2 - Etats financiers de la BFCM

IV.2.1 - Comptes annuels

A C T I F <i>(en euros)</i>	31-12-13	31-12-12
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	2 676 235 098,96	218 659 164,54
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	13 762 127 916,91	2 476 328 859,97
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	99 132 405 498,18	107 915 494 372,03
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	6 832 584 448,42	7 194 632 314,70
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	30 948 687 408,53	32 546 760 340,37
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	287 173 401,97	285 359 413,32
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T	1 987 086 810,25	1 847 513 671,13
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	7 054 999 107,67	6 915 970 538,76
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0,00	0,00
LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000 141,00	3 000 141,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 850 317,44	6 898 833,02
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0,00	0,00
ACTIONS PROPRES	0,00	0,00
AUTRES ACTIFS	3 924 507 803,65	976 661 317,90
COMPTES DE REGULARISATION	1 922 761 484,13	1 994 919 807,36
TOTAL DE L'ACTIF	168 538 419 437,11	162 382 198 774,10

H O R S - B I L A N	31-12-13	31-12-12
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	14 582 590 597,26	14 101 538 786,67
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	3 929 917 749,97	3 303 992 934,95
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0,00	0,00

PASSIF <i>(en euros)</i>	31-12-13	31-12-12
BANQUES CENTRALES, CCP	0,00	0,00
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	54 985 771 888,10	56 469 898 662,74
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	31 769 452 871,82	27 697 119 663,47
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	67 051 353 138,75	62 275 855 453,68
AUTRES PASSIFS	1 066 142 602,97	2 013 195 417,07
COMPTES DE REGULARISATION	1 643 516 747,17	1 433 818 796,38
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55 737 572,14	71 624 596,66
DETTES SUBORDONNEES	7 305 998 611,62	8 026 435 217,69
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	61 552 244,43	61 552 244,43
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	4 598 893 760,11	4 332 698 721,98
CAPITAL SOUSCRIT	1 329 256 700,00	1 326 630 650,00
PRIMES D'EMISSION	758 683 732,87	736 309 782,87
RESERVES	2 198 623 778,82	1 619 442 038,82
ECARTS DE REEVALUATION	0,00	0,00
PROV. REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVEST.	194 410,00	217 500,00
REPORT A NOUVEAU	653 565,20	702 260,27
RESULTAT DE L'EXERCICE	311 481 573,22	649 396 490,02
TOTAL DU PASSIF	168 538 419 437,11	162 382 198 774,10

HORS - BILAN	31-12-13	31-12-12
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	11 159 398 029,40	24 046 932 141,65
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	8 115 644,05	16 429 928,04
ENGAGEMENTS SUR TITRES	40 454 644,34	125 592 056,68

COMPTE DE RESULTAT <i>(en euros)</i>	31-12-13	31-12-12
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	8 724 028 263,43	9 441 383 580,81
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-8 887 846 697,41	-9 674 941 445,01
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00
- CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
- CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	398 767 359,18	412 798 979,99
+ COMMISSIONS (Produits)	52 654 384,62	32 074 069,97
- COMMISSIONS (Charges)	-40 322 184,51	-28 969 038,61
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	45 522 675,70	149 917 416,44
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES PLACEMENT et ASSIMILES	97 298 237,81	290 279 090,26
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 080 330,81	742 991,21
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-8 821 768,84	-9 338 499,10
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>	383 360 600,79	613 947 145,96
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-53 093 131,54	-55 827 501,94
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-49 384,74	-55 397,26
<u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u>	330 218 084,51	558 064 246,76
+/- COUT DU RISQUE	-10 460 216,52	2 837 232,29
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	319 757 867,99	560 901 479,05
+/- GAINS ou PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	-47 464 947,98	75 482 588,18
<u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>	272 292 920,01	636 384 067,23
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 136 240,58	-1 375 489,15
- IMPOT SUR LES BENEFICES	35 029 322,63	14 371 909,94
+/- DOTATION/REPRISE de FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES	23 090,00	16 002,00
<u>RESULTAT NET</u>	311 481 573,22	649 396 490,02

IV.2.2 - Notes annexes aux comptes annuels

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

Note 1.1 Evaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

Note 1.2 Créances douteuses

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC n° 2002/03 modifié, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement CRC 2002/03 modifié, prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours restructurés sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Note 1.3 Opérations sur titres

Les postes du bilan :

- "Effets publics et valeurs assimilées"
- "Obligations et autres titres à revenu fixe"
- "Actions et autres titres à revenu variable"

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement CRBF n° 90/01 modifié, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (moins de six mois en principe) et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée. Ils sont enregistrés frais d'acquisition et coupon couru éventuel à l'achat inclus. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte par le règlement CRBF n° 90/01. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir durablement, en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe soit des ressources de financement adossées en durée, soit une couverture permanente contre le risque de taux. L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables et instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie linéairement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le Règlement 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'Avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1er juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

A l'arrêté comptable de l'exercice au cours duquel a eu lieu le transfert hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement", et à chaque arrêté comptable suivant ce transfert jusqu'à la sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes, la plus ou moins-value latente qui aurait été comptabilisée dans le résultat si le titre de transaction n'avait pas été reclassé ou la moins-value latente qui aurait été comptabilisée dans le résultat si le titre de placement n'avait pas été reclassé, et le profit, la perte, le produit et la charge comptabilisés en résultat sont mentionnés en annexe.

L'impact des reclassements opérés sur l'exercice 2013 est détaillé en note 2.9.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle.

Note 1.4 Options

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Au dénouement, elles sont enregistrées immédiatement au compte de résultat s'il s'agit d'opérations spéculatives.

Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat.

Note 1.5 Titres de participation

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de dépréciations individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence notamment à la situation nette et/ou aux perspectives futures, est inférieure au prix d'acquisition.

Note 1.6 Immobilisations

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

Note 1.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

Note 1.8 Contrats d'échange (swaps)

En application de l'article 2 du règlement CRBF n° 90/15, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)
- Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)
- Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 3 du règlement CRBF n° 91-05 relatif au ratio de solvabilité, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat prorata temporis sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

Note 1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la comptabilité. Le taux d'actualisation utilisé repose sur les titres d'Etat à long terme.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations.

Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat est de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance « Assurances du Crédit Mutuel ». Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité selon la table INSEE TF 00-02, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62ème anniversaire.

Note 1.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Institué par le règlement CRBF n° 90/02 relatif aux fonds propres, ce fonds est le montant que la banque décide d'affecter aux risques bancaires généraux, parmi lesquels son exposition globale aux risques de taux et de contrepartie.

Les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

Note 1.11 Provisions

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Note 1.12 Impôt sur les bénéfices

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale qu'elle a constitué avec certaines de ses filiales. Elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles sur l'impôt sur les sociétés de toutes les filiales de son groupe. Les filiales contribuent à la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas d'éventuelle sortie du périmètre, les conventions d'intégration signées entre la BFCM et ses filiales prévoient que la BFCM et la société sortant du groupe d'intégration fiscale détermineront d'un commun accord si la société sortante a subi des surcoûts du fait de son appartenance au groupe et si cette situation justifie son indemnisation par la BFCM et pour quel montant. Le poste "Impôt sur les bénéfices" comprend :

- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les gains liés à l'intégration fiscale, majorés des contributions additionnelles ;
- les dotations et reprises de provisions se rapportant aux éléments précédents.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

Les provisions pour impôts sont calculées selon la méthode du report variable, en intégrant les contributions additionnelles en fonction des échéances concernées. Il n'est fait aucune compensation avec d'éventuelles créances sur le Trésor.

Note 1.13 Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi - CICE

La comptabilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est conforme à la note d'information du 28 février 2013 du Collège de l'Autorité des Normes Comptables.

Le montant du CICE, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous compte des charges de personnel.

Note 1.14 Consolidation

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation du Groupe CM11-CIC.

Note 1.15 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

Notes annexes au bilan

Les données dans les différents tableaux qui suivent sont exprimées en milliers d'euros.

Note 2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.12	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursement	Valeur brute au 31.12.13
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	33 942 186	510 769	117 527	(421 241)	33 914 187
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 483	2	67		8 418
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000				3 000
TOTAUX	33 953 669	510 771	117 594	(421 241)	33 925 605

Note 2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31.12.12	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.13
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 583	50	67	1 566
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			
TOTAUX	1 583	50	67	1 566

DEPRECIATIONS

	Dépréciations au 31.12.12	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31.12.13
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	156 228	13 254		169 482
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
TOTAUX	156 228	13 254	0	169 482

Note 2.2 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

ACTIF

	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CREANCS SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	2 850 767					2 850 767
A terme	17 221 362	16 983 876	41 532 553	20 149 788	394 059	96 281 638
CREANCS SUR LA CLIENTELE						
Créances commerciales	305 148					305 148
Autres concours à la clientèle	667 733	1 130 709	2 465 243	2 135 549	39 754	6 438 988
Comptes ordinaires débiteurs	88 448					88 448
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES A REVENU FIXE	776 833	4 808 000	16 382 388	8 873 661	107 806	30 948 688
<i>dont titres de transaction</i>	<i>98 988</i>					<i>98 988</i>
TOTAUX	21 910 291	22 922 585	60 380 184	31 158 998	541 619	136 913 677

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de 5 ans.

PASSIF

	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	15 807 516				90	15 807 606
A terme	10 266 926	3 919 100	12 229 786	12 290 140	472 214	39 178 166
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE						
Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue						0
A terme						0
Autres dettes						
A vue						0
A terme	8 620 156	6 089 063	10 500 000	6 501 289	58 945	31 769 453
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	12 078 712	11 539 554	4 548 193	5 214 121	219 503	33 600 083
Emprunts obligataires	2 928 000	2 618 090	18 149 166	9 127 040	628 974	33 451 270
DETTES SUBORDONNÉES			2 900 000	4 353 896	52 103	7 305 999
TOTAUX	49 701 310	24 165 807	48 327 145	37 486 486	1 431 829	161 112 577

Note 2.3 Répartition des créances sur les établissements de crédit

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2013	Variation	2012
A vue	2 850 767	(8 531 771)	11 382 538
A terme	96 281 639	(251 317)	96 532 956
dt Créances douteuses compromises	0	0	0
(Dépréciations)	(0)	0	(0)

Note 2.4 Répartition des créances sur la clientèle

	2013		
	Créances brutes	dt Créances douteuses	Dépréciations
hors créances rattachées de 39 754 milliers d' € sur créances brutes			
Répartition par grands types de contrepartie			
. Sociétés	6 792 920	136	136
. Entrepreneurs individuels			
. Particuliers	8		
. Administrations publiques	39		
. Administrations privées			
Total	6 792 967	136	136
Répartition par secteurs d'activité			
. Agriculture et industries minières			
. Commerces de détails et de gros	205 400		
. Industries	375		
. Services aux entreprises et holding	424 588	136	136
. Services aux particuliers	7 222		
. Services financiers	5 770 464		
. Services immobiliers	83 725		
. Transports et communication	290 086		
. Non ventilé et autres	11 107		
Total	6 792 967	136	136
Répartition par secteurs géographiques			
. France	2 085 100	136	136
. Europe hors France	4 707 867		
. Autres pays			
Total	6 792 967	136	136
Parmi les créances douteuses ne figure aucune créance compromise.			

Note 2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement

ACTIF

	Montant 2013	Montant 2012
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	402 463	4 597 968
A terme	56 256 733	54 002 980
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	5 068 207	5 017 032
Comptes ordinaires débiteurs		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	24 622 759	25 375 568
CREANCES SUBORDONNEES	1 750 158	2 335 949
TOTAL	88 100 320	91 329 497

PASSIF

	Montant 2013	Montant 2012
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	12 544 617	4 587 689
A terme	32 402 127	29 748 487
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue	151 205	160 448
A terme	19 257 985	19 000 000
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	726 320	1 046 590
Emprunts obligataires	4 254 079	3 072 169
Autres dettes représentées par un titre		
DETTES SUBORDONNEES	1 618 743	1 740 949
TOTAL	70 955 076	59 356 332

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

Note 2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2013		Montant 2012	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A terme	781 540	37 751	1 360 934	33 662
Indéterminée	291 000		291 000	
CREANCES SUR LA CLIENTELE				
Autres concours à la clientèle	700 000	700 000	700 000	700 000
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	959 212	115 021	1 472 192	105 988
TOTAL	2 731 752	852 772	3 824 126	839 650

Note 2.7 Dettes subordonnées

	Emp. TSR 3	Emp. TSR 4	Emp. TSR 5	Emp. TSR 6
Montant	800 000	300 000	300 000	500 000
Échéance	30/09/2015	18/12/2015	16/06/2016	16/12/2016

	Emp. TSR 7	Emp. TSR 8	Emp. TSR 9	Emp. TSS
Montant	1 000 000	1 000 000	1 250 000	2 103 896
Échéance	06/12/2018	22/10/2020	indéterminée	indéterminée

Conditions Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs.
Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.

Possibilité remboursement anticipé Pas de possibilité les 5 premières années sauf si augmentation concomitante du capital.
Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE.
Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.

Le montant des dettes subordonnées est de 7 305 999 milliers d'euros (dettes rattachées comprises).

Note 2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille investissement	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	99 988	13 661 625	515	13 762 128
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		6 217 888	24 730 800	30 948 688
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		287 173		287 173
TOTAUX	99 988	20 166 686	24 731 315	44 997 989

Note 2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

	Portefeuille investissements transféré en 2008	Montant échu au 31-12-2013	Encours Portefeuille au 31-12-2013	Moins value latente dépréciée sans transfert	Montant de la reprise sans transfert
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	1 318 640	1 141 040	177 600	797	9 880
TOTAUX	1 318 640	1 141 040	177 600	797	9 880

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31-12-2013.

Note 2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement

NATURE DES TITRES	DECOTES/SURCOTES NETTES RESTANT A AMORTIR	
	Décote	Surcote
TITRES DE PLACEMENT		
Marché obligataire	37 548	111 619
Marché monétaire	5 289	4 588
TITRES D'INVESTISSEMENT		
Marché obligataire	4 625	19
Marché monétaire		7

Note 2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	695 321
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	77 256
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	6 111
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	120 569

Note 2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2013	Montant 2012
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0

Note 2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme		
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Autres concours à la clientèle		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme		
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Autres dettes		
A vue		
A terme		
TOTAL	0	0

Note 2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Emetteur		Créances rattachées	TOTAL
	Organismes publics	Autres		
EFFETS PUBLICS, OBLIG ET AUT. TITRES A REVENU I	14 552 817	30 000 203	157 796	44 710 816

Note 2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	3 419 799	10 292 339	49 990	13 762 128
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	29 854 172	986 710	107 806	30 948 688
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	266 418	20 755		287 173
TOTAUX	33 540 389	11 299 804	157 796	44 997 989

Note 2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPCVM

	Montant des parts d'OPCVM français	Montant des parts d'OPCVM étrangers	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM	2 669	14 020	16 689

	Montant des parts d'OPCVM de capitalisation	Montant des parts d'OPCVM de distribution	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM	16 689	0	16 689

Note 2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2013	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2012
PARTICIPATIONS ET ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	1 863 871	1 753 032
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3 743 359	3 722 708
TOTAL	5 607 230	5 475 740

Note 2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Au 31-12-2013, il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

Note 2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	siège social	forme juridique
REMA	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
CM-CIC FONCIERE	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
STE CIVILE GESTION DES PARTS DANS L'ALSACE	STRASBOURG	Société Civile de Participations

Note 2.20 Ventilation du poste "Réserves"

	Montant 2013	Montant 2012
RESERVE LEGALE	132 663	132 481
RESERVES STATUTAIRES ET CONTRACTUELLES	2 056 466	1 477 466
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES	9 495	9 495
TOTAL	2 198 624	1 619 442

Note 2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2013	Montant 2012
<hr/>		
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
FONDS COMMERCIAUX		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000	3 000
TOTAL	3 000	3 000

Note 2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Au 31-12-2013, il n'y a pas d'encours de crédits sur la clientèle éligibles au refinancement d'une banque centrale.

Note 2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
<hr/>		

ACTIF

CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.

EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES 49 990

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

 A vue

 A terme 394 059

CREANCES SUR LA CLIENTELE

 Créances commerciales

 Autres concours à la clientèle 39 754

 Comptes ordinaires débiteurs

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE 107 806

ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

PASSIF

BANQUES CENTRALES, C.C.P.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

A vue	90
A terme	472 214

COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Comptes d'épargne à régime spécial	
A vue	
A terme	
Autres dettes	
A vue	
A terme	58 945

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Bons de caisse	
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	219 503
Emprunts obligataires	628 974
Autres dettes représentées par un titre	

DETTES SUBORDONNEES 52 103

TOTAL	591 609	1 431 829
--------------	----------------	------------------

Note 2.24 Postes "Autres actifs" et "Autres passifs"

AUTRES ACTIFS

**Montant
2013 Montant
2012**

INSTRUMENTS CONDITIONNELS ACHETES	435	1 468
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	46 860	17 487
DEBITEURS DIVERS	3 877 213	957 706
CREANCES DE CARRY BACK		
AUTRES STOCKS ET ASSIMILES		
AUTRES EMPLOIS DIVERS		

TOTAL	3 924 508	976 661
--------------	------------------	----------------

AUTRES PASSIFS

**Montant
2013 Montant
2012**

AUTRES DETTES DE TITRES		
INSTRUMENTS CONDITIONNELS VENDUS	435	1 468
DETTES DE TITRES DE TRANSACTION		
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	23 156	50 913
VERSEMENT RESTANT A EFFECTUER SUR TITRES NON LIBERES		
CREDITEURS DIVERS	1 042 552	1 960 814

TOTAL	1 066 143	2 013 195
--------------	------------------	------------------

Note 2.25 Comptes de régularisation

ACTIF

	Montant 2013	Montant 2012
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES D'ENCAISSEMENT		287
COMPTES D'AJUSTEMENT	3 758	58 620
COMPTES D'ECARTS		
PERTES POTENTIELLES SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
PERTES A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	79 379	52 308
CHARGES A REPARTIR	138 964	155 229
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	11 269	11 312
PRODUITS A RECEVOIR	1 637 530	1 668 909
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	51 861	48 255
TOTAL	1 922 761	1 994 920

PASSIF

	Montant 2013	Montant 2012
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES INDISPONIBLES SUR OPERATIONS DE RECOUVREMENT	332	
COMPTES D'AJUSTEMENT	176 315	5 993
COMPTES D'ECARTS		
GAINS POTENTIELS SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
GAINS A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	255 921	194 074
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	19 053	11 576
CHARGES A PAYER	1 074 056	1 130 519
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	117 840	91 657
TOTAL	1 643 517	1 433 819

Les articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

Note 2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2013	Montant 2012
PRIME D'EMISSION DES TITRES A REVENU FIXE	170 724	167 625
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES TITRES A REVENU FIXE	25 704	32 866
TOTAL	196 428	200 491

Note 2.27 Provisions

	Montant 2013	Dotation	Reprise	Montant 2012	Délai de retournement
POUR RISQUE ENTREPRISE LIEE	14 000	14 000			0 > 3 ans
POUR CHARGES DE RETRAITE	1 120			1 120	< 3 ans
SUR SWAPS	21 816		40 142	61 958	< 1 an
POUR IMPOT	1 750			1 750	< 1 an
POUR ENGAGEMENT DE GARANTIE	15 858	15 858	5 388	5 388	> 3 ans
AUTRES PROVISIONS	1 194	1 194	1 409	1 409	< 1 an
	55 738	31 052	46 939	71 625	

Note 2.28 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone Euro

ACTIF

	Montant 2013	Montant 2012
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	11 081 980	13 347 503
CREANCES SUR LA CLIENTELE	54 489	97 321
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3 606	579 854
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	19 886	17 437
PROMOTION IMMOBILIERE		
PRETS SUBORDONNES		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	1 301 433	1 220 850
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
AUTRES ACTIFS	81 722	34 482
COMPTES DE REGULARISATION	80 689	76 998
TOTAL ACTIVITE DEVICES	12 623 805	15 374 445
Pourcentage du total actif	7,49%	9,47%

PASSIF

	Montant 2013	Montant 2012
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES EN VERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 012 219	2 778 308
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	1 398 215	1 034 348
DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE	10 890 958	8 195 945
AUTRES PASSIFS	59 920	54 386
COMPTES DE REGULARISATION	115 744	122 896
PROVISIONS		
DETTES SUBORDONNEES		
TOTAL ACTIVITE DEVICES	16 477 056	12 185 883
Pourcentage du total passif	9,78%	7,50%

Notes annexes au hors bilan

Note 3.1 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2013	Montant 2012
VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE D'OP. SUR MARCHES A TERM	0	0
AUTRES VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE	14 198 821	35 604 513
<i>dt BDF</i>	11 361 977	32 725 017
<i>dt SFEF</i>	2 836 844	2 879 496
TOTAL	14 198 821	35 604 513

La société CM-CIC HOME LOAN SFH est une filiale à 99,99% de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM-CIC HOME LOAN SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau, dimensionnement des crédits hypothécaire. Au 31-décembre 2013 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

Note 3.2 Actifs reçus en garantie

	Montant 2013	Montant 2012
VALEURS RECUES EN GARANTIE D'OPERATIONS SUR MARCHES A TERME		
AUTRES VALEURS RECUES EN GARANTIE	380 860	381 807
<i>dt SFEF</i>	380 860	381 807
TOTAL	380 860	381 807

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L313-42 du Code Monétaire et financier pour un total de 9 535 564 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par le Groupe de Crédit Mutuel dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 9 526 015 milliers d'euros.

Note 3.3 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2013		Montant 2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
OPERATIONS DE CHANGE A TERME				
Euros à recevoir contre devises à livrer	7 770 434	7 535 580	9 877 193	9 713 865
<i>dont SWAPS de devises</i>	2 365 192	2 205 463	2 072 617	1 995 606
Devises à recevoir contre euros à livrer	12 371 563	12 790 462	8 003 935	8 049 429
<i>dont SWAPS de devises</i>	5 073 622	5 389 995	3 157 096	3 119 918
Devises à recevoir contre devises à livrer	8 294 326	8 271 923	8 240 891	8 294 836
<i>dont SWAPS de devises</i>				

Note 3.4 Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2013	Montant 2012
OPERATIONS EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations fermes		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture	285 186 426	316 207 150
<i>dont SWAPS de taux</i>	282 343 063	312 734 389
<i>SWAPS de taux en devises</i>	2 843 363	3 472 761
<i>Achat de FRA</i>		
<i>Vente de FRA</i>		
Opérations conditionnelles de couverture	630 000	730 800
<i>dont Achat SWAP OPTION</i>		
<i>Vente SWAP OPTION</i>		
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>	315 000	365 400
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>	315 000	365 400
Autres opérations fermes	4 122 512	1 919 620
<i>dont SWAPS de taux</i>	4 118 886	1 919 620
<i>SWAPS de taux en devises</i>	3 626	
Autres opérations conditionnelles		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture		
<i>dont Achat d' option change</i>		
<i>Vente d' option change</i>		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET ET DE COURS DE CHANGE		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>		
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
<i>dont Achat d'option</i>		
<i>Vente d'option</i>		

Note 3.5 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2013			Montant 2012		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPERATIONS EN DEVISES	22 705 581	5 376 933	515 451	21 426 405	4 180 185	451 540
OP. EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>						
Autres opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes	50 445 850	58 797 262	180 065 286	81 304 077	62 218 352	174 604 341
<i>dont SWAPS</i>	50 445 850	58 797 262	180 065 286	81 304 077	62 218 352	174 604 341
<i>Achat de FRA</i>						
<i>Vente de FRA</i>						
Opérations conditionnelles de couverture	630 000			6 400	724 400	
<i>dont Achat de SWAP OPTION</i>						
<i>Vente de SWAP OPTION</i>						
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>	315 000			3 200	362 200	
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>	315 000			3 200	362 200	
Autres opérations conditionnelles						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture						
<i>dont Achat d'option change</i>						
<i>Vente d'option change</i>						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR AUTRES INSTRUMENTS A TERME						
Opérations fermes						
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>						
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>						
Opérations conditionnelles						
<i>dont Achat d'option</i>						
<i>Vente d'option</i>						

Note 3.6 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

Engagements donnés

	Montant 2013	Montant 2012
Engagements de financement	8 674 000	8 402 000
Engagements de garantie	3 161 262	3 257 609
Engagements sur opérations devises	5 466 591	5 508 542
Engagements sur instruments financiers à terme	165 291 405	157 569 568
TOTAL	182 593 258	174 737 719

Engagements reçus

	Montant 2013	Montant 2012
Engagements de financement		
Engagements de garantie	3 382	11 308
Engagements sur opérations devises	5 129 423	5 326 011
Engagements sur instruments financiers à terme		
TOTAL	5 132 805	5 337 319

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

Note 3.7 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2013		Montant 2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux - comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	85 440	220 259	74 711	267 442
Swaps	2 924 086	2 153 948	4 305 207	2 611 928
Risques de taux - hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Swaps	12 027 936	12 043 633	13 191 363	13 151 218
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Swaps	8 448	1 432	8 689	2 798

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n°2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marchés.

Notes annexes au compte de résultat

Note 4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2013	Produits 2012
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	7 782 950	8 231 066
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	173 498	208 684
PRODUITS SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	651 019	841 721
PRODUITS SUR PRETS SUBORDONNES	87 245	98 713
AUTRES PRODUITS A CARACTERE D'INTERETS	19 749	25 411
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS	9 567	35 789
TOTAL	8 724 028	9 441 384

	Charges 2013	Charges 2012
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	6 743 180	7 330 178
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	399 311	499 624
CHARGES SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 287 497	1 360 626
CHARGES SUR EMPRUNTS SUBORDONNEES	341 694	379 991
AUTRES CHARGES A CARACTERE D'INTERETS	116 165	104 522
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		
TOTAL	8 887 847	9 674 941

Note 4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2013	Montant 2012
REVENUS DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE DE PLACEMENT	13 804	6 093
REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	384 963	406 706
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
TOTAL	398 767	412 799

Note 4.3 Commissions

	Produits 2013	Produits 2012
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	8 114	284
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	5 426	3 805
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	61	82
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	1	2
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	37 503	26 777
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	1 549	1 124
REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
TOTAL	52 654	32 074

	Charges 2013	Charges 2012
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	586	961
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1	
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	7 163	8 943
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	1 033	1 011
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	29 938	16 724
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	1 601	1 330
DOTATIONS AUX PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
TOTAL	40 322	28 969

Note 4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2013	Montant 2012
TITRES DE TRANSACTION	1 683	16 860
CHANGE	4 259	2 825
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	(562)	(793)
DOTATIONS / REPRISES NETTES DE PROVISIONS	40 143	131 025
TOTAL	45 523	149 917

Note 4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2013	Montant 2012
FRAIS D'ACQUISITION SUR TITRES DE PLACEMENT	(497)	(54)
PLUS OU MOINS-VALUES NETTES DE CESSIONS	54 246	125 094
DOTATIONS OU REPRISES NETTES DE PROVISIONS	43 549	165 239
TOTAL	97 298	290 279

Note 4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2013	Montant 2012
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	2 080	743
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	(8 822)	(9 338)
TOTAL	(6 742)	(8 595)

Note 4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2013	Montant 2012
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 642	5 329
CHARGES DE RETRAITES	690	641
AUTRES CHARGES SOCIALES	1 674	1 641
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES	356	325
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	1 212	895
AUTRES IMPOTS ET TAXES	12 456	17 893
SERVICES EXTERIEURS	38 132	34 734
DOTATIONS/REPRISES SUR PROVISIONS SUR CHARGES GEN. D'EXPLOITATION		1 120
CHARGES REFACTUREES	(7 069)	(6 750)
TOTAL	53 093	55 828

CICE : Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 17 822,93 € au titre de l'exercice 2013.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissements, en particulier dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes) et système de visioconférences sur ordinateur portable permettant aux clients et aux sociétaires d'être à la fois plus proches de leurs chargés de clientèle et à la fois de réaliser des économies énergétiques;
- en développements informatiques concernant de nouveaux moyens de paiement par téléphone,
- en recherches de nouveaux services au bénéfice de notre clientèle de commerce,
- dans la prospection de nouveaux marchés nationaux et internationaux permettant de réduire nos coûts de production des prestations fournies aux clients et aux sociétaires.

S'agissant spécialement de la prospection de nouveaux marchés et de nouveaux clients, certaines régions en développement commercial sont également amenées à renforcer leurs effectifs.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le Groupe s'est élevé à 5 514 357,77 contre 5 267 225,73 € en 2012. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Concernant les transactions avec les parties liées :

- Le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de PDG de M. Lucas, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 770 000 euros (charges sociales incluses) actuellement ;
- Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de DG délégué de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1 120 000 euros (Charges sociales incluses) actuellement. Encours provisionné au 31-12-2013. Pour son mandat social, M. Fradin bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 17 923 euros en 2013.

"Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L933-1 à L933-6 du Code du travail sont de 2 787 heures".

Conformément au décret 2008-1487 du 30 novembre 2008 relatif aux commissaires aux comptes, les honoraires payés au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés 596 961,60 €. Ceux décaissés au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre des DDL (diligences directement liées) se sont élevés à 939 428,10 €.

Note 4.8 Coût du risque

	Montant 2013	Montant 2012
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	(10 470)	
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	10	63 045
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS		(60 208)
TOTAL	(10 460)	2 837

La reprise de provision et la pertes sur créances irrécouvrables intervenues en 2012 étaient liées au risque sur la Grèce.

Note 4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2013	Montant 2012
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6	
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(20 218)	178 683
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR ACTIFS IMMOBILISES	(13 253)	(103 200)
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR RISQUES ET CHARGES	(14 000)	
TOTAL	(47 465)	75 483

Note 4.10 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2013	Montant 2012
(A) IMPOT DU AFFERENT AU RESULTAT ORDINAIRE	6 731	25 641
(B) IMPOT DU AFFERENT AUX ELEMENTS EXCEPTIONNELS		
(C) EFFETS DE L'INTEGRATION FISCALE	(41 652)	(40 013)
(A+B+C) IMPOT SUR LES BENEFICES DU AU TITRE DE L'EXERCICE	(34 921)	(14 372)
DOTATIONS AUX PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES		
REPRISES DE PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	(108)	
IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE	(35 029)	(14 372)

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
au cours des cinq derniers exercices (montant en €),

	2009	2010	2011	2012	2013
1. Capital en fin d'exercice					
a) Capital Social	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 324 813 250,00	1 326 630 650,00	1 329 256 700,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	26 043 845	26 043 845	26 496 265	26 532 613	26 585 134 (a)
c) Valeur nominale des actions	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
d) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
2. Opérations et résultats de l'exercice					
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	339 294 315,93	222 520 610,80	374 735 749,37	613 947 145,96	383 360 600,79
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	48 974 566,71	284 102 040,62	485 783 259,18	404 393 723,58	220 719 959,14
c) Impôts sur les bénéfices	-106 072 636,66 (NB)	-11 742 875,03	-41 469 790,81	-14 371 909,94	-34 921 389,62
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	217 872,50	93 768,43	120 989,88	62 577,07	91 347,06
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	330 938 950,34	302 074 929,32	289 765 321,77	649 396 490,02	311 481 573,22
f) Résultat distribué	129 177 471,20	0,00	52 463 198,60	70 263 445,09	130 116 946,54
3. Résultats par actions					
a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provision	5,95	11,36	19,89	15,78	9,61
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12,71	11,60	10,94	24,48	11,72
c) Dividende attribué à chaque action	4,96	0,00	2,00	2,65	4,90 (b)
			0,83	1,33	2,04 (b)
4. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	25	27	26	27	27
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	4 736 290,22	7 300 519,96	4 859 236,29	5 328 750,54	5 641 794,04
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales)	1 915 023,19	2 567 884,95	2 004 643,97	2 281 964,98	2 381 796,54

(a) : 26 532 613 actions portant jouissance sur l'année complète et 52 521 actions nouvelles portant jouissance à partir du 1er août 2013.

(b) : Le dividende versé est de 4,90 € pour les actions portant jouissance sur l'année complète et de 2,04 € pour les actions nouvelles portant jouissance à partir du 1er août 2013.

(NB) : "Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts. Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03, qui s'applique à compter de l'exercice 2001."

IV.3 - Renseignements relatifs aux filiales et participations

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCEDE 1 % DE NOTRE CAPITAL A SAVOIR : 13 292 567 euros	Capital au 31.12.2012	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31.12.2012	Quote-part du capital détenu au 31.12.2013 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2013		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2012	Montant des cautions et fournitures par la Banque au 31.12.2013	Chiffre d'affaires au 31.12.2012	Bénéfice net ou perte au 31.12.2012	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2013	Observations
				Brute	Nette						
1) Filiales (plus de 50 % du capital est détenu par notre société)											
VENTADOUR INVESTISSEMENT 1, SA, Paris	600 000	-3 824	100,00	600 294	600 294	403 513	0	0 (3)	28 776	0	
CM-AKQUISITIONS GmbH, Düsseldorf	200 225	118 736	100,00	200 225	200 225	4 680 000	0	7 728	78 765	0	
CREDIT MUTUEL-CIC Home SFH (ex CM-CIC COVERED BONDS)	220 000	2 097	100,00	220 000	220 000	4 429 328	0	2 112 (4)	688	0	
GRUPE REPUBLICAIN LORRAIN COMMUNICATION, SAS, Woippy	1 512	78 291	100,00	94 514	38 014	11 536	0	4 442	-36 356	0	
CIC IBERBANCO, SA à Directoire et Conseil de Surveillance, Paris	25 143	45 497	100,00	84 998	84 998	34 006	0	19 271 (4)	1 343	164	
EBRA, SAS	40 038	-98 206	100,00	40 038	0	224 545	0	2 164	-6 455	0	
BANQUE DU CREDIT MUTUEL ILE-DE-FRANCE, SA, Paris	15 200	3 892	100,00	19 041	19 041	0	0	46 (4)	14	0	
CM-CIC IMMOBILIER (ex ATARAXA)	31 137	35 685	100,00	80 986	80 986	6 785	0	3 036	11 377	1 564	
BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL BECM, SAS, Strasbourg	105 934	476 294	96,08	244 722	244 722	3 868 875	5 150 000	191 126 (4)	63 641	18 397	
SOCIETE FRANCAISE D'EDITION DE JOURNAUX ET D'IMPRIMES COMMERCIAUX "L'ALSACE", SAS, Mulhouse	10 210	-9 609	95,60	15 946	10 443	5 436	0	1 771	-39 648	0	
CARMEN HOLDING INVESTISSEMENT, SA, Paris	489 967	460 292	100,00	959 834	959 834	7 430 791	0	0 (3)	40 244	0	
SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN	2 400	-23 612	92,04	83 909	62 209	0	0	98 232	-2 212	0	
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, SA, Paris	608 440	9 162 000	72,73	2 945 749	2 945 749	34 276 603	6 255 182	4 260 000	698 000	207 012	Activité Consolidée
GRUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, SA, Strasbourg	1 118 793	3 916 922	52,81	974 661	974 661	0	0	8 307 197	524 221	127 684	Activité Consolidée
SPI (SOCIETE PRESSE INVESTISSEMENT), SA, Houdemont	77 239	26 884	50,96	75 200	75 200	0	0	0 (3)	-37 430	0	
2) Participation (de 10 à 50 % du capital sont détenus par notre société)											
TARGOBANK Espagne (ex BANCO POPULAR HIPOTECARIO)	176 045	108 298	50,00	312 500	312 500	9 641	27 781	82 003 (4)	483	0	
BANQUE DU GROUPE CASINO, SA, Saint Etienne	23 470	86 701	50,00	88 571	88 571	539 000	324 000	78 678 (4)	-8 439	0	Activité Consolidée
CM-CIC LEASE, SA, Paris	64 399	36 738	45,94	47 779	47 779	3 224 457	27 787	10 572 (4)	1 955	888	
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR, Casablanca	1 719 635 (1)	14 426 322 (1)	26,21	1 132 993	1 132 993	0	0	9 017 776 (1)	1 579 461 (1)	11 751	Activité Consolidée
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT, SA, Paris	299 702	11 394	22,95	71 313	71 313	37 751	453 359	5 460 (4)	1 764	406	
BANQUE DE TUNISIE, Tunis	112 500 (2)	358 914 (2)	33,52	200 740	200 740	0	0	161 347 (2)	63 379 (2)	4 250	
CLUB SAGEM, SAS, Paris	119 231	219 342	12,63	56 694	56 694	0	0	0 (3)	NC	0	
3) Autres titres de participation (le capital détenu par notre société est inférieur à 10 %)											
BANCO POPULAR ESPANOL, Madrid	840 855	12 417 966	4,88	515 872	490 872	0	0	3 777 816 (4)	-2 460 943	1 323	Activité Consolidée
EUROCLEAR, SA, Paris	10 265	519 845	2,50	14 546	14 546	0	0	0 (3)	12 349	316	
COFIDIS PARTICIPATION, SA, Villeueuve d'Asq	68 594	998 461	7,41	47 499	47 499	408 500	0	520 988 (4)	103 573	2 858	Activité Consolidée

(1) Montants exprimés en milliers de Dirhams Marocains (MAD)

(2) Montants exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND)

(3) Chiffre d'Affaires "Sans objet" pour la société

(4) PNB pour les Etablissements de Crédits

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS	Capital au 31.12.2012	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31.12.2012	Quote-part du capital détenu au 31.12.2013 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2012		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2013	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31.12.2013	Chiffre d'affaires au 31.12.2012	Bénéfice net ou perte au 31.12.2012	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2013
				Brute	Nette					
1) Filiales non reprises au paragraphe A										
a) filiales françaises (ensemble) <i>dont SNC Rema, Strasbourg</i>				47 542 305	33 383 305	56 203 0	0 0			3 262 70
b) filiales étrangères (ensemble)				0	0					
2) Participation non reprises au paragraphe A										
a) participations françaises (ensemble) <i>dont Société de Gestion des Parts du Crédit Mutuel dans le Journal "L'Alsace", Société Civile, Strasbourg</i>				19 241 6 604	13 224 0	207	0			553
b) participations étrangères (ensemble)				3 152	3 152	800	0			4 450
3) Autres titres de participation non repris au paragraphe A										
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble)				12 144	11 577	0	0			56
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				586	586	0	0			0

IV.4 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris – La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies et de la détermination et de la détermination du caractère inactif du marché et des paramètres utilisés.

- Comme indiqué dans les notes 1 et 2.4 de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement, et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et au passif par des provisions générales pour risques de crédit.
- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
 Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG et Autres
 Olivier Durand

V. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

V.1 - Informations générales

V.1.1 - Préambule

Le rapport de gestion doit exposer, en application de l'article R225-105 du code de commerce, les actions menées et les orientations prises par la société, pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de notre activité (Loi de Grenelle II article L.225).

Eu égard à notre organisation, les informations requises sont indiquées ci-après au nom de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le compte du périmètre CM11-CIC. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel porte pour le périmètre CM11 l'agrément collectif (code banque) de l'ensemble des caisses qui lui sont affiliées et constitue la tête de groupe de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses filiales au sens de l'article L.233-3 et L.233-16 du code de commerce.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel suit les recommandations de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en matière de RSE.

La Fédération et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Les caisses locales adhèrent à une Fédération, association régie par la loi du 1er juillet 1901. La Fédération est, selon l'implantation géographique de la caisse locale, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou une association régie par le code civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin, et Moselle pour les caisses locales de ces trois départements.

La Fédération, organe de stratégie et de contrôle, représente ainsi le Crédit Mutuel dans sa région.

Au plan réglementaire, technique et financier, la Caisse Fédérale dénommée « Caisse Fédérale de Crédit Mutuel » dispose de l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profitent l'ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées conformément au code monétaire et financier et qui sont adhérentes à la Fédération.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel répond de la solvabilité et de la liquidité du Groupe comme du respect au sein de ce Groupe de la réglementation bancaire et financière.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel assure ainsi pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités mais aussi des prestations de services, techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales d'assurances, d'informatique, de crédit-bail.

En application du code monétaire et financier, chaque groupe de Crédit Mutuel est structuré autour d'une Fédération, d'une Caisse régionale et de l'ensemble des caisses locales qui sont affiliées à cette Fédération, et qui utilisent le même code banque (CIB) que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Cette dernière qui porte l'agrément collectif délivré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, est garante de la liquidité et de la solvabilité des caisses.

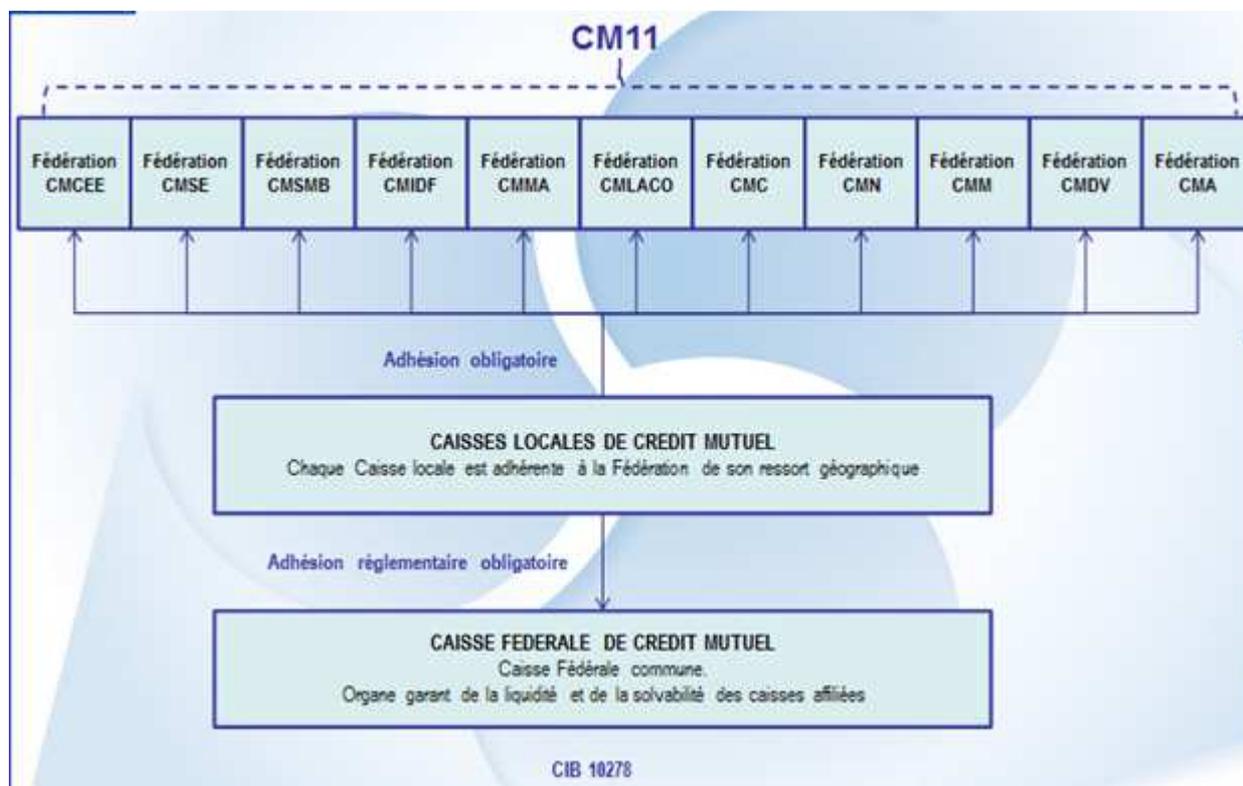
Le code banque de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est le 10278.

Depuis le 1er janvier 2012, le périmètre du groupe CM11 (ci-après « le groupe CM11 ») regroupe les Fédérations de Crédit Mutuel ayant mis en place des partenariats agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), et qui ont abouti à rendre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, caisse commune aux 11 groupes de Crédit Mutuel formés par :

- le Crédit Mutuel Centre Est Europe - CEE - (Strasbourg)
- le Crédit Mutuel Ile-de-France - IDF - (Paris)
- le Crédit Mutuel Midi Atlantique - MA - (Toulouse)
- le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc - SMB - (Annecy)
- le Crédit Mutuel Sud-Est - SE - (Lyon)
- le Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest - LACO - (Nantes)
- le Crédit Mutuel Normandie - N - (Caen)
- le Crédit Mutuel Méditerranéen - M - (Marseille)

- le Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais - DV - (Valence)
- le Crédit Mutuel du Centre - (Orléans),
- le Crédit Mutuel Anjou - CMA - (Angers).

Chaque Fédération a gardé son autonomie et ses prérogatives sur son territoire.



Liens de solidarité au sein du groupe Crédit Mutuel et du groupe CM11

Le dispositif de solidarité du Crédit Mutuel vise à assurer en permanence la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel afin de prévenir toute défaillance (article L511-31 du code monétaire et financier). Il repose sur un ensemble de règles et de mécanismes mis en place au niveau des groupes régionaux et au niveau confédéral.

Dispositions applicables au niveau des groupes régionaux

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du groupe CM11 est un mécanisme de solidarité fédérale qui prend appui sur l'article R.515-1 du Code monétaire et financier indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des sociétaires dans la limite de la valeur nominale des parts sociales souscrites par le sociétaire.

Ce texte prévoit que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution peut, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées « lorsque la liquidité et la solvabilité des caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation ». La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel bénéficie d'un agrément collectif pour elle-même et toutes les caisses locales affiliées. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a considéré que la liquidité et la solvabilité des caisses locales étaient garanties du fait de cette affiliation.

Toutes les caisses locales ainsi que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel cotisent au Fonds de Solidarité. La contribution est calculée sur la base du total bilan et du PNB. La contribution annuelle est déterminée de telle manière que son montant, augmenté des remboursements de subventions, permette de couvrir les besoins de subventions des caisses locales déficitaires. Ainsi, le résultat au Fonds de Solidarité est en principe équilibré. Les caisses locales déficitaires et celles dont le résultat est insuffisant pour verser la rémunération des parts sociales reçoivent une subvention annuelle leur permettant de verser ladite rémunération.

Ces subventions sont remboursables dès « retour à meilleure fortune ». Les caisses locales remboursent tout ou partie de la subvention antérieurement reçue, dans la limite d'un montant leur permettant de verser la rémunération des parts sociales B.

Dispositions adoptées au niveau national

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel est notamment chargée, de veiller à la cohésion de son réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés. A cette fin, elle doit prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau (art L. 511-31 du Code Monétaire et Financier).

Toutes les interventions nécessaires peuvent être décidées par le conseil d'administration confédéral s'il s'avère que les mécanismes existant au niveau des groupes régionaux sont insuffisants pour régler les éventuelles difficultés auxquelles peut être confronté un groupe.

La responsabilité sociale de l'entreprise

Les valeurs coopératives fondatrices du Groupe : entraide, solidarité, responsabilité, trouvent aujourd'hui une acuité toute particulière dans une société bousculée par des incertitudes économiques. La forte présence du Groupe dans les régions et sa proximité avec les différents acteurs permettent de répondre au mieux aux attentes de nos clients et de nos 4,4 millions de sociétaires.

La démarche de développement durable permet une prise de conscience globale et partagée : elle répond aux valeurs fondatrices du Groupe insistant sur le caractère pérenne et responsable de l'activité bancaire. Ces valeurs ont rarement été si nécessaires et si modernes. Ce sont elles qui continuent de guider notre fonctionnement quotidien et nos ambitions.

La mobilisation et la formation des différents niveaux de contribution sont facilitées par la diffusion d'une newsletter hebdomadaire spécifique à la RSE. Diffusée depuis près de 5 ans cette lettre contient une veille informative générale et concurrentielle ainsi que la mise en valeur des bonnes pratiques des différentes entreprises du groupe ce qui permet de développer une pédagogie active étendue depuis l'automne 2013 à tous les salariés.

Le rapport présente :

- Une illustration partielle de la diversité des actions menées et engagements pris par le Groupe CM11-CIC et ses filiales qui seront davantage détaillés dans le rapport annuel RSE.
- Des tableaux chiffrés consolidant les indicateurs quantitatifs extra-financiers retenus par le groupe.
- Une note méthodologique rappelant le dispositif mis en place pour consolider les informations tant qualitatives que quantitatives des entreprises du groupe, permettant ainsi la conformité avec les obligations de l'article L.225 de la loi Grenelle2 et une meilleure définition de nos ambitions.

V.1.2 – La stratégie de développement durable : la banque au service de tous

A l'initiative de plusieurs élus régionaux et nationaux représentant les sociétaires, le Groupe s'est engagé de longue date dans une réflexion sur la responsabilité sociétale de l'entreprise et le développement durable. Une démarche a été formalisée depuis plus de 8 ans et a permis progressivement de construire et d'enrichir par les différents engagements et actions de nos établissements, un reporting qui répond aujourd'hui aux obligations de la loi Grenelle 2. Les bilans coopératifs et autres rapports de la vie mutualiste déjà existants dans les différentes Fédérations régionales permettent aujourd'hui de se conformer ainsi plus facilement à ces nouvelles obligations légales. La mobilisation de tous les acteurs du Groupe, des caisses locales jusqu'aux filiales ont permis au fil des années de renforcer notre expertise collective, de fiabiliser le recueil d'informations et d'indicateurs et de fixer des objectifs de progrès.

La responsabilité sociale et environnementale du Groupe est en grande partie influencée par la nature de son organisation coopérative. En effet, la double qualité de sociétaire et client permet aux utilisateurs-copropriétaires de contribuer à la gestion de l'entreprise et à la définition de ses choix stratégiques. Cette organisation coopérative non centralisée proche des territoires permet d'offrir une gamme de produits et services adaptés, accessibles au plus grand nombre. Dans cette relation de proximité avec le sociétaire-client, qui n'est pas un simple consommateur, la caisse locale constitue le maillon fort.

Chaque année, près de 1400 assemblées générales permettent aux 4,4 millions de sociétaires-clients selon le principe «un homme une voix» d'élire leur représentants c'est-à-dire près de 16 400 administrateurs (dont

4700 femmes). Le nombre de sociétaires participants ou représentés aux Assemblées Générales des Fédérations est quasi constant sur les cinq dernières années et avoisine les 206 000 sociétaires soit une moyenne globale de 5 %. Des challenges, des initiatives pour renforcer la participation des sociétaires à la vie démocratique de l'entreprise mais l'implication effective dépend toutefois largement des lieux d'implantation de la caisse locale (zone rurale, urbaine, ancienneté, dynamisme associatif environnant, modalités d'animation...).

Dans un environnement économique international tendu et très compétitif, le groupe Crédit Mutuel a consolidé ses fondamentaux, notamment grâce à la qualité du service de proximité aux sociétaires. Tout en poursuivant son développement à toutes ses clientèles au bénéfice des économies régionales, le Groupe s'est souvent classé (comme en 2012 par Global Finance), au 1er rang des banques françaises les plus sûres.

Son ancrage local, sa stratégie clairement tournée vers la banque de détail, sa gestion coopérative prudente et sa solidité financière ont permis notamment de développer les crédits aux PME, TPE...

Fidèle à ses origines, le Groupe contribue activement à une bancarisation effective pour l'ensemble de la population française.

Le renforcement du maillage territorial des implantations des différents guichets bancaires du Groupe au fil des années a permis une présence diversifiée et forte dans l'ensemble de nos Régions. Véritable acteur de cohésion sociale et économique de nos territoires, le Groupe propose ainsi ses produits et services dans près de 4 500 points de contacts en France et à l'étranger.

Bien présent dans les zones péri-urbaines, le groupe n'a ainsi délaissé aucune zone d'habitation de nos territoires. En 2013, plus de 15 % des implantations du groupe sont localisées dans les aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) et plus de 45% des zones franches urbaines sont desservies par une enseigne du Groupe. Offrir aux sociétaires-clients des services de qualité en tout point du territoire et adaptés à chacun est donc un objectif permanent.

Acteur des réseaux de proximité, le groupe est le partenaire actif de près de 60 % des comités d'entreprise et d'une association sur trois (plus de 313 000 associations clientes), particulièrement présents dans le secteur de l'action sociale et humanitaire.

Garantir des principes d'intégrité, d'honnêteté entre l'organisation et ses parties prenantes participe aussi de la RSE. Plusieurs entités du Groupe appliquent les dispositions d'un code d'éthique et de déontologie adopté dès avril 2006 et qui présente l'originalité de fixer des règles de bonne conduite applicable par tous, élus et salariés, selon les responsabilités exercées. Il est fondé sur le respect des principes généraux suivants : servir au mieux les intérêts des sociétaires-clients, observer strictement les règles de confidentialité. Les collaborateurs qui occupent des fonctions sensibles sont soumis à des règles encore plus strictes encadrant et limitant notamment leurs opérations personnelles. Ce code est public et disponible sur les sites du groupe. Son préambule rappelle que le Groupe s'engage à :

- favoriser la participation des sociétaires à l'activité et la vie statutaire de leur caisse locale
- construire avec ses sociétaires et clients des relations fortes et durables fondées sur la confiance
- réciproque, la transparence et le respect des engagements mutuels
- être à leur écoute, les conseiller, les aider dans leurs projets et leurs difficultés
- leur proposer des produits et services de qualité
- contribuer au développement local et à l'emploi, en encourageant l'épargne et en la mettant au service
- de l'économie locale et régionale
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie, à la solution des problèmes de société et au
- développement durable.

Engagé dans une démarche de transparence et de «clarté» de la relation avec ses sociétaires-clients, le groupe affirme sa volonté de mettre l'information et des conseils pratiques au service de tous et accessibles à tous. Ainsi, les engagements pris avec les associations de consommateurs dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (dont le Groupe est membre titulaire) sont tenus. Des guides «clarté» et des conventions sur les tarifications des opérations et services applicables notamment aux particuliers, aux professionnels et entreprises, aux agriculteurs et aux associations sont régulièrement édités. Le Groupe s'est associé au portail «Territorial» pour diffuser de l'information (réglementaire, juridique, actualités...) sur le milieu associatif et poursuit le développement de son propre site «associathèque».

V.1.3 - Des engagements sociétaux

Malgré une situation économique et sociale difficile, la collecte en dépôts comptables a fortement progressé, gage de confiance dans des établissements de proximité permettant de développer les crédits.

Le Groupe peut ainsi mettre à la disposition des particuliers et des entreprises des solutions de financement simples et accessibles (crédits d'équipement, prêts à l'habitat, prêt à la création d'entreprise...) répondant à leurs attentes.

Dans un contexte de ralentissement général de l'activité économique nationale, les crédits d'investissement et de fonctionnement octroyés par le groupe sont en hausse de 2.80 % par rapport à 2012 et représentent un encours global de 53.2 milliards € (CM11 règlementaire +CIC réseau) et contribuent ainsi au financement des économies régionales. Véritable soutien du tissu économique local, le Crédit Mutuel participe ainsi activement à la vie des territoires et des bassins d'emploi.

Afin de faciliter le financement et l'accès au crédit bancaire pour les TPE, des procédures spécifiques ont été développées notamment avec deux sociétés de garantie Oséo/BPI France et France Active garantie.

En complément de l'offre «classique» des banques du Groupe, le montant total des microcrédits et crédits accompagnés, financés par le Groupe en 2013, à travers les réseaux Adie, France active dont dispositif NACRE et France initiative Réseau, s'est élevé à 216 millions d'euros. Le Groupe intervient pour la création d'activité et d'emploi :

- directement via les associations et fondations créées par les Fédérations régionales – notamment sous la dénomination «Créavenir» qui intervient avec des outils de financement (prêts d'honneur, avances remboursables, subventions ou cautionnement) et avec la mise à disposition de moyens humains pour aider les créateurs-repreneurs. Les critères de financement peuvent varier selon les organisations régionales, mais l'ancrage local et la réactivité restent les dénominateurs communs ;
- en partenariat avec les réseaux reconnus d'accompagnement : France initiative, B.G.E. (ex Réseau boutiques de gestion), France active, Adie. Ces réseaux visent à créer et consolider des emplois en priorité pour ceux qui en sont exclus – demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes handicapées... et interviennent en bonne intelligence en fonction des montants de prêt, du montant global du projet et des capacités financières du créateur ;
- en leur facilitant l'accès au crédit et en leur apportant un soutien technique et financier.

Par ailleurs, le programme Facil'Accès, mis en place dès 2009, permet à une population de personnes interdites de chèques de rester «bancairisée» grâce à des cartes de paiement et de retrait interbancaires à autorisation systématique. Des partenariats avec des organismes de tutelle ont aussi permis d'améliorer l'accès aux services bancaires des personnes majeures protégées.

Accompagner les sociétaires-clients et soutenir l'entraide

Fidèle à ses engagements coopératifs et mutualistes, le Groupe propose des solutions pour soutenir l'insertion économique et sociale des personnes en difficulté. Grâce notamment à leurs administrateurs bénévoles, les caisses locales savent souvent trouver de bonnes solutions et donner les «coups de pouce» nécessaires à ses sociétaires-clients au travers de solutions individualisées voire de crédits adaptés. Fortement engagé dans les dispositifs de crédits accompagnés, le Groupe a su développer des partenariats là où il lui semblait préférable de se rapprocher d'associations compétentes et expérimentées.

Élus bénévoles et salariés de la banque coopérative animent les structures qui organisent la solidarité interne : Comités d'aide économique et sociale, Commissions de solidarité, Caisses solidaires. Ils travaillent de concert avec des associations et structures sociales pour accompagner les personnes fragilisées. Une attention toute particulière est apportée aux situations personnelles ou professionnelles qui changent brutalement ou accidentellement : maladie, perte d'emploi, «accidents de la vie»... Face aux difficultés rencontrées par les personnes subissant des problèmes graves de santé, la convention Aeras mise en œuvre dans les caisses permet de faciliter l'accès à l'assurance et au crédit. De plus, plusieurs Fédérations développent des guides de «pratiques solidaires» pour aider les Directeurs et les chargés de clientèle à apporter des réponses concrètes et adaptées aux sociétaires en situation de précarité.

Certains groupes régionaux ont pris depuis plusieurs années des initiatives originales : le Groupe a été dès 2004 la 1ère banque à expérimenter le microcrédit personnel en partenariat avec le Secours Catholique. Le microcrédit s'est depuis inséré dans un dispositif d'Etat, géré par le Fonds de cohésion sociale (Fcs). Le Groupe prend à sa charge 50 % du risque sur ces crédits. Le Fonds de cohésion sociale complète la

couverture du risque par convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations. es conventions de même nature ont été signées avec d'autres partenaires et notamment Familles Rurales afin de permettre un accès au microcrédit social en dehors des zones urbaines.

Au sein de la Fédération Centre Est Europe, l'essentiel du soutien aux sociétaires en difficulté est apportée directement par les Caisses elles-mêmes. Fortes de la connaissance qu'elles ont de leurs sociétaires-clients, avec l'aide de leurs élus, elles décident de manière réactive de la mise en place de crédits de proximité (de faible montant) pour les accompagner lors d'une situation temporairement difficile : passer un cap de chômage partiel, rendre possible l'acquisition d'un moyen de transport qui permettra de prendre un emploi dans le village voisin... Dans ce cadre, plus de 35 millions d'euros ont été débloqués par les Caisses pour soutenir les 22000 demandes d'urgence des sociétaires et leur permettre le cas échéant de se sortir de situations délicates.

A côté de cet engagement historique dans l'aide à l'insertion économique et sociale, le groupe est très impliqué dans la lutte contre l'illettrisme et pour la lecture, et plus largement dans le domaine de la culture, de la musique et du patrimoine.

Une offre d'investissement social basée sur des critères « extra-financiers »

«L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.» Le Groupe souscrit totalement à cette définition proposée en 2013, par l'AFG (Association Française de la Gestion financière) et le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable). Cette définition, courte, simple, compréhensible par le grand public facilitera une plus grande transparence pour les fonds ISR ouverts au public et permettra sans doute la création d'un label national ISR.

De son côté, CM-CIC AM par ailleurs membre du FIR depuis 2004, de l'EuroSIF (Association européenne des FIR), de l'ICGN (International Corporate Governance Network) et du programme eau de CDM (Carbon Disclosure Project), a adhéré au code de transparence AFG-FIR depuis sa création et en 2012 aux PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Au total, les entreprises qui composent les fonds ISR gérés par CM-CIC Asset Management sont sélectionnées de manière rigoureuse et représentent un total de près de 5.7 milliards d'euros d'encours collectés par plusieurs fonds notamment labélisés par Novethic.

Une loyauté des pratiques

La RSE peut s'entendre comme respect des attentes des parties prenantes autres que les seuls objectifs financiers. A ce titre de nombreuses structures de décision de l'entreprise commencent à intégrer la dimension RSE dans leurs pratiques. Dans plusieurs groupes régionaux un comité dédié à la RSE existe et est composé d'administrateurs fédéraux. Sa vocation principale concerne généralement le reporting transverse RSE et les plans d'actions liés à l'environnement mais aussi les pratiques commerciales.

Outre les différents codes et chartes mis en œuvre au sein des entreprises du groupe, un dispositif efficace de lutte contre le blanchiment (LAB) de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux exigences réglementaires a été mis en place. Il s'appuie notamment sur les correspondants LAB au sein de chaque entité en France comme à l'étranger. L'application des contrôles (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la couverture des risques et de la bonne cohérence des procédures mises en place.

Enfin le groupe ne dispose pas d'implantation dans les Etats ou territoires dits « non coopératifs », dont la liste est régulièrement publiée par le gouvernement français. Les opérations susceptibles d'être réalisées par les clients vers des pays, dont le Groupe d'action financière internationale (GAFI) souligne les insuffisances, font par ailleurs l'objet de mesures de vigilance renforcée.

Le groupe a mis en place des moyens de sécurité renforcés pour les opérations des clients sur internet. Par ailleurs, Euro Information (E-I), filiale informatique du groupe Crédit Mutuel-CIC possède des équipes dédiées dont le métier consiste à mettre à jour en permanence les logiciels, les patches de sécurité, et mènent une veille permanente contre les pratiques délinquantes en matière de services bancaires à distance. Le niveau de sécurité est régulièrement audité par des auditeurs externes. E-I a aussi développé un module spécifique, la Barre de confiance CM qui s'installe dans le navigateur-Firefox, Chrome ou Internet Explorer-

et sécurise la navigation : dès qu'il décèle un site de phishing, le module bloque la page et suggère au client d'en sortir immédiatement. Enfin, une adresse mail spécifique, phishing@creditmutuel.fr permet à toute personne qui pense avoir identifié un site frauduleux de contacter Euro Information et d'obtenir une réponse systématique.

V.1.4 - Une politique sociale ambitieuse guidée par les valeurs mutualistes

Rouages essentiels de toute activité économique, les femmes et les hommes qui font le Groupe bénéficient d'une attention particulière. Les 58 320 salariés du groupe bénéficient d'accords salariaux favorables en matière de politique sociale et plus particulièrement de protection sociale, de durée des congés ou de formation continue.

Grâce aux politiques de formation, à la qualité de la relation humaine, la mise en œuvre des valeurs mutualistes se traduit dans des pratiques et une offre commerciale responsables.

La politique sociale globale du groupe est guidée par les valeurs mutualistes et coopératives du Groupe. Elle se traduit notamment par un système de rémunération non commissionnée et complété par un dispositif d'intéressement et de participation favorable aux salariés.

Emploi, diversité, politique de formation, promotion sociale

La gestion durable des ressources humaines au Groupe consiste non seulement à respecter les enjeux de la diversité, à viser le développement des compétences, mais aussi à favoriser l'autonomie et la promotion sociale. De nombreuses démarches s'inscrivant dans ces objectifs ont déjà été mises en œuvre : la formation professionnelle comme vecteur de développement des compétences et de promotion sociale, la diversité des recrutements ou encore une meilleure prise en compte de la parité.

Cependant, d'autres leviers doivent encore être développés et renforcés tels que la gestion des âges de la vie, l'intégration des personnes handicapées.

La promotion sociale déclinée aux différents niveaux de responsabilité des groupes régionaux repose sur un investissement continu et significatif en formation (71 % des salariés ont suivi une formation en 2013 représentant une moyenne d'une semaine de formation par salarié) et des temps importants d'auto-formation (notamment via les outils intranet Athéna...). Elle repose aussi sur un dialogue social de qualité et une organisation non centralisée favorisant l'autonomie et la reconnaissance collective. Cette politique renforce ainsi la capacité de mobilité des salariés qui peuvent notamment passer de fonction support à des fonctions plus commerciales d'animation ou d'encadrement. Soutenir l'emploi, valoriser et fidéliser les équipes (84% de CDI), diversifier les recrutements et faire progresser l'égalité des chances en sont les principaux enjeux. L'emploi ne constitue pas une variable d'ajustement mais reste un objectif stratégique. Plusieurs groupes régionaux (comme CMN par exemple) ont signé des chartes pour la diversité ou pour la parité mises en œuvre notamment dans le cadre des recrutements et des évolutions de carrière. Plusieurs accords ont été signés en 2013 lutter contre les discriminations intergénérationnelles (sur les jeunes et les seniors). CM11-CIC s'est engagé à maintenir les seniors dans l'emploi en gardant leur proportion dans les effectifs égale à celle constatée au 31 décembre 2012 et ce, sur les 3 ans d'application du plan. Cette impulsion globale à la politique d'égalité professionnelle a permis de faire progresser la proportion des femmes parmi les cadres et les dirigeants (le taux de femmes-cadres est passé de 26 % en 2007 à 32 % en 2013. En 2013 deux accords sur l'égalité professionnelle Hommes/Femmes ont été signés.

Une entreprise soucieuse des conditions de travail de ses collaborateurs :

La politique des ressources humaines de l'entreprise s'attache à développer des actions de prévention et de suivi au niveau de la sécurité et de la santé des collaborateurs. Pour de nombreuses entreprises du groupe, 2013 a été marquée par :

- La mise en œuvre d'un plan d'action relatif à la prévention du stress au travail. Les sujets abordés portent notamment sur l'agencement du poste de travail, le site intranet, l'utilisation de la messagerie, le rôle et la formation de manager, la formation et l'accompagnement des collaborateurs.
- Parallèlement, des chartes relatives à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence ont été signées et annexées dans les règlements intérieurs des entreprises concernées (CIC...),
- Et des plaquettes d'information intitulées «Prévenir tout acte de harcèlement et de violence au travail» ont été distribuées aux collaborateurs.

Le dialogue social

Le dialogue social au sein du Groupe se manifeste par la complémentarité des niveaux de négociation qui s'effectuent tant au plan régional que national. Les accords nationaux constituent un socle conventionnel commun applicable par l'ensemble des Fédérations régionales. A la suite de ces accords nationaux, des cycles de discussions peuvent prendre en compte certaines spécificités régionales. Le Groupe organise un dialogue social régulier avec les partenaires sociaux et dans la continuité de la précédente signature de juin 2012, il a actualisé en septembre 2013 la convention portant sur le droit syndical et le dialogue social avec l'ensemble des six organisations syndicales représentatives et un accord sur les minima conventionnels a été signé.

Par ailleurs, les instances paritaires de branche qui assurent un suivi et une veille en matière de formation et d'emploi (CPNE, Observatoire des Métiers) participent également à la réflexion sur les évolutions des métiers. Ainsi, l'Observatoire des métiers de la branche Groupe a analysé, en juin 2013, les évolutions de la relation bancaire liées aux attentes de la clientèle et aux nouvelles technologies et à leurs conséquences en matière d'organisation et d'évolution des métiers. Il a aussi réalisé une enquête sur les parcours d'accueil des nouveaux recrutés. Enfin, au sein des groupes, des discussions menées fin 2013 ont permis d'aboutir à des accords salariaux parmi les plus favorables aux salariés de la profession.

Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT

Du fait de ses activités et de la localisation de ses sites, le Groupe n'est pas directement exposé aux enjeux d'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants. Il est néanmoins conscient des engagements pris dans le cadre de Global Compact et s'interdit de recourir au travail des enfants comme au travail forcé, au sens des conventions de l'OIT.

La responsabilité sociale a aussi été mise en oeuvre dans la politique d'achat qui passe en grande partie par les centres de métiers fournisseurs du groupe comme Euro Information, SOFEDIS, CM-CIC Services. Ce dernier, en charge de la logistique, intègre l'aspect RSE dans ses appels d'offre pour les fournisseurs de moyens généraux avec un accent particulier sur le travail dissimulé et demande à chaque revue de compte (a minima annuelle mais plutôt semestrielle) avec les prestataires ce qui est fait chez eux pour la RSE.

V.1.5 - Le développement des préoccupations environnementales

Nous travaillons pour une meilleure gestion des ressources, la réalisation d'économies d'énergie, la réduction des nuisances. En qualité de société de services, les activités de CM11-CIC ont des impacts environnementaux directs limités. Néanmoins, des axes de progrès liés à son propre fonctionnement ont été identifiés et des axes d'améliorations ont été objectivés en tenant compte de la nature de notre activité (réduction de la consommation de papier, meilleure maîtrise des déplacements et de la consommation d'énergie au niveau : éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...). Un module d'autoformation à destination de tous les salariés du groupe sur la responsabilité sociale et environnementale est en cours de finalisation et sera déployé début 2014.

Dans le cadre de la réflexion sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre des objectifs (BEGES) mis en place dès 2012 dans l'ensemble des entités assujetties par la loi, il a été possible de définir des objectifs communs et adaptés à chaque entreprise notamment en fonction de son implantation géographique, de ses bâtiments... et de décider collectivement des outils à mettre en oeuvre comme le renforcement de l'efficacité énergétique afin d'améliorer l'isolation thermique et phonique.

Plusieurs initiatives ont été prises en matière de maîtrise des déplacements, ainsi des sites de covoiturage (intra ou extranet) ont pu être mis en place au CM Loire Atlantique ou CMCEE ou encore co-financés comme celui du Parc de la Haute Borne par COFIDIS. D'autres engagements ont également permis de sensibiliser les salariés du Groupe à la protection de l'environnement pour trouver des solutions ensemble. De manière générale, et afin d'économiser les déplacements, les salariés ont à leur disposition plusieurs solutions pour organiser et participer à une réunion : conférence téléphonique, par « Office Communicator », « Live meeting » avec option possible « Roundtable », visioconférence. Les flottes automobiles sont revues avec des critères de plus en plus restrictifs (moindres cylindrées et véhicules hybrides ou électriques). Enfin le Groupe est à ce jour le plus grand remettant en affranchissement dit « vert » de La Poste (c'est-à-dire n'utilisant pas le transport aérien ni le travail de nuit) avec un taux de pénétration de 80 %.

Depuis plusieurs années, le Groupe fait preuve d'incitations en matière environnementale au niveau local et régional. Il a su développer des produits spécifiques : en dehors des éco-prêts à taux zéro, sont proposés des crédits économie d'énergie long terme (encours : 45,6 millions d'euros), et des crédits économie d'énergie Scrivener (encours : 50 millions d'euros). Il participe activement à l'émergence de nouvelles formes de logement regroupées sous l'appellation «habitat participatif», qui pourraient constituer une troisième voie entre habitat individuel et collectif. Le groupe soutient par ailleurs le développement des énergies renouvelables et alternatives, et a financé plusieurs investissements dans la méthanisation et la création de parcs éoliens.

Afin d'améliorer la maîtrise des risques sociaux et environnementaux, une démarche a été entamée au niveau de la banque de financement. Tout nouveau financement de projet supérieur ou égal à 10 millions d'euros fera l'objet d'une analyse plus approfondie par la direction concernée et d'un reporting annuel. Une déclinaison de cette démarche est prévue dans les autres métiers.

Sans présenter de vulnérabilité particulière aux aléas du changement climatique, le Groupe a commencé à déployer une forte expertise en matière de maîtrise des consommations énergétiques. Cependant il est conscient des enjeux et a suivi avec attention le débat national sur la transition énergétique qui a pris fin en juillet 2013. Le Groupe sera très attentif à la discussion parlementaire qui devrait s'engager au printemps 2014. Une réflexion au niveau de CM-CIC Services Immobilier (qui gère une grande partie du parc immobilier du groupe) a déjà été initiée sur l'application de la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable (loi DDADUE) instaurant l'obligation d'un premier audit énergétique pour les grandes entreprises avant le 5 décembre 2015.

Enfin, le Groupe est engagé dans de nombreuses actions sociétales en faveur d'un développement durable des économies locales et en faveur de l'émancipation des populations de pays émergents. Depuis plus de 30 ans, le Centre international du Crédit Mutuel (CICM) de les populations de plusieurs pays en développement et créé les moyens d'une prise en main par les communautés locales de leur développement économique et social.

En 2013, dans un contexte politique difficile sur l'ensemble du continent africain, le Centre International du Crédit Mutuel a réaffirmé sa feuille de route : poursuivre les engagements pris, améliorer la couverture des risques dans l'ensemble des banques aidées en Afrique ou en Asie du sud-est, tendre à rendre les réseaux autonomes. Le logiciel SIBANQUE mis en oeuvre par le CICM pour aider les réseaux à se développer de manière professionnelle, a été actualisé en novembre 2013. Il permettra plus facilement la gestion des domiciliations de salaire, la gestion de l'ensemble des garanties de prêts, l'ouverture des opérations déplacées... Il sait déjà aussi bien répondre aux exigences spécifiques d'un réseau mature qui en est déjà à la monétique avec la carte BISO (MUCODEC, Congo) qu'à celles d'un réseau plus récent (CMBF, Burkina Faso). C'est là un point fort et un bel exemple de synergie technique entre le développement des réseaux partenaires du CICM et un outil de gestion performant (opérations, crédits, caisses, centralisation des données, etc.).

Pour répondre non seulement aux urgences mais aussi permettre la reconstruction, le Groupe a mis en place l'opération «ensemble reconstruisons Haïti» avec le double objectif de financer le fonctionnement, la reconstruction et l'aménagement de l'hôpital français de Port-au-Prince, et la construction d'un quartier d'habitations à Lafiteau.

Au total, par ses actions, le Groupe souhaite ainsi promouvoir la coopération, qui de par son fonctionnement, est une école de démocratie car elle favorise l'autonomie, la responsabilité et la solidarité.

V.2 - Note méthodologique - Indicateurs

Le Groupe considère la responsabilité sociétale de l'entreprise comme une façon de réaffirmer son identité et de renforcer sa distinction coopérative. Conscient des enjeux de notre société, le Groupe s'est engagé très tôt dans la production d'indicateurs RSE afin de mieux identifier les comportements et contributions de nos établissements à notre société et d'en rendre compte.

La méthodologie de mesure et de reporting, élaborée depuis 2006, a été étendue progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance du Groupe et actualisée régulièrement par un groupe de travail national sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale réunissant les différentes Fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du groupe.

Le Groupe CM11-CIC s'inspire et suit les recommandations développées par la Confédération en matière de RSE. Un rapport RSE est diffusé au niveau de la Confédération.

Ce groupe se réunit au minimum six fois par an et permet aux différentes entités du Groupe de mettre en commun les initiatives internes, les bonnes pratiques et de réfléchir sur la bonne mise en œuvre de la RSE dans les entreprises. Dans ce cadre, des échanges avec les parties prenantes et les autres banques coopératives ont aussi permis d'échanger notamment sur les indicateurs de gouvernance. Il a permis de définir un socle commun d'indicateurs.

Cette méthodologie, fruit d'un travail collectif, organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs nationaux des Fédérations de Crédit Mutuel et des filiales contribuant au reporting, et peut solliciter différents experts. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes et externes.

Au final, c'est un outil commun de collecte à l'ensemble du Groupe qui est mis en œuvre annuellement. La collecte comporte au total près de 400 items régulièrement revus permettant de renseigner les 42 informations réclamées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 mais aussi de nombreux indicateurs complémentaires sur la vie coopérative et démocratique du groupe.

Les informations publiées reflètent la volonté de meilleure connaissance et de transparence du Groupe. Les informations qualitatives permettent de décrire ou illustrer les actions ou les engagements pris par tout ou partie du Groupe et témoignent de son engagement continu en matière de RSE. Les indicateurs quantitatifs permettent d'apprécier l'évolution des informations. En 2012, plusieurs nombreux indicateurs avaient fait l'objet d'une attestation et d'une vérification de leur fiabilité par les commissaires aux comptes afin d'attester de leur présence et leur conformité aux obligations relatives à l'article 225 de la loi Grenelle 2.

La collecte des données 2013 a été annoncée dès l'automne afin de mobiliser l'ensemble des services concernés, organiser les paliers de remontées d'information et les contrôles de cohérence. La collecte a été décomposée en recherche d'informations qualitatives puis quantitatives. Il a pu être nécessaire de retraiter, suite à des vérifications de périmètre, de méthode ou de base de calcul, certains chiffres de l'année antérieure (ex. base des cartes Insee pour la qualification des implantations en zone rurale...). De manière générale, dans les cas de partenariat (ex microcrédit) ou de prestation les informations directement fournies par les partenaires sont privilégiées.

Périmètre et définitions

La Société mère est définie par la Caisse Fédérale, les 11 Fédérations partenaires, l'ensemble des Caisses de Crédit Mutuel affiliées à cette même caisse fédérale qui porte, pour leur compte, l'agrément collectif. Le périmètre de ce rapport couvre cette société mère ainsi que l'ensemble des entités qu'elle contrôle au sens des articles L. 233-3 ou L233-16 du code de commerce.

Dans ce rapport, nous utilisons le terme Groupe CM11-CIC qui regroupe les Fédérations et les Caisses qui en dépendent ainsi que le groupe BFCM. Le terme «Groupe» concerne le Groupe Crédit Mutuel, sauf lorsqu'il est précisé groupe CM11-CIC.

Données sociales :

Concernant l'effectif, il s'agit des salariés inscrits au 31 décembre hors stagiaires, hors intérimaires, hors prestataires extérieurs. Concernant les données sociales, le nombre total de jours d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : les congés maladie indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladies sans certificat médical, les accidents de travail et de trajet, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques, les congés parental, et les congés d'invalidité. Les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage...) et les congés de maternité et de paternité. Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre pas les subventions Fongecif et la formation en alternance.

Données sociétales :

Les informations relatives au microcrédit sont des données fournies par les principaux partenaires du groupe, à savoir l'Adie et France Active, les chiffres étant détaillés par Fédération, ainsi que ceux d'Initiative France

qui communique des chiffres globalisés Crédit Mutuel et CIC (le coefficient de progression national pouvant être appliqué au niveau régional).

En octobre 2012, la DATAR a publié une nouvelle classification des zones rurales en France s'appuyant sur les travaux de l'INSEE de 2011. Cette publication a entraîné une évolution sensible de l'appréciation de notre présence en zone rurale. Nous considérons comme point de vente en zone rurale toute implantation dans des communes de moins de 5 000 habitants.

Données environnementales :

Les informations relatives au suivi des consommations énergétiques et des consommations d'eau n'étant pas disponibles pour l'ensemble des agences du groupe CM11-CIC, un système de calcul a été déployé par CM-CIC Services pour permettre d'estimer ces consommations lorsque cela était nécessaire.

Ainsi, les données reportées pour Cofidis et CMA, ainsi que pour une partie des agences du réseau de CM11-CIC sont des basées sur les factures d'énergie. Des estimations sont réalisées pour les consommations des agences du CIC, mais des contrôles de cohérence entre les données remontées et les montants facturés pour les consommations d'énergie sont réalisés et des explications sont demandées aux sites.

Sur le reste du périmètre, représentant plus du tiers des données totales remontées, les consommations sont issues d'estimations. Les données manquantes qui n'ont pas été saisies par les contributeurs sont ainsi estimées de la manière suivante :

- Lorsque des données ont été saisies sur certains mois, une extrapolation sur les mois manquants est réalisée sur la base de la moyenne des mois saisis
- Lorsqu'aucune donnée n'a été saisie, et que la surface de l'agence est connue, une extrapolation est faite sur la base des surfaces des bâtiments en s'appuyant sur une moyenne groupe (consommations d'énergie / m²)
- Enfin, lorsque la surface n'est pas connue, une attribution arbitraire de surface est réalisée sur la base de la typologie des bâtiments, puis le ratio national par m² est appliqué.

Du fait de la nature des activités du Groupe, les nuisances sonores, pollutions des sols ou autres formes de pollutions sur les lieux d'implantation n'apparaissent pas significatives. Le groupe n'a pas non plus d'impact majeur sur la biodiversité cependant ces enjeux ont été nouvellement intégrés dans la réflexion globale RSE sans être inclus dans ce présent rapport. Le Crédit Mutuel n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement.

Périmètre de reporting :

Au total, le périmètre global retenu intègre toutes les activités banques, assurances, téléphonie du groupe soit 90% du total des effectifs du groupe CM11-CIC, l'activité presse étant exclue de cette consolidation cette année, du fait de ces spécificités. Des indicateurs adaptés devraient être déployés prochainement et permettre de les inclure progressivement dans les prochains rapports.

Pour le détail de la composition des périmètres, il convient de se reporter aux périmètres déclarés dans les rapports des entités déclarantes.

Volet	Indicateur de mesure	Taux de couverture	Exclusions de périmètre
Gouvernance	Nombre de sociétaires	100%	Pas d'exclusion : l'ensemble du cœur coopératif est repris dans le périmètre.
Social Sociétal Environnemental	Nombre de salariés en ETP :	90%	Ensemble groupe France (hors activité presse). 98% sur l'ensemble activité Banque-Assurance.

Les données de certaines filiales (CIC, Lyonnaise de banques, Cofidis, CMA et Targo notamment) ont fait l'objet d'une revue dans le cadre de la vérification des données extra-financières communiquées par le groupe Crédit Mutuel. D'autres part, les informations RSE des entités soumises à l'article 225 de la loi Grenelle 2 (CIC, Lyonnaise de banques, Cofidis) ont fait l'objet d'un audit des données sur la base de revues analytiques, de tests substantifs par échantillonnage, de comparaison avec des ratios de performance sectoriels, de revue de cohérence sur base d'entretiens et d'un rapport d'assurance comprenant une attestation de présence et un avis sur la sincérité par les commissaires aux comptes désignés Organismes Tiers Indépendants.

Gouvernance RSE et reporting

La méthodologie de mesure et de reporting, élaborée depuis 2006, a été étendue progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance du groupe et actualisée régulièrement par un groupe de travail national sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale réunissant les différentes Fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du groupe.

La mission RSE est rattachée au service Relations institutionnelles de la Direction générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel. Un réseau d'une vingtaine de correspondants des Fédérations et des principales filiales du groupe se réunit régulièrement pour élaborer les modalités de reporting et proposer des objectifs. Au sein des entités régionales ou filiales, plusieurs personnes peuvent être concernées et mobilisées par la RSE, tant dans sa réflexion générale que par son aspect reporting. Plusieurs Fédérations ont même organisé des réseaux d'animation RSE au niveau des caisses locales. A ce titre, au niveau de CM11-CIC, au Laco, une commission Agenda 21 existe depuis 5 ans et mène des actions sur le terrain.

Le groupe national se réunit au minimum six fois par an et permet aux différentes entités du groupe Crédit Mutuel de mettre en commun les initiatives internes, les bonnes pratiques et de réfléchir sur la bonne mise en œuvre de la RSE dans les entreprises. Dans ce cadre, des échanges avec les parties prenantes et les autres banques coopératives ont aussi permis d'échanger notamment sur les indicateurs de gouvernance. Il a permis de définir un socle commun d'indicateurs.

Cette méthodologie, fruit d'un travail collectif, organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs nationaux des Fédérations de Crédit Mutuel et des filiales contribuant au reporting, et peut solliciter différents experts. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes et externes.

Au final, c'est un outil commun de collecte à l'ensemble du groupe qui est mis en œuvre annuellement. La collecte comporte au total plus de 300 items régulièrement revus permettant de présenter les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle 2 mais aussi de nombreux indicateurs complémentaires sur la vie coopérative et démocratique du groupe.

Les informations publiées reflètent la volonté de meilleure connaissance et de transparence du groupe. Les informations qualitatives permettent de décrire ou illustrer les actions ou les engagements pris par tout ou partie du groupe et témoignent de son engagement continu en matière de RSE. Les indicateurs quantitatifs permettent d'apprécier l'évolution des informations. En 2012, de nombreux indicateurs avaient fait l'objet d'une attestation et d'une vérification de leur fiabilité par les commissaires aux comptes au niveau du groupe Crédit Mutuel afin d'attester de leur présence et leur conformité aux obligations relatives à l'article 225 de la loi Grenelle 2.

La collecte des données 2013 a été annoncée dès l'automne afin de mobiliser l'ensemble des services concernés, organiser les paliers de remontées d'information et les contrôles de cohérence. La collecte a été décomposée en recherche d'informations qualitatives puis quantitatives. Il a pu être nécessaire de retraiter, suite à des vérifications de périmètre, de méthode ou de base de calcul, certains chiffres de l'année antérieure (ex. base des cartes Insee pour la qualification des implantations en zone rurale...). De manière générale, dans les cas de partenariat ou de prestation les informations directement fournies par les partenaires sont privilégiées.

Les indicateurs RSE retenus tiennent finalement compte des différents référentiels de reporting existants et s'appuient notamment sur :

- Les définitions des indicateurs précisées dans les fichiers de reporting environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance,
- Le Global Reporting initiative (version4),
- L'article 225 de la loi Grenelle 2,
- La réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre (décret 2011-829 du 11 juillet 2011),
- Les principes de l'Alliance coopérative internationale (ACI),
- La Charte de l'identité coopérative de CoopFR adoptée en 2010,
- La recommandation 193 de l'OIT relative aux coopératives,
- Les principes directeurs de l'OCDE,
- Le Pacte Mondial (membre depuis avril 2003),
- Le Code de transparence de l'Association française de gestion financière - Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR),

- Le Label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES),
- Les échanges réguliers avec les parties prenantes (assemblées générales de sociétaires, ONG, agences de notation extra-financières...),
- Les réflexions collectives sur les pratiques de RSE dans les banques coopératives européennes (EACB..) et les autres secteurs coopératifs et sur les engagements pris par le groupe au niveau national et/ou Fédéral :
- Principes de l'Alliance coopérative internationale (ACI),
- Charte de l'identité coopérative de CoopFR adoptée en 2010,
- Pacte mondial/Global compact (membre depuis avril 2003),
- Principes pour l'investissement responsable (PRI),
- Code de transparence Association française de gestion financière - Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR),
- Transparency international France,
- Manifeste de l'entreprise responsable du world forum,
- Label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES),
- Label Novethic investissement socialement responsable (ISR)
- Label Finansol sur les produits solidaires.

Sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 225-105, le conseil d'administration ou le directoire de la société qui satisfait aux conditions prévues au premier alinéa de l'article R. 225-104 mentionne dans son rapport, pour l'application des dispositions du cinquième alinéa de l'article L. 225-102-1, les informations suivantes :	Les indicateurs du Groupe présents dans le rapport RSE
1° Informations sociales :	et §3 du rapport RSE
a) Emploi :	
l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ; les embauches et les licenciements ; les rémunérations et leur évolution ;	SO 01 SO 02 ; 03 SO 13 ; 14
b) Organisation du travail :	
l'organisation du temps de travail ;	SO 04
c) Relations sociales :	
l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ; le bilan des accords collectifs ;	SO 11 et §3 rapport RSE
d) Santé et sécurité :	
les conditions de santé et de sécurité au travail ; le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail ;	SO 05
e) Formation :	
les politiques mises en oeuvre en matière de formation ; le nombre total d'heures de formation ;	SO 07 SO 08
f) Egalité de traitement :	
les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ; la politique de lutte contre les discriminations ;	SO 09 ; 10 et commentaires §3 rapport RSE
2° Informations environnementales :	et §4 du rapport RSE
a) Politique générale en matière environnementale :	
l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ; les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement ;	ENV 07 ; 08 et §4 rapport RSE

b) Pollution et gestion des déchets :	
les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;	ENV 05
les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ;	ENV 06
c) Utilisation durable des ressources :	
la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;	ENV 01
la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;	ENV 02 ; 03
la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;	ENV 04
d) Changement climatique :	
les rejets de gaz à effet de serre ;	ENV 05
e) Protection de la biodiversité :	
les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;	ND
3° Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :	et §2 + §1 rapport RSE
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
en matière d'emploi et de développement régional ; sur les populations riveraines ou locales ; *	SOT 01 à 09 et SOT 11 à 15
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :	
les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations ; les actions de partenariat ou de mécénat ;	§2 rapport RSE SOT 10
c) Sous-traitance et fournisseurs :	
la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.	ND

II. Sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 225-105, et en complément des informations prévues au I, le conseil d'administration ou le directoire de la société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé mentionne dans son rapport les informations suivantes :	Les indicateurs du Groupe présents dans le rapport RSE
1° Informations sociales :	et §3 du rapport RSE
b) Organisation du travail :	
l'absentéisme ;	SO 05
d) Santé et sécurité :	
les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ;	SO 06
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	
au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ; à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ; à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ; à l'abolition effective du travail des enfants ;	SO 11 et commentaires §3 du rapport RSE NC
3° Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :	
c) Sous-traitance et fournisseurs :	
l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;	cf §2 du rapport RSE
d) Loyauté des pratiques :	

les actions engagées pour prévenir la corruption ;	
les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs ;	
e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme.	

* le CM évoque son impact territorial à travers son implantation locale (cf § 1 du rapport RSE)

V.3 - Reporting RSE – Exercice 2013

GOUVERNANCE <i>(les données communiquées ne portent que sur le périmètre réglementaire*)</i>	2013	2012
Nombre de Caisses locales	1 382	1 360
Nombres d'Elus - Caisses locales	16 410	16 298
Nombre de membres dans le CA	10 888	nd
<i>dont nombre de femmes</i>	3 322	<i>nd</i>
Nombre d'élus - Fédération	271	271
Nombre d'administrateurs convoqués aux Conseils de Caisses locales	10 887	10 702
Nombre d'administrateurs présents aux Conseils de Caisses locales	8 475	9 076
Représentativité		
Nombre de nouveaux élus - Caisses Locales	1 303	1 362
<i>dont femmes</i>	526	617
Nombre de nouveaux Présidents	134	nd
<i>dont femmes</i>	32	<i>nd</i>
% de femmes parmi les nouveaux élus des Caisses locales	40%	nd
% de femmes parmi les nouveaux Présidents de Caisses Locales	24%	nd
Nombre de nouveaux élus - Fédération	128	11
<i>dont femmes</i>	8	2
Nombre de nouveaux Présidents - Fédérations	13	nd
<i>dont femmes</i>	0	<i>nd</i>
Formation		
Nombre d'administrateurs ou de mandataires sociaux ayant suivi au moins une formation dans l'année	6 890	5 402
Nombre total d'heures dispensées	68 658	78 583
Sociétaires-Clients		
Nombre de clients de Caisses locales	6 711 052	6 631 804
<i>dont particuliers</i>	5 981 500	5 925 653
Nombre de sociétaires	4 430 286	4 365 077
% de sociétaires parmi les clients particuliers	79,80%	73,66%
Participation aux Assemblées Générales		
Nombre de sociétaires convoqués	4 365 057	4 290 123
Nombre de sociétaires présents ou représentés	205 608	216 324
% de participation aux votes	4,71%	5,04%

(*) Le périmètre réglementaire est constitué des 11 Fédérations de Crédit Mutuel, des Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à leur Fédération respective ainsi que de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

INFORMATIONS SOCIALES		2013	2012
Emploi			
SO 01	Effectif total (pph*)	58 329	55 695
	<i>dont France</i>	48 920	48 035
	<i>dont non cadres</i>	34 132	33 364
	<i>dont hommes</i>	26 938	24 842
	Effectif CDI (etp**)	45 308	nd
	<i>dont effectif CDI non cadre (etp)</i>	28 993	nd
SO 02	Recrutement		
	Nombre total d'embauches ***	9 218	9 028
	<i>dont femmes</i>	5 571	3 734
	<i>dont CDI</i>	2 979	3 277
SO 03	Licenciements et leurs motifs		
	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	2 977	7 905
	dont licenciement	471	575
Organisation, durée du travail et absentéisme			
SO 04	Temps plein /temps partiel (pph)		
	Nombre de collaborateurs à temps plein	52 403	51 820
	Nombre de collaborateurs à temps partiel	5 926	4 682
SO 05	Absentéisme et ses motifs		
	Nombre de jours d'absence	521 027	436 438
	<i>dont maladies</i>	415 439	422 823
	<i>dont accidents de travail</i>	13 608	13 615
	Nombre de maladies professionnelles	0	2
SO 06	Conditions d'hygiène et de sécurité		
	Nombre d'accidents de travail déclarés, avec arrêt de travail	84	343
SO 07	Formation et insertion professionnelle		
	Masse salariale investie dans la formation (euros)	95 197 477	95 377 741
	% de la masse salariale dédiée à la formation	4,10%	3,74%
SO 08	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	1 465 525	1 558 882
Egalité des chances			
SO 09	Egalité professionnelle Homme - Femme		
	% de femmes parmi les cadres	30,50%	32,78%
	% de femmes parmi les promotions cadres	33,55%	31,26%
SO 10	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau supérieur	1 210	nd
	<i>dont femmes</i>	406	nd
SO 11	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail		
	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0	nd
SO 12	Emploi et insertion des travailleurs handicapés		
	Nombre de travailleurs handicapés	862	520
	% de personnes handicapées dans l'effectif total	1,48%	1,00%
Dialogue social			

INFORMATIONS SOCIALES (suite)		2013	2012
SO 13	Rémunérations et leurs évolutions		
	Masse salariale brute	2,320 Md€	2,312 Md€
	Rémunération annuelle moyenne brute - tous statuts	43 664 €	41 635 €
	Rémunération annuelle moyenne brute - tous non cadres	29 486 €	27 980 €
	Rémunération annuelle moyenne brute - statuts cadres	58 570 €	56 437 €
	Rémunération annuelle totale brute - tous statuts des CDI	2,281 Md€	nd
	Rémunération annuelle totale brute - tous non cadres des CDI	0,882 Md€	nd
	Rémunération annuelle totale brute - statuts cadres des CDI	1,071 Md€	nd
SO 14	Charges sociales		
	Montant global des charges sociales versées	1,354 Md€	1,346 Md€

(*pph : personnes physiques présentes au 31/12/2013)

(**etp : équivalent temps plein)

(*** embauches : tout type de contrat -CDD, CDI, contrat en alternance, auxiliaire de vacances... - somme brute du nombre de personnes physiques ayant bénéficié d'un contrat d'embauche au cours de l'exercice)

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES		2013	2012
Consommation des ressources			
ENV 01	Eau		
	Consommation d'eau (m3)	608 902	549 329
ENV 02	Energie		
	Consommation totale d'énergie (MWh)	463 126	431 757
ENV 03	Papier		
	Consommation de papier (tonnes)	16 657	11 078
	Achat/fournisseurs % de papier recyclé à l'achat	1,75%	5,00%
Dispositifs de réduction de l'impact environnemental et des émissions de gaz à effet de serre			
ENV 04	Emissions directes fugitives		
	Fuite de gaz frigorigènes des installations de climatisation (climatisation tertiaire à eau et à air) en kg de gaz frigo	11 892	nd
ENV 05	Emissions évitées		
	Nombre de visios conférences	7 194	nd
ENV 06	Déchets		
	Dispositifs mis en place en 2012 pour réduire la consommation de ressources, papier, déchets....	cf commentaire §4	cf commentaire
ENV 07	Salariés		
	Actions mises en place pour informer et former les salariés à la protection de l'environnement	cf commentaire §4	Ecogeste cf commentaire
ENV 08	Moyens humains consacrés à la RSE	11,050	10,435

INFORMATIONS SOCIETALES		2013	2012
Impact territorial, économique et sociétal			
SOT 01	Impact territorial		
	Nombre de points de vente Groupe Crédit Mutuel	4 466	4 581
	% de points de vente en zone rurale *	21,07%	6,20%
	% de zones franches couvertes par les points de vente	21,42%	34,20%
Microcrédit			
Microcrédit professionnel intermédié			
SOT 02	<i>Soutien à l'ADIE</i>		
	Nombre de dossiers traités	929	467
	Montant des lignes de crédits mises à disposition	2,4 M€	2,4 M€
SOT 03	<i>Soutien à France active</i>		
	Nombre de microcrédits financés	1 609	786
	Montant garantis	37,0 M€	12,0 M€
SOT 04	<i>Soutien à France Initiative Réseau</i>		
	Nombre de prêts bancaires accordés	nc	nc
	Montant des prêts bancaires complémentaires accordés (euros)	nc	nc
	Somme du nombre de microcrédits en partenariat	nc	1 464
	Somme du montant des microcrédits en partenariat	nc	14,8 M€
SOT 05	<i>Microcrédit de proximité (hors partenariat) **</i>		
	Nombre de microcrédits de proximité accordés localement dans la Fédération	20 317	21 805
	Montant des microcrédits de proximité accordés localement dans la Fédération	34,2 M€	36,8 M€
Investissement Socialement Responsable (ISR)			
SOT 06	Encours ISR	5,683 Md€	4,859 Md€
SOT 07	Livret d'épargne pour les autres (LEA)		
	Encours hors capitalisation LEA	20,2 M€	13,0 M€
SOT 08	Epargne salariale solidaire		
	Encours de l'épargne salariale solidaire	112,3 M€	8,1 M€
SOT 09	Marché des Associations		
	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comité entreprises..)	313 166	302 462
SOT 10	Mécénat et sponsoring		
	Budget de la Fondation du Crédit Mutuel niveau national ou nombre de budgets accordés	4,0 M€	3,0 M€
	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring	29,9 M€	24,3 M€
SOT 11	Eco-prêts taux zéro (PTZ)		
	Nombre de PTZ accordés	3 970	nd
	Montant moyen des prêts accordés	18 544 €	18 023 €
SOT 12	Prêts aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique		
	Nombre de projets financés (professionnels et agriculteurs)	2 489	nd

INFORMATIONS SOCIETALES		2013	2012
SOT 13	Produits et service à caractère social		
	Encours des prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA..)	546,2 M€	496,6 M€
SOT 14	Médiation		
	Pourcentage de dossiers éligibles	78%	86%
	Nombre de dossiers éligibles en médiation bancaire	11 777	nd
	Nombre de décisions favorables aux clients et appliquées systématiquement	9 197	nd
SOT 15	Encours crédits à la clientèle (particuliers) ***	130,041 Md€	125,988 Md€
	<i>dont crédits à l'habitat</i>	<i>116,398 Md€</i>	<i>112,563 Md€</i>
	<i>dont crédits à la consommation</i>	<i>9,181 Md€</i>	<i>9,479 Md€</i>
	<i>dont prêts à l'équipement</i>	<i>4,341 Md€</i>	<i>3,851 Md€</i>

* changement de méthode calcul : communes < 5 000 habitants (contre < 3 000 en 2012)

** uniquement Périmètre Règlementaire CM11

*** Périmètre Règlementaire CM11 + Banques Régionales CIC & CIC IdF + Banque Tansatlantique

V.4 - Attestation de présence du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel
Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport de l'un des commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant sur les informations sociétales, sociales et environnementales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Caisse Fédérale de Crédit Mutuel désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro n°3-1065, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le chapitre VII du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des procédures de reporting RH et des données environnement 2013 (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure au chapitre VII dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 6 personnes entre décembre 2013 et mars 2014 pour une durée d'environ 10 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre VII du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris-La Défense, le 14 avril 2014

Les commissaires aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand

Eric Mugnier
Expert Développement durable

VI. ELEMENTS JURIDIQUES DE LA BFCM

VI.1 - Actionnaires

VI.1.1 - Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2013

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu ³
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ¹	24 625 908	92,63%
Caisses locales de Crédit Mutuel ² adhérentes à leur fédération respective (Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivarais, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Méditerranéen, Normandie, Anjou)	73 317	0,28%
Fédération de Crédit Mutuel Centre Est Europe	81	0,00%
CRCM Sud-Est	61 545	0,23%
CRCM Ile-de-France	146 381	0,55%
CRCM Savoie-Mont Blanc	20	0,00%
CRCM Midi-Atlantique	24 534	0,09%
CRCM Centre	308 726	1,16%
CRCM Dauphiné-Vivarais	2 480	0,01%
CRCM Loire-Atlantique Centre-Ouest	741 949	2,79%
CRCM Méditerranéen	74 750	0,28%
CRCM Normandie	123 956	0,47%
CRCM Anjou	176 001	0,66%
CFCM Maine Anjou et Basse Normandie	222 965	0,84%
CFCM Antilles - Guyane	2 477	0,01%
CFCM Océan	1	0,00%
CFCM Nord Europe	1	0,00%
Divers	42	0,00%
TOTAL	26 585 134	100,00%

(1) La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) est une société coopérative ayant la forme de société anonyme, affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, détenue à plus de 99% par les ACM Vie Mutuelle et les Caisses de Crédit Mutuel des Fédérations de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivarais, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Méditerranéen,

(2) Les Caisses de Crédit Mutuel sont des sociétés coopératives à capital variable financièrement autonomes, détenues par les sociétaires personnes

(3) Le pourcentage de droits de vote est identique à celui de la détention du ca

VI.1.1.1 - Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

En 2013

Dans le cadre du partenariat avec le groupe Crédit Mutuel Anjou, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012, l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2013 a décidé d'une augmentation du capital social de 25 millions d'euros, par création et émission de 52 521 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 50 euros chacune, pour le porter de 1 326 630 650 euros à 1 329 256 700 euros. Ces actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 476 euros, soit une prime d'émission de 426 euros par action. Elles ont été entièrement libérées à la souscription qui s'est faite au moyen de versements en espèces.

Au 1er janvier 2012, le groupe d'Anjou a rejoint le partenariat pour former le CM11 et dans ce cadre les Caisses d'Anjou sont entrées au capital de la BFCM dans les mêmes conditions que les autres groupes.

En 2011

Une augmentation de capital en numéraire de 22 621 000 € par création et émission de 452 420 actions nouvelles est intervenue le 28/07/2011, afin de porter le capital social de la BFCM de 1 302 192 250 € à 1 324 813 250 €. Cette augmentation de capital réservée aux caisses régionales (CRCM) et aux caisses locales (CCM) des Fédérations du Crédit Mutuel Centre, Dauphiné Vivarais, Loire Atlantique-Centre Ouest, Méditerranéen et Normandie a été souscrite à hauteur de 180 968 000 €, prime d'émission incluse, selon la répartition suivante :

- La CRCM Centre a souscrit à 99 000 actions BFCM (0,37%),
- La CRCM Dauphiné Vivarais a souscrit à 2 500 actions BFCM (0,01%),
- La CRCM Loire Atlantique-Centre Ouest a souscrit à 246 500 actions BFCM (0,93%),
- La CRCM Méditerranéen a souscrit à 75 000 actions BFCM (0,28%),
- La CRCM Normandie a souscrit à 25 000 actions BFCM (0,09%).

Affiliation de Caisses de CM corrélatives à l'augmentation de capital (10 actions BFCM par CCM) : 99 CCM du Centre, 50 CCM de Dauphiné-Vivarais, 145 CCM de Loire-Atlantique Centre-Ouest, 90 CCM de Méditerranéen et 58 CCM de Normandie.

Au cours de cette période, l'action BFCM détenue par la Caisse Interfédérale du Crédit Mutuel Sud Europe Méditerranée (CIF SEM) a été transférée à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), suite à la fusion-absorption de la CIF SEM par la CF de CM.

VI.1.1.2 - Personnes physiques ou morales qui exercent un contrôle sur la BFCM

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe contrôle à près de 93% la BFCM.

VI.1.1.3 - Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle

A la connaissance de la BFCM, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

VI.1.1.4 - Lien de dépendance de la BFCM par rapport à d'autres entités du groupe

La dépendance de la BFCM par rapport aux entités du groupe CM11-CIC se limite à des liens capitalistiques détaillés au chapitre « Présentation du groupe CM11-CIC ».

L'absence de contrats importants entre la BFCM et les filiales est indiquée au chapitre « Eléments juridique – Renseignements divers ».

VI.1.2 - Assemblée générale ordinaire du 7 mai 2014

VI.1.2.1 - Extrait du rapport de gestion du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 7 mai 2014

VI.1.2.1.1 - Activités de la BFCM

La BFCM a plusieurs activités principales :

- elle assume la fonction de centrale de refinancement du groupe CM11-CIC,
- elle tient la fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif du groupe CM11-CIC,
- elle assure les relations financières avec les grandes entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière,
- elle porte les filiales du groupe CM11-CIC et coordonne leurs activités.

VI.1.2.1.1.1 - Activités de marché - Refinancement

L'accès aux ressources de marché a bénéficié d'un contexte globalement favorable pendant cette année 2013.

CM11-CIC a ainsi pu lever 17,6 Md€ de ressources externes à moyen et long terme, majoritairement au deuxième semestre (56 %).

Les émissions publiques ont représenté 64 % des volumes réalisés, laissant une part non négligeable aux ressources sous un format de placement privé.

Signe d'un contexte de marché globalement confiant, la part des ressources sécurisées émises par notre filiale CM-CIC Home Loan SFH n'a représenté que 16 % ; la majeure partie des émissions ayant été réalisées par la BFCM.

La part des volumes émis en devises a été portée à 16 %, résultat de notre stratégie de diversification de la base d'investisseurs notamment au-delà de l'euro-zone.

Des rencontres avec les investisseurs internationaux sont désormais organisées de manière systématique dans les principales zones géographiques au niveau mondial (Europe, USA, Japon) ; permettant d'accroître rapidement la notoriété du Groupe CM11-CIC et de bénéficier de l'ouverture de lignes de crédit.

A souligner plus particulièrement la contribution des investisseurs US et japonais à l'occasion des 2 émissions suivantes, réalisées en octobre 2013 :

- une émission inaugurale BFCM sous une documentation juridique US144A et portant sur 1 750 MUSD (1 270 M€) à 3 et 5 ans;
- une émission « Samourai » BFCM de 108 Md JPY (817 M€) intéressante d'une part en raison de sa taille (une des plus importantes opérations de ce type réalisées au Japon en 2013), et d'autre part par la qualité de son placement auprès de plus de 100 investisseurs japonais différents.

A noter également que le Groupe a consolidé ses relations avec la BEI en signant fin 2013 une nouvelle enveloppe de prêts bonifiés de 200 M€, destinée au financement des PME. Cette enveloppe sera distribuée au sein de nos banques régionales disposant d'une clientèle éligible à ces concours.

Par ailleurs notre présence sur le marché monétaire à court terme a été maintenue grâce aux interventions de nos équipes commerciales de trésorerie localisées à Paris, Francfort et Londres et s'appuyant sur nos différents programmes de titres courts (cdn, ecp, london cd's).

Plus généralement en matière de trésorerie et de refinancement cette année 2013 nous a permis de poursuivre avantageusement notre stratégie consistant à :

- accroître la proportion des ressources à moyen et long terme (désormais 65 % du total à fin décembre 2013) ;
- consolider la situation de liquidité du Groupe CM11-CIC et d'assurer sa résistance totale en cas de fermeture prolongée du marché monétaire grâce à la détention d'un coussin d'actifs éligibles au LCR et/ou à la BCE calibré à 145 % des tombées de ressources de marché sur les 12 mois à venir (situation au 31/12/2013).

VI.1.2.1.1.2 - La fonction dépositaire d'organisme de placement collectif (OPC)

La fonction dépositaire d'OPC (FCP, SICAV, FCPE, FCPR, ...) porte réglementairement sur :

- La tenue de compte conservation (principalement les valeurs mobilières), la tenue des comptes espèces, ainsi que la tenue de position des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs).
- Le contrôle de la régularité des décisions de gestion dans les OPC.
- La tenue du passif des OPC, lorsque la société de gestion l'a déléguée au dépositaire. Il s'agit notamment du traitement des ordres de souscriptions et de rachats de parts initiés par la clientèle. Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe.

Dans le cadre d'AIFMD (Alternative Investment Fund Managers Directive), le dépositaire se voit confier une nouvelle mission, le suivi des liquidités.

Pour l'activité dépositaire de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, l'année 2013 a été marquée par :

- La mise en œuvre du plan de contrôle en axant la priorité sur les tâches réglementaires.
- Les moyens mis en œuvre dans le domaine du calcul des ratios.
- L'intégration de la gestion du plan de contrôle, de la base d'information du dépositaire et des questionnaires d'entrée et de suivi de la relation avec les sociétés de gestion dans les outils informatiques sécurisés.
- La reprise des fonds de Dubly.
- Les rencontres avec les sociétés de gestion sur la base d'un ordre du jour thématique renforcées par des missions de contrôle sur place si nécessaire.
- Les démarches auprès des sociétés de gestion afin de les sensibiliser aux évolutions liées à AIFMD.
- Les diligences menées dans l'environnement du capital investissement, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des procédures.
- L'aménagement des grilles de facturation de la commission dépositaire.
- La contribution au groupe de travail « Data Management » pour la constitution d'un référentiel unique Groupe.
- La participation aux travaux AFTI, notamment la finalisation d'un modèle de place des conventions dépositaires et les réunions thématiques sur les évolutions réglementaires (COMOFI, RG AMF...).
- Le démarrage des travaux de mise à jour des conventions dépositaires et des conventions avec les prestataires du groupe pour les activités déléguées.
- L'abondance des analyses de prospectus liées aux créations d'OPC et aux nombreux passages aux documents d'information clé pour l'investisseur (DICI).
- La richesse de l'actualité réglementaire.

A fin décembre 2013, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est dépositaire de 788 OPC totalisant 80,53 milliards d'euros d'actifs, encours en hausse de 1,2 % par rapport à 2012.

La très grande majorité des OPC déposés à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (71,4 %) est gérée par les sociétés de gestion du Groupe à savoir CM-CIC Asset Management pour les OPC à vocation générale et d'épargne salariale, ainsi que CM-CIC Capital Privé et CM-CIC Private Debt pour les FCPR. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est également dépositaire des fonds communs de titrisation dans le cadre du refinancement Groupe (26,6 %). Les OPC d'une vingtaine de sociétés de gestion externes au Groupe CM-CIC essentiellement spécialisées dans le capital investissement représentent 2,0 % des actifs déposés.

VI.1.2.1.1.3 - Les grands comptes et les montages structurés

Comme anticipé, la conjoncture économique 2013 en zone Euro est restée morose et la croissance atone. Les grands groupes français fortement internationalisés ont cherché des relais de croissance dans les pays émergents, dont l'expansion s'est ralentie en fin d'année.

Ce contexte a incité les entreprises à se montrer prudentes dans leurs décisions d'investissement et donc à contenir leur demande de crédit. En conséquence, nous avons constaté peu de nouvelles opérations de financement, ces dernières étant majoritairement des renouvellements pour des montants souvent en baisse ; dans une situation de forte amélioration de la liquidité bancaire, les conditions de marges et de commissions

ont notablement baissé. D'autre part, le phénomène de désintermédiation s'est poursuivi, principalement au 1^{er} semestre, et notamment avec un fort développement des placements privés. CM-CIC a ainsi dirigé ou participé à plusieurs émissions obligataires, parmi lesquelles ADEO, Air Liquide ou Rallye.

La solidité financière de notre Groupe, confirmée par les agences de notation, a favorisée une nouvelle progression de nos dépôts aussi bien auprès des Grandes Entreprises que des Institutionnels. Une équipe dédiée commercialise désormais toute l'offre Placement du Groupe.

Par ailleurs, l'année 2013 a été marquée par les préparatifs à la migration SEPA (SCT, SDD) en vue de la « end date » du 29/01/2014. Nos équipes ont été fortement mobilisées et continuent en 2014 à soutenir nos clients, afin de leur permettre d'achever cette mise en place dans les délais impartis.

La Direction des Grands Comptes a continué son action de promotion des différents savoirs faire / expertises du Groupe avec la conclusion d'importants accords dans le domaine de l'ingénierie sociale et de l'affacturage avec des groupes du CAC 40.

Dans un environnement 2014 toujours difficile, les Grands Comptes poursuivent l'accompagnement de leur clientèle, avec comme axe fort les moyens de paiement en Europe et au-delà, en s'appuyant aussi bien sur l'expertise du Groupe que sur celles de notre partenaire canadien, le Mouvement Desjardins.

[VI.1.2.1.2 - Information sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées \(Art. L233-6 Alinéa 2 du Code de commerce\)](#)

En application du dispositif ci-dessus, le rapport présenté à l'Assemblée générale doit rendre compte par branche d'activité des résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la BFCM.

[VI.1.2.1.2.1 - Secteur financier et assimilé](#)

Groupe Crédit Industriel et Commercial SA : (Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC)

- Activité et résultats

Principes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation ANC 2013-04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Évolution du périmètre de consolidation

Les mouvements de périmètre sont :

- l'entrée de CM-CIC Proximité;
- la sortie de CM-CIC Gestion et d'Alternative Gestion SA;
- la dissolution de Valeroso management Ltd et
- le changement de dénomination de Dubly-Douilhet qui devient Dubly-Douilhet Gestion.

Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- les crédits à la clientèle (hors opérations de pension), y compris les opérations de crédit-bail, s'élèvent au 31 décembre 2013 à 136,8 milliards d'euros, soit + 2,9 % par rapport au 31 décembre 2012 avec une hausse des crédits d'équipement de 5,4% et des crédits à l'habitat de 3,7% ;
- les dépôts de la clientèle (hors opérations de pension) atteignent 112,8 milliards d'euros (+ 4,3 %) portés par par les comptes courants (+10,7%) et l'épargne logement (+5,2%).
- le ratio « crédits/dépôts », rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits nets et les dépôts bancaires, s'améliore sensiblement, s'établissant à 121,2% au 31 décembre 2013 contre 122,9% l'année précédente.
- l'épargne financière gérée et conservée ⁵ atteint 231,1 milliards d'euros (+3,9 %).
- les capitaux propres comptables en part du groupe s'élèvent à 11 129 millions d'euros (contre 10 362 millions d'euros au 31 décembre 2012) et les fonds propres prudentiels de base qui en découlent à 10 813 millions d'euros. Les ratios de solvabilité Tier 1 et core Tier 1 sont à respectivement 11,9% et 11,6% après remboursement de 500 millions d'euros de TSS.

Le règlement européen sur les exigences prudentielles est entré en vigueur le 1er janvier 2014. En appliquant ce texte et sans considérer les mesures transitoires, le ratio de solvabilité CET1 s'élèverait à 10,2% et le ratio de levier à 4,0%.

Analyse du compte de résultat consolidé

Le PNB passe de 4 260 millions d'euros en 2012 à 4 466 millions au 31 décembre 2013. La progression du PNB est liée au redressement de la marge d'intérêt et à l'augmentation des commissions nettes encaissées. Elle est principalement portée par la banque de détail qui bénéficie, en outre, de la baisse du coût des ressources.

Les frais de gestion diminuent de 2 % à 2 944 millions d'euros. En 2013, le CIC a notamment bénéficié du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et d'une baisse de la taxe systémique.

Le coût du risque s'élève à 367 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 356 millions d'euros (324 millions après retraitement de l'impact de la cession sur le marché de titres souverains grecs éligibles au Plan Participation du Secteur Privé) au 31 décembre 2012.

Le coût du risque clientèle avéré rapporté aux encours de crédits passe de 0,20 % à 0,22 % et le ratio de couverture globale des créances douteuses est de 51,5 % au 31 décembre 2013.

Le résultat net comptable atteint 851 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 722 millions en 2012.

▪ Notation

Les agences de notation Moody's et Fitch ont confirmé en 2013 la note à long terme du CIC filiale de la BFCM alors que Standard & Poor's l'abaissait d'un cran.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Note à long terme	A	Aa3	A+
Perspective	Stable	Négative	Stable

▪ Analyse par activité

Description des pôles d'activité

La banque de détail, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau des banques régionales, organisé autour de cinq pôles territoriaux et celui du CIC en Ile-de-France : assurance vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, affacturation, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

La banque de financement regroupe le financement des grandes entreprises et clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (exports, de projets et d'actifs, etc.), l'international et les succursales étrangères.

⁵ Encours fin de mois y compris titres financiers émis.

Les activités de marché comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et change (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.

La banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés tant en France qu'à l'étranger.

Le capital-développement réunit les activités de prises de participations, de conseil en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

La holding inclut tous les éléments non affectés à une autre activité.

- Résultats par activité

Banque de détail

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Produit net bancaire	3 330	3 083	8,0%
Résultat brut d'exploitation	1 128	838	34,6%
Résultat avant impôt	918	743	23,6%
Résultat net part du groupe	604	518	16,6%

Les encours de la banque de détail ont augmenté :

- +3,5 % pour les crédits à 116 milliards d'euros (dont + 5,4 % pour les crédits d'équipement et +3,3% sur les crédits habitat) ; a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau lequel compte 2 067 agences dont 15 créations en 2013 ;
- +3,9 % pour les dépôts à 87 milliards d'euros grâce à l'évolution des comptes courants créditeurs et de l'épargne logement.

Son PNB progresse de 8% et s'établit au 31 décembre 2013 à 3 330 millions d'euros, contre 3 083 millions en 2012. Les commissions nettes perçues en 2013 s'accroissent de 7% et représentent 42% du PNB.

Les frais généraux passent de 2 245 millions d'euros en 2012 à 2 202 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation s'élève à 66,1% contre 72,8% à fin 2012.

Le coût du risque atteint 312 millions d'euros contre 201 millions en 2012.

Il en résulte un résultat avant impôt de la banque de détail de 918 millions d'euros contre 743 millions un an plus tôt.

Réseau bancaire

Son développement en 2013 a notamment permis de :

- enregistrer une hausse du nombre de clients du réseau bancaire de 120 573 pour un total de 4 688 233 (+ 2,6 %) ;
- dynamiser l'activité d'assurances IARD (+ 5,5 % du portefeuille à 3 171 761 contrats hors adhésions individuelles) ;
- faire progresser les activités de services (banque à distance : + 6,3 % à 1 718 814 contrats, téléphonie : + 13,5 % à 344 071 contrats, protection vol : + 12,1 % à 77 966 contrats, TPE : + 7,2 % à 113 568 contrats).

Au 31 décembre 2012, le PNB du réseau bancaire s'établit à 3 111 millions d'euros contre 2 897 millions en 2012 avec une progression similaire de la marge et des commissions nettes perçues, ces dernières représentant plus de 45% du PNB.

Les frais généraux passent de 2 113 millions d'euros fin 2012 à 2 066 millions fin 2013.

Le coût du risque atteint 304 millions d'euros (+109 millions).

Il en ressort un résultat avant impôt de 743 millions d'euros contre 595 millions à fin 2012.

Les métiers d'appui de la banque de détail

Le PNB 2013 de ces activités s'élève à 219 millions contre 186 millions à fin 2012, tiré principalement par les activités de crédit-bail mobilier. Le résultat avant impôt atteint 175 millions (148 millions à fin 2012).

Banque de financement

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Produit net bancaire	278	282	-1,4%
Résultat brut d'exploitation	193	194	-0,5%
Résultat avant impôt	155	130	19,2%
Résultat net part du groupe	104	105	-1,0%

Dans un contexte économique difficile, le PNB de la Banque de financement demeure à un niveau satisfaisant à 278 millions d'euros contre 282 millions à fin 2012.

Le coût du risque passe de 64 millions d'euros en 2012 à 38 millions en 2013.

Le résultat avant impôt est en augmentation à 155 millions d'euros (130 millions fin 2012).

Le métier gère 11 milliards d'euros de crédits (-6%) et 8,7 milliards d'euros de dépôts (+56%).

Activités de marché

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Produit net bancaire	473	555	-14,8%
Résultat brut d'exploitation	307	377	-18,6%
Résultat avant impôt	300	351	-14,5%
Résultat net part du groupe	185	204	-9,3%

Au 31 décembre 2013, le PNB s'élève à 473 millions d'euros (555 millions en 2012). Les frais généraux et le coût du risque affichent un recul respectif de 6,7% et 73,2%. Le résultat avant impôt s'affiche à 300 millions d'euros contre 351 millions fin 2012.

Banque privée

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Produit net bancaire	444	464	-4,3%
Résultat brut d'exploitation	115	130	-11,5%
Résultat avant impôt	109	106	2,8%
Résultat net part du groupe	71	62	14,5%

Les encours gérés en 2013 par la Banque privée s'élèvent à 15,8 milliards d'euros pour les dépôts comptables et à 8,6 milliards pour les crédits. L'épargne gérée et conservée s'élève à 71,9 milliards d'euros.

Le PNB est en léger recul à 444 millions d'euros en 2013 contre 464 millions en 2012. Sous l'effet conjugué d'une bonne maîtrise des frais généraux et d'une baisse du coût du risque de 22 millions d'euros, le résultat avant impôt progresse légèrement à 109 millions d'euros contre 106 millions fin 2012.

Capital-développement

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Produit net bancaire	119	100	19,0%
Résultat brut d'exploitation	85	66	28,8%
Résultat avant impôt	85	66	28,8%
Résultat net part du groupe	86	67	28,4%

Les encours investis s'élèvent à 1,7 milliard d'euros dont 200 millions en 2013.

Le portefeuille est composé de 469 participations.

Le PNB est de 119 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 100 millions en 2012 et le résultat avant impôt de 85 millions d'euros contre 66 millions.

Structure et holding

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Produit net bancaire	(178)	(224)	n.s.
Résultat brut d'exploitation	(250)	(289)	n.s.
Résultat avant impôt	(287)	(374)	n.s.
Résultat net part du groupe	(205)	(258)	n.s.

Le PNB de la structure holding intègre principalement :

- - 113 millions d'euros au titre du financement du fonds de roulement et du coût des titres subordonnés (-171 millions en 2012) ;
- - 86 millions de financement du plan de développement du réseau (-82 millions en 2012);
- + 10 millions d'euros de gain net sur des titres de participations (- 6 millions en 2012).

En 2012, une reprise avait été comptabilisée sur une charge de 21 millions enregistrée au titre de l'amende payée par le CIC pour des commissions interbancaires sur les chèques et restituée par l'Autorité de la Concurrence.

Les frais généraux passent de 65 millions d'euros en 2012 à 72 millions d'euros.

Le coût du risque est de 3 millions d'euros contre 36 millions fin 2012 dont 34 millions concernaient la dette souveraine grecque.

Son résultat avant impôt comprend une charge de 34 millions d'euros concernant des dépréciations sur des participations mises en équivalence (49 millions fin 2012).

▪ Évolution récente et perspectives

Le CIC s'emploie en 2014 à développer son activité commerciale en proposant à l'ensemble de ses clientèles des produits et des services répondant à leur demande. Porté par une technologie de pointe, il place la relation client, qu'elle soit physique ou digitale, au cœur de sa stratégie. Banque des professionnels et des entreprises, il participe activement à la vie économique dans les régions. Banque des particuliers et des associations, il donne vie au quotidien à des projets qui construisent notre société.

En conciliant croissance, efficacité et maîtrise des risques, en s'appuyant le professionnalisme de ses salariés et sur sa maison mère, le Crédit Mutuel, un groupe puissant de taille européenne, le CIC s'est donné les moyens de répondre aux défis des années à venir.

▪ Changements significatifs

Aucun changement significatif de la situation commerciale ou financière du CIC n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS :

Banque de réseau, organisée en complémentarité avec le réseau des caisses de Crédit Mutuel et en synergie avec celui du CIC, la BECM développe ses activités sur quatre marchés principaux :

- les grandes et moyennes entreprises (GME) ;
- le financement de la promotion immobilière et des investisseurs immobiliers, principalement dans le secteur de l'habitat ;
- les sociétés foncières ayant pour objet la gestion de parcs locatifs à caractère résidentiel, commercial ou tertiaire ;
- la gestion des flux en provenance des grands donneurs d'ordres du secteur de la distribution, du transport et des services.

La BECM intervient, en subsidiarité par rapport au réseau des Caisses de Crédit Mutuel avec des seuils d'intervention adaptés à chaque région, sur le marché des entreprises, notamment sur des marchés spécialisés comme l'agriculture et les professions de santé, ainsi que dans le financement de leurs clients professionnels de l'immobilier.

La BECM organise, dans son rôle de centre de métier pour compte du groupe, la formation, les procédures, la gestion et le développement des outils du métier du financement des promoteurs immobiliers ainsi que les activités liées aux grands donneurs d'ordres dans le domaine du traitement des flux des entreprises.

Son réseau comporte 46 agences en France, en Allemagne et à Sint Maarten et une filiale à Monaco.

A travers ce réseau, la banque est au service de 17 800 clients.

L'atonie économique et la faiblesse de la demande de crédits sur le marché des entreprises en France ainsi que l'arbitrage des sociétés foncières en faveur des émissions obligataires, ont entraîné une diminution des crédits tirés au bilan de 4 % à 10,3 milliards d'encours.

L'action forte menée par les collaborateurs a permis à la BECM de continuer à faire croître significativement ses ressources comptables de 23 % à 6,7 milliards. Ces évolutions ont permis une réduction de l'impasse de liquidité de 1,7 milliard à date d'arrêté.

Les performances commerciales, l'abaissement du coût des ressources collectées, la maîtrise des frais généraux et un coût du risque modéré ont permis à la BECM d'améliorer la rentabilité avec une progression de son résultat net de 14,7 %.

CIC Iberbanco :

Activité commerciale

Avec 22 agences en Île-de-France, dans la région lyonnaise et dans le Sud (Bordeaux, Bayonne, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) et employant 128 personnes, CIC Iberbanco a conquis en 2013 plus de 6 700 nouveaux clients + 13,7 % qu'en 2012.

Les encours d'épargne progressent de 9 % pour s'élever à 478 millions d'euros. Tous crédits confondus, les encours atteignent 404 millions d'euros, soit une hausse de près de 15 % par rapport à 2012. Les activités assurance (+ 17,5 %) et téléphonie (+ 23,9 %) ont évolué favorablement. Le résultat de l'exercice 2013 ressort à 2,8 millions.

TARGOBANK Allemagne :

L'activité de TARGOBANK Allemagne en 2013

TARGOBANK a poursuivi son développement en 2013. Les encours de crédits ont bénéficié d'une nouvelle hausse de la production de prêts personnels de près de 6 % par rapport à celle de l'exercice antérieur. Ils s'établissent à 10,8 Md€ au 31 décembre 2013, en progression de 559 M€ sur un an.

En particulier, la banque a atteint un nouveau record au mois de juillet 2013 avec un volume total de crédits souscrits de 284 M€ soit 13,4 M€/jour.

Cette croissance de l'actif a été intégralement refinancée par une hausse des ressources clientèles. Ces dernières augmentent de 679 M€ à 11,1 Md€ au 31 décembre 2013.

L'activité de gestion de patrimoine progresse également. L'épargne financière atteint près de 9 Md€ en fin d'exercice, en hausse de plus de 600 M€ sur un an.

Ces bons résultats sont le fruit d'une stratégie de développement axée sur l'extension du réseau de vente (19 ouvertures d'agences en 2012 et 2013, ce qui porte à 351 le nombre de points de vente au 31 décembre 2013) et le déploiement progressif d'une offre de crédit automobile (59 M€ d'encours de crédits au 31 décembre 2013).

L'année 2013 a par ailleurs été marquée par l'acquisition des activités de détail de la banque Valovis Bank AG qui sera concrétisée en 2014. Cette acquisition renforce la position de la banque sur le marché du crédit vendeur et des cartes de crédits. Targobank deviendra ainsi le troisième émetteur de cartes de crédits en Allemagne.

En normes IFRS, le résultat avant impôts 2013 s'établit à 428 M€, en progression de 4,9% par rapport à celui de l'exercice 2012. Le PNB affiche une progression de 5%, stimulé par la hausse des encours de crédits et la reprise de l'activité de gestion de patrimoine.

TARGOBANK Espagne :

(Filiale consolidée par intégration proportionnelle et dont la contribution aux comptes consolidés représente 50 % du résultat)

Banque généraliste détenue à 50 % par la BFCM et 50 % par Banco Popular Español, avec 125 agences, en particulier dans les principales zones d'activité économique, Targobank Espagne dénombre plus de 235 000 clients, dont plus de 80 % sont des particuliers.

Elle gère un stock de 152 distributeurs automatiques de billets et 125 000 cartes de débit/crédit.

Targobank Espagne a progressé dans tous ses secteurs d'activité par rapport à l'exercice 2012. Le PNB a augmenté de 24,01 %, la marge brute de 13,03 % et la marge nette de 23,40 %. L'exercice clôture avec un bénéfice de 19,05 millions contre 0,48 l'exercice précédent.

Groupe COFIDIS (Carmen Holding Investissement SA) :

Le groupe Cofidis Participation, codétenu avec Argosyn (anciennement 3SI), conçoit, vend et gère une large gamme de services financiers, tels que crédits à la consommation, solutions de paiement et services bancaires (comptes courants, épargne, bourse en ligne et placements).

Il dispose à cet effet de trois enseignes spécialisées dans la vente de produits et services financiers :

- Cofidis, spécialiste européen du crédit en ligne ; implanté en France, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, République tchèque, Hongrie et Slovaquie ;
- Monabanq, la banque en ligne du CM11-CIC ;
- Creatis, spécialiste du regroupement de crédits à la consommation.

Les financements ont bien progressé en 2013 à +9% par rapport à 2012 alors que les marchés du crédit à la consommation ont connu une nouvelle baisse de production en 2013 pour la quatrième année consécutive dans les principaux pays : France, Espagne et Portugal.

La société Sofemo, anciennement filiale de BFCM et du CIC a intégré le périmètre du groupe Cofidis Participations en mai 2014.

La société est concentrée sur le paiement en "N fois" ainsi que sur le développement du crédit vendeur.

La production de crédit s'est élevée au cours de l'exercice 2013 à 497 millions d'euros contre 603 millions en 2012. L'encours net des crédits à la clientèle est en légère baisse à 964 millions d'euros.

Banque CASINO :

(Filiale consolidée par intégration proportionnelle et dont la contribution aux comptes consolidés représente 50 % du résultat)

La banque, détenue à parité avec le groupe Casino depuis juillet 2011, distribue des cartes de crédit, des crédits à la consommation et des produits d'assurance dans les hypermarchés Géant Casino, les supermarchés Casino et via le site marchand Cdiscount.

2013 a été marquée par la croissance de l'activité globale de crédit soutenue par le lancement d'une offre de paiement en 4 fois pour financer les ventes de Cdiscount, la poursuite d'une bonne maîtrise des risques et un retour à l'équilibre avec un résultat positif sur l'ensemble de l'année.

CM-CIC Asset Management SA :

CM-CIC Asset Management, centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel-CIC et 5^{ème} société de gestion de la place, a enregistré en 2013 une croissance d'encours de 1,56 % sur le marché français de 57,8 à 58,7 milliards*, permettant une hausse de sa part de marché de 5,53 % à 5,72 %.

Cette progression s'explique notamment par la collecte de 525 millions d'euros supplémentaires sur les actifs peu risqués. Malgré des taux courts toujours bas, les OPCVM monétaires, parmi les mieux classés du marché -1^{er} décile pour *Union Moneplus* et *Union Monecourt* au 31 décembre 2013-, ont donc poursuivi leur hausse avec des souscriptions d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, permettant à CM-CIC AM de se classer 2^{ème} collecteur français en OPCVM de trésorerie en 2013.

Concernant les OPCVM actions, CM-CIC Asset Management s'est inscrit dans la tendance boursière, à nouveau porteuse. La part relative des encours en OPCVM actions est ainsi passée de 8,9 % à 10,4 % du total.

Pour accompagner au mieux les réseaux, des travaux de restructuration des gammes de gestion ont été entamés en 2013.

Ainsi l'ensemble de la gamme Mid Cap a été revu avec deux fonds redimensionnés et renommés, *Union Entrepreneurs* et *Union Mid Cap*. Cette mise à plat a permis en fin d'année d'accompagner le lancement du nouveau PEA PME dans le groupe Crédit Mutuel-CIC avec deux fonds, « *Union PME ETI actions* » et « *Union PME ETI diversifié* ». Les encours de la gamme Mid Cap ont au total progressé de 48 % en 2013 soit 153 millions.

La gamme Europe thématique s'est enrichie quant à elle d'un fonds Union Europe Rendement dont les encours ont progressé de 65% en 2013 de 191 millions d'euros.

Sur le marché des taux, pour profiter d'une rémunération attractive et moins sensible à une possible remontée, CM-CIC AM a lancé en fin d'année sur le marché obligataire *Union Obli High Yield 2018*, combinaison de titres à haut rendement et d'une gestion à maturité fondante.

Au cours de l'exercice, CM-CIC Asset Management s'est également attachée à accompagner les réseaux pour préparer l'avenir et saisir les opportunités.

Les gammes commerciales ont ainsi été revues et segmentées pour chacun des marchés du groupe Crédit Mutuel - CIC : particuliers, patrimoniaux, banques privées, professionnels, agriculteurs, entreprises, associations, mutuelles et institutionnels. Une communication régulière et dynamique sur des fonds ciblés a été mise en place via des lettres, vidéos, interviews publiées sur les différents portails intranet et internet des réseaux... Un nouveau reporting des fonds, plus complet et plus lisible, a été déployé fin 2013.

2013 a été marquée par de grands succès de campagne dans les réseaux. De nouveaux fonds à formule ont permis d'enregistrer une collecte globale de 363 millions d'euros.

En Allemagne, la mise en place d'une nouvelle politique commerciale intégrée aux structures internes et méthodes de TargoBank et la création de deux fonds sous la marque Crédit Mutuel ont permis d'amorcer une collecte significative.

Les complémentarités et la transversalité avec les autres pôles du groupe ont été par ailleurs développées, permettant des succès notables.

Plusieurs initiatives ont ainsi été menées avec CM-CIC Epargne Salariale, sur les thématiques ISR et solidaire mais également sur une meilleure organisation des réponses aux appels d'offre communs. Plus globalement, l'ensemble de l'organisation du groupe Crédit Mutuel-CIC pour les appels d'offre a été refondu, CM-CIC AM étant au cœur de ce nouveau dispositif.

L'année 2013 s'est achevée par l'opération de filialisation de la société de gestion de portefeuille du groupe CM-CIC, CM-CIC Gestion. Cette opération, agréée par l'AMF, est devenue effective le décembre avec au total près de 360 personnes réparties sur l'ensemble du territoire.

CM-CIC AM reste enfin un centre de métier reconnu de la place. Son rôle de prestataire comptable s'est encore accru avec la valorisation de 1018 OPCVM internes et externes (dont 332 pour 79 sociétés de gestion externes).

Le chiffre d'affaires de 2013 s'est élevé à 216 millions d'euros pour l'entité CM-CIC AM. Le montant des commissions versées à l'ensemble des réseaux placeurs s'est établi à 160 millions d'euros.

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH :

Les marchés ayant fonctionné pendant la majeure partie de l'année 2013 dans un contexte favorable au refinancement, la signature BFCM a été majoritairement utilisée dans le cadre de nos émissions.

CM-CIC Home Loan SFH a cependant émis sur l'ensemble de l'exercice 2 843 millions d'euros contribuant ainsi à hauteur de 16 % au refinancement externe à moyen et long terme du Groupe CM11-CIC.

A noter plus particulièrement 3 émissions publiques de CM-CIC Home Loan SFH :

- 1 250 millions d'euros à 7 ans (avril 2013),
- 250 millions de GBP à 3 ans (avril 2013),
- 1 000 millions d'euros à 10 ans (septembre 2013).

CM-CIC Lease SA :

En 2013, dans un marché des transactions et des mises en chantier de projets immobiliers professionnels peu actif, CM-CIC Lease a connu une progression de son activité de 18 %.

303 nouvelles conventions de financements en crédit-bail immobilier, pour le compte des clients du Crédit Mutuel-CIC, ont été signées pour un montant de 684 millions d'euros, portant principalement sur des locaux industriels (26 %), des entrepôts (25 %) et des locaux commerciaux (20 %).

Les encours totaux, y compris les opérations engagées (hors bilan), ont augmenté de 6 % à plus de 3,8 milliards d'euros. Ils se composent pour 69 % de locaux commerciaux, industriels ou d'entrepôts dans des proportions respectives proches. Le solde concerne des secteurs diversifiés : bureaux, santé, hôtellerie, loisirs, enseignement.

La marge financière a crû de 32 % et le versement de commissions aux différents réseaux s'est élevé à plus de 17,7 millions d'euros (+ 18 %). Des frais généraux contenus et un cout du risque limité ont permis d'enregistrer un résultat net en forte croissance à 4.5 millions d'euros.

La recherche d'une plus grande satisfaction de la clientèle a conduit au cours de l'exercice à mettre en place ou poursuivre le déploiement de nouvelles procédures internes ou externes avec les partenaires. Elles sont axées principalement sur la contraction des délais de prise en charge des dossiers et de signatures des actes notariés, la fluidité et la réactivité dans la gestion des chantiers de construction. D'autres visent à réduire considérablement les temps de décision et de mise en place des actions ou actes juridiques nécessaires au déroulement des contrats de crédit-bail immobilier et de la vie des immeubles détenus.

Banque de Luxembourg :

La banque exerce une série de métiers spécialisés tels la gestion d'actifs, la banque privée, les crédits, les services aux professionnels du secteur financier (promoteurs de fonds, gérants d'actifs ..). Elle s'adresse à une cible internationale ayant souvent de fortes exigences en termes de qualité et de conseil.

Elle est l'une des premières banques du Grand-Duché et depuis quelques années également installée en Belgique.

A partir du 1^{er} janvier 2015, le Luxembourg va généraliser l'échange automatique d'informations avec ses partenaires européens. Grâce à l'engagement de ses collaborateurs et surtout aux mesures prises depuis le début des années 2000 pour préparer ses clients à cette échéance, la banque présente un fonds de commerce conforme aux nouvelles exigences.

En 2013, elle a continué à attirer une clientèle recherchant ses savoir-faire. Ces nouveaux apports, les effets de marché et le rachat du fonds de commerce de la banque privée *Lloyd's Luxembourg* ont permis de porter les encours de la banque privée à plus de 18 milliards d'euros. A la fin de l'exercice, l'acquisition du fonds de commerce de *Private Banking* de la banque *LBLux S.A.* ont été signés.

Les crédits ont augmenté de quelque 6 % en 2013. Cette performance traduit la volonté de la banque d'accélérer son développement commercial auprès des entreprises et des particuliers.

Le support administratif, le conseil aux fonds d'investissement ainsi que les services aux gestionnaires indépendants et aux compagnies d'assurance-vie ont constitué les deux principaux axes de croissance de la banque professionnelle. Dans un environnement marqué par la transposition de la directive AIFMD et par une abondance de nouvelles règlementations, la Banque de Luxembourg a su accompagner ses clients et confirmer son rôle de partenaire de choix, forte d'équipes multilingues et polyvalentes, bien outillées et formées.

Le produit net bancaire s'est établi à 232 millions d'euros et le résultat net 73 millions (+ 11 %).

VI.1.2.1.2.2 - Secteur des assurances

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – GACM – SA :

Les activités d'assurances du groupe CM11-CIC sont développées à travers les filiales du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

L'exercice 2013 se caractérise par une actualité législative chargée pour le secteur de l'Assurance. Pour exemple, la réorganisation du marché de la complémentaire santé induite par l'Accord National Interprofessionnel, la création des contrats d'assurance vie Euro Croissance et Vie Génération, ou encore les projets de loi sur la consommation.

Malgré cet environnement oscillant entre incertitudes et mutations, le métier Assurance du Groupe CM11-CIC a connu un niveau d'activité exceptionnel avec un chiffre d'affaires qui dépasse pour la première fois les

10 milliards d'euros et affiche une progression de plus 21 %. L'exercice 2013 est le premier exercice d'intégration de la filiale espagnole Agrupacio. A périmètre constant, la croissance des primes se maintient à un très haut niveau (+18 %).

Le résultat du GACM, en normes IFRS, ressort à 637,3 millions d'euros, et progresse de 4 %.

Sur le plan de l'activité, la collecte assurance vie et capitalisation s'établit à plus de 6,1 milliards d'euros (+30 %). A isopérimètre, la collecte nette (+1,8 milliard) permet à l'encours de progresser de plus de 5 points.

Avec un chiffre d'affaires en croissance de 8,1 % (+4,8 % hors Agrupacio), les assurances de risques continuent sur leur dynamique de progression. A l'instar de 2012, les branches automobile et habitation présentent une évolution très largement supérieure à la moyenne du marché avec respectivement +5,7 % et +10,0 % de croissance. Les assurances de personnes affichent une progression de 8,5% grâce à l'intégration de la filiale espagnole, la croissance hors Agrupacio s'établit à 3,3% dans la lignée de l'exercice précédent.

Du point de vue de la sinistralité, on observe une amélioration des fréquences de sinistres en assurances de biens, et ce en dépit des différents événements climatiques de l'année. Cette tendance est toutefois annihilée par les évolutions législatives et règlementaires, et un contexte de taux bas qui ont significativement pesés dans les comptes 2013. Le retrait du FGAO sur l'indexation des rentes des dossiers corporels automobiles depuis le 1er janvier 2013, la prise en compte pour le provisionnement de ces dossiers d'une inflation de 2,25 %, l'impact des taux d'actualisation sur la charge de provisionnement sont autant d'éléments qui pèsent sur les comptes 2013.

L'année 2014 s'inscrit dans la dynamique du nouveau plan à moyen terme du groupe et verra notamment le lancement du nouveau produit Habitation, ainsi que le déploiement d'une offre complète à destination des professionnels et des entreprises.

Parallèlement le GACM poursuivra son développement international essentiellement en Espagne et en Belgique. Mais aussi au Canada, où le GACM accompagnera une importante opération de croissance externe du Groupe Desjardins Assurances, qui conduira DGAG à devenir le deuxième assureur canadien en doublant de taille.

Le GACM termine l'exercice 2013 avec 8 milliards de fonds propres, en progression de 5,2 %, et une structure de bilan solide qui permet d'aborder sereinement 2014 et ses nouveaux enjeux.

VI.1.2.1.2.3 - Secteur Immobilier

CM-CIC IMMOBILIER SAS :

La filiale CM-CIC Immobilier produit des terrains à bâtir et des logements au travers des sociétés CM-CIC Aménagement Foncier, ATARAXIA Promotion et CM-CIC Réalisations Immobilières (SOFEDIM) ; elle distribue via CM-CIC Agence Immobilière (AFEDIM) des logements neufs et assure la gestion des logements des investisseurs par le biais de CM-CIC Gestion Immobilière ; enfin elle participe à des tours de table dans des opérations de promotion sous couvert de la société CM-CIC Participations Immobilières.

VI.1.2.1.2.4 - Secteur technologie

Euro-Information SAS :

Euro-Information SAS assure le rôle de sous-holding informatique pour le Groupe ; elle assure notamment le financement de tous les investissements informatiques, péri-informatiques et des filiales techniques du Groupe.

L'exercice 2013 s'est traduit par un bénéfice net de 75,8 M€. L'activité a été conforme aux prévisions La Banque Fédérative du Crédit Mutuel détient 13,83 % de son capital.

Euro-Information Développements :

Euro-Information Développements assure la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des développements informatiques du groupe CM-CIC en étant garant de l'évolution du système informatique commun à 15 Fédérations de Crédit Mutuel, aux Banques CIC et aux différents Centres de Métiers CM-CIC. En 2013, les travaux d'internationalisation du SI commun et de préparation des migrations vers ce dernier de différentes entités du groupe se sont poursuivis.

Euro-Information Telecom :

Le secteur des télécoms continue d'être profondément instable en raison de la guerre commerciale que se livrent les 4 opérateurs d'infrastructure. Cette situation pèse sur les marges du secteur en raison essentiellement de la baisse des ARPU (Average Revenue Per User) entraînant une baisse des prix des offres à l'acquisition et en parc. EIT dans ce contexte a limité la baisse de son chiffre d'affaires (de l'ordre de -1 %) et augmenté son résultat de 65 %. Le parc a progressé pour atteindre un peu plus de 1.2 millions de clients actifs.

L'année 2013 a été marquée par la mise en œuvre de l'architecture full MVNO sur les deux réseaux SFR et Orange, par le lancement de la 4G sur réseau SFR, par la signature d'un accord 4G avec Orange et par l'acquisition d'Auchan Telecom qui a contribué à stabiliser le chiffre d'affaires et à faire progresser le parc clients actifs.

Euro Protection Surveillance :

EPS a poursuivi en 2013 son développement et compte désormais plus de 328 000 abonnés (+ 16 %). EPS conforte ainsi sa place de numéro 1 de la Télésurveillance résidentielle en France en détenant environ 35 % du marché (Source : Atlas de la Sécurité 2013 / Données internes).

VI.1.2.1.2.5 - Secteur de la communication

L'environnement économique a affecté en 2013 le chiffre d'affaires de la publicité même si la situation peut être régionalement différente. L'érosion des abonnements ainsi que l'évolution des comportements ont également contribué à affecter les comptes de l'exercice de ce secteur qui connaît des difficultés au plan national. Les efforts de réorganisation et d'amélioration de la gestion de ces entreprises se poursuivent.

VI.1.2.2 - Résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 7 mai 2013

VI.1.2.2.1 - Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2013 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 311 481 573,22 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

VI.1.2.2.2 - Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 311 481 573,22 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de 653 565,20 euros, soit la somme de 312 135 138,42 euros comme suit :

- de verser un dividende de 4,90 € à chacune des 26 32 613 actions portant jouissance sur l'année complète et un dividende de 2,04 € à chacune des 52521 actions nouvelles portant jouissance à partir du 29 juillet 2013, soit une distribution de 130 116 946,54 € au total. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;
- d'affecter à la réserve légale un montant de 262 605 euros, la portant ainsi à 10% du capital social de la BFCM ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 181 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 755 586,88 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2010	2011	2012
Montant en €	-	2,00 €	2,65 €
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	-	oui	oui

VI.1.2.2.3 - Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

VI.1.2.2.4 - Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve les conventions visées par l'article L.225-38 du code de commerce présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

VI.1.2.2.5 - Cinquième résolution

En application de l'article L.511-73 du code monétaire et financier, l'assemblée générale émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations indiquées dans le rapport du conseil d'administration. Cette enveloppe inclut les rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux dirigeants responsables et aux catégories de personnel régulé visé à l'article L.511-71 du même code.

VI.1.2.2.6 - Sixième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation de M. Hervé BROCHARD en qualité de membre du conseil d'administration en remplacement de M. Eckart THOMÄ et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale de ce jour appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

VI.1.2.2.7 - Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Hervé BROCHARD.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

VI.1.2.2.8 - Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Roger DANGUEL.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

VI.1.2.2.9 - Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. François DURET.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

VI.1.2.2.10 - Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Jean-Louis GIRODOT.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

VI.1.2.2.11 - Onzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Gérard OLIGER.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

VI.1.2.2.12 - Douzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Michel VIEUX.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

VI.2 - Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris – La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec le CIC et la Banque de Luxembourg

Mandataires sociaux concernés

M. Michel Lucas, Président-Directeur général de la BFCM,
M. Alain Fradin, Directeur général délégué de la BFCM,
MM. Jacques Humbert, Maurice Corgini, Jean-Louis Girodot, administrateurs de la BFCM,
M. Daniel Leroyer, représentant permanent de la CFCM Maine Anjou, Basse Normandie au Conseil d'administration de votre société.

Nature, objet et modalités

La Banque de Luxembourg, le CIC et votre société font partie du groupe CM11-CIC et sont dans ce cadre amenés à effectuer des opérations de prêts et d'emprunts de sommes d'argent entre, d'une part, votre société et la Banque de Luxembourg et, d'autre part, le CIC et la Banque de Luxembourg, afin d'optimiser la gestion de leur trésorerie respective

Ces entités souhaitent globaliser leurs opérations présentes et futures, et bénéficier des dispositions prévues aux articles L. 211-36 et suivants du Code monétaire et financier français et dans la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

A cet effet, ces entités se sont rapprochées afin de matérialiser dans la présente convention un accord de compensation par lequel elles décident que, lors de la survenance d'un cas de défaillance, les opérations concernées puissent être résiliées et les dettes et créances en résultant, quelles que soient leurs dates d'exigibilité, leurs objets ou les monnaies dans lesquelles elles sont libellées soient compensées.

Cette convention de compensation entre votre société, la Banque de Luxembourg et le CIC a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration le 26 juillet 2012.

2. Titrisation CMNE - avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM)

Mandataires sociaux concernés

M. Michel Lucas, Président-Directeur général de la BFCM,
MM. Jean-Louis Boisson, Jacques Humbert, Gérard Bontoux, Gérard Cormorèche, François Duret, Pierre Filliger, Jean-Louis Girodot, Albert Peccoux, Alain Têtedoie, Eckart Thöma, Michel Vieux, administrateurs de la BFCM.

Nature, objet et modalités

Les conventions suivantes, concernant la mise en place d'un mécanisme de refinancement avec le Crédit Mutuel Nord Europe ont été autorisées par votre conseil d'administration du 26 juillet 2012 :

- la convention-cadre de définitions (Master Framework and Definitions Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian, Collateral Security Agent, Issuer Accounts Bank, Issuer Cash Manager, Collection Loss Collateral Provider), la CFdeCM (en qualité de Seller, Intermediary Bank et Issuer Servicer), CM-CIC Securities (en qualité de Paying Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (en qualité de Initial Notes Subscriber et Sub-Collateral Security Agent), CMNE Home Loans FCT (représenté par France Titrisation) et France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la convention d'ouverture de crédit (Borrower Facility Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower) et la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) ;
- la convention de garantie financière (Collateral Security Agreement) entre votre société (en qualité de Collateral Security Agent, de Collateral Provider et de Borrower), la CFdeCM (en qualité

d'Intermediary Bank), la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (en qualité de SubCollateral Security Agent) et les Fournisseurs de Garantie ;

- la convention de gages-espèces (Collection Loss Collateral Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian et de Collection Loss Collateral Provider) et la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank et d'Issuer Servicer), CMNE Home Loans FCT (représente par France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la convention de cession et de gestion des créances (Transfer and Servicing Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower et Custodian), la CFdeCM (en qualité d'issuer Servicer, Seller et Intermediary Bank) et CMNE Home Loans FCT (représenté par France Titrisation (en qualité de Management Company)) ;
- la lettre de taux effectif global (2012 TEG Letter) qui devra être envoyée par la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) à votre société (en qualité de Borrower) et, en copie, France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- l'avis de tirage (2012 Drawdown Request) qui devra être envoyé par votre société (en qualité de Borrower) à la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) et, en copie, France Titrisation (en qualité de Management Company).

3. Titrisation Zéphyr - avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM), le Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie, et le Crédit Mutuel Océan

Mandataires sociaux concernés

M. Michel Lucas, Président-Directeur général de la BFCM,

MM. Jean-Louis Boisson, Jacques Humbert, Gérard Bontoux, Gérard Cormorèche, François Duret, Pierre Filliger, Jean-Louis Girodot, Albert Peccoux, Alain Têtedoie, Eckart Thöma et Michel Vieux, administrateurs de la BFCM,

M. Daniel Leroyer, Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie au Conseil d'administration de votre société.

Nature, objet et modalités

Les conventions suivantes, concernant la mise en place d'un mécanisme de refinancement avec le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie et le Crédit Mutuel Océan, ont été autorisées par votre conseil d'administration du 26 juillet 2012 :

- la convention-cadre de définitions (Master Framework and Definitions Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian, Collateral Security Agent, Issuer Accounts Bank, Issuer Cash Manager, Collection Loss Collateral Provider), la CFdeCM (en qualité de Seller, Intermediary Bank at Issuer Servicer), CM-CIC Securities (en qualité de Paying Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (en qualité de Initial Notes Subscriber et Sub-Collateral Security Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (en qualité de Initial Notes Subscriber et Sub-Collateral Security Agent), ZEPHYR Home Loans FCT (représente par France Titrisation (en qualité de Management Company)) et France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la convention d'ouverture de crédit (Borrower Facility Agreement) entre votre société (en qualité de borrower) et la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) ;
- la convention de garantie financière (Collateral Security Agreement) entre votre société (en qualité de Collateral Security Agent, de Collateral Provider et de Borrower), la CFdeCM (en qualité

d'Intermediary Bank), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (en qualité de Sub-Collateral Security Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (en qualité de Sub-Collateral Security Agent) et les Fournisseurs de Garantie ;

- la convention de gages-espèces (Collection Loss Collateral Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian et de Collection Loss Collateral Provider), la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank et d'Issuer Servicer), et ZEPHYR Home Loans FCT représenté par France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la convention de cession et de gestion des créances (Transfer and Servicing Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower et Custodian), la CFdeCM (en qualité d'Issuer Servicer, Seller et Intermediary Bank), et ZEPHYR Home Loans FCT (représenté par France Titrisation (en qualité de Management Company)) ;
- l'avis de tirage (2012 Drawdown Request) qui devra être envoyé par votre société (en qualité de Borrower) à la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) et en copie France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la lettre de taux effectif global (2012 TEG Letter) qui devra être envoyée par la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) à votre société (en qualité de Borrower) et, en copie, France Titrisation (en qualité de Management Company)

4. Avec Targobank Allemagne

Mandataires sociaux concernés

MM. Eckart Thomä et Jean-Paul Martin, administrateurs de la BFCM.

Nature, objet et modalités

Hormis sur le territoire allemand, la propriété de la marque TARGO BANK est transférée par Targobank Allemagne à votre société qui pourra, ainsi, dans les conditions légales propres à chaque pays, la mettre à disposition de toute filiale contrôlée par elle en respectant et en faisant respecter le cahier des charges de la marque. Pour ce faire, votre société délègue à Targobank Allemagne le suivi et la gestion de la protection de la marque pour le compte du groupe.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration du 16 novembre 2012.

5. Avec M. Alain Fradin, directeur général délégué

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 11 mai 2011 a décidé d'autoriser les propositions du comité des rémunérations relatives à la rémunération, fixe et variable, et autres avantages sociaux de M. Alain Fradin.

En outre, le conseil d'administration du 11 mai 2011 a également décidé d'autoriser la proposition du comité des rémunérations relative à l'indemnité de fin de mandat de M. Alain Fradin, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat.

Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance sur les fonds propres globaux consolidés IFRS du Groupe à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe.

M. Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1er janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de M. Alain Fradin, en qualité de directeur général délégué, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe.

Toutefois, il est rappelé que M. Alain Fradin est salarié du groupe depuis le 1er juin 1983, et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 1er mai 2011.

L'indemnité de cessation de mandat de directeur général délégué de M. Alain Fradin représente un engagement estimé de € 1.120.000 (charges sociales incluses) actuellement.

Pour son mandat social, M. Alain Fradin bénéficie également d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à € 17.923 en 2013.

Paris-La Défense, le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département KPMG S.A.
Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG et Autres
Olivier Durand

VI.3 - Renseignements divers

VI.3.1 - Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)

VI.3.2 - Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement

Strasbourg B 355 801 929

Code APE / NAF : 6419 Z

VI.3.3 - Date de constitution et durée de vie de la BFCM

La société a été créée le 1er juin 1933 sous la dénomination de "Banque Mosellane". Sauf prorogation ou dissolution anticipée, elle prendra fin le 1er juin 2032.

VI.3.4 - Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM

La BFCM est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. En sa qualité d'établissement de crédit et de société anonyme, elle est soumise à un contrôle légal par deux commissaires aux comptes inscrits. Ces derniers sont nommés par l'assemblée générale de la société pour une durée de six ans, après agrément par l'ACPR.

La BFCM est régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes et les lois applicables aux établissements de crédit français, codifiées pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier. La BFCM est une banque adhérente à la Fédération Bancaire Française (FBF).

Les documents juridiques relatifs à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel peuvent être consultés au siège social de la société, 34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG. ☎ +33 (0)3 88 14 88 14

VI.3.5 - Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- d'organiser et de développer les activités de diversification du groupe qu'elle constitue avec les Caisses de Crédit Mutuel de son ressort d'activité, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France et à l'étranger, toutes opérations de banque ainsi que toutes opérations connexes et annexes, d'effectuer toutes activités de courtage d'assurances et plus généralement toutes activités d'intermédiation en assurances ainsi que toutes autres opérations entrant dans le champ d'activité d'une banque conformément à la réglementation et à la législation en vigueur,
- de prendre et de gérer toute participation directe ou indirecte dans toute société française ou étrangère par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, associations ou participations, syndicats de garantie ou autrement,
- et généralement faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou entrants dans le champ d'activité d'une banque,

La société a également pour objet la prestation de services d'investissements régie par le Code monétaire et financier.

VI.3.6 - Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

VI.3.7 - Répartition statutaire des bénéfices (article 40 des statuts)

Après dotation à la réserve légale, s'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'ils sont approuvés par l'Assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation et l'emploi, de le reporter ou de le distribuer.

En cas de distribution, les dividendes seront prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice écoulé.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en actions, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration peut également décider du versement d'acomptes sur dividendes en accordant à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

VI.3.8 - Assemblées Générales

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration, par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social. La convocation est renouvelée par lettre individuelle ordinaire adressée aux actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ci-dessus.

Le capital n'étant composé que d'actions ordinaires, une action donne droit à une voix. Il n'y a pas de droit de vote double.

Par ailleurs, aucun seuil déclaratif n'est prévu dans les statuts. Le capital de la BFCM est « fermé » (cf. article 10 des statuts de la BFCM au point « Dispositions spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur »).

VI.3.9 - Dispositions spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur

Actionnariat :

Conditions d'admission des actionnaires (extrait des statuts, article 10 de la BFCM)

Ne peuvent être actionnaires de la société que :

2. La Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la société d'assurances mutuelle "Assurances du Crédit Mutuel - Vie" ;
3. Les Caisses de Crédit Mutuel et les autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Île-de-France, de Savoie Mont-Blanc, de Midi-Atlantique, de Loire-Atlantique Centre-Ouest, du Centre, de Normandie, du Dauphiné-Vivaraais, du Méditerranéen, d'Anjou ;
4. Les Caisses départementales ou interdépartementales ainsi que la Caisse Centrale du Crédit Mutuel visées par l'article 5-1 alinéas 3 et 4 de l'ordonnance du 16 octobre 1958 ; Les filiales ou participations des entités visées au 2 et 3 ci-dessus et qui sont contrôlées par une ou plusieurs Caisses départementales ou interdépartementales.
5. Les membres du Conseil d'administration de la société.

Les personnes morales ou physiques n'entrant dans aucune des catégories précitées qui sont encore propriétaires d'actions de la société pourront conserver, à titre personnel, leurs actions.

Les dispositions du présent article ne pourront être modifiées qu'après avis conforme de la Chambre Syndicale de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de l'Assemblée Générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Transfert des actions de la BFCM

Les actions sont librement négociables, mais le transfert de la propriété des actions ne peut se faire qu'entre personnes morales ou physiques remplissant les conditions ci-dessus, et après agrément du Conseil d'administration (article 11 des statuts).

Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres qui le représentent

Le capital social s'élève à la somme de € 1 329 256 700,00 ; il est divisé en 26 585 134 actions de 50,00 euros chacune, toutes de même catégorie.

Capital autorisé non émis

Néant.

Obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital

Néant.

Tableau d'évolution du capital

Cf. « Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices » au chapitre « Eléments financiers des comptes sociaux de la BFCM »

Marché des titres de l'émetteur

Les actions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Dividendes

Evolution des résultats et des dividendes :

	2009	2010	2011	2012	2013	
Nombre d'actions au 31 décembre	26 043 845	26 043 845	26 496 265	26 532 613	26 585 134	(a)
Bénéfice net (en euros par action)	12,71	11,60	10,94	24,48	11,72	
Dividende brut (en euros par action)	4,96		2,00	2,65	4,90	(b)
			0,83	1,33	2,04	(b)

(a) 26 532 613 actions portant jouissance sur l'année complète et 52 521 actions nouvelles portant jouissance à partir du 1^{er} août 2013

(b) Le dividende versé est de 4,90 € pour les actions portant jouissance sur l'année complète et de 2,04 € pour les actions nouvelles portant jouissance à partir du 1^{er} août 2013

En cas de non-réclamation d'un dividende, celui-ci sera soumis aux dispositions de l'article L 27-3 du Code du Domaine de l'Etat qui dispose que :

« ...Les dépôts de sommes d'argent et, d'une manière générale, tous avoirs en espèces dans les banques, les établissements de crédit et tous autres établissements qui reçoivent des fonds en dépôt ou en compte courant, lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis trente années, sont définitivement acquis à l'Etat.... »

VI.3.10 - Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur

Parmi les informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, on relèvera les points suivant extraits de ou des chapitres suivants :

Présentation du groupe BFCM

Organisation et métiers du groupe BFCM (I.3 – page 15)

Eléments financiers du groupe BFCM - Rapport sur les risques

Crédits interbancaires (page 58)

La gestion du risque de taux (page 60)

Gestion des risques (page 65)

Le ratio de solvabilité (RES) (page 66)

Risques opérationnels (page 66)

VI.3.11 - Dates des dernières informations financières

Les dernières informations financières de la BFCM arrêtées datent du 31 décembre 2013.

VI.3.12 - Informations semestrielles intermédiaires

Sans objet.

VI.3.13 - Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe BFCM n'est intervenu depuis la publication le 27 février 2014 des comptes arrêtés au 31 décembre 2013. De même aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la BFCM depuis cette date.

VI.3.14 - Evènements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

TARGOBANK Allemagne

La filiale allemande du groupe Crédit Mutuel-CIC a annoncé l'acquisition des activités de distribution de cartes de crédit de Valovis Bank AG, ex-filiale de crédit à la consommation du groupe de distribution Karstadt Quelle. La transaction se finalisera au cours du premier semestre 2014. Elle permet à TARGOBANK d'augmenter de 800 000 son portefeuille de clients et de devenir le 3^{ème} émetteur de cartes de crédit en Allemagne

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés, de nature à altérer la solvabilité.

VI.3.15 - Prévisions ou estimations du bénéfice

Sans objet

VI.3.16 - Contrats importants

Il n'existe aucun contrat important (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à la BFCM ou/et à ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle un droit ou une obligation ayant une incidence sur la capacité de la BFCM à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs

VI.3.17 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Sans objet.

VI.3.18 - Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au cours des douze derniers mois, la BFCM n'a pas eu connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours, en suspens ou en préparation, qui pourrait avoir ou qui a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la BFCM et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle.

VII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

VII.1 - Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

[Par voie électronique sur le site internet de la BFCM \(Espace Institutionnel\)](#)

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et du Groupe CM11-CIC pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.
- Le présent document de référence et ceux des deux exercices précédents.

Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Département Juridique
34 Rue du Wacken BP 412
67002 STRASBOURG Cedex

VII.2 - Responsable de l'information

M. Marc BAUER

Directeur Général Adjoint de la BFCM et Directeur financier du groupe CM11-CIC

Téléphone : 03 88 14 68 03

Email : marc.bauer@creditmutuel.fr

VII.3 - Responsable du rapport financier annuel

M. Michel LUCAS, Président - Directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2014

VII.4 - Responsables du contrôle des comptes

VII.4.1 - Contrôleurs légaux des comptes

VII.4.1.1 - Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG et AUTRES, membre de la Compagnie Régionale de Versailles - représentée par Olivier Durand – 1/2, place des Saisons – 92400 COURBEVOIE-PARIS-LA DEFENSE 1.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 12/05/2010

Renouvellement : l'Assemblée générale renouvelle le mandat du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

KPMG AUDIT, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représentée par Arnaud Bourdeille - 1, cours Valmy – 92923 PARIS-LA-DEFENSE Cedex.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 12/05/2010

L'Assemblée générale nomme le cabinet KPMG comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

VII.4.1.2 - Commissaires aux comptes suppléants :

Cabinet Picarle & Associés, Malcom Mc LARTY

VII.4.1.3 - Démission et non renouvellement

Sans objet

VII.45 - Tableau de concordance du rapport financier annuel de la BFCM

La table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises dans le rapport financier annuel prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et par l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel	PAGES
Attestation du responsable du document de référence	218
Rapport de gestion du conseil d'administration	
<i>Bilan économique de l'année 2013</i>	43
<i>Conseil d'administration</i>	12
<i>Principales activités de la BFCM</i>	9-45-192
<i>Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L233-6 du Code de Commerce)</i>	194
<i>Evolutions et perspectives</i>	49
<i>Eléments financiers relatifs aux comptes sociaux de la BFCM</i>	130
<i>Eléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la BFCM</i>	42
<i>Annexe au rapport de gestion (liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2013 (article L225-102-1 du code de commerce)</i>	12
<i>Responsabilité sociale et environnementale et rapport afférent des commissaires aux comptes</i>	167
Etats financiers	
<i>Comptes sociaux</i>	133
<i>Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</i>	165
<i>Comptes consolidés</i>	80
<i>Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>	128
<i>En application des articles 212-13 et 221-1 du règlement général de l'AMF, sont également publiées les informations suivantes :</i>	
<i>• les honoraires versés aux commissaires aux comptes</i>	101-127
<i>• le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des commissaires aux comptes</i>	24